



# **BIEN- VIVRE**

**PAR  
L'ALIMEN-  
TATION  
VÉGÉTALE**

**Document de référence**  
2014-2015



***Bonduelle***

|     |                                                                                                                                                                 |            |     |                                                                                             |            |
|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 1   | <b>LE GROUPE BONDUELLE</b>                                                                                                                                      | <b>3</b>   | 5   | <b>COMPTES CONSOLIDÉS</b> RFA                                                               | <b>125</b> |
| 1.1 | Les chiffres clés du Groupe Bonduelle                                                                                                                           | 4          | 5.1 | Compte de résultat consolidé                                                                | 126        |
| 1.2 | Message de la Direction générale                                                                                                                                | 6          | 5.2 | Bilan consolidé                                                                             | 127        |
| 1.3 | Stratégie et politiques d'entreprise                                                                                                                            | 8          | 5.3 | Tableau de flux de trésorerie consolidé                                                     | 128        |
| 1.4 | Marché mondial des légumes                                                                                                                                      | 11         | 5.4 | Variation des capitaux propres consolidés                                                   | 129        |
| 1.5 | Bonduelle dans le monde                                                                                                                                         | 14         | 5.5 | Annexes aux comptes consolidés annuels                                                      | 130        |
| 1.6 | Organisation du groupe                                                                                                                                          | 16         | 5.6 | Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés                             | 177        |
| 1.7 | Nos activités                                                                                                                                                   | 17         | 6   | <b>COMPTES SOCIAUX</b> RFA                                                                  | <b>179</b> |
| 2   | <b>RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE</b> RFA                                                                                                                | <b>24</b>  | 6.1 | Compte de résultat                                                                          | 180        |
| 2.1 | Le Groupe Bonduelle et la Responsabilité sociétale d'entreprise                                                                                                 | 26         | 6.2 | Bilan                                                                                       | 181        |
| 2.2 | Structurer le dialogue avec les parties prenantes                                                                                                               | 32         | 6.3 | Tableau de flux de trésorerie                                                               | 182        |
| 2.3 | Nourrir 9 milliards de personnes à l'horizon 2050                                                                                                               | 40         | 6.4 | Annexes aux comptes sociaux annuels                                                         | 183        |
| 2.4 | Réduire l'empreinte environnementale du groupe                                                                                                                  | 45         | 6.5 | Renseignements concernant les filiales et participations                                    | 201        |
| 2.5 | Assurer l'accès à des légumes de qualité                                                                                                                        | 54         | 6.6 | Résultats financiers des cinq derniers exercices                                            | 202        |
| 2.6 | Entretenir un lien durable avec les parties prenantes locales                                                                                                   | 61         | 6.7 | Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels                                | 203        |
| 2.7 | Assurer la sécurité des collaborateurs, faire grandir les talents                                                                                               | 64         | 6.8 | Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés | 205        |
| 2.8 | Note méthodologique du reporting RSE                                                                                                                            | 69         | 7   | <b>INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL</b>                                            | <b>207</b> |
| 2.9 | Annexes                                                                                                                                                         | 87         | 7.1 | Renseignement concernant le capital                                                         | 208        |
| 3   | <b>GOVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>                                                                                                                                 | <b>93</b>  | 7.2 | Actionnariat                                                                                | 218        |
| 3.1 | Organes d'administration, de direction et de contrôle                                                                                                           | 94         | 7.3 | Action Bonduelle et dividendes                                                              | 221        |
| 3.2 | Informations concernant les mandataires sociaux                                                                                                                 | 98         | 7.4 | Descriptif du programme de rachat d'actions                                                 | 223        |
| 3.3 | Informations complémentaires concernant les organes de direction et de surveillance                                                                             | 102        | 7.5 | Renseignements de caractère général concernant la société                                   | 224        |
| 3.4 | Rapport du Conseil de Surveillance                                                                                                                              | 104        | 8   | <b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>                                                         | <b>233</b> |
| 3.5 | Rapport du Président du Conseil de Surveillance                                                                                                                 | 105        | 8.1 | Responsable du document de référence et du rapport financier annuel                         | 234        |
| 3.6 | Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance | 110        | 8.2 | Contrôleurs légaux                                                                          | 235        |
| 4   | <b>RAPPORT DE LA GÉRANCE</b> RFA                                                                                                                                | <b>113</b> | 8.3 | Documents accessibles aux actionnaires et au public                                         | 236        |
| 4.1 | Activité et résultats                                                                                                                                           | 114        | 8.4 | Tables de concordance                                                                       | 237        |
| 4.2 | Facteurs de risques                                                                                                                                             | 120        |     |                                                                                             |            |

# Document de référence

## **2014-2015**

Incluant le rapport financier annuel



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, le 20 octobre 2015, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.





# 1

# Le Groupe Bonduelle



|            |                                                                 |           |            |                                                                |           |
|------------|-----------------------------------------------------------------|-----------|------------|----------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1.1</b> | <b>Les chiffres clés du Groupe Bonduelle</b> <small>RFA</small> | <b>4</b>  | <b>1.5</b> | <b>Bonduelle dans le monde</b>                                 | <b>14</b> |
| 1.1.1      | Chiffres clés 2014-2015                                         | 4         | <b>1.6</b> | <b>Organisation du groupe</b>                                  | <b>16</b> |
| 1.1.2      | Répartition du chiffre d'affaires 2014-2015                     | 4         | <b>1.7</b> | <b>Nos activités</b> <small>RFA</small>                        | <b>17</b> |
| <b>1.2</b> | <b>Message de la Direction générale</b>                         | <b>6</b>  | 1.7.1      | RESPECTER la planète et nos engagements sociaux                | 17        |
| <b>1.3</b> | <b>Stratégie et politiques d'entreprise</b>                     | <b>8</b>  | 1.7.2      | DÉVELOPPER nos marques et nos légumes sous toutes leurs formes | 19        |
| 1.3.1      | La mission VegeGo!                                              | 8         | 1.7.3      | S'ORGANISER au service du client                               | 21        |
| 1.3.2      | Les 10 politiques                                               | 9         | 1.7.4      | FAVORISER l'épanouissement des femmes et des hommes            | 22        |
| <b>1.4</b> | <b>Marché mondial des légumes</b>                               | <b>11</b> |            |                                                                |           |
| 1.4.1      | Tendances                                                       | 12        |            |                                                                |           |
| 1.4.2      | Circuits de distribution                                        | 13        |            |                                                                |           |
| 1.4.3      | Concurrence                                                     | 13        |            |                                                                |           |

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

# 1.1 Les chiffres clés du Groupe Bonduelle

## 1.1.1 Chiffres clés 2014-2015

| (en millions d'euros)             | 30/06/2013 | 30/06/2014 | 30/06/2015 |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires                | 1 896      | 1 921      | 1 982      |
| Progression du chiffre d'affaires | 7,3 %      | 1,3 %      | 3,2 %      |
| Résultat opérationnel courant     | 106        | 103        | 112        |
| Résultat net                      | 52         | 15         | 69         |
| REBITDA *                         | 181        | 178        | 188        |
| Levier d'endettement **           | 3,27 x     | 2,95 x     | 2,73 x     |
| Investissements industriels       | 80         | 79         | 64         |
| ROCCE ***                         | 9,5 %      | 10,- %     | 10,7 %     |

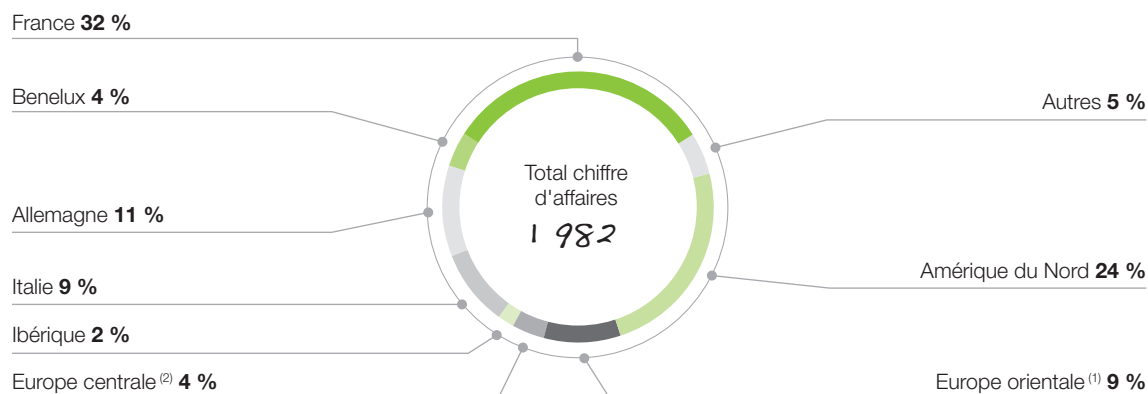
\* REBITDA (Recurring earnings before interest, taxes, depreciation and amortization). Cet indicateur représente la rentabilité récurrente générée par l'activité, indépendamment des conditions de financement, des prélèvements fiscaux et de l'amortissement de l'outil d'exploitation.

\*\* Dette financière nette/REBITDA.

\*\*\* Résultat opérationnel courant/capitaux employés.

## 1.1.2 Répartition du chiffre d'affaires 2014-2015 (en millions d'euros)

### ■ Chiffre d'affaires par zone géographique



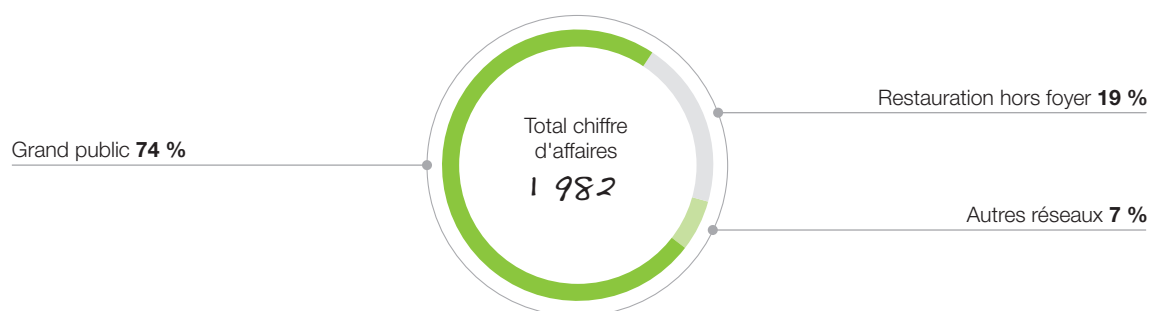
(1) Russie + autres pays de la Communauté des états indépendants (CEI).

(2) Ex-pays de l'Est ayant intégré l'Union européenne.

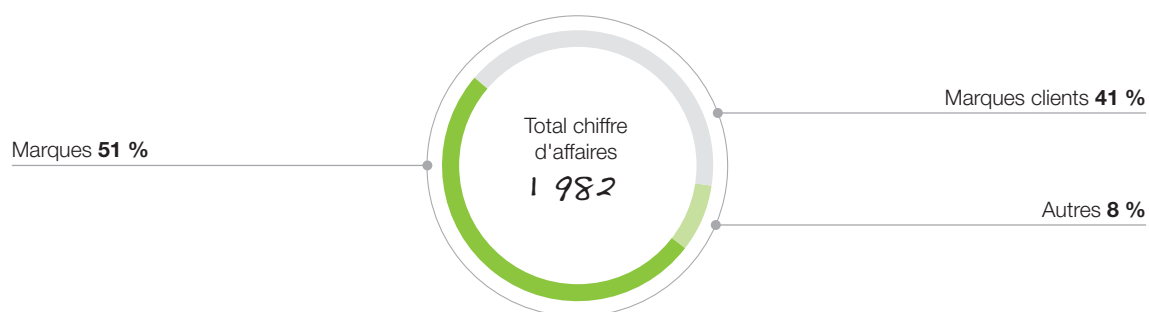
## ■ Chiffre d'affaires par zone Europe et hors zone Europe



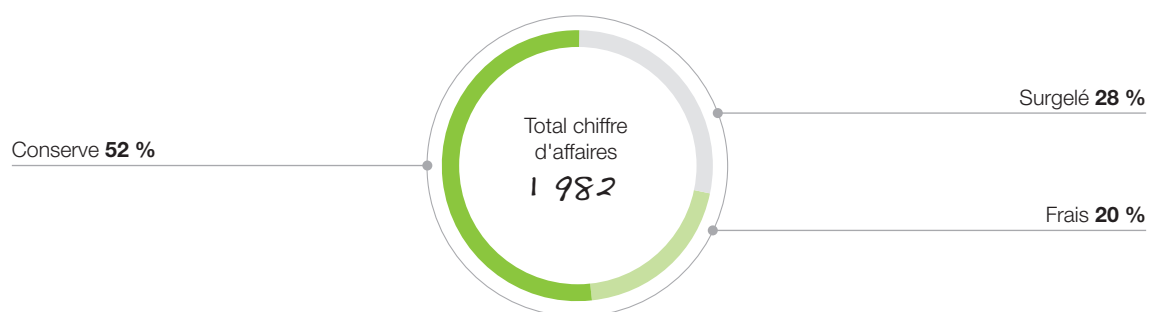
## ■ Chiffre d'affaires par circuit de distribution



## ■ Chiffre d'affaires par marque



## ■ Chiffre d'affaires par technologie



## 1.2 Message de la Direction générale

En se soldant par de nombreux records historiques, l'année 2014-2015 aura largement déjoué les obstacles rencontrés : incendie en pleine saison 2014 au Canada, embargo russe à l'importation et effondrement de certaines monnaies est-européennes (Russie, Ukraine...), guerres de prix et concentration des distributeurs ouest-européens dans un contexte de crise de consommation...



**Christophe Bonduelle**  
Président

### Croissance

La stagnation globale des activités du groupe dans la zone Europe (1 281 millions d'euros, soit 65 % de l'ensemble) a été largement compensée une fois encore par le dynamisme hors zone Europe pour établir une croissance totale de plus de 3 % en euros courants (et de plus de 4 % en euros constants).

#### ZONE EUROPE

La stagnation apparente cache une progression très sensible des marques du groupe (Bonduelle et Cassegrain) en *retail*, dans toutes les technologies (conserves, surgelés et frais) et dans une très grande majorité de pays. Les progressions de parts de marché obtenues s'expliquent par le succès des innovations tant à la marque Bonduelle (gammes vapeur en conserve et en surgelé, champignon au naturel, produits de *snacking* en frais...) qu'à la marque Cassegrain qui, forte de son positionnement haut de gamme et de ses légumes cuisinés, est devenue *leader* en valeur en France.

Ces succès (*leadership* en *retail* dans la quasi-totalité des couples pays/technologie où les marques du groupe sont présentes) s'expliquent également par la forte augmentation des investissements en publicité (+ 15 %).

Ces très beaux résultats sont malheureusement amoindris par le secteur du *foodservice* qui reste difficile, ainsi que par celui des marques de distributeurs qui a subi des baisses de prix très importantes et que le groupe n'a pas souhaité suivre. L'apparente stagnation des activités ouest-européennes cache donc une évolution favorable du *mix* d'activités.

#### HORS ZONE EUROPE

La croissance du groupe à changes constants est à deux chiffres depuis plusieurs années. Avec une croissance à + 12 %, l'année 2014-2015 prolonge donc ce dynamisme historique. Malheureusement, l'effondrement des principales monnaies est-européennes (- 20 % pour le rouble) ampute cette croissance de 3 points à changes courants pour l'établir à + 9 %. Cette croissance est générale dans l'ensemble des zones où le groupe est présent : + 9 % en Amérique du Nord dont les usines sont désormais saturées, + 28 % au Brésil où la part de marché a dépassé les 17 % <sup>(1)</sup>, et + 20 % dans le reste du monde, notamment en Russie où les marques Bonduelle et Globus n'ont pas souffert de l'embargo et jouissent désormais d'une part de marché consolidée proche de 40 % <sup>(2)</sup>.

(1) Part de marché marque en valeur sur le marché de la conserve. Source : Nielsen scantrack Jul14-Jun15.

(2) Part de marché marque en valeur sur le segment maïs, pois et haricots. Source : Nielsen P6 2015.



*" Au-delà des moyens financiers alloués à cette ambition, c'est surtout l'engagement de ses collaborateurs et aussi de ses partenaires agricoles qui permettra au Groupe Bonduelle de devenir "le référent mondial du bien-vivre par l'alimentation végétale" "*

## Rentabilité

L'évolution du *mix* d'activités en faveur des marques du groupe en *retail* et la forte croissance hors zone Europe où la profitabilité est nettement supérieure permettent de battre le record historique de résultat opérationnel courant (ROC) avec 112 millions d'euros, soit 5,6 % du chiffre d'affaires, et de dépasser largement les objectifs. En effet, à 116,4 millions d'euros à changes constants, soit 5,8 % du chiffre d'affaires, le ROC progresse de 14 % pour une progression de + 3 % à + 6 % annoncée initialement.

Par ailleurs le résultat opérationnel progresse de plus de 60 % à 109 millions d'euros ; en 2013-2014 il avait en effet subi la provision pour la lourde amende infligée par les Autorités européennes de la concurrence à la catégorie champignon sous marques de distributeurs.

Enfin, le résultat net profite des éléments cités précédemment mais aussi d'un taux d'impôt historiquement bas (22 %). Du fait notamment de la nette amélioration de la rentabilité du champignon après les investissements et restructurations réalisés, le groupe a pu bénéficier sur l'exercice de déficits fiscaux antérieurs liés à cette activité.

## Perspectives

Ces excellents résultats consolidés permettent donc d'aborder l'avenir avec confiance. Les niveaux de *cash flow* générés, avec une diminution significative du besoin en investissements industriels et du ratio d'endettement, montrent en effet que les acquisitions réalisées en 2012 sont désormais « digérées ».

Si, début 2015, l'acquisition très prometteuse d'une petite usine a été réalisée dans l'Ouest canadien, le groupe a recouvré les moyens de ses ambitions exprimées dans sa vision « *VegeGo!* » (chiffre d'affaires de 3,5 milliards d'euros à l'horizon 2025) qui passe à l'évidence par un taux de croissance externe significatif.

Mais, au-delà des moyens financiers alloués à cette ambition, c'est surtout l'engagement de ses collaborateurs et aussi de ses partenaires agricoles qui permettra au Groupe Bonduelle de devenir « le référent mondial du bien-vivre par l'alimentation végétale ». Les mesures effectuées auprès de ces deux catégories de parties prenantes en 2014-2015 valident amplement la faisabilité de cette ambition stratégique à long terme.

## 1.3 Stratégie et politiques d'entreprise

### 1.3.1 La mission VegeGo!

En 2012, nous sommes entrés dans une nouvelle phase de notre développement avec le lancement officiel de VegeGo!. Ce projet d'entreprise, c'est notre raison d'être : co-construit par les collaborateurs, la Direction générale du groupe et les actionnaires, il définit ce que sera Bonduelle en 2025. Programme visionnaire et

fédérateur, VegeGo! a pour ambition de faire du Groupe Bonduelle « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale », assumant pleinement ses responsabilités vis-à-vis de ses actionnaires, ses collaborateurs, ses partenaires, ses clients et l'environnement.

VegeGo! s'appuie sur quatre piliers fondamentaux :



« NOUS RESPECTONS  
LA PLANÈTE ET NOS  
ENGAGEMENTS SOCIAUX »



« NOUS DÉVELOPPONS  
NOS MARQUES ET NOS  
LÉGUMES SOUS TOUTES  
LEURS FORMES »



« NOTRE ORGANISATION  
EST AU SERVICE DU CLIENT »



« NOUS FAVORISONS  
L'ÉPANOUISSEMENT DES  
FEMMES ET DES HOMMES »

#### RESPECTER LA PLANÈTE ET NOS ENGAGEMENTS SOCIAUX

Plus que jamais, nous sommes soucieux de trouver le bon équilibre entre performance et respect de la planète : nous sommes engagés dans une politique volontariste autour de six domaines prioritaires : les Hommes, la nutrition, la production agricole et la qualité, les ressources naturelles, le transport et les parties prenantes.

#### DÉVELOPPER NOS MARQUES ET NOS LÉGUMES SOUS TOUTES LEURS FORMES

Nos marques internationales bénéficient d'une stratégie sur-mesure pour chaque marché, intégrée à un positionnement international, conformément à la feuille de route VegeGo!. C'est tout le sens de notre engagement à proposer le légume sous toutes ses formes et d'élargir notre offre au végétal, d'appliquer le bien-vivre à nos produits, dans toutes les technologies et tous les circuits.

#### METTRE NOTRE ORGANISATION AU SERVICE DU CLIENT

Nos produits aux marques nationales et marques clients sont adaptés aux attentes et spécificités de chaque partie du monde où nous sommes présents. Notre souhait d'innover en permanence et de penser notre organisation en fonction des besoins de nos clients est la meilleure garantie d'un développement pérenne et harmonieux de Bonduelle.

#### FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DES FEMMES ET DES HOMMES

Bonduelle place les femmes et les hommes au cœur de son projet d'entreprise, conformément à ses valeurs historiques. Optimisation des conditions de travail, de l'intégration des salariés porteurs de handicap... Tout est mis en œuvre pour aller toujours plus loin en matière d'égalité des chances et de diversité, de mobilité interne, de sécurité (objectif 0 accident), d'épanouissement professionnel et personnel, de diversité des métiers, formation, *networking*...

## 1.3.2 Les 10 politiques

Pérennité, indépendance, épanouissement des collaborateurs sont les trois fondamentaux au cœur de la stratégie du Groupe Bonduelle dont l'ambition est d'être « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale ». Cette vision s'appuie sur 10 politiques.

### 1. PRIORITÉ AU LONG TERME

Initié en 2012, le projet VegeGo! définit la vision du groupe en 2025 au travers de 22 chantiers de progrès. De nombreuses étapes ont été franchies depuis le lancement de ce programme fédérateur pour l'entreprise, avec notamment en 2014-2015 une communication renforcée avec le monde agricole et la première participation au Salon international de l'agriculture. Pour conforter son dynamisme commercial, Bonduelle a également testé de nouvelles pistes de ventes directes afin de faire valoir la qualité de ses produits dans les circuits alternatifs de la distribution. Ces initiatives contribuent à nourrir l'ambition du groupe qui entend devenir « le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale ».

### 2. CROISSANCE

Le Groupe Bonduelle a signé un nouvel exercice de forte croissance en 2014-2015, supérieure à l'objectif annoncé avec une progression du chiffre d'affaires de 4,1 % à taux de change constants. Sur la zone Europe, impactée par l'atonie du marché, ses performances sont demeurées stables grâce au succès des produits à marque Bonduelle et Cassegrain. Au Canada, le groupe a consolidé ses positions (ceci malgré l'incendie de son usine de Tecumseh), tandis qu'aux États-Unis, il a affirmé son développement dans le domaine du surgelé. L'activité en Russie n'a été pénalisée ni par les mesures d'embargo et ni par la dévaluation du rouble grâce à une implantation locale dès 2004, renforcée par une croissance externe en 2012. Le modèle de croissance diversifié géographiquement démontre ainsi sa pleine pertinence.

### 3. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La sécurité alimentaire et la traçabilité sont primordiales pour Bonduelle et ses clients. En 2014-2015, 44 600 analyses ont été réalisées sur des conserves et 19 000 sur des surgelés et produits frais ou traiteurs. L'exercice a également été marqué par un événement médiatique en France concernant la présence d'arômes naturels utilisant des produits à base de viande dans certaines préparations culinaires (légumes façon petit salé...). Le groupe a communiqué de manière transparente sur ce sujet et s'est engagé à le mentionner sur les emballages des quelques 20 produits concernés sur les 300 produits commercialisés par le groupe en France.

### 4. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La politique du groupe répond à 4 enjeux : réduire les prélèvements en ressources non renouvelables, augmenter le recours aux renouvelables, maîtriser et minimiser les rejets en milieu naturel, comprendre et maîtriser l'impact global de l'activité sur l'environnement et la société. Bonduelle déploie en particulier des fermes pilotes privilégiant une agriculture fondée sur le désherbage mécanique. Ces exploitations implantées en Allemagne, au Canada, en Espagne et en Russie, s'inspirent de l'exemple français. En juin 2015, le groupe a ainsi présenté les résultats des 8 fermes pilotes implantées en Picardie (France) qui sont parvenues à réduire de 17 % leur Indice de Fréquence de Traitement (IFT) entre 2007 et 2013 grâce à l'éco-désherbage.

### 5. RENTABILITÉ

Désormais internationalisé à raison d'un tiers de ses ventes en France, un tiers en Europe hors de France et un tiers hors Europe, Bonduelle marque en 2012-2013 ses 160 ans d'histoire agro-industrielle et 15 ans de présence sur les marchés financiers par un record historique de son chiffre d'affaires et de sa rentabilité opérationnelle courante, performance qu'il surpasse durant l'exercice 2013-2014 à taux de change constants et à nouveau en 2014-2015 tant à taux de change courants que constants confortant ainsi les objectifs VegeGo!.

### 6. POLITIQUE DE MARQUE

« Bonduelle, votre source d'inspiration pour cuisiner et consommer avec plaisir des légumes tous les jours » : le positionnement du groupe met en avant sa volonté de proposer aux consommateurs des plats sains avec des légumes goûteux, frais et naturels tout en les invitant à plus de créativité culinaire. Cette politique a été concrétisée en 2014-2015 par le lancement d'une campagne TV et digitale au Canada afin de promouvoir la gamme de légumes cuisinés. En Pologne, une nouvelle opération de communication a été initiée sur la gamme vapeur, en conserve et surgelé. Par ailleurs, Cassegrain, marque phare du Groupe Bonduelle, a été déployée sur le marché de la restauration commerciale avec une offre de légumes cuisinés de haute qualité dans deux nouveaux formats de type « épicerie fine ».

### 7. INNOVATION

Qu'il s'agisse de techniques culturelles partagées avec les agriculteurs partenaires (*Strip Till*, utilisation de GPS et drones pour lutter contre l'érosion des sols et optimiser la fertilisation), ou de nouveaux produits adaptés aux attentes des marchés et aux goûts des différentes catégories de consommateurs, Bonduelle innove constamment. Ainsi, en 2014-2015, le déploiement de la gamme de légumes vapeur a été étendu à l'ensemble des pays d'Europe où le groupe est présent. Des légumes pour potages ont été lancés en France, une nouvelle offre de *snacking* commercialisée aux Pays-Bas, des produits « traiteur » et des légumes pour barbecue proposés en Allemagne...

## 8. IMPLICATION AGRO-INDUSTRIELLE

Bonduelle était présent pour la première fois au Salon international de l'agriculture (SIA) organisé à Paris en février-mars 2015. La présence du groupe témoigne de sa volonté de valoriser la filière légumes et ses bonnes pratiques en matière de Responsabilité sociétale d'entreprise. Des agriculteurs partenaires de Bonduelle étaient présents chaque jour pour expliquer au public leur métier. À l'occasion du salon ont été présentés les résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès de l'ensemble des producteurs du groupe. Cette initiative, inédite dans le monde agricole, indique que 77 % des exploitants ayant répondu au questionnaire sont satisfaits de leur partenariat avec Bonduelle, produire des légumes pour le groupe apportant une image positive à leur ferme.

## 9. INTERNATIONAL

En février 2015, le Groupe Bonduelle a acquis auprès du distributeur canadien Sobeys une usine de légumes surgelés. D'une capacité de production de 15 000 tonnes, ce site est situé à Lethbridge, dans la province d'Alberta, à 100 km de la frontière avec les États-Unis.

Employant 150 salariés, Lethbridge renforce la présence de Bonduelle en Amérique du Nord où le groupe possède déjà 7 usines au Québec et en Ontario, ainsi que trois unités de production dans l'État de New York et au Wisconsin. Cette transaction permet à Bonduelle

un déploiement commercial à l'ouest du continent tout en favorisant les synergies logistiques dans cette zone. Elle s'accompagne de la signature d'un contrat d'approvisionnement exclusif de 7 ans avec Sobeys (2<sup>e</sup> distributeur canadien) et assure également un *sourcing* de long terme auprès des producteurs de légumes de l'Alberta, du Québec et de l'Ontario.

## 10. DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Le développement du capital humain figure parmi les enjeux principaux de la politique ressources humaines du groupe pour accompagner sa croissance internationale. Cette vision est en phase avec les 7 valeurs de l'entreprise : souci de l'Homme, intégrité, confiance, excellence, équité, ouverture et simplicité. Dans ce cadre, le déploiement du projet ManageGo! s'est poursuivi en 2014-2015 au niveau groupe avec l'organisation de sessions de formation animées par deux « facilitateurs », un responsable des ressources humaines et un manager à destination de l'encadrement intermédiaire. L'égalité des chances, la diversité, la mobilité interne sont également des axes privilégiés avec une attention toute particulière à la sécurité. Dans ce domaine, Bonduelle vise le 0 accident avec arrêt de travail au plus tard en 2025 en déployant divers outils, dont la méthode STOP™ (sécurité au travail par l'observation préventive) développée par DuPont de Nemours.

## 1.4 Marché mondial des légumes

La consommation de légumes dans le monde progresse lentement et la part de marché des légumes prêts à l'emploi gagne du terrain avec une offre de produits de plus en plus développée, des prix accessibles et une facilité d'utilisation qui séduit aussi bien les consommateurs que les professionnels de la restauration. Bien que la part de la catégorie légume frais brut reste majoritaire à 80,5 % <sup>(1)</sup>, les légumes préparés progressent au sein du marché mondial des légumes estimé à 400 milliards d'euros en 2014 <sup>(1)</sup>. Sur le long terme, l'importante part du légume frais brut ouvre des perspectives favorables à la croissance du marché du légume prêt à l'emploi.

**MARCHÉ DES LÉGUMES DANS TOUTES LES CATÉGORIES (FRAIS ET PRÊT À L'EMPLOI) EN VALEUR (EN MILLIARDS D'EUROS) ET LA PART DES LÉGUMES PRÉPARÉS (EN %) PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE <sup>(2)</sup>**



(1) Bulgarie, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Russie et Slovaquie.

(2) Allemagne, Autriche, Benelux, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

(3) Canada, États-Unis et Mexique.

(4) Brésil.

(5) Chine et Inde.

(6) Turquie.

% arrondi à l'unité la plus proche

\* Non communiqué.

(1) Source : Food For Thought 2015.

(2) Les études Food For Thought 2015 ne prennent pas en compte le légume frais prêt à consommer mais uniquement le légume frais prêt à l'emploi.



## 1.4.1 Tendances

Le marché du légume se structure autour de quatre grandes tendances des consommateurs : le plaisir, la praticité, la naturalité/l'authenticité et la santé ; tendances auxquelles répond le Groupe Bonduelle par sa stratégie VegeGo! et son offre de produits.

### LE PLAISIR <sup>(1)</sup>

*fraîcheur, formes, couleurs, spontanée, créative, envie, expérience multi-sensorielle, émotion, identité*

La qualité et l'extrême variété des produits proposés par Bonduelle permettent à chaque consommateur de trouver le légume ou la recette qui lui convient. Bonduelle propose le légume et, plus largement, le végétal, sous toutes ses formes, sous toutes ses marques, dans tous les circuits de distribution et dans toutes les technologies. C'est d'ailleurs ce qu'illustre la plateforme de marque « Bonduelle, surprenez-vous », aujourd'hui étendue à tous les pays où le groupe est présent. Le concept correspond à une cuisine plaisir plus inspirante où le légume préparé est un ingrédient de départ pour la confection d'un bon plat.

### LA PRATICITÉ <sup>(1)</sup>

*déjeuner rapide, restauration hors foyer et à emporter, technologie, solutions faciles, urbain, instantané, nomadisme, besoin de convenance 2.0*

Tous les produits Bonduelle répondent fondamentalement à la tendance « légumes pratiques » puisque les différentes technologies (conserves, surgelés, frais 4<sup>e</sup> gamme et traiteur) permettent un usage rapide et facile, ainsi qu'une facilité de stockage. Une nouvelle orientation se dégage depuis quelques années en raison de la modification de la structuration des repas et d'un déjeuner pris de plus en plus « sur le pouce » : le *snacking*. Les « formules déjeuner » de Bonduelle, élues « produit de l'année 2014 », accueillent deux nouvelles recettes qui viennent compléter la gamme.

### LA NATURALITÉ <sup>(1)</sup> ET L'AUTHENTICITÉ <sup>(2)</sup>

*qualité, confiance, provenance, composition, traçabilité, mentions « à base d'ingrédients 100 % naturels » et de « sans », transparence, local, bio, responsable, fait-maison, plats terroir, abordable, familial, recettes traditionnelles*

Entreprise innovante, Bonduelle a développé une technologie complexe qui permet d'apporter tous les bienfaits d'un légume intact

et préservé grâce à des procédés naturels de conservation. Le besoin de naturalité du consommateur et de recherche des produits avec mentions « à base d'ingrédients 100 % naturels » et de « sans » (conservateurs, pesticides...) correspond à nos « purées 100 % légumes » surgelées, lancées en 2011 en France et déployées dans toute l'Europe en *foodservice*. L'orientation vers le bio est toujours plus d'actualité avec la gamme de légumes verts en conserve « Bio » Bonduelle qui s'étend cette année sur l'Allemagne.

En conjuguant les modèles de développement avec son savoir-faire et sa responsabilité, Bonduelle se développe multi-localement en s'adaptant aux spécificités culturelles et industrielles de chaque zone géographique. Les usines sont implantées à proximité des champs de légumes pour un circuit de fabrication le plus court possible. En France par exemple, les « salades du jour » en sachet Bonduelle respectent la saisonnalité et la fraîcheur en variant la composition selon les arrivages.

Entreprise culturellement responsable et engagée, Bonduelle a développé une relation unique avec les agriculteurs. La gamme de salades 4<sup>e</sup> gamme « Contadino » en Italie l'illustre bien puisqu'elle met en avant l'origine du produit et l'agriculteur producteur, pour une traçabilité du produit du champ à l'assiette.

L'authenticité est une tendance qui découle de la naturalité ; un retour aux sources pour le consommateur qui recherche des recettes traditionnelles avec un goût proche du fait-maison. Les « légumes pour potage » surgelés sont lancés en France sur le marché grand public et en restauration hors foyer en Italie et en Pologne. Aussi, inspirée de la cuisine Bistrot, une gamme de conserves de légumes « façon » a été lancée en France cette année avec six recettes différentes de légumes secs et légumes mijotés.

### LA SANTÉ <sup>(1)</sup>

*nutrition, bien-être, énergie, science*

La santé est par définition au cœur de tous nos produits puisque la nécessité d'en consommer est désormais connue de tous. Depuis 10 ans, « la santé par les légumes » est un des fondamentaux de la Fondation Louis Bonduelle qui accompagne l'évolution des comportements alimentaires pour les jeunes (recettes, astuces et jeux pédagogiques), et pour les plus âgés (ateliers culinaires « Art et saveurs nature »).

La santé passe aussi par la cuisson et c'est le mode de cuisson à la vapeur qui est le plus reconnu pour ses bienfaits nutritionnels. Bonduelle déploie ses légumes vapeur en Pologne, appuyé par une campagne de communication sur le web et à la télévision.

(1) Source : TNS Sofres 2013, Les consommateurs et les produits en conserve : État des lieux, dynamiques et perspectives.

(2) Tendances définies en interne et par TNS Sofres 2013, Les consommateurs et les produits en conserve : État des lieux, dynamiques et perspectives.

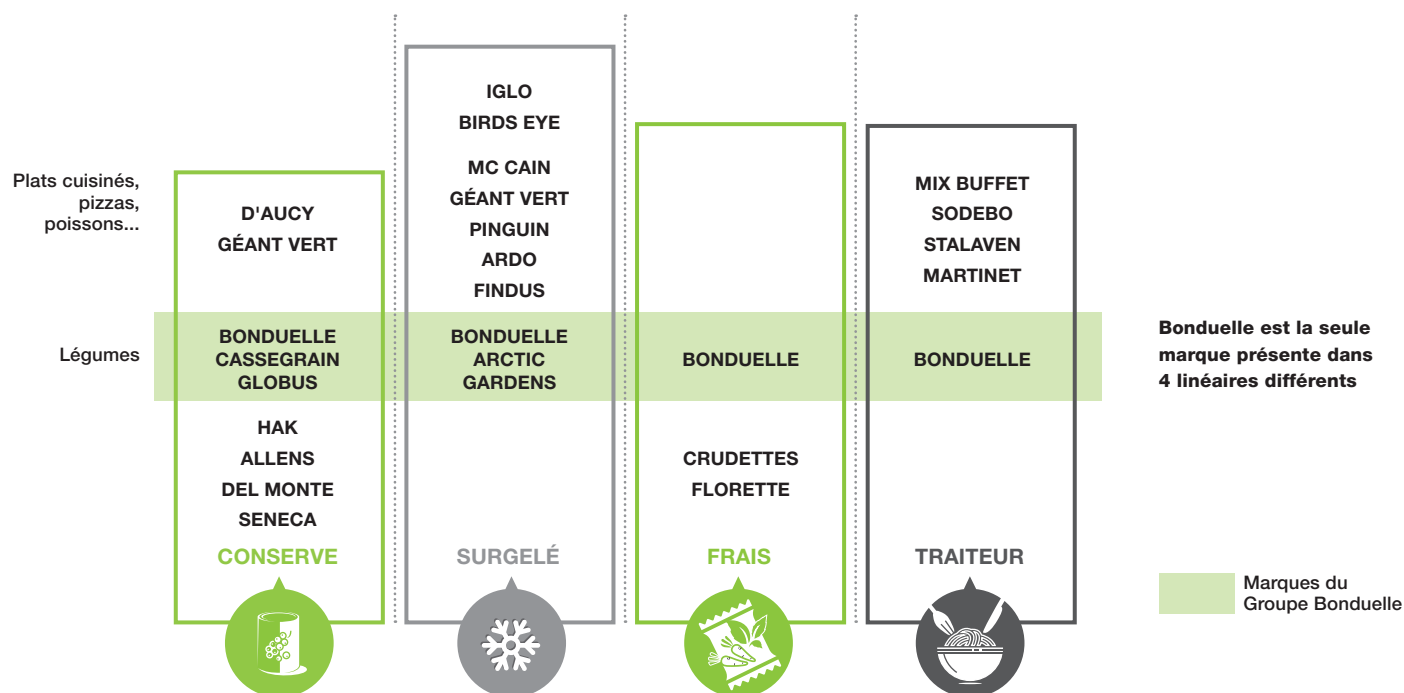
## 1.4.2 Circuits de distribution

### ■ Part du *foodservice*<sup>(1)</sup> par rapport au *retail*<sup>(2)</sup> sur le marché du légume par zone géographique (en %) <sup>(3)</sup>

|                                                               | Europe centrale &<br>orientale | Europe<br>occidentale | Amérique<br>du Nord | Amérique<br>du Sud | Middle East |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------|---------------------|--------------------|-------------|
| Part du <i>foodservice</i><br>sur le marché total des légumes | 7,54 %                         | 13,81 %               | 19,38 %             | 12,01 %            | 18,32 %     |

## 1.4.3 Concurrence

### BONDUELLE, UNIQUE MARQUE *PURE PLAYER* DU LÉGUME



Spécialiste du légume, Bonduelle propose une large gamme de produits déclinée sous quatre technologies et quatre marques dans le monde. La marque se positionne ainsi en *pure player* du légume

par rapport à ses principaux concurrents, généralement spécialisés sur une seule technologie, sur ses marchés de référence.

(1) *Foodservice* (ou *restauration hors foyer*) : ce circuit comprend toutes les prestations commerciales et services alimentaires hors domicile.

(2) *Retail* : vente directe ou intermédiaire, notamment dans les enseignes de grande distribution.

(3) Source : Food For Thought 2015.

## 1.5 Bonduelle dans le monde





## QUATRE MARQUES DANS LE MONDE



(1) En partenariat avec la coopérative France Champignon.

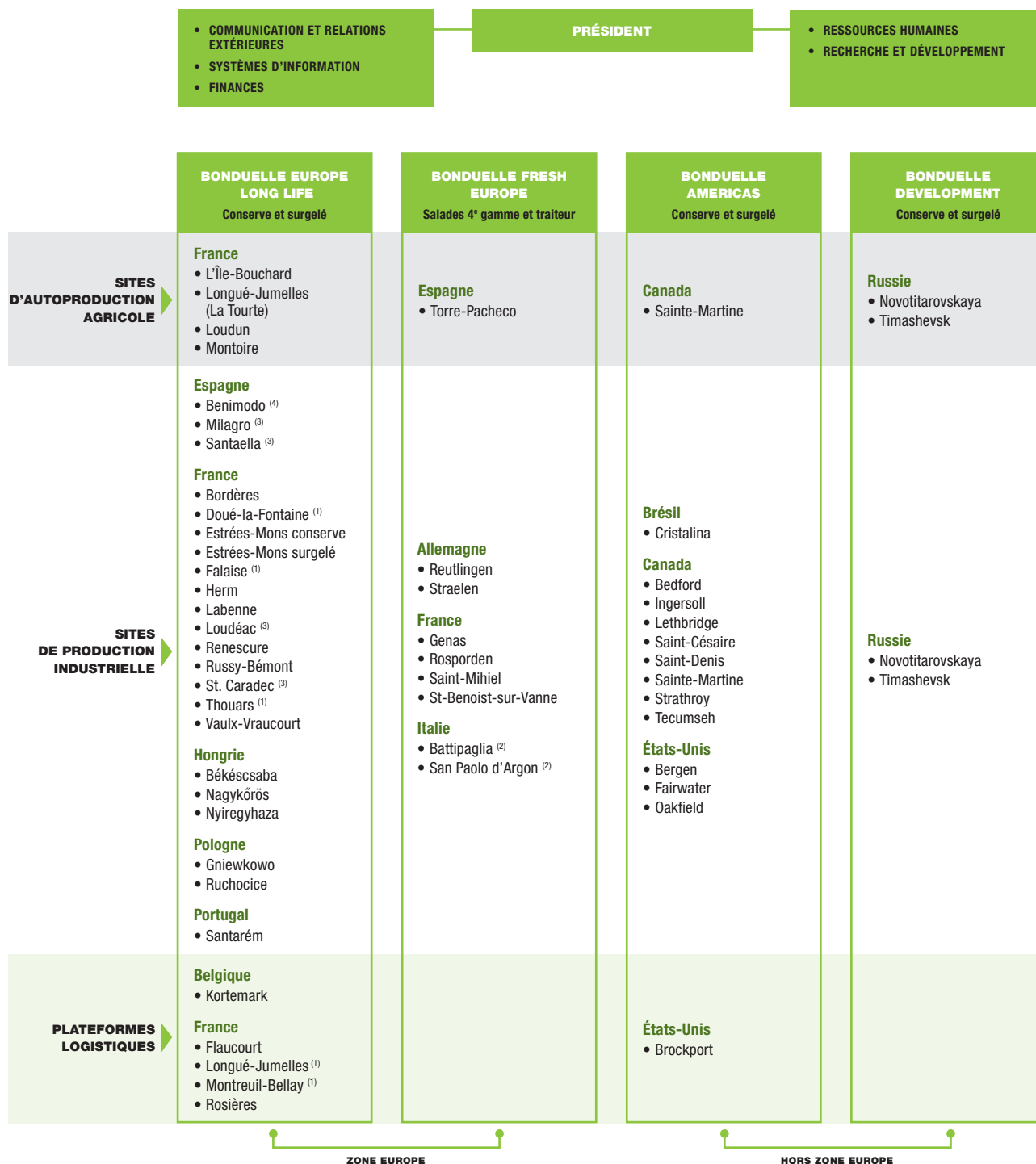
(2) En partenariat avec OP OASI.

(3) Joint-venture Gelagri (35,5 %).

(4) Joint-venture UCR (50 %).

# 1.6 Organisation du groupe

GRI - G4 - 17



(1) En partenariat avec la coopérative France Champignon. (2) En partenariat avec OP OASI. (3) Joint-venture Gelagri (35,5 %). (4) Joint-venture UCR (50 %).

## 1.7 Nos activités

Retrouvez le rapport d'activité dans la partie 4 de ce document intégré au rapport de la Gérance en page 113.

### 1.7.1 RESPECTER la planète et nos engagements sociaux

Premier pilier de la stratégie VegeGo! du groupe, Bonduelle s'engage à respecter la planète et ses engagements sociaux. Pour plus de précisions sur les nombreux projets de Responsabilité sociétale d'entreprise, rendez-vous en partie 2 de ce document page 24.

#### LE SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE : « DU CHAMP À L'ASSIETTE »

Pour sa première participation à la plus grande manifestation agricole française, l'objectif de Bonduelle a été de valoriser la filière légumes en toute transparence et ses bonnes pratiques en matière de développement durable, de l'amont agricole jusqu'au produit que l'on retrouve dans l'assiette. Le salon a été un moment d'échanges privilégiés entre l'entreprise Bonduelle, les agriculteurs partenaires et le consommateur. Chaque jour, les représentants des agriculteurs de Bonduelle étaient présents pour expliquer au grand public leur métier et la production de légumes et salades de plein champ ou de champignons. Diverses animations ont été déployées sur 3 pôles : culture, au rythme des saisons ; préparation, bon comme à la maison ; plaisir et bien-être, les légumes sans modération. Quiz, bornes interactives, démonstrations de recettes, ateliers culinaires pour les enfants..., une façon simple et ludique de présenter la culture, la préparation, les innovations, l'étendue des gammes Bonduelle, les bienfaits gustatifs et nutritionnels des légumes et les actions de la Fondation Louis Bonduelle. Bonduelle a profité de cet événement pour organiser une rencontre avec ses parties prenantes internes et externes afin d'échanger sur les questions environnementales et sociétales et de challenger la démarche de développement durable du groupe.

Le Salon international de l'agriculture (SIA) a par ailleurs été l'occasion de dévoiler la nouvelle version de la charte agronomique Bonduelle (engagement contractuel entre l'entreprise et l'agriculteur partenaire visant le partage et le respect des normes fixées par le groupe) ainsi que les résultats de l'enquête de satisfaction <sup>(1)</sup> menée auprès des agriculteurs pour établir un état des lieux de leurs relations avec Bonduelle. Dans l'ensemble, 77 % sont satisfaits de leur partenariat avec le groupe. De plus, 7 producteurs sur 10 considèrent que la charte agronomique est bénéfique au secteur, voire essentielle pour plus de la moitié. La relation entre les agriculteurs partenaires et les techniciens agricoles de Bonduelle (chefs de plaine et assistants de culture) est jugée globalement très satisfaisante à 89 %. Il y a cependant quelques axes où les perceptions sont perfectibles.

(1) IPSOS 2014.

Les attentes en termes d'amélioration de la relation avec Bonduelle se situent dans les domaines suivants : proximité, communication, écoute et plus de visibilité sur le produit final. Bonduelle a lancé différentes démarches dans ce sens en collaboration avec ses agriculteurs.

#### LE SIA EN CHIFFRES

**30 000 visiteurs** sur le stand Bonduelle \*

**54 experts** présents pour animer le stand dont 23 agriculteurs partenaires

**250 000 personnes touchées** grâce aux tweets postés pendant le salon \*

\* Estimation.

#### BONDUELLE À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE MILAN

À l'occasion de l'Exposition Universelle de Milan 2015 « Nourrir la planète, énergie pour la vie », Bonduelle a participé au colloque « Alimentation et Bien-être ». Pendant une journée, spécialistes et experts de la nutrition ont échangé autour de la notion de bien-être alimentaire et sont allés plus loin que les notions de santé et bien-être qui lui sont souvent associées. Bonduelle a présenté, à travers sa nouvelle mission « Bien-vivre par l'alimentation végétale », comment un groupe agro-alimentaire met en œuvre son développement à travers cette thématique : une longue tradition d'innovations produits, une nouvelle plateforme de marque, des services associés en ligne, des nouveaux circuits de distribution, une Fondation qui a pour objectif de faire évoluer durablement les comportements alimentaires et une politique de Responsabilité sociétale d'entreprise forte.

#### LES HUITIÈMES RENCONTRES DE LA FONDATION LOUIS BONDUELLE

Choix alimentaires et rôle de la sensorialité, entre perception et plaisir : tel est le thème qui a été abordé lors des huitièmes rencontres annuelles de la Fondation Louis Bonduelle. L'événement réunissant les parties prenantes, a été organisé par la Fondation Louis Bonduelle en Italie à l'Université de Florence, et s'est déroulé sous le patronage de l'Exposition Universelle de Milan 2015. « Nos sens, drivers de nos choix alimentaires » est le titre choisi pour l'édition 2015 des Rencontres de la Fondation. Chercheurs, acteurs de la nutrition et journalistes ont été conviés à partager, avec six intervenants, connaissances scientifiques et bonnes pratiques sur ce sujet. La journée a également été l'occasion de présenter le projet d'éducation alimentaire « Des légumes pour la vie », dédié à la promotion des connaissances sur les légumes auprès des enfants à travers des



activités ludiques et pédagogiques. Ce projet a été choisi parmi les vainqueurs de l'appel à projets organisé par la Fondation l'année passée. Après la présentation des résultats du Prix de Recherche Louis Bonduelle 2013, l'événement s'est clôturé par la remise de la 10<sup>e</sup> édition du Prix de Recherche Louis Bonduelle.

## AU-DELÀ DU DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES, LA CO-CONSTRUCTION

Bonduelle est engagé depuis 2003 dans une politique volontariste de réduction de son empreinte environnementale liée au fonctionnement de ses sites de production, à l'emballage et au transport de ses produits. La bonne gestion de l'eau, tout comme les économies d'énergie et la diminution des émissions de gaz à effet de serre sont les priorités de l'entreprise. Ces axes d'actions stratégiques historiques ont été confirmés par la construction d'une matrice de matérialité, outil permettant d'identifier les axes de progrès prioritaires de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) du groupe, établie avec l'ensemble des parties prenantes (externes et internes). Les interlocuteurs externes impliqués dans la construction de la matrice de matérialité de Bonduelle ont été identifiés de manière à représenter les différentes catégories de parties prenantes directes et indirectes de Bonduelle. Un questionnaire a été envoyé à ces parties prenantes « cibles » afin de hiérarchiser l'importance des différents enjeux. Plus de 250 parties prenantes externes ont ainsi été sollicitées : clients, fournisseurs, organisation de défense des intérêts des consommateurs, investisseurs, experts, ONG, institutions académiques, médias, organisations professionnelles, institutions publiques locales, syndicats. Cette matrice est la première étape d'une démarche itérative qui s'enrichira au rythme de son déploiement dans tous les pays où Bonduelle est implanté <sup>(1)</sup>.

La volonté du groupe est d'encourager un dialogue de qualité avec l'ensemble de ses parties prenantes. Cette dimension humaine a toujours animé Bonduelle, entreprise familiale, respectueuse des valeurs d'échange et de sincérité qui fondent sa réputation.

## L'USINE BONDUELLE DE DEMAIN EST UNE USINE ENCORE PLUS SOBRE

Plusieurs sites Bonduelle sont aujourd'hui certifiés ISO 50001 pour leur gestion méthodique et pérenne de l'énergie permettant par la même occasion la réduction des coûts énergétiques. Les usines d'Estrées-Mons (surgelé), Renescure et Russey-Bémont en France sont certifiées depuis l'exercice précédent. Cette année, ce sont les sites allemands de Straelen et Reutlingen qui ont obtenu la certification en février 2015, ainsi que Bordères, Estrées-Mons (conservé), Labenne et Longué-Jumelles (La Tourte) en France dans les mois qui ont suivi, ce qui porte à 9 le nombre de sites certifiés. Par ailleurs, Renescure a reçu cette année le prix de la performance énergétique de l'industrie agro-alimentaire qui valorise les efforts du site en matière d'efficacité énergétique et d'amélioration de la

compétitivité. En effet, depuis 2011, l'usine de Renescure a diminué le ratio de sa consommation d'énergie de près de 6,5 % et baissé ses émissions de gaz à effet de serre de 7,3 % grâce à la collaboration efficace entre le département recherche et développement d'une part et le site d'autre part. Ce prix récompense l'ensemble de la politique énergétique mise en place depuis plusieurs années, dont le programme Usine Sobre <sup>(2)</sup>. Non seulement Bonduelle va plus loin dans sa démarche de management de l'énergie mais s'emploie aussi à développer des énergies alternatives adaptées à chaque territoire.

La mise en place de solutions alternatives dans les *process* et les approvisionnements en énergie ou en matériaux d'emballage constituent deux vecteurs de progrès en matière de développement durable. Plusieurs projets, aujourd'hui aboutis, à Békéscsaba et Nagykörs en Hongrie et Saint-Denis au Québec (Canada), valorisent en chaudière le biogaz de leur station d'épuration. Bonduelle favorise également l'utilisation d'énergies alternatives dans le cadre de grands partenariats à Bordères, Estrées-Mons et Renescure (France). À Estrées-Mons par exemple, l'usine achète de la vapeur issue d'une chaudière de cogénération d'origine biomasse pour alimenter en partie le site en énergie. Au-delà des performances environnementales, ce projet contribue à développer une filière bois-énergie durable en Picardie <sup>(3)</sup>.

Le respect du milieu naturel est en effet plus efficace en abordant des solutions adaptées aux spécificités d'un territoire, non seulement en ressources naturelles mais aussi en agriculture, élément essentiel pour un groupe dont le métier est en lien direct et quotidien avec la terre.

## NORD-PICARDIE, TERRAIN DE PRATIQUES INNOVANTES DE LA CULTURE DURABLE <sup>(4)</sup>

En Picardie, le programme pilote de la culture durable des légumes de plein champ a entamé cette année sa dernière campagne de test. Ce programme a été élaboré dans le but de pérenniser la filière des légumes pour la conserve ou la surgélation, d'accompagner l'évolution de la réglementation dans le respect de l'environnement tout en offrant aux consommateurs des produits bons pour la santé, accessibles et de qualité. Développée dans huit fermes pilotes en Picardie, la démarche préconise l'emploi prioritaire de méthodes agronomiques et de techniques très pointues de désherbage mécanique. Elle a pour objectif de produire en réduisant significativement l'usage des produits de traitement utilisés pour la protection des légumes. C'est une agriculture raisonnée, de précision, où l'agriculteur base son intervention sur l'observation mesurée des éléments indésirables (ravageurs, maladies) de la parcelle et des conditions météorologiques. Le programme pilote devrait maintenant trouver son prolongement au cœur d'un Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) approuvé par le ministère de l'Agriculture qui, en concentrant toutes les dynamiques déjà impliquées, poursuivra les travaux de recherche et d'amélioration des outils.

(1) Pour plus d'information sur la matrice de matérialité, rendez-vous à la partie 2.2.2 Matrice de matérialité page 38.

(2) Pour plus d'information, rendez-vous en page 49 « Penser l'usine de demain ».

(3) Pour plus d'information, rendez-vous en partie 2.4.4 Consommation d'énergies en page 47.

(4) Retrouvez tous les programmes pilotes dans les différents pays d'implantation Bonduelle dans les faits marquants de la partie 2.3.6 Vers l'agriculture écologiquement intensive en page 44.

## BONDUELLE PARTICIPE AU WORLD FORUM LILLE

Initié par Réseau Alliances, le *World Forum* Lille est un ensemble d'événements internationaux dont l'objectif est d'éveiller les esprits à une économie mondiale responsable en faisant connaître les bonnes pratiques d'entreprises de toutes tailles, et d'engager les professionnels et entrepreneurs d'aujourd'hui et de demain à poursuivre cette démarche. Grand partenaire de l'événement pour la 8<sup>e</sup> année consécutive, Bonduelle a partagé, les 21 et 22 octobre 2014, ses bonnes pratiques autour de l'agriculture durable lors d'une conférence plénière « Agriculture durable : comment produire plus et mieux en utilisant moins ? » et ses nouvelles formes de travail collaboratif lors d'un déjeuner thématique « Nouvelles technologies, nouvelles formes de travail ».

## UNE MENTION AU GRAND PRIX DE LA PUBLICITÉ PRESSE MAGAZINE

Bonduelle a souhaité faire connaître son implication en Responsabilité sociétale d'entreprise auprès du grand public en concevant une campagne institutionnelle diffusée dans la presse généraliste et féminine. La campagne a été remarquée et a obtenu une mention au Grand prix de la publicité presse magazine dans la catégorie *corporate*, le 21 mars 2015 à Berlin. La mission de ce prix est de récompenser les meilleures créations publicitaires parues en presse en 2014. En sublimant la naturalité du légume, cette campagne a pour but de présenter et véhiculer les engagements sociaux et environnementaux du groupe. Les nouvelles techniques agricoles, l'Agriculture écologiquement intensive et la production locale sont mises en avant à travers deux promesses publicitaires « Ce maïs est vert » et « Ce haricot pense local ».

## 1.7.2 DÉVELOPPER nos marques et nos légumes sous toutes leurs formes

### DÉVELOPPER NOS LÉGUMES

#### CUISINE DU MONDE

La tendance « Cuisine du monde » continue à attirer toujours plus de consommateurs par la découverte de nouvelles saveurs et la diversité des légumes et des recettes. Aux Pays-Bas, les mélanges exotiques en surgelé font leur entrée : *Thaise curry*, *Indiase curry*, *Orientaise tajine* et *Méditerranéenne ratatouille*. Une combinaison unique de légumes avec des herbes et une pointe de sauce à compléter avec un féculent au choix. En Allemagne, le maïs prend des saveurs sud-américaines avec la conserve *Bonduelle Goldmais mit Chili*, un mélange *hot* et unique sur le marché.

#### LA NATURALITÉ ET LE LOCAL

Si l'ensemble des gammes de légumes Bonduelle s'inscrit naturellement dans cette tendance, Bonduelle va plus loin avec

l'extension de la gamme appertisée « Champignons au naturel », lancée en octobre 2014 en Allemagne. Les champignons sont très peu transformés pour être au plus proche du goût du légume frais. La gamme entend gagner des consommateurs et augmenter la fréquence d'achat des clients. Au Canada, les betteraves « sous-vide » en restauration hors foyer avec très peu de jus sont un succès. Avec une couleur et un goût plus proche de la betterave fraîche, c'est le produit idéal pour la préparation facile et rapide d'une salade froide. La Belgique de son côté, s'inspire de la cuisine méditerranéenne en lançant des haricots « borlotti » en conserve, cuits à la vapeur avec moins de jus et donc plus croquants. À l'instar d'autres catégories alimentaires, les légumes sont eux aussi au cœur de la tendance bio. En Allemagne, la gamme « Bio » en conserve s'élargit aux légumes verts avec trois nouvelles références : « haricots verts », « petits pois » et « petits pois carottes ».

La saisonnalité et la production locale font aussi partie des critères de choix du consommateur qui achètera davantage un légume du champ voisin respectant le cycle naturel de sa région d'implantation, plutôt qu'un produit importé. Le concept de « La Salade du Jour » en sachet né en France est une sélection dont la composition varie selon les arrivages. En Allemagne, les salades en sachet se déclinent selon la saison (*Sommer salat*, *Winter salat*...), les périodes festives (Noël avec *Festtags salat*...) et les moments de consommation (par exemple, les légumes pour grillades en été *Grill Gemüse*). En Italie, les premières salades de saison *Primizie di stagione* privilégient l'arrivée plutôt que la variété de salade. « Du champ à l'assiette en 24 heures », c'est l'engagement de Bonduelle pour garantir un maximum de fraîcheur sur ses salades en sachet. Plusieurs agriculteurs et exploitations du nord au sud de l'Italie ont ainsi été sélectionnés et font figurer leur nom, leur image et l'origine de leur produit sur les *packagings* de la gamme « Contadino », ce qui garantit au consommateur la traçabilité, l'authenticité et la proximité du produit.

### RETOUR À L'AUTHENTICITÉ ET INSPIRATION CULINAIRE LOCALE

Un retour aux sources pour le consommateur qui recherche des recettes traditionnelles avec un goût proche du fait-maison. En France, Bonduelle lance alors ses légumes « façon », gamme plébiscitée par les consommateurs avec 60 % d'intention d'achat après découverte du concept <sup>(1)</sup>. Les recettes sont directement inspirées de la cuisine Bistrot : accessible, conviviale et gourmande. Trois recettes incontournables cuisinées, aux notes fumées ou épicées permettent de diversifier les repas de la famille : les légumes « façon pot-au-feu », « façon potée » ou « façon couscous ». La cuisine Bistrot s'associe également aux légumes secs, qui constituent une bonne alternative aux protéines d'origine animale, et dont la consommation ne cesse de croître. Bonduelle a ainsi revisité quelques grands classiques en créant les « Lentilles façon petit salé », les « Haricots blancs façon cassoulet » et les « Haricots rouges façon chili ».

Quant au surgelé, Bonduelle, se lance sur un marché qui a le vent en poupe : les soupes et potages. Les consommateurs ont de fortes attentes en termes de praticité, de choix et de goût mais aussi une envie de faire soi-même. Bonduelle propose en France, trois recettes de « légumes pour potage » à mixer à la maison, « courgettes et haricots verts », « poireaux carottes » et « potiron, potimarron, carottes ».

(1) Résultats de l'étude TNS Sofres sur plus de 200 concepts de l'épicerie salée.

La recherche d'authenticité ne se limite pas aux préparations à la maison mais s'étend également au restaurant. C'est pourquoi Bonduelle *foodservice* élargit sa gamme de légumes natures avec le panais : un légume racine d'antan qui revient dans nos assiettes. La marque s'adapte au mode de consommation spécifique de certains légumes dans ses pays d'implantation et propose de la « chicorée sauvage » en restauration hors foyer, accompagnement traditionnel de la région de Rome en Italie. En Russie, Bonduelle adapte son offre avec la fameuse salade russe cuite à la vapeur dans la gamme de conserve « Hanapy ».

### CONVENIENCE FOOD

La nécessité de consommer des légumes est désormais connue de tous, Bonduelle propose toujours plus de solutions pratiques pour répondre à cette attente. La gamme *snacking* ou « Formule déjeuner », proposée au grand public l'an dernier et élue produit de l'année, s'agrandit avec deux nouvelles recettes (« poulet aux épices » en octobre 2014 et « jambon serrano » en avril 2015). Ces lancements ont été soutenus par une campagne de publicité en accord avec la plateforme de marque « Bonduelle, surprenez-vous » lancée en 2013. Aux Pays-Bas, les *borrelbites* surprennent le consommateur en proposant des « croques » de légumes aux goûts asiatiques, sud-américain ou méditerranéen, sur la base de recettes co-crées avec une célèbre chef néerlandaise. En France, Bonduelle *foodservice* propose des nouvelles recettes de savoureuses purées faciles à dresser : « 4 saveurs », « Purée douceur » et « Délice vert ». Faciles à portionner, elles ont une texture idéale pour tout type de dressage. Pour répondre aux exigences de nos clients restaurateurs et proposer de nouveaux produits « tendances » et adaptés à chaque besoin, les « légumes panés » viennent élargir l'offre de Bonduelle *foodservice* en Italie. Mélange de quatre légumes et coupe fine d'artichauts enrobés dans une pâte croustillante, ils peuvent être consommés en *finger food* à l'apéritif ou en entrée.

## DÉVELOPPER NOS MARQUES

Le Groupe Bonduelle est très présent dans les médias en cette année 2014-2015 pour promouvoir à la fois ses marques et ses différentes technologies en s'adaptant aux codes de communication de ses marchés, mais aussi pour mettre en avant sa politique volontariste de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

### LE GROUPE

Le Groupe Bonduelle participe à la campagne « les grandes marques s'engagent aujourd'hui pour demain ! » Cette campagne télévisée multi-marques a pour objectif de mettre en lumière les engagements des grandes marques auprès de leurs consommateurs. Trois spots télévisés ont été diffusés entre le 15 juillet et le 5 août 2015 révélant les engagements de plusieurs marques. Une publicité concerne la fabrication locale des produits où « Bonduelle cultive le bon goût de ses haricots verts vapeur avec des agriculteurs partenaires locaux [...] pour que demain soit encore meilleur qu'aujourd'hui ». Cette nouvelle prise de parole collective est l'occasion pour ces marques d'expliquer ce qu'elles font en matière de nutrition, d'environnement, d'emploi local, de sélection des matières premières ou de pratiques agricoles durables. Dans le cadre de sa politique RSE, le Groupe Bonduelle a

choisi de mettre en avant sur le site Internet dédié : les engagements envers l'amont agricole, la préservation des ressources naturelles, le traitement de ses emballages et le gaspillage alimentaire. Le but de cette campagne multicanale est d'engager la conversation entre les consommateurs et leurs marques.

### EN FOODSERVICE

Cassegain, marque phare du Groupe Bonduelle, a été lancée sur le marché de la restauration commerciale en septembre 2014. S'appuyant sur son excellente notoriété en grand public (64 % <sup>(1)</sup>), la marque propose deux recettes retravaillées et plus gourmandes, « confits d'aubergines » et « ratatouille à la provençale », dans un format dit « épicerie fine » pour faciliter la cuisine des chefs. Les recettes Cassegain s'utilisent en accompagnement, comme base culinaire, pour les hors-d'œuvres ou en garniture. Renforcée par un dispositif de lancement impactant en presse et digital, la marque met son savoir-faire et son expertise au service des professionnels de la restauration. L'occasion de découvrir les nouveaux produits Cassegain a été donnée en janvier 2015 lors du Salon international de la restauration, de l'hôtellerie et de l'alimentation (SIRHA), le rendez-vous incontournable des acteurs du *foodservice*. Au programme : soirée événementielle et dégustations en continu de recettes réalisées à partir des références Cassegain : verrines à la ricotta, *burgers* à la provençale ou encore bruschettas à l'italienne.

### AVEC ARCTIC GARDENS

Au Canada, la marque Arctic Gardens lance une campagne télévisée et digitale pour mettre en avant sa nouvelle gamme de légumes cuisinés. En proposant des légumes faciles à cuisiner, la marque Arctic Gardens souhaite aider les parents à faire manger des légumes aux enfants ! Un volet publicitaire digital national accompagne le message télévisé afin d'accroître le rayonnement de la campagne. Ces 3 publicités ont remporté le prix « créa » au Québec récompensant la campagne publicitaire de l'année.

La marque brille également par ses récompenses, en effet, Arctic Gardens a reçu le prix DUX 2015 pour sa gamme « Mélange de légumes » dans la catégorie « produit amélioré par une grande entreprise ». La gamme est inspirante pour le consommateur et répond à ses préoccupations de consommer des légumes au quotidien. Le concours DUX est un programme qui vise à motiver et à valoriser les initiatives qui contribuent à l'amélioration de l'état de santé des populations par l'alimentation, mais aussi à faire rayonner les pratiques exemplaires en matière d'habitudes alimentaires.

### EN POLOGNE

En décembre 2014, Bonduelle a lancé, pour ses nouveaux produits de la gamme vapeur en Pologne, une nouvelle campagne de communication 360°. Inspirée de la plateforme de marque, la publicité met en lumière le maïs et le pois en conserve ainsi que les produits vapeur surgelés « prêts en 3 minutes ». La campagne a été relayée en digital par le lancement d'un site Internet dédié au procédé vapeur. Lancé en 2009 par Bonduelle, ce procédé, inexistant sur le marché, est une véritable innovation industrielle qui répond à une unité de besoin en Europe, la vapeur étant connue pour être le mode de cuisson qui préserve le plus de nutriments.

(1) Source : baromètre IPSOS 2014.

## 1.7.3 S'ORGANISER au service du client

### RÉCOMPENSES

#### EN EUROPE

Bonduelle est aujourd'hui la 5<sup>e</sup> marque préférée des Français selon une enquête annuelle réalisée par Marmiton & Womenology. Par ailleurs, l'historique conserve « petits pois carottes » de Bonduelle a obtenu le label « Approuvé par les familles » 2015. Ce label récompense les meilleurs produits et services pour enfants.

Du côté de l'Europe orientale, Bonduelle est n° 1 sur le marché roumain. Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, le groupe remporte le prix *Best Buy Award* pour le bon rapport qualité/prix de ses légumes en conserve.

En Pologne, la marque Bonduelle reçoit le prestigieux prix *Superbrands* pour la 3<sup>e</sup> fois qui assure au consommateur l'achat de la meilleure marque dans sa catégorie. Plusieurs produits en surgelé, conserve et bocaux, ont également été élus « meilleure innovation de l'année » par les consommateurs eux-mêmes.

#### TROPHÉE DE LA RELATION INVESTISSEURS

Le Groupe Bonduelle, coté en Bourse depuis 1998, a reçu le 1<sup>er</sup> décembre à Paris au siège d'Euronext, le trophée d'argent de la relation investisseurs, catégorie valeur moyenne, à l'occasion de la 7<sup>e</sup> édition du Forum des Relations Investisseurs et Communication Financière 2014. Le trophée, remis au Directeur financier de Bonduelle, récompense les efforts constants du groupe en matière de disponibilité, de transparence et de pédagogie en direction des analystes financiers et de ses 10 000 actionnaires individuels et institutionnels, qu'ils soient en France ou dans le monde.

### ÊTRE PROCHE DE NOS CONSOMMATEURS

Pour accompagner les changements de comportements d'achat des consommateurs, le Groupe Bonduelle doit se montrer agile pour innover et adapter sans cesse sa stratégie. Dans cette perspective, de nombreuses possibilités pour faire valoir la qualité des gammes de produits Bonduelle se trouvent dans des circuits alternatifs de distribution. Dans le cadre du chantier *VegeGo!* « Développer la vente directe au consommateur », trois modèles de vente directe au consommateur sont en phase de déploiement. Après la vente physique en magasin spécialisé Bonduelle Bienvenue qui a atteint son seuil de rentabilité, d'autres pistes sont en marche.

Cassegrain, 1<sup>re</sup> marque en valeur du marché de la conserve et consommée dans 1 foyer sur 4, se lance dans la vente virtuelle en septembre 2014 avec une e-boutique dédiée à la marque. Faisant partie intégrante de sa stratégie digitale, la e-boutique permet aux consommateurs de passer commande où qu'ils soient et répond ainsi aux attentes du consommateur connecté. Du contenu supplémentaire (vidéos, recettes...) est disponible par réalité augmentée en scannant un produit avec son *smartphone* sur l'application *Layar*.

Après le lancement de ces deux projets en vente physique et virtuelle, Bonduelle déploie, après un an de tests en Picardie et dans le Nord-Pas-de-Calais en France, un système de ventes à domicile, inédit pour la marque. Une façon originale de démontrer que l'on peut facilement consommer des légumes. Les ateliers de cuisine sont organisés par les ambassadrices et sont consacrés à un thème en particulier (verrines, tartes...), le tout dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Les commandes sont ensuite centralisées et livrées directement sur le lieu de la réunion. Un véritable service de proximité apporté par la marque et en attente d'être déployé sur d'autres régions et d'autres pays.

### VIVRE LA RELATION CLIENT AUTREMENT

Le Groupe Bonduelle a repensé sa relation avec les clients pour dépasser la simple relation commerciale dans le cadre du chantier *VegeGo!* « Innover dans la relation client ».

#### BONDUELLE SUR TWITTER

Le 30 septembre 2014, Bonduelle a lancé un compte *corporate* sur Twitter @Bonduelle\_Group pour travailler son image d'entreprise et améliorer la relation avec ses consommateurs. Ce canal privilégié entre l'entreprise et ses parties prenantes permet de prendre contact avec ses relais et *leaders* d'opinion et d'être visible sur la toile. Extension du site Bonduelle.com, Twitter propose une actualité plus fraîche et instantanée. Dans la continuité de la stratégie digitale du groupe, le compte Twitter accompagne la modernisation de l'entreprise apportant une plus-value relationnelle et une disponibilité immédiate. Un peu moins d'un an après le lancement du compte @Bonduelle\_Group, le potentiel en termes de contacts et de retombées est visible. Grâce au *livetweet* pendant les 10 jours du Salon international de l'agriculture, Bonduelle a été nommé au prix SYRPA, le réseau des agri-communicants, dans la catégorie digitale.

#### APPORTER UNE NOUVELLE EXPÉRIENCE AUX CONSOMMATEURS

Au Canada, la marque Arctic Gardens lance un blog culinaire dédié à l'alimentation et la cuisine. Entre idées recettes et conseils nutritionnels, cette plateforme permet aux consommateurs de la marque d'en apprendre davantage sur l'alimentation saine et équilibrée et de faciliter leur quotidien grâce à des trucs et astuces applicables facilement.

Dans les pays nordiques également, Bonduelle accompagne ses consommateurs au quotidien grâce à un dispositif *online* avec une recette par jour en ligne et un carnet de recettes en magasin.

Pour la restauration hors foyer, Bonduelle s'invite dans les cuisines de l'un de ses clients en Pologne, pour préparer des plats à la carte à partir des produits de la marque : *Welcome to Livecooking*.

En Espagne et en Roumanie, les produits Bonduelle ont été sublimés par les participants d'une émission de concours culinaire. Le placement produit est effectivement une manière d'être présent dans la vie quotidienne du consommateur.



## LE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

### ACQUISITION D'UNE NOUVELLE USINE AU CANADA

Le Groupe Bonduelle et le 2<sup>e</sup> groupe de distribution canadien Sobeys ont signé le 3 février 2015 la convention d'achats d'actifs relative à l'acquisition par Bonduelle d'une usine de légumes surgelés. L'usine, située à Lethbridge en Alberta dans l'ouest canadien, emploie 150 personnes et a une capacité de production de 15 000 tonnes. L'acquisition de Lethbridge complète le maillage opérationnel en Amérique du Nord où le groupe possède déjà 7 usines au Québec et en Ontario, ainsi que 3 usines dans l'État de New York et au Wisconsin. Elle lui permettra, en outre, de se déployer commercialement à l'ouest du continent et de créer des synergies logistiques dans cette zone. Cette transaction s'accompagne de la signature d'un contrat d'approvisionnement exclusif de long terme (7 ans) entre Sobeys et Bonduelle pour plusieurs gammes de produits sur le territoire canadien. Ce partenariat assure également un *sourcing* de long terme auprès des producteurs de légumes de l'Alberta, du Québec et de l'Ontario. Ce contrat permet de sécuriser l'approvisionnement interne et contrôler la qualité de nos produits. Le Canada, bien que Bonduelle s'y soit récemment implanté, est aujourd'hui le 4<sup>e</sup> marché après la France.

### LES CAPACITÉS DES USINES AMÉRICAINES AU MAXIMUM

Les usines américaines, acquises en 2012, ont atteint un niveau de productivité conforme aux prévisions grâce aux investissements réalisés et sont aujourd'hui au même niveau que les autres usines du groupe en termes de rendement. Bonduelle continue d'afficher une remarquable croissance de ses volumes et de ses parts de marché tant en restauration hors foyer qu'en *retail* aux marques de distributeurs. Nos capacités de fabrication, et surtout de conditionnement, sont désormais saturées. La conquête des parts de marché continue de croître sur le sol nord-américain et Bonduelle a enregistré un solide développement en volume.

## ALÉAS EXTÉRIEURS ET RÉACTIVITÉ

### À L'ÉCOUTE DES CONSOMMATEURS

Dans un contexte où la confiance des consommateurs a pu être impactée par les dernières crises alimentaires (grippe aviaire, scandale de la viande de cheval...), Bonduelle se veut être transparent sur la composition de ses produits. En mai 2015 en France, des acheteurs ne consommant pas de viande ont interpellé le Groupe Bonduelle à propos de la composition de certains arômes naturels utilisant des produits à base de viande, présents dans une vingtaine de recettes cuisinées. Bien que l'étiquetage fût conforme à la législation, les consommateurs ont évoqué leur souhait de dépasser la réglementation. Compréhensive, à l'écoute de ses consommateurs, l'entreprise s'est engagée à aller plus loin pour encore mieux les informer : la présence de ces arômes élaborés à base de viande a immédiatement été précisée sur les fiches produits disponibles sur l'ensemble des sites Internet de ses marques et les mentions présentes sur les emballages des produits ont progressivement été complétées.

### INCENDIE À L'USINE TECUMSEH, CANADA

Un incendie s'est déclaré dans la nuit du 17 au 18 juillet 2014 dans l'usine Bonduelle de Tecumseh. La mobilisation des autorités publiques, le support d'entreprises locales et des autres usines Bonduelle en Ontario ont permis de trouver rapidement des solutions de stockage et de conditionnement. Cette réactivité a limité l'impact de ce sinistre pour l'entreprise, les partenaires fournisseurs et agriculteurs.

### L'EMBARGO RUSSE

Le contexte géopolitique en Russie et en Ukraine a conduit à la dévaluation des monnaies dans ces deux pays mais l'activité n'a été que très marginalement impactée. Les ventes en Russie ont même fortement progressé suite à l'annonce de l'embargo russe. En effet, 98 % des produits commercialisés en Russie sont des conserves de marques Bonduelle et Globus et les légumes en conserve ne font pas l'objet de l'embargo. De plus, 75 % des conserves sont produites localement et ne subissent pas l'inflation des prix que connaissent les produits importés. La stratégie d'implantation locale immunise le groupe au regard du contexte géopolitique et se couvre ainsi des risques de devises. Commercialement, nos produits retrouvent de la compétitivité face au dépouillement des linéaires et à la forte inflation importée que les consommateurs subissent. Nos objectifs en termes de volume et de marge sont atteints lorsqu'exprimés en rouble mais la dévaluation de la monnaie entraîne une baisse du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Dans cet environnement particulièrement exigeant, le Groupe Bonduelle enregistre un nouvel exercice de forte croissance, supérieure à l'objectif annoncé puis rehaussé en cours d'exercice, démontrant la pertinence de son modèle économique et son agilité face aux aléas de l'environnement.

## 1.7.4 FAVORISER l'épanouissement des femmes et des hommes

### CLIMATE : PLUS QU'UNE ENQUÊTE, UNE DYNAMIQUE DE PROGRÈS

Favoriser l'épanouissement des femmes et des hommes de Bonduelle signifie aussi favoriser l'engagement des collaborateurs, développer leur sentiment d'appartenance et garantir leur motivation au quotidien. C'est fort de cet engagement que chaque *business unit* a mené une enquête de climat interne « Climate » entre novembre 2014 et janvier 2015. Objectif : mesurer le niveau d'engagement des salariés tout en déterminant les leviers qui constituent leurs sources de motivation. Au-delà d'un simple sondage, Climate constitue un véritable baromètre indispensable au dialogue et à l'action et s'inscrit dans une démarche dynamique de progrès vers VegeGo! Les résultats ont été communiqués aux sites à partir de mai 2015 par les équipes des ressources humaines et les managers, des groupes de travail ont ensuite été lancés pour co-construire des plans d'actions. Outre un taux de participation de 84 %, Climate a montré que 73 % des collaborateurs de Bonduelle sont fiers de travailler pour l'entreprise. À noter aussi : des scores très favorables en ce qui concerne l'image du groupe, la marque, les produits et leur adéquation aux besoins clients.

## MOBILISATION AUTOUR DE LA SÉCURITÉ

- Bonduelle Ibérica (Espagne) reconnue comme « Entreprise où il fait bon travailler » ;
- San Paolo d'Argon (Italie) a reçu la Certification *Wellness & Health* pour son environnement de travail sain ;
- Bonduelle Americas, lauréat du Prix des Mercuriades dans la catégorie santé et sécurité ;
- Trophée de la sécurité routière, France Sud-Ouest, pour le déploiement de la méthode STOP™, les formations des équipes agronomiques et la mise à jour des flux de circulation de personnes et véhicules du site jusqu'aux chantiers de récolte.

### 1 AN SANS ACCIDENT DE TRAVAIL <sup>(1)</sup>

- Kortemark (Belgique) ;
- Ingersoll, Saint-Denis, Sainte-Martine, Tecumseh (Canada) ;
- Oakfield (États-Unis) ;
- Montoire, Renescure, Rosières (France) ;
- Nyiregyhaza (Hongrie) ;
- Timashevsk (Russie).

## S'IMPLIQUER DANS LA VIE LOCALE DE SES IMPLANTATIONS

Pour améliorer l'intégration de nos implantations à la vie locale, le chantier VegeGo! a fait naître de nombreux projets en lien avec les thématiques du groupe et à l'initiative de nos collaborateurs : actions éducatives, animations, parrainages... Tous ces chantiers ont pour vocation de mener des projets à long terme en partenariat avec les organismes locaux. Les projets engagés en 2013-2014 à Sainte-Martine, Strathroy (Canada) à Bordères, Doué la Fontaine, Renescure, Rosporden (France), à Timashevsk (Russie) et à Nagykovács (Hongrie) ont été renouvelés cette année et de nouveaux projets ont été mis en place en 2014-2015. Au Portugal par exemple, les collaborateurs de l'usine de Santarém se sont mobilisés pour remettre en état et entretenir un jardin d'une maison de retraite. Le site de Strathroy, quant à lui, obtient un prix en février 2015 pour ses actions visant à préserver son environnement local par le nettoyage et l'aménagement d'un parc naturel situé à proximité de l'usine.

## LES ACTIONS DANS LE DOMAINE DU HANDICAP

- Renescure, France : Lauréat du Grand Prix Essec Emploi et développement des Hommes ;
- Bonduelle, gagnant du trophée LSA 2015 dans la catégorie intégration professionnelle des personnes handicapées, notamment sur le site de Renescure, France ;
- Bonduelle, partenaire de l'association Apadis en Espagne, visant une meilleure intégration de personnes handicapées dans le milieu professionnel ;
- Bonduelle, signataire de la Convention-Handicap Université de Lille-Entreprises.

(1) Accident de travail avec arrêt.





## 2.1 Le Groupe Bonduelle et la Responsabilité sociétale d'entreprise RFA **26**

- |       |                                                                                     |    |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 2.1.1 | « L'agriculture plus que jamais au cœur de problématiques mondiales »               | 26 |
| 2.1.2 | Démarche pionnière                                                                  | 26 |
| 2.1.3 | Engagements et objectifs 2013-2017 : une première étape vers la vision VegeGo! 2025 | 28 |
| 2.1.4 | Gouvernance adaptée                                                                 | 29 |
| 2.1.5 | Près de 20 ans d'engagement en faveur de la RSE                                     | 31 |

## 2.2 Structurer le dialogue avec les parties prenantes RFA **32**

- |       |                                          |    |
|-------|------------------------------------------|----|
| 2.2.1 | Relations permanentes                    | 32 |
| 2.2.2 | Élaboration d'une matrice de matérialité | 38 |

## 2.3 Nourrir 9 milliards de personnes à l'horizon 2050 RFA **40**

- |       |                                             |    |
|-------|---------------------------------------------|----|
| 2.3.1 | Enjeux et objectifs                         | 40 |
| 2.3.2 | Politique du groupe et moyens mis en œuvre  | 41 |
| 2.3.3 | Bonduelle et ses partenaires agricoles      | 42 |
| 2.3.4 | Charte et certification                     | 43 |
| 2.3.5 | Préparer l'agriculture de demain            | 43 |
| 2.3.6 | Vers l'Agriculture écologiquement intensive | 44 |

# 2 Responsabilité sociétale d'entreprise

## 2.4 Réduire l'empreinte environnementale du groupe RFA 45

|       |                                            |    |
|-------|--------------------------------------------|----|
| 2.4.1 | Enjeux et objectifs                        | 45 |
| 2.4.2 | Politique du groupe et moyens mis en œuvre | 46 |
| 2.4.3 | Évaluer l'empreinte carbone                | 46 |
| 2.4.4 | Consommation d'énergies                    | 47 |
| 2.4.5 | Consommation et traitement de l'eau        | 49 |
| 2.4.6 | Gérer les déchets et sous-produits         | 50 |
| 2.4.7 | Du bon usage des emballages                | 51 |
| 2.4.8 | Optimiser les flux de transport            | 52 |

## 2.5 Assurer l'accès à des légumes de qualité RFA 54

|       |                                               |    |
|-------|-----------------------------------------------|----|
| 2.5.1 | Enjeux et objectifs                           | 54 |
| 2.5.2 | Politique du groupe et moyens mis en œuvre    | 54 |
| 2.5.3 | Approvisionnement en matières premières       | 58 |
| 2.5.4 | Conception des produits                       | 59 |
| 2.5.5 | Information et satisfaction des consommateurs | 60 |

## 2.6 Entretenir un lien durable avec les parties prenantes locales RFA 61

|       |                                              |    |
|-------|----------------------------------------------|----|
| 2.6.1 | Enjeux et objectifs                          | 61 |
| 2.6.2 | Politique du groupe et moyens mis en œuvre   | 61 |
| 2.6.3 | Fondation Louis Bonduelle                    | 62 |
| 2.6.4 | Participer à la vie locale des implantations | 63 |

## 2.7 Assurer la sécurité des collaborateurs, faire grandir les talents RFA 64

|       |                                            |    |
|-------|--------------------------------------------|----|
| 2.7.1 | Enjeux et objectifs                        | 64 |
| 2.7.2 | Politique du groupe et moyens mis en œuvre | 64 |
| 2.7.3 | Sécurité et conditions de travail          | 66 |
| 2.7.4 | Politique salariale et dialogue social     | 66 |
| 2.7.5 | Formation et développement des potentiels  | 67 |
| 2.7.6 | Diversité                                  | 68 |
| 2.7.7 | Droits de l'Homme                          | 68 |

## 2.8 Note méthodologique du reporting RSE RFA 69

|       |                                         |    |
|-------|-----------------------------------------|----|
| 2.8.1 | Contexte et objectifs                   | 69 |
| 2.8.2 | Procédure                               | 69 |
| 2.8.3 | Périmètre                               | 70 |
| 2.8.4 | Indicateurs                             | 72 |
| 2.8.5 | Calendrier 2015                         | 74 |
| 2.8.6 | Rapport d'assurance                     | 75 |
| 2.8.7 | Résultats de l'ensemble des indicateurs | 77 |

## 2.9 Annexes RFA 87

|       |                                    |    |
|-------|------------------------------------|----|
| 2.9.1 | Comité d'Éthique                   | 87 |
| 2.9.2 | Charte Éthique du Groupe Bonduelle | 87 |
| 2.9.3 | Acronymes                          | 91 |

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

## 2.1 Le Groupe Bonduelle et la Responsabilité sociétale d'entreprise

### 2.1.1 « L'agriculture plus que jamais au cœur de problématiques mondiales »

#### Message de Jean-Bernard Bonduelle

Jean-Bernard Bonduelle est Directeur des relations extérieures et de la RSE du Groupe Bonduelle.

*Changement climatique, croissance démographique, santé et nutrition, perte de la biodiversité et des ressources en eau : l'agriculture est à la croisée de problématiques planétaires. Le secteur est aussi confronté à une interrogation cruciale pour son futur et le devenir de l'humanité. Comment nourrir plus de 9 milliards d'êtres humains en 2050 sans dégrader la planète et en tenant compte de l'urbanisation qui chaque année dévore des milliers d'hectares de terres arables ?*

*Ces enjeux trouvent aujourd'hui un écho plus fort, comme en témoignent les multiples initiatives engagées en 2015 mettant en exergue la sécurité alimentaire. L'exposition Universelle de Milan, lancée en mai et intitulée « Nourrir la planète. Une énergie pour la vie » est l'une des illustrations de cette nouvelle prise de conscience des défis auxquels l'agriculture est confrontée. L'agriculture est aussi un sujet majeur au programme de la 21<sup>e</sup> conférence mondiale sur le changement climatique – COP 21 –, organisée à Paris en décembre 2015 sous l'égide de l'ONU, qui a déclaré « 2015 année internationale des sols ».*

*Le Groupe Bonduelle, conscient des enjeux du secteur, est engagé de longue date en faveur du développement durable, d'une agriculture respectueuse de l'environnement et pérenne. Nos convictions nous ont conduits à élaborer une politique de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) bâtie sur 6 piliers : les Hommes et la sécurité, l'agriculture, les ressources naturelles, la qualité et la nutrition, la supply chain et les achats, l'engagement sociétal. Ces piliers sont le socle de notre engagement RSE formalisé dans le cadre du projet d'entreprise VegeGo!, donnant au Groupe Bonduelle une vision concrète de son développement et de ses priorités à l'horizon 2025.*

*Les échanges menés avec les parties prenantes en 2014-2015 nous ont permis de nous projeter sur de nombreux domaines : pérennité de l'approvisionnement en légumes, relations avec nos partenaires producteurs, maîtrise des enjeux climatiques, de l'approvisionnement en eau et du gaspillage depuis l'amont jusqu'à chez le consommateur. Plus avant, la consultation des parties prenantes externes et internes a été l'opportunité d'établir une matrice de matérialité, un outil permettant d'identifier les axes de progrès prioritaires du groupe en termes de RSE.*

*Définir les priorités RSE, donner à chacun des collaborateurs du groupe les moyens d'agir sur le long terme est en cohérence avec notre ambition : « Être le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale ».*

### 2.1.2 Démarche pionnière

Entreprise familiale créée en 1853, Bonduelle propose des légumes prêts à l'emploi et prêts à consommer. Présent commercialement dans plus de 100 pays et possédant 58 sites agro-industriels ou d'autoproduction agricole, son développement s'appuie sur deux fondamentaux : le respect du milieu naturel – essentiel pour un groupe dont le métier est en lien direct et quotidien avec la terre – et la volonté de mettre l'Homme au cœur d'un projet d'entreprise pérenne. Ce projet vise à offrir le meilleur de la nature dans le respect de principes éthiques forgés par six générations d'actionnaires.

Bonduelle a ainsi été pionnier dans le domaine du développement durable et de la RSE, ceci en pleine cohérence avec les objectifs définis par l'actionnaire familial du groupe : pérennité, indépendance, épanouissement des collaborateurs. Le groupe s'est par ailleurs doté,

dès 1996, d'une charte d'approvisionnement avec les agriculteurs partenaires afin de garantir les meilleures conditions de production et la qualité maximale de ses produits.

Soucieux de répondre mieux encore aux attentes de la société tout en formalisant sa démarche, le Groupe Bonduelle a décidé en 2002-2003 de renforcer ses actions en faveur de la RSE en se dotant d'un Comité de Pilotage dédié.

En 2012, l'entreprise a initié une nouvelle phase de son développement pour définir ce que sera le groupe en 2025 et a lancé VegeGo! Programme visionnaire et fédérateur, VegeGo! a pour ambition de faire du Groupe Bonduelle « Le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale », assumant pleinement ses responsabilités vis-à-vis de ses actionnaires, ses collaborateurs, ses partenaires, ses clients et l'environnement.



**VegeGo! s'appuie sur 4 piliers fondamentaux :****1. Nous respectons la planète et nos engagements sociétaux**

Doté d'un savoir-faire agro-industriel unique – notamment avec la maîtrise de l'amont agricole – Bonduelle est engagé depuis près de 20 ans dans une politique volontariste affirmant sa détermination à être exemplaire dans ses activités.

**2. Nous favorisons l'épanouissement des femmes et des hommes**

Bonduelle place les femmes et les hommes au cœur de son projet d'entreprise. Ce pilier illustre la volonté du groupe d'aller encore plus loin dans ses actions dédiées à l'égalité des chances, à la diversité, à la mobilité interne et à la sécurité en visant le 0 accident au plus tard en 2025.

**3. Nous développons nos marques et nos légumes sous toutes leurs formes**

Bonduelle bénéficie d'un portefeuille de marques internationalement reconnues. Un positionnement international de la marque Bonduelle a été défini en 2013 afin de créer une unité forte : « *Bonduelle votre source d'inspiration pour cuisiner et consommer avec plaisir des légumes tous les jours* ». Ce positionnement privilégie l'aspect « *bien-vivre* » des produits (santé, environnement, valeurs nutritionnelles et plaisir gustatif) et témoigne de la volonté du groupe de se développer sous toutes ses marques, dans tous les circuits et dans toutes les technologies.

**4. Notre organisation est au service du client**

Bonduelle propose des produits aux marques nationales et aux marques clients, adaptés aux attentes spécifiques des consommateurs et des convives selon les marchés. Le groupe, présent dans tous les circuits de distribution (*retail*, restauration hors foyer, vente à industrie) et partout dans le monde, innove sans cesse pour apporter une valeur ajoutée différenciante sur ses produits et services.

**Ces 4 piliers sont en cohérence avec les 6 engagements de la démarche RSE du groupe :**

- Hommes et sécurité ;
- Agronomie ;
- Ressources naturelles ;
- Qualité et nutrition ;
- *Supply chain* et achats ;
- Engagement sociétal.

**Ces 6 engagements sont partagés par les 4 business units du Groupe Bonduelle : (GRI-G4-20, G4-21)**

- **Bonduelle Europe Long Life (BELL)** regroupe toutes les activités du groupe dans les légumes en conserve et les légumes surgelés en Europe, aux marques nationales, Bonduelle et Cassegrain, ainsi qu'aux marques de distributeurs, pour les circuits de la grande distribution, de la restauration hors foyer et du *B to B* ;
- **Bonduelle Fresh Europe (FRESH)** rassemble l'ensemble des activités de légumes frais élaborés : salades en sachet de 4<sup>e</sup> gamme et salades traiteur, en Europe, à la marque Bonduelle et aux marques de distributeurs pour les circuits de la grande distribution et de la restauration hors foyer ;
- **Bonduelle Americas (BAM)** regroupe l'ensemble des activités de légumes en conserve et de légumes surgelés en Amérique du Nord et du Sud aux marques Bonduelle et Arctic Gardens, ainsi qu'aux marques de distributeurs, dans les circuits de la grande distribution, de la restauration hors foyer et du *B to B* ;
- **Bonduelle Development (BDV)** est dédiée aux activités et au développement du groupe dans le reste du monde, et en particulier en Europe orientale aux marques Bonduelle et Globus ainsi qu'aux marques de distributeurs, dans toutes les technologies et tous les circuits de distribution.

## 2.1.3 Engagements et objectifs 2013-2017 : une première étape vers la vision VegeGo! 2025

| Engagements                                                                                                                                                                   | Objectifs 2013-2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>AGRONOMIE</b><br><b>Produire des légumes de qualité et favoriser, en partenariat avec les agriculteurs, des modes de cultures responsables et durables</b>                 | <b>Encourager les agriculteurs partenaires à adopter des pratiques préservant l'environnement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires avec des objectifs pour chaque <i>business unit</i></li> <li>• Atteindre 100 % de signatures par les agriculteurs partenaires de la 5<sup>e</sup> charte d'approvisionnement dans les 5 ans</li> <li>• Développer des fermes pilotes adoptant des méthodes de cultures alternatives dans l'ensemble des pays d'implantation du groupe</li> <li>• Lancer un plan de réduction du gaspillage en amont agricole et optimiser les récoltes</li> </ul> <b>Maintenir et développer des relations solides avec les agriculteurs partenaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fidéliser les partenaires au sein de chaque <i>business unit</i></li> <li>• Accompagner nos partenaires sur des techniques innovantes de cultures de légumes</li> </ul>             |
| <b>RESSOURCES NATURELLES</b><br><b>Optimiser la conception et la fabrication des produits pour plus de sobriété industrielle</b>                                              | <b>Optimiser l'utilisation des ressources non renouvelables</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se doter d'outils de mesure d'impact environnemental</li> <li>• Poursuivre la réduction de la consommation d'énergie : réduction de la consommation d'énergie de 5 % par an de 2011-2012 à 2014-2015 (en tonnes de produits fabriqués)</li> <li>• Poursuivre la réduction de la consommation d'eau sans nuire à la qualité des produits : réduction de la consommation d'eau de 3 % par an de 2011-2012 à 2014-2015 (en tonnes de produits fabriqués)</li> <li>• Lancement d'au moins 5 projets utilisant l'énergie renouvelable en 5 ans de 2011-2012 à 2018</li> </ul> <b>Éviter, trier et valoriser les déchets</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser les déchets industriels banals à hauteur de 80 % de 2012 à 2015-2016</li> <li>• Valoriser les déchets verts à 100 %</li> <li>• Minimiser l'impact lié aux emballages</li> </ul> |
| <b>SUPPLY CHAIN ET ACHATS</b><br><b>Maîtriser et optimiser la <i>supply chain</i> (transport, logistique) et les achats</b>                                                   | <b>Maintenir 5 000 tonnes d'économie de CO<sub>2</sub> en transport</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le déploiement des mesures d'émission CO<sub>2</sub> en transport dans toutes les filiales et tous les domaines</li> <li>• Stabiliser les méthodes de comptage CO<sub>2</sub> transport entre les différentes <i>business units</i> et définir un référentiel commun.</li> <li>• Intensifier les solutions alternatives au transport routier.</li> </ul> <b>Étendre le périmètre des fournisseurs adhérents au <i>UN Global Compact</i> et répondant à 23 critères de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>HOMMES ET SÉCURITÉ</b><br><b>Être une entreprise performante qui écoute et fait grandir ses Hommes dans tous les pays où le groupe est présent</b>                         | <b>Assurer la sécurité au travail</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Viser un taux de fréquence (TF) des accidents du travail de 0 à horizon 2025</li> </ul> <b>Favoriser l'évolution des collaborateurs et leur formation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Viser 100 % des entretiens individuels d'évaluation et d'évolution</li> <li>• Favoriser la promotion interne et encourager la politique de recrutement de proximité</li> </ul> <b>Poursuivre les travaux visant à favoriser l'équité, la diversité et l'intégration des personnes porteuses de handicap</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser la Charte Éthique auprès de 100 % des collaborateurs</li> </ul> <b>Diffuser les principes de la RSE dans le management et dans la culture du groupe</b>                                                                                                                                                            |
| <b>ENGAGEMENT SOCIÉTAL</b><br><b>Être une entreprise engagée auprès des parties prenantes, dans tous les pays où elle est présente</b>                                        | <b>Mettre en place un projet sociétal dans chaque site et pays où le groupe est présent</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Engager des relations avec les parties prenantes dans tous les pays où le groupe est présent</li> <li>• Engager un projet groupe sociétal et de développement</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>QUALITÉ ET NUTRITION</b><br><b>Offrir aux consommateurs des produits sûrs et les accompagner pour promouvoir une alimentation équilibrée, naturelle, à base de légumes</b> | <b>Assurer une qualité et une sécurité maximale de nos produits</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Viser la certification de 100 % des sites en matière de <i>process</i> qualité</li> <li>• Réduire le taux de réclamation</li> <li>• Étendre la charte approvisionnement simplifiée fournisseurs à 100 % des fournisseurs de fruits et légumes transformés (hors partenaires producteurs)</li> </ul> <b>Promouvoir une alimentation équilibrée pour tous par des actions de support et de conseil</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les actions de la Fondation Louis Bonduelle</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

## EXIGENCES DE TRANSPARENCE

Depuis 2012, le Groupe Bonduelle s'est engagé dans une démarche de vérification de certains indicateurs de son *reporting* RSE par un organisme indépendant, le cabinet d'audit Deloitte. Bonduelle a obtenu dès 2012 le niveau d'application B+ du référentiel *Global Reporting Initiative* (GRI), puis en 2015 le présent rapport a été rédigé en accord avec les exigences de l'option Core du GRI G4. Le GRI a validé que le rapport respecte les exigences du *Materiality Disclosures Service*. Pour son engagement en faveur du Pacte Mondial des Nations Unies, Bonduelle est également classé niveau GC Active par le *UN Global Compact*.

En lien avec ses engagements et afin de rendre son rapport RSE plus accessible à ses parties prenantes, le groupe communique sur diverses plateformes Internet : [bonduelle.com](http://bonduelle.com), [unglobalcompact.org](http://unglobalcompact.org) et [corporateregister.com](http://corporateregister.com).

### 2.1.4 Gouvernance adaptée

La Gouvernance globale du Groupe Bonduelle est détaillée en partie 3.1 du document de référence (*Organes d'administration, de direction et de contrôle*).

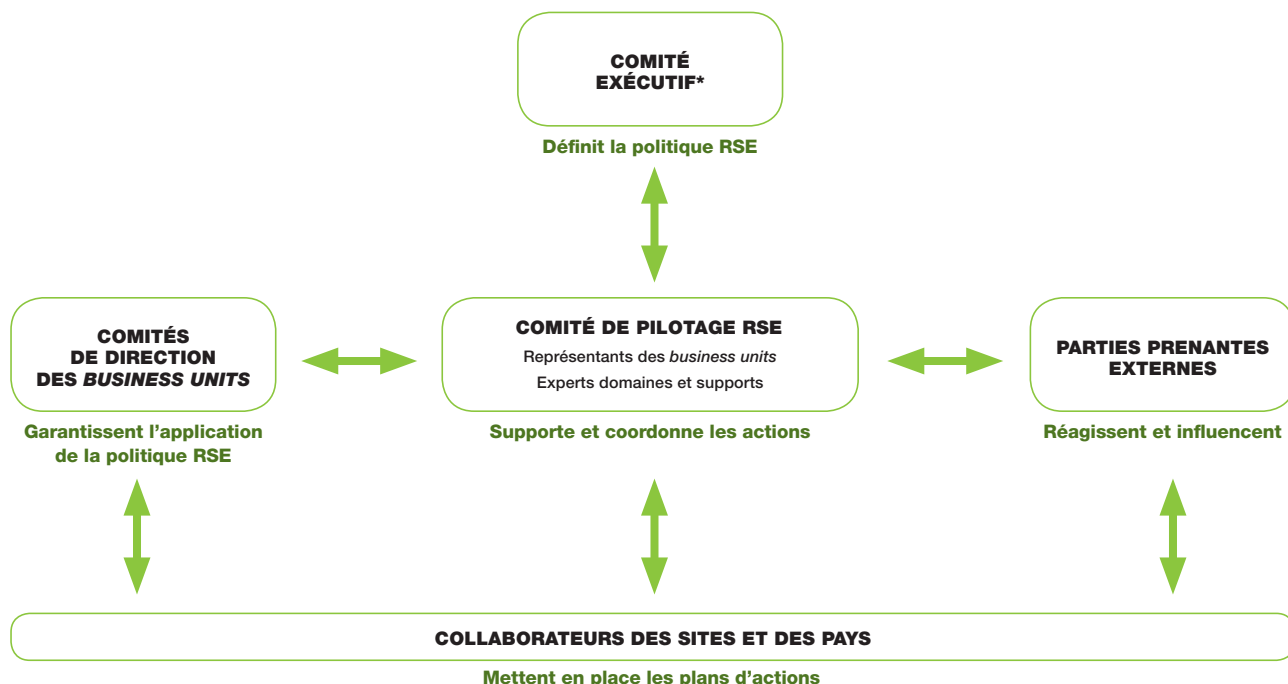
## PILOTAGE

Le Comité de Pilotage RSE rassemble un membre de chaque Comité de Direction des 4 *business units*, des représentants des fonctions transverses et des responsables des 6 domaines d'actions RSE du groupe : Hommes et sécurité, agriculture, ressources naturelles, qualité et nutrition, *supply chain* et achats, engagement sociétal. Il assure la transmission des informations entre chacune des entités de l'entreprise : fonctionnelles, opérationnelles, direction et management. Les responsables de *business unit* sont chargés d'impulser la démarche au sein de leur entité en lien direct avec les opérationnels. Les responsables de domaine coordonnent les actions de terrain, animent les réseaux d'experts et favorisent les échanges de bonnes pratiques.

La collecte annuelle des données RSE à l'échelle du groupe sert de base à la définition des actions de progrès. Le *reporting* des données est accessible par tous les sites du groupe. Il permet le partage des données avec un suivi des performances.

Bonduelle enrichit également sa démarche en confrontant ses travaux à des parties prenantes (voir détail page 32) lors de réunions spécifiques comme celle organisée en février 2015 à Paris.

### LA GOUVERNANCE RSE DU GROUPE BONDUELLE



\* La présentation du Comité Exécutif figure page 96, partie 3.1.3 du document de référence.



## CHARTÉ ÉTHIQUE \*

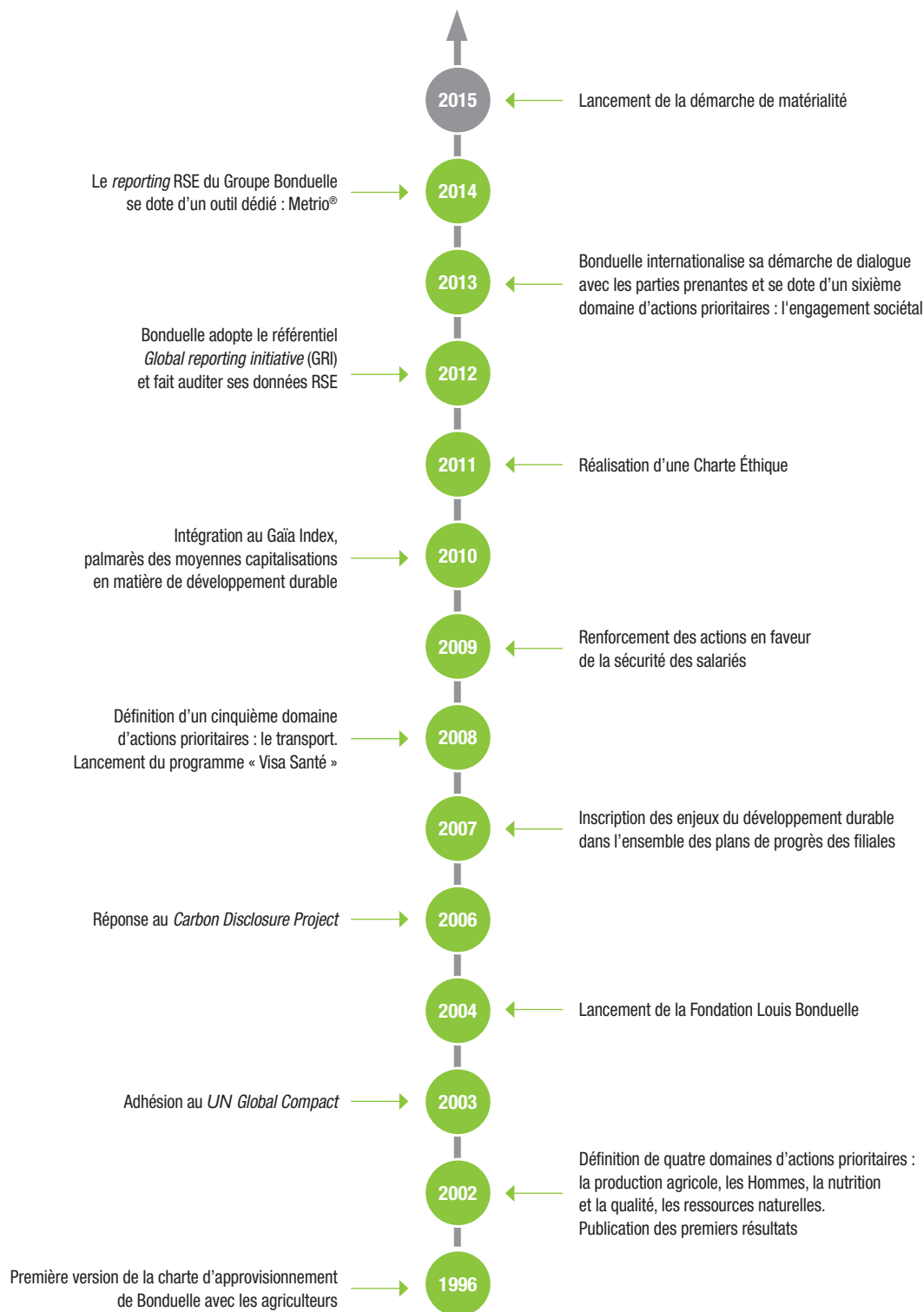
Le Groupe Bonduelle s'est doté d'une Charte Éthique donnant corps à ses valeurs : souci de l'Homme, confiance, ouverture, simplicité, intégrité, équité et excellence. Cette charte exprime la volonté du groupe de s'impliquer dans une démarche de progrès permanent. Elle complète les différentes règles et réglementations déjà en vigueur et auxquelles les collaborateurs doivent se conformer tout en permettant à chacun de s'inscrire dans une démarche éthique individuelle, en agissant en accord avec les valeurs de Bonduelle.

La Charte Éthique rappelle en outre l'engagement du groupe dans une démarche de Responsabilité sociétale et environnementale, notamment à travers l'adhésion au *UN Global Compact* depuis 2003. Ce pacte mondial initié par l'ONU engage à appliquer 10 valeurs fondamentales liées aux droits de l'Homme, à la lutte contre la corruption et aux normes de travail et d'environnement. La charte souligne par ailleurs l'ensemble des points qui font de Bonduelle une entreprise citoyenne et responsable, une entreprise équitable, une entreprise intègre. Issue de cette Charte Éthique, la charte achats a été publiée en janvier 2014.

Un Comité d'Éthique a été officiellement nommé pour accompagner la démarche du groupe dans ce domaine et assurer une mission de conseil. Il se réunit en mai et octobre de chaque année et adresse ses comptes rendus au Président du Groupe Bonduelle. Lors de la réunion du 13 mai 2015, le comité a examiné le traitement médiatique lié à la présence d'arômes d'origine animale dans certains produits Bonduelle. Il a considéré que le principe de transparence de la Charte Éthique avait été respecté. Ce principe précise que « La qualité des informations transmises aux différents publics fait partie de la relation de confiance et de transparence que Bonduelle souhaite instaurer et faire perdurer ». Concernant la concurrence, le comité a pu prendre connaissance des travaux réalisés pour s'assurer du respect de la légalité : formation de 383 collaborateurs, préparation d'une procédure recensant les collaborateurs à former, délégations de pouvoir et insertion d'une clause dans le contrat de travail sur l'obligation de suivre une formation à la réglementation en matière de droit de la concurrence.

\* Le texte complet de la Charte Éthique ainsi que la composition du Comité d'Éthique sont disponibles en annexe, pages 87.

## 2.1.5 Près de 20 ans d'engagement en faveur de la RSE



## 2.2 Structurer le dialogue avec les parties prenantes

Au-delà des échanges menés avec ses parties prenantes pour l'élaboration de la matrice de matérialité (voir page 38), le Groupe Bonduelle mène avec celles-ci une politique active de dialogue, tant en interne (collaborateurs, partenaires sociaux) qu'à l'externe (agriculteurs, fournisseurs, institutions publiques nationales et locales),...

### 2.2.1 Relations permanentes (GRI-G4-25)

Des collaborateurs de Bonduelle participent aux travaux d'organisations professionnelles en tant que membres de commissions, administrateurs ou en les présidant (voir liste des acronymes page 91). Il s'agit pour Bonduelle d'assumer sa responsabilité d'acteur dans la filière et de faire valoir ses intérêts, via la communication de ces interprofessions et fédérations auprès des instances gouvernementales, en Europe et en France, aux États-Unis et au Canada. Les sujets abordés portent notamment sur la protection de l'environnement et des cultures agricoles. De plus, le Groupe Bonduelle, en France et à l'étranger, n'a financé en 2014-2015 aucun parti politique. Bonduelle a de plus historiquement noué de nombreux partenariats et mené des actions – notamment des programmes pilotes avec des institutions et organisations publiques ou privées – afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques dans le domaine agro-industriel.

Le Directeur des relations extérieures, en charge de la RSE, a pour mission de développer les relations avec ses parties prenantes dans leur diversité : fédérations professionnelles, institutions, autorités et agences de réglementation européennes, nationales, et internationales, ONG, agences de notation, communautés locales, médias, établissements d'enseignement et de recherche (voir tableau page 34). Par ailleurs, la Fondation Louis Bonduelle promeut avec des partenaires scientifiques, publics et associatifs une évolution durable des comportements alimentaires, car les problèmes de santé publique liés à l'alimentation ne cessent de progresser. Les échanges avec les investisseurs et ses clients sont également source de progrès. Le groupe répond ainsi aux questionnaires des fonds ISR (Investisseurs Socialement Responsables) et organise deux fois par an des rencontres individuelles avec leurs représentants. Il répond, de plus, aux questionnaires de ses clients distributeurs qui audient également ses sites de production.

#### ENQUÊTE MONDIALE SUR LES ATTENTES DES AGRICULTEURS PARTENAIRES

Les résultats de cette étude, menée par l'institut de sondages IPSOS pour le compte de Bonduelle, ont été dévoilés lors du Salon international de l'agriculture organisé à Paris en février-mars 2015 (voir page 43).

### ÉCHANGES STRUCTURÉS

Pour compléter ces échanges réguliers, Bonduelle a créé une boîte à outils (*Tool Box*) à destination de ses *business units* afin d'enrichir le dialogue avec les différentes parties prenantes dans tous les pays dans lesquels intervient le groupe.

Cette *Tool Box* donne à chacune des *business units* et chacun des pays les principes généraux concernant :

- l'identification des enjeux locaux et des cibles ;
- le contenu de l'information *corporate* et du dialogue ;
- les moyens et outils de la relation avec les médias ;
- les moyens et outils du dialogue avec les parties prenantes ;
- les règles de communication.

Lancée en 2013-2014, la *Tool Box* s'est concrétisée en 2014-2015 par diverses rencontres avec des organismes afin de présenter le Groupe Bonduelle, de mieux faire connaître sa politique RSE et de recueillir leurs remarques et attentes.

#### FRANCE

Bonduelle a organisé, le 24 février 2015 lors du Salon international de l'agriculture une rencontre avec ses parties prenantes : représentants du secteur de la restauration, sociétés de gestion de portefeuille, organisations de producteurs, ONG œuvrant pour la conservation de la biodiversité, syndicats, membres des restaurants du cœur, du ministère de l'Agriculture et des affaires étrangères... Les participants ont pu échanger avec des collaborateurs du groupe, redécouvrir l'intégralité de la filière légumes depuis la culture en passant par le procédé de fabrication jusqu'à l'assiette. Cet événement leur a également permis de mieux apprécier l'engagement global de l'entreprise sur les questions de RSE et de formuler trois recommandations principales : mieux prioriser les engagements du groupe, afficher davantage d'objectifs chiffrés, favoriser et faire connaître l'expression des collaborateurs sur les engagements de Bonduelle.

#### ITALIE

Une journée *Open Day* a été organisée le 27 mars avec les parties prenantes locales du groupe à l'occasion du lancement de la gamme de salades « Contadino », issues d'exploitations situées à proximité des sites de production Bonduelle. Parmi les participants figuraient notamment le Président du Comité environnement et territoire du parlement italien, le Vice-président de *Slow Food* en Italie, un membre de la commission de l'agriculture et du développement rural auprès du Parlement européen et 8 agriculteurs partenaires du projet « Contadino ».

## POLOGNE

Les échanges ont été multiples en 2014-2015 : rencontre avec l'association polonaise des responsables ressources humaines et de la chambre de commerce et d'industrie polono-française sur le thème de l'intégration des jeunes sur le marché du travail et en particulier sur les emplois liés à l'activité de Bonduelle ; participation à un événement dédié aux « meilleures pratiques » RSE des entreprises françaises implantées dans le pays ; présence à un forum « consommateurs » rassemblant les acteurs de la distribution... Bonduelle a également pris part à la conférence organisée par l'université des sciences de

Varsovie sur la nutrition, et est intervenu auprès d'écoles sur l'intérêt de manger régulièrement des légumes.

## RUSSIE

Bonduelle a signé un partenariat avec l'université d'agronomie de Kouban à Krasnodar où les managers donnent des cours. 7 visites de sites ont par ailleurs été organisées à destination de 120 collégiens. Le groupe était aussi présent à la réunion trimestrielle de l'AEB (*Association of European Businesses*) et a participé au Forum Économique de Sotchi.

## PARTIES PRENANTES DE BONDUELLE ET MODALITÉS DE DIALOGUE (GRI-G4-24, G4-26, G4-27)

| Sphère     | Parties Prenantes                           | Information Communication                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Dialogue Consultation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SOCIALE    | Collaborateurs/<br>partenaires sociaux      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Outils de communication Internet (Intranet, Réseau social d'entreprise)</li> <li>Brochures et rapports</li> <li>Affichage dynamique dans tous les sites Bonduelle</li> <li>Événements spécifiques</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>Dialogue avec les salariés, les représentants des salariés et les syndicats</li> <li>Comité d'Entreprise Européen – réunion <i>a minima</i> une fois par an</li> <li>Enquête de climat interne – tous les deux ans</li> </ul>                                                                                                                   |
|            | Clients                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport de Responsabilité sociétale d'entreprise figurant dans le document de référence</li> <li>Questionnaires spécifiques</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Réponse aux questionnaires et audit RSE des clients – une fois par an</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                |
| ÉCONOMIQUE | Citoyens/<br>Consommateurs                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Emballages</li> <li>Communication media, dont réseaux sociaux et sites Internet dédiés dans les pays. Campagne de communication presse en France en 2015 sur les engagements RSE de Bonduelle.</li> <li>Sites : <a href="http://www.developpementdurable.bonduelle.com">www.developpementdurable.bonduelle.com</a> ou <a href="http://www.sustainability.bonduelle.com">www.sustainability.bonduelle.com</a></li> <li>Brochures et rapports.</li> <li>Événements spécifiques – ex. actions de sensibilisation de la Fondation Louis Bonduelle</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Service dédié aux relations consommateurs dans tous les pays</li> <li>Consultation de panels de consommateurs – en moyenne, une étude est réalisée chaque mois dans le groupe</li> <li>Actions de sensibilisation par la Fondation Louis Bonduelle</li> </ul>                                                                                   |
|            | Agriculteurs sous<br>contrat avec Bonduelle | <ul style="list-style-type: none"> <li>Brochures et rapports</li> <li>Événements spécifiques, par exemple des visites d'usines</li> <li>Sites : <a href="http://www.developpementdurable.bonduelle.com">www.developpementdurable.bonduelle.com</a> ou <a href="http://www.sustainability.bonduelle.com">www.sustainability.bonduelle.com</a></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Dialogue et conseil – une fois par an et contact permanent durant les récoltes par les chefs de plaine et responsables de culture de Bonduelle</li> </ul>                                                                                                                                                                                       |
|            | Fournisseurs                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Brochures et rapports</li> <li>Sites : <a href="http://www.developpementdurable.bonduelle.com">www.developpementdurable.bonduelle.com</a> ou <a href="http://www.sustainability.bonduelle.com">www.sustainability.bonduelle.com</a></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation aux droits de l'Homme, aux conditions de travail et au respect de l'environnement – une fois par an</li> <li>Évaluation et questionnaire – une fois par an</li> </ul>                                                                                                                                                           |
|            | Agences de notation                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Sites : <a href="http://www.developpementdurable.bonduelle.com">www.developpementdurable.bonduelle.com</a> ou <a href="http://www.sustainability.bonduelle.com">www.sustainability.bonduelle.com</a></li> <li>Rapport de Responsabilité sociétale d'entreprise figurant dans le document de référence</li> <li>Questionnaires spécifiques</li> </ul>                                                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Réponse à des questionnaires/sollicitations ponctuelles – une fois par an</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                            |
| FINANCIÈRE | Investisseurs                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Information financière trimestrielle</li> <li>Résultats financiers semestriels et annuels</li> <li>Rapport annuel et rapport de Responsabilité sociétale d'entreprise inclus dans le document de référence</li> <li>Lettre aux actionnaires</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Événements financiers/réunions d'analystes/réunions d'investisseurs – deux fois par an <i>a minima</i></li> <li>Réunions spécifiques (fonds ISR) – deux fois par an <i>a minima</i> et entretiens individuels sur sollicitations</li> <li>Événements spécifiques comme l'Assemblée Générale des actionnaires ou des visites d'usines</li> </ul> |



**Accords-Partenariats-Collaboration****Mode de contribution à la matrice de matérialité**

- |                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accords collectifs avec les représentants des salariés et les syndicats</li> </ul>                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnaire</li> </ul>                               |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les usines françaises de Bonduelle ont obtenu en 2014 et 2015 la médaille d'or du groupe Carrefour pour leur engagement responsable</li> </ul>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnaire</li> <li>• Réunion d'échanges</li> </ul> |
|                                                                                                                                                                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnaire</li> <li>• Réunion d'échanges</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Charte d'approvisionnement</li> <li>• Préparation et animation commune du stand Bonduelle au Salon international de l'agriculture à Paris – une fois par an</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnaire</li> </ul>                               |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Clause liée à la RSE dans les contrats d'achat (rappel de l'adhésion aux 10 principes du <i>UN Global Compact</i>)</li> </ul>                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnaire</li> <li>• Réunion d'échanges</li> </ul> |
|                                                                                                                                                                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnaire</li> <li>• Réunion d'échanges</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Groupe Bonduelle figure dans le Gaïa Index, palmarès des moyennes capitalisations en matière de développement durable</li> </ul>                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnaire</li> <li>• Réunion d'échanges</li> </ul> |

## Structurer le dialogue avec les parties prenantes

| Sphère           | Parties Prenantes                                                                                  | Information Communication                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Dialogue Consultation                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>SOCIÉTALE</b> | <b>Institutions/Autorités et agences de réglementation nationale, européenne et internationale</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Sites : <a href="http://www.developpementdurable.bonduelle.com">www.developpementdurable.bonduelle.com</a> ou <a href="http://www.sustainability.bonduelle.com">www.sustainability.bonduelle.com</a></li> <li>Rapport de Responsabilité sociétale d'entreprise figurant dans le document de référence</li> </ul>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Participation d'institutions nationales et internationales aux sessions de parties prenantes – une fois par an</li> <li>Participation au <i>UN Global Compact</i> – une fois par an</li> </ul>                     |
|                  | <b>ONG</b>                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Sites : <a href="http://www.developpementdurable.bonduelle.com">www.developpementdurable.bonduelle.com</a> ou <a href="http://www.sustainability.bonduelle.com">www.sustainability.bonduelle.com</a></li> <li>Rapport de Responsabilité sociétale d'entreprise figurant dans le document de référence</li> </ul>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Réponses aux sollicitations</li> <li>Rencontres avec des ONG – une fois par an</li> <li>Participation d'associations environnementales et sociales aux sessions de parties prenantes – une fois par an</li> </ul>  |
|                  | <b>Communautés locales</b>                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Brochures et rapports</li> <li>Site Internet</li> <li>Événements spécifiques</li> <li>Sites Internet dédiés dans les pays</li> </ul>                                                                                                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Dialogue avec des communautés locales – sur sollicitation</li> </ul>                                                                                                                                               |
|                  | <b>Médias</b>                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Communiqués et/ou dossier de presse – une fois par an <i>a minima</i></li> <li>Sites : <a href="http://www.developpementdurable.bonduelle.com">www.developpementdurable.bonduelle.com</a> ou <a href="http://www.sustainability.bonduelle.com">www.sustainability.bonduelle.com</a></li> <li>Événements spécifiques</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Invitation de la presse à visiter un site Bonduelle dans le monde – une fois par an</li> </ul>                                                                                                                     |
|                  | <b>Fédérations professionnelles</b>                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Plusieurs collaborateurs de Bonduelle participent aux travaux d'organisations professionnelles (liste des acronymes page 91) en tant que membre de commission, administrateur ou en les présidant – rencontres deux fois par an <i>a minima</i></li> </ul>                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                  | <b>Enseignement et recherche</b>                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Interventions auprès des écoles à proximité des sièges, des filiales et des sites</li> <li>Sites : <a href="http://www.developpementdurable.bonduelle.com">www.developpementdurable.bonduelle.com</a> ou <a href="http://www.sustainability.bonduelle.com">www.sustainability.bonduelle.com</a></li> </ul>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Accueil de stagiaires et apprentis</li> <li>Partenariats et études</li> </ul>                                                                                                                                      |
|                  | <b>Experts RSE</b>                                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Sites : <a href="http://www.developpementdurable.bonduelle.com">www.developpementdurable.bonduelle.com</a> ou <a href="http://www.sustainability.bonduelle.com">www.sustainability.bonduelle.com</a></li> <li>Rapport de Responsabilité sociétale d'entreprise figurant dans le document de référence</li> </ul>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Réponse à des questionnaires – une fois par an</li> <li>Interventions et échanges lors d'événements comme Milan Expo 2015 ou le World Forum de l'économie Responsable – <i>a minima</i> une fois par an</li> </ul> |

**Accords-Partenariats-Collaboration****Mode de contribution à la matrice de matérialité**

- Questionnaire
- Réunion d'échanges

- Questionnaire
- Réunion d'échanges

- Appels à projets internationaux menés par la Fondation Louis Bonduelle – deux fois par an
- Participation de Bonduelle à la vie locale de ses implantations, avec l'ambition de développer un projet par site.

- Questionnaire
- Réunion d'échanges

- Bonduelle est signataire de la charte européenne « Contribution des marques pour la santé et le bien-être des consommateurs » de l'AIM (l'association des industries de marques).

- Questionnaire
- Réunion d'échanges

- Prix de recherche Louis Bonduelle – une fois par an
- Chaire Bonduelle au sein du Groupe Edhec (France)
- Participation à la remise de bourses de l'Institut de technologie agroalimentaire de St-Hyacinthe (Québec, Canada).
- Financement et accompagnement des élèves de l'École de la 2<sup>e</sup> chance (France)

- Questionnaire
- Réunion d'échanges

- Questionnaire
- Réunion d'échanges

## 2.2.2 Élaboration d'une matrice de matérialité (GRI- G4-18)

Les enjeux en matière de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) couvrent de nombreux domaines. Tous n'ont pas le même impact selon les organisations et leurs parties prenantes. L'analyse de matérialité permet d'identifier les répercussions économiques, environnementales, sociales et sociétales propres à une organisation, et celles qui influent de façon majeure sur ses parties prenantes. Pour affiner la prise en compte de ses enjeux, Bonduelle a initié en 2014-2015 une démarche d'analyse de matérialité en concertation avec ses parties prenantes (Matrice de matérialité page 39).

### IDENTIFICATION DES ENJEUX RSE DE BONDUELLE

Une liste complète des enjeux RSE de Bonduelle sur l'ensemble de sa chaîne de valeur a été élaborée sur la base de différents

référentiels existants (*UN Global Compact*, GRI sectoriel, ISO 26000, article 225 du Grenelle), des thèmes identifiés par d'autres acteurs du secteur, des sujets abordés lors de sessions de dialogue avec les parties prenantes en France et de la matrice de matérialité réalisée en Amérique du Nord. Cette liste de 51 enjeux couvre les différents maillons de la chaîne de valeur de Bonduelle, de l'amont agricole jusqu'aux consommateurs et la société civile. La chaîne de valeur est représentée dans les engagements page 28.

### CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Les interlocuteurs externes impliqués dans la construction de l'axe « Importance pour les parties prenantes externes » de la matrice de matérialité de Bonduelle ont été identifiés de manière à représenter les différentes catégories de parties prenantes directes et indirectes de Bonduelle. Parmi ces catégories, les organisations les plus représentatives et pertinentes, ainsi que les experts reconnus sur les sujets propres à l'activité du Groupe Bonduelle, ont été sélectionnés.

#### 64 ORGANISATIONS OU EXPERTS INDÉPENDANTS ONT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE



Les parties prenantes internes de Bonduelle impliquées dans la construction de l'axe « Impact actuel ou potentiel pour Bonduelle » ont été sélectionnées de manière à rendre compte de la vision stratégique globale du groupe et de sa vision RSE. Tous les membres du Comité Exécutif du groupe et les membres du Comité de Pilotage RSE ont répondu au questionnaire en ligne.

### HIÉRARCHISATION DES ENJEUX

Un questionnaire en ligne permettait aux parties prenantes de noter les 51 enjeux à travers 6 niveaux différents, d'exprimer leur vision et d'indiquer si d'autres enjeux leur semblaient pertinents. Aucune partie prenante n'a ajouté d'enjeu à la liste proposée et tous les enjeux ont été considérés comme importants car ils figurent sur la matrice entre les niveaux 4 et 6.

La notation finale de chacun des enjeux correspond à une moyenne établie sur la base d'une voix attribuée à chaque catégorie de

parties prenantes, sans pondération. Cette première notation a été complétée par :

- le croisement avec la cartographie des risques du Groupe Bonduelle, pour assurer la cohérence des résultats avec les risques clés de l'entreprise. (Procédure de gestion des risques détaillée page 109) ;
- l'intégration des résultats d'enquêtes récentes réalisées auprès des fournisseurs et des consommateurs de Bonduelle. Pour exemple, la participation des agriculteurs fournisseurs de Bonduelle a été complétée sur la base d'une enquête IPSOS réalisée en 2014 auprès de l'ensemble des partenaires producteurs du groupe ;
- la session de dialogue annuelle organisée en France par Bonduelle. Un groupe d'une trentaine de parties prenantes clés a été sollicité pour réagir sur les premiers résultats de la matrice. Les échanges ont permis d'aborder des sujets déjà identifiés par Bonduelle, comme le gaspillage alimentaire et le changement

climatique. Des sujets complémentaires sont également ressortis de ce dialogue, tels que la diversité des cultures et la promotion d'une alimentation équilibrée au travail.

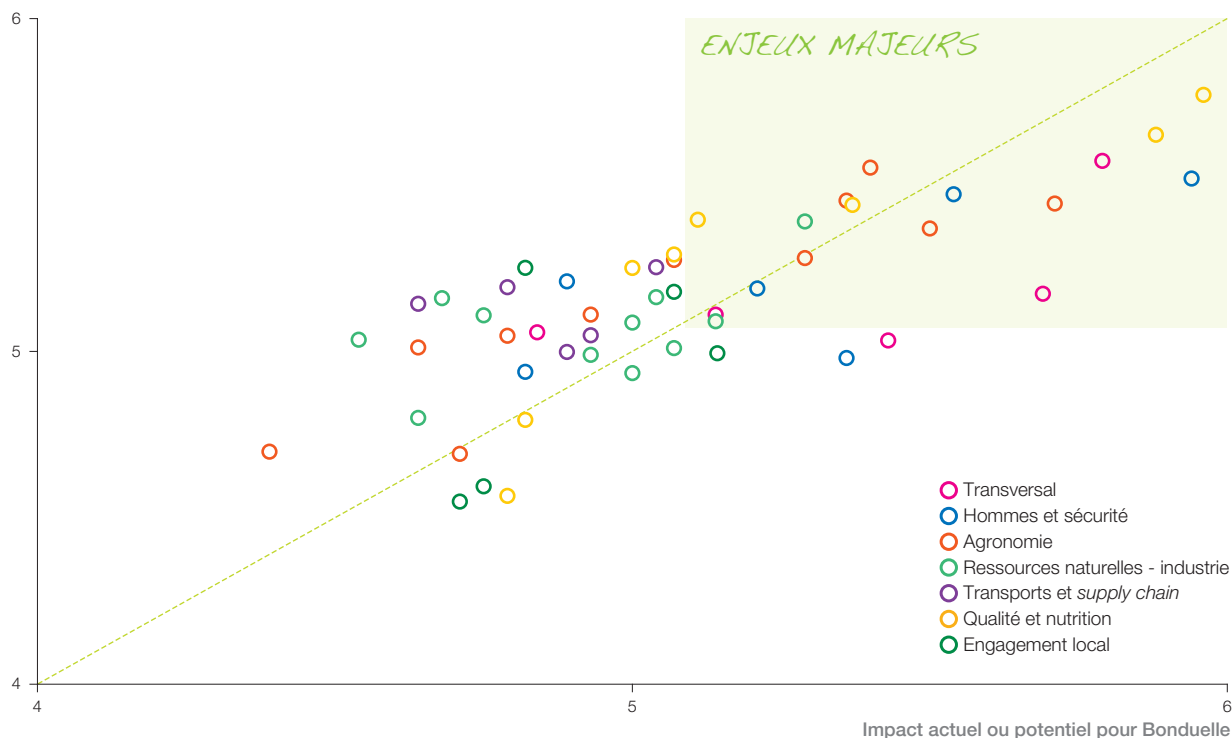
### MATRICE DE MATÉRIALITÉ (GRI-G4-19, G4-20, G4-21)

L'analyse de matérialité a permis d'identifier, parmi les 51 enjeux RSE de Bonduelle, 17 enjeux majeurs communs au groupe et à ses parties prenantes. Ils incluent les engagements de la stratégie RSE de l'entreprise et permettront de l'enrichir :

- qualité et sécurité des produits ;
- traçabilité alimentaire ;
- santé et sécurité au travail ;
- pratique éthique des affaires ;
- sécurité alimentaire ;
- respect des engagements internationaux du travail ;
- relations avec les producteurs ;
- préservation du sol ;
- préservation de l'eau ;
- qualité et sécurité des emballages ;
- pollution de l'eau ;
- utilisation des intrants agricoles ;
- conformité légale ;
- adhésion des équipes aux engagements RSE du groupe ;
- intégration des enjeux RSE dans les relations avec les clients ;
- composition nutritionnelle des produits ;
- économie d'énergie.

### MATRICE DE MATÉRIALITÉ

Importance pour les parties prenantes externes



### ÉTAPE FUTURE

Cette matrice est la première étape d'une démarche itérative qui s'enrichira au rythme de son déploiement dans tous les pays où Bonduelle est implanté. Une matrice spécifique a déjà été élaborée

en Amérique du Nord. Autre ajout identifié : une meilleure intégration de la vision des collaborateurs par la sollicitation d'un échantillon plus large.

## 2.3 Nourrir 9 milliards de personnes à l'horizon 2050

### 2.3.1 Enjeux et objectifs

Répondre aux défis démographiques et environnementaux nécessite de faire évoluer les pratiques culturales et de développer le savoir-faire agronomique du groupe. La matrice de matérialité, établie avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise, donne des axes d'actions prioritaires : la relation avec les producteurs, la sécurité alimentaire, la préservation des sols, des ressources en eau et de

la biodiversité. Ces enjeux clés sont intégrés dans la politique RSE du Groupe Bonduelle, dont l'ambition est de produire des légumes de qualité, accessibles et cultivés dans le respect de la terre, et plus largement de l'environnement et des Hommes. Ainsi pour Bonduelle, le sol n'est pas un simple support, mais bien un milieu de vie qu'il convient de protéger. Le groupe partage ces enjeux avec l'ensemble de ses 3 490 agriculteurs partenaires.

L'engagement de Bonduelle est de produire des légumes de qualité en favorisant, en partenariat avec les agriculteurs, des modes de cultures responsables et durables

| Enjeux agronomiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Objectifs 2013-2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Résumé des faits marquants 2014-2015                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter le sol et la biodiversité</li> <li>Réduire les prélèvements en ressources naturelles non renouvelables</li> <li>Réduire l'emploi de produits phytosanitaires</li> <li>Mesurer l'impact environnemental des pratiques agricoles à l'aide d'indicateurs</li> <li>Poursuivre les travaux de recherche en agriculture plus respectueuse de l'environnement</li> </ul> | <b>Encourager les agriculteurs partenaires à adopter des pratiques préservant l'environnement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires avec des objectifs pour chaque <i>business unit</i></li> <li>Atteindre 100 % de signatures par les agriculteurs partenaires de la 5<sup>e</sup> charte d'approvisionnement dans les 5 ans</li> <li>Développer des fermes pilotes adoptant des méthodes de cultures alternatives dans l'ensemble des pays d'implantation du groupe</li> <li>Lancer un plan de réduction du gaspillage en amont agricole et optimiser les récoltes</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Travail de synthèse des initiatives engagées par le groupe d'échanges de bonnes pratiques mobilisé en Nord-Picardie</li> <li>Développement de la technique alternative de désherbage thermique des salades en Espagne</li> <li>Échanges transverses entre les différents bassins agricoles via le pôle agronomique de recherche et développement</li> <li>Déploiement de la charte d'approvisionnement dans l'ensemble des bassins de production</li> <li>Publication de la synthèse de performances des fermes pilotes de Nord-Picardie</li> <li>Poursuite des essais de <i>strip-till</i> en Russie</li> </ul> |
| <b>ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIÉTAUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Entretenir un échange constant avec les agriculteurs partenaires et le monde agricole</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>Maintenir et développer des relations solides avec les agriculteurs partenaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fidéliser les partenaires au sein de chaque <i>business unit</i></li> <li>Accompagner nos partenaires sur des techniques innovantes de cultures de légumes</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Association du monde agricole à l'organisation du Salon international de l'agriculture (SIA, Paris)</li> <li>Présentation des résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès des agriculteurs partenaires lors du SIA</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |



## 2.3.2 Politique du groupe et moyens mis en œuvre

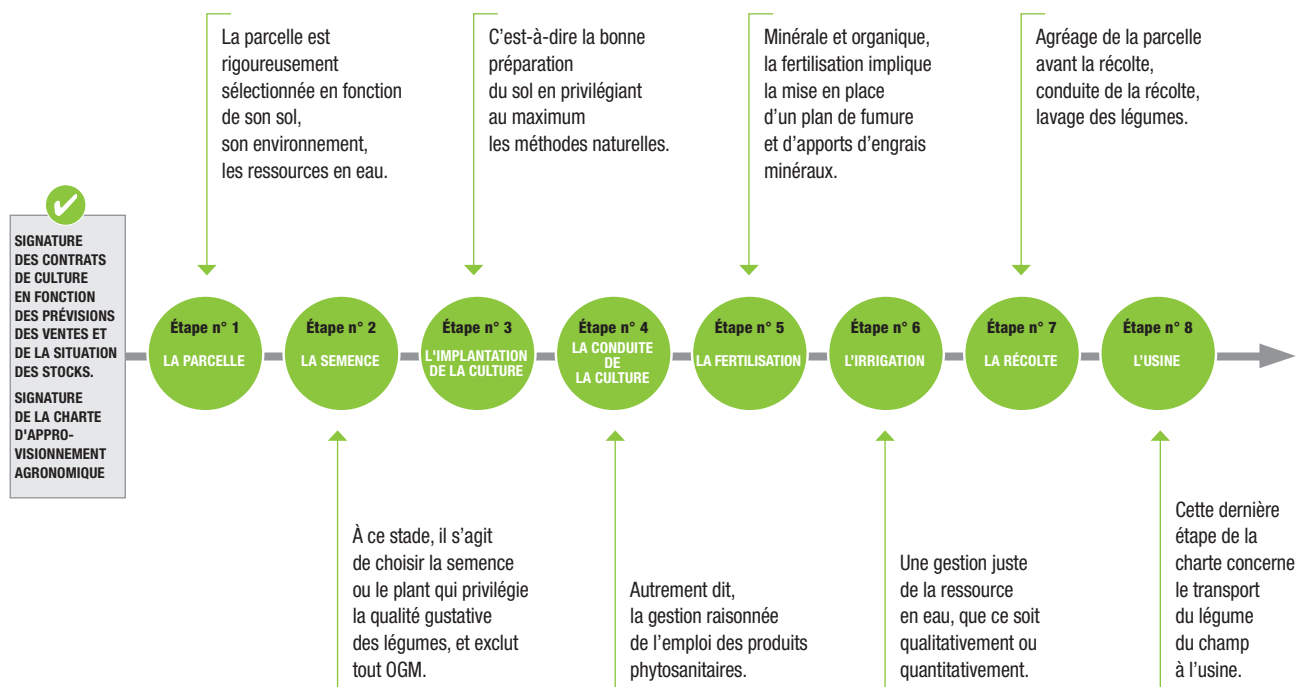
Pour répondre aux attentes et aux enjeux des pays et des marchés, l'organisation agronomique du groupe est conçue selon une approche par *business unit*, chacune étant responsable de sa politique agricole. Leurs prévisions commerciales déterminent l'activité des services agronomiques de chaque zone d'activité. Relais entre Bonduelle et ses partenaires producteurs, les services agronomiques

interviennent depuis la contractualisation avec l'agriculteur jusqu'à la livraison des légumes dans l'usine. L'ensemble des étapes gérées est détaillé dans le schéma ci-dessous.

Le pôle de recherche et de développement de Bonduelle recense les meilleures pratiques agronomiques observées dans les différentes régions d'implantations et les partage. Il a également pour vocation d'animer le réseau d'experts et d'apporter aux *business units* des conseils spécifiques.

### ÉTAPES CLÉS DU SUIVI DE LA CULTURE DES LÉGUMES PAR LES SERVICES AGRONOMIQUES

De la graine à la récolte, notre système d'approvisionnement en légumes suit, en 8 étapes, le fil de la production et de l'approvisionnement des légumes.



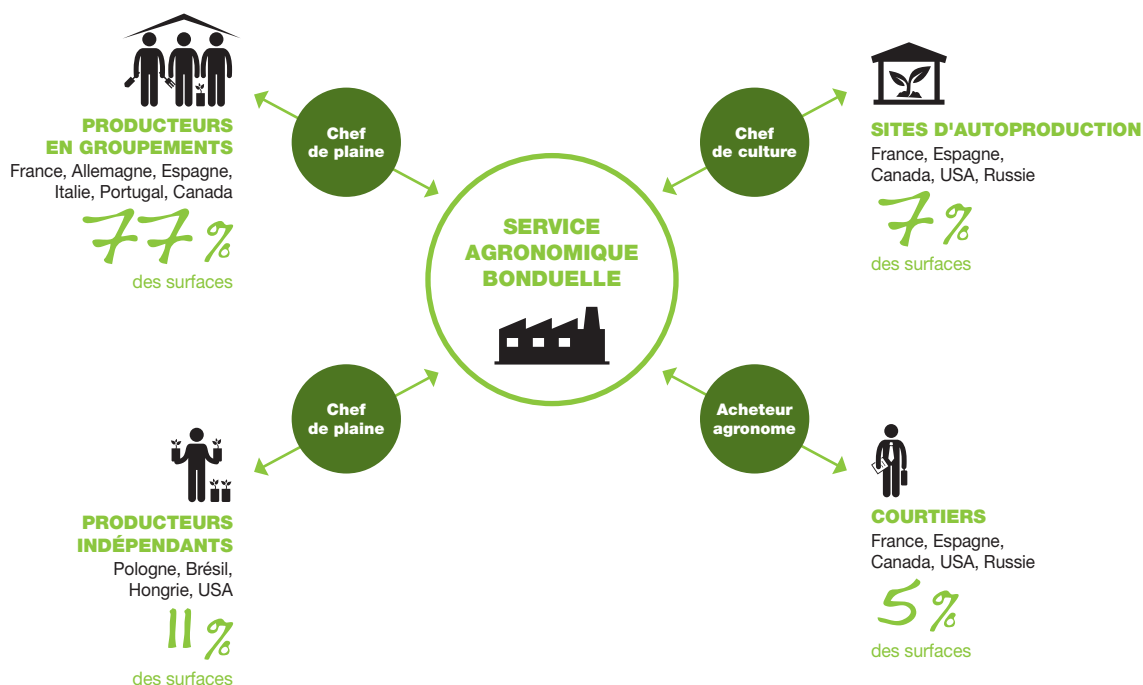
### 2.3.3 Bonduelle et ses partenaires agricoles

Bonduelle entretient des relations étroites avec ses partenaires producteurs (3 490, regroupés dans certains pays en organisations de producteurs, OP). Ces relations permettent de garantir les critères de qualité et de rendement nécessaires à l'activité du groupe et d'encourager à limiter les impacts environnementaux des partenaires producteurs de Bonduelle qui lui fournissent environ 90 % de ses légumes. En effet, Bonduelle produit rarement ses propres légumes et confie cette mission à des partenaires avec qui l'entreprise signe des contrats. Les seules exceptions se situent en Russie, où

Bonduelle est son propre producteur (voir schéma ci-après : Modèle d'approvisionnement en légumes du Groupe Bonduelle), en Espagne et au Canada, où le groupe exploite des fermes pour une partie de ses besoins, et en France pour les champignons. Bonduelle travaille également avec des producteurs indépendants et achète auprès de courtiers des légumes (légumes secs en particulier) qu'il ne produit pas.

Cette démarche permet à l'entreprise de se concentrer sur son cœur de métier (la préparation des légumes) tout en développant son savoir-faire agronomique. Bonduelle travaille également avec des prestataires de services qui peuvent assurer le transport, le semis, la récolte ou d'autres opérations culturales. Ceci évite aux producteurs des investissements coûteux en matériels spécifiques.

#### MODÈLE D'APPROVISIONNEMENT EN LÉGUMES DU GROUPE BONDUELLE



**Bonduelle était présent au Salon international de l'agriculture (SIA)** organisé en février-mars 2015 à Paris. Cette première participation a été menée en collaboration avec les organisations de producteurs (OP) français avec lesquelles le groupe travaille, les stands étant co-animés par les producteurs et les équipes Bonduelle qui ont présenté leur filière. Le SIA a été l'occasion de dévoiler les résultats de l'enquête mondiale menée en 2013-2014 par l'institut de sondage français IPSOS pour Bonduelle auprès de l'ensemble de ses agriculteurs partenaires. Cette initiative, inédite dans le secteur, a permis de mesurer la satisfaction des exploitants

travaillant pour le groupe. 77 % d'entre eux sont satisfaits de leur partenariat avec Bonduelle. Produire des légumes pour Bonduelle apporte en effet une image positive à l'exploitation. Ainsi, la majorité des producteurs recommanderait à leur collègue de travailler avec Bonduelle. Autre élément marquant : 70 % des producteurs considèrent que la charte d'approvisionnement – dont une nouvelle version a été publiée en 2015 – est bénéfique au secteur. La relation avec les chefs de plaine est jugée satisfaisante à 89 %. Cette enquête donne également des axes de progrès, particulièrement sur la communication.

2

### 2.3.4 Charte et certification

Des règles sont fixées par la charte d'approvisionnement agronomique de Bonduelle que chacun des partenaires producteurs est amené à signer. Cette charte constitue un engagement contractuel exclusif qui s'étend de la graine à la récolte afin que soit respecté le cahier des charges élaboré par Bonduelle sur différents domaines tels que la sélection des parcelles, le choix des semences et la conduite des cultures. 99 % des partenaires producteurs de Bonduelle se sont contractuellement engagés à respecter la charte d'approvisionnement agronomique, formalisée par le groupe pour la première fois en 1996.

La 5<sup>e</sup> édition de la charte d'approvisionnement agronomique a été officiellement présentée lors du Salon international de l'agriculture 2015. Cette dernière version, en cours de déploiement dans les différents bassins de production du groupe, tient compte de l'internationalisation de Bonduelle et des spécificités rencontrées dans les différentes zones géographiques et les filières de production. Elle met également l'accent sur de nouveaux sujets comme la préservation de l'eau et la protection des personnes qui travaillent dans les champs. Cette charte résulte d'un travail participatif mené par les responsables agronomiques des différents pays et filières. Elle témoigne de l'engagement continu de Bonduelle en faveur des techniques agricoles respectueuses de l'environnement.

**100 % de la production de salades réalisée par Bonduelle est certifiée Global Gap.** Ce protocole regroupe les référentiels de bonnes pratiques agricoles définissant les exigences imposées au niveau mondial aux entreprises agricoles et horticoles en matière de sécurité alimentaire, de durabilité et de qualité.

biodiversité et de meilleurs rendements. Le groupe a également instauré une méthode de tests prédictifs sur les terres, afin de prévenir les éventuelles maladies susceptibles de mettre en péril les semis, et réduisant *de facto*, les risques d'échec de culture et le gaspillage de matières premières : semences, fertilisants, eau, etc. Dans le même esprit d'anticipation ont été mis en place des réseaux d'observation qui détectent l'arrivée de ravageurs dans les plaines. Par exemple, en France, en fonction des informations recueillies, les partenaires producteurs sont alertés sur les techniques à mettre en œuvre pour maîtriser au mieux les risques. Cette démarche fait partie intégrante du dispositif de « Surveillance biologique du territoire » établi par le ministère de l'Agriculture et dont l'animation est confiée depuis 2010 aux professionnels de la filière.

**Le *strip-till*, technique de culture simplifiée,** est testé par Bonduelle en Russie où le protocole d'essai s'avère très positif : sur les hectares cultivés en utilisant cette méthode, on observe en effet une diminution drastique de la consommation de carburant (- 50 %) et une baisse de la fertilisation minérale. Le *strip-till* assure en outre une meilleure protection des sols contre l'érosion, ceux-ci étant couverts en hiver avec les résidus de la culture précédente. Enfin, le *strip-till* favorise la protection de la biodiversité et le développement de la vie microbienne. Ces performances ont conduit Bonduelle à étendre, en 2014-2015, les essais. Le *strip-till* est également utilisé par Soléal (sud-ouest de la France) pour la culture du maïs doux. Le semis est réalisé dans un couvert à base d'orge. Cette plante évite les phénomènes de lessivage durant les pluies hivernales et protège la culture du maïs.

### CHOIX DES SEMENCES

Le choix des semences est primordial dans la politique de respect de la biodiversité et de réduction des produits phytosanitaires menée par Bonduelle. Le groupe travaille avec des partenaires semenciers nationaux et internationaux pour identifier les variétés les plus résistantes aux maladies, au stress hydrique et aux aléas climatiques, ceci grâce à des méthodes de sélection classiques. Bonduelle prend également part à des tests de nouvelles variétés afin de mesurer leur adaptation et leur comportement aux différents territoires. Le choix des semences grâce à la sélection variétale permet de préserver la biodiversité en faisant peu appel aux produits de soin des plantes, tout en développant de nouvelles variétés.

### 2.3.5 Préparer l'agriculture de demain

#### RESPECT DES SOLS ET DE LA BIODIVERSITÉ

Le groupe veille sur le terrain au suivi des cultures et accompagne ses producteurs partenaires dans une logique de prévention, en sélectionnant les parcelles les mieux adaptées aux différents types de légumes et en incitant à une rotation régulière des cultures afin de ne pas épuiser les ressources de la terre, tout en favorisant la

**Les technologies de l'information utilisées** dans les exploitations agricoles permettent de mieux maîtriser les pratiques culturales. Ainsi, avec le dispositif AgPOD (*Agricultural Portal for Online Data*, actualisé en 2014-2015), la *business unit* BAM bénéficie d'un programme disponible en ligne et développé spécifiquement pour la communication des données agronomiques enregistrées sur le terrain. Autre exemple : au Portugal, la zone agricole qui alimente l'usine de Santarém est l'un des deux sites pilotes pour l'implémentation de Gaïa, un outil permettant d'identifier les parcelles de culture des agriculteurs partenaires. Concrètement, Gaïa repose sur des *smartphones* et tablettes sur lesquels les chefs de plaine peuvent enregistrer leurs observations et adresser leurs préconisations de traitement. Après le Portugal et le Sud-Ouest de la France, Gaïa sera déployé dans les autres pays d'Europe à l'horizon 2017. Les fermes russes exploitées par Bonduelle font elles aussi appel à des dispositifs informatiques. Le système d'aide à la décision Cropio est destiné à optimiser la fertilisation et l'irrigation, et donc à réduire les quantités d'engrais et d'eau utilisées. Cropio, en croisant des informations météo et des données satellitaires, permet de plus de bénéficier d'un suivi des cultures et de prévisions de rendements. Dans une approche similaire, les tracteurs ont été équipés de GPS avec à la clé de nombreux avantages : traitement de nuit pour une meilleure efficacité avec des doses moindres, précision des travaux accrue évitant les redoublements d'épandage d'engrais ou de produits phytosanitaires, réduction de l'usure des outils et des consommations de carburant.

## 2.3.6 Vers l'Agriculture écologiquement intensive

Pour Bonduelle, l'agriculture est un maillon essentiel dans la chaîne de valeur de la filière des légumes préparés. C'est pourquoi le groupe s'engage, dans le cadre de son programme VegeGo!, à privilégier une agriculture durable dont l'objectif est de respecter l'environnement tout en conservant des niveaux de productivité et de rentabilité des cultures performants.

Le chantier Agriculture écologiquement intensive (AEI) du projet VegeGo! est une démarche globale se déclinant en trois phases :

1. définir le périmètre du domaine par un état des lieux approfondi des possibilités agronomiques et des attentes clients ;
2. établir des objectifs clairs conciliant les attentes clients et les possibilités agronomiques ;
3. définir des plans d'actions permettant d'atteindre ces objectifs.

La première phase, essentielle pour la réussite du chantier, a déjà été entamée. Elle nécessite de bien caractériser le champ des possibles en intégrant la diversité des situations géographiques, technologiques et comportementales. Cette démarche s'inscrit dans la logique des actions entreprises en faveur de la RSE. Nouvelles techniques de semis, recherches sur l'optimisation du travail du sol, tests d'apport de champignons ou de bactéries pour stimuler le système racinaire des plantes et ainsi les protéger contre les parasites, pilotage de l'irrigation grâce à des sondes capacitatives, méthodes alternatives de désherbage mécanique ou thermique. Cette dernière technique est utilisée sur les cultures maraîchères du groupe situées en Espagne. Le principe est d'arroser généreusement le sol, le recouvrir d'une bâche et attendre 30 jours au moins. La température atteignant plus de 40°C, les mauvaises herbes sont naturellement éliminées. Cette pratique nommée solarisation est testée en France.

**Bonduelle et ses partenaires multiplient les projets pilotes** en faveur d'une l'agriculture qui privilégie des moyens naturels et des mécanismes de régulation proches de ceux existants dans la nature. Le groupe anime ainsi un réseau de fermes pilotes implantées en Allemagne, au Canada, en Espagne, en Russie et en France, notamment en Nord-Picardie. Dans cette région a été lancée voilà 6 ans une expérience axée sur la culture des légumes de plein champ. Une initiative coordonnée par Agro Transfert et la Chambre d'agriculture de la Somme. Bonduelle, comme 2 de ses organisations de producteurs partenaires, participe à ce projet dont les résultats ont été présentés en juin 2015. Les huit fermes pilotes ont pu réduire, en 2013, leur indice de fréquence de traitement (IFT) en herbicides de 17 % par rapport à 2007.

Cette baisse notable résulte de la pratique alternée du désherbage mécanique et chimique, combinée à une gestion stratégique des sols. Le déploiement de fermes pilotes se poursuit. Dans cette même zone, Bonduelle met en valeur les initiatives d'une quarantaine d'agriculteurs partenaires engagés en faveur de l'Agriculture écologiquement intensive. Ce groupe d'échange de bonnes pratiques se réunit une fois par an avec des représentants de Bonduelle pour évaluer les actions de l'année et les meilleures pratiques. En 2014-2015, le groupe a lancé un travail de synthèse sur les modalités de l'AEI pratiquées par ces exploitants. L'objectif est de faire connaître leur expérience, de sensibiliser les chefs de plaine à cette approche qu'ils pourront diffuser auprès d'autres producteurs.

## 2.4 Réduire l'empreinte environnementale du groupe

### 2.4.1 Enjeux et objectifs

Le programme de la 21<sup>e</sup> conférence internationale sur le changement climatique, organisée à Paris en décembre 2015, rappelle l'urgence de réduire les impacts de l'activité humaine sur les ressources naturelles de la planète : eau, diversité biologique, matières premières et ressources énergétiques. Bonduelle est engagé dans une politique volontariste de réduction de son empreinte environnementale liée au fonctionnement de ses sites de production, aux emballages et au transport de ses

produits. La bonne gestion de l'eau, tout comme les économies d'énergie et la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont des priorités de l'entreprise. Ces axes d'actions stratégiques historiques ont été confirmés par la matrice de matérialité établie avec l'ensemble des parties prenantes (externes et internes) en 2014-2015.

**L'engagement de Bonduelle est d'optimiser la conception et la fabrication des produits pour plus de sobriété industrielle et de réduire l'impact environnemental du transport.**

#### Enjeux liés

#### aux ressources naturelles (industrie et supply chain)

#### ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Réduire les prélèvements en ressources non renouvelables
- Augmenter le recours aux ressources renouvelables
- Maîtriser et minimiser les rejets en milieu naturel
- Comprendre et maîtriser l'impact global de l'activité sur l'environnement et la société

#### Objectifs 2013-2017

#### INDUSTRIE

#### Optimiser l'utilisation des ressources non renouvelables

- Se doter d'outils de mesure d'impact environnemental
- Poursuivre la réduction de la consommation d'énergie : réduction de la consommation d'énergie de 5 % par an de 2011-2012 à 2014-2015 (en tonnes de produits fabriqués)
- Poursuivre la réduction de la consommation d'eau sans nuire à la qualité des produits : réduction de la consommation d'eau de 3 % par an de 2011-2012 à 2014-2015 (en tonnes de produits fabriqués)
- Lancement d'au moins 5 projets utilisant l'énergie renouvelable en 5 ans de 2011-2012 à 2018

#### Éviter, trier et valoriser les déchets

- Valoriser les déchets industriels banals à hauteur de 80 % de 2012 à 2015-2016
- Valoriser les déchets verts à 100 %
- Minimiser l'impact lié aux emballages

#### SUPPLY CHAIN

#### Maintenir 5 000 tonnes d'économie de CO<sub>2</sub> en transport

- Poursuivre le déploiement des mesures d'émission CO<sub>2</sub> en transport dans toutes les filiales et tous les domaines
- Stabiliser les méthodes de comptage CO<sub>2</sub> transport entre les différentes business units et définir un référentiel commun.
- Intensifier les solutions alternatives au transport routier

#### Résumé des faits marquants 2014-2015

- Consommation d'énergie réduite de - 2,6 % par rapport à 2013-2014 (en tonnes de produits fabriqués)
- Consommation d'eau réduite de - 5,9 % par rapport à 2013-2014 (en tonnes de produits fabriqués)
- État des lieux des usages de l'eau agro-industrielle, première phase d'une politique de gestion durable de l'eau
- Certification ISO 50001 en Allemagne des sites de Reutlingen et Straelen, et en France des sites de Labenne, Bordères, Estrées-Mons (conserve) et Longué-Jumelles (La Tourte), soit – depuis 2013-2014 – 9 sites certifiés
- Utilisation d'une centrale biomasse pour la fourniture en vapeur de l'usine d'Estrées-Mons et mise en place d'un site de méthanisation agricole alimenté par les sous-produits végétaux du site de Renescure, soit 5 projets concrétisés depuis 2011-2012
- Valorisation des déchets industriels banals à 82 % (hors usine de Tecumseh)
- Éco-responsabilité : définition d'un guide et d'un programme de sensibilisation des parties prenantes internes
- Impact environnemental : 2 opérations de quantification sur le produit au Canada et l'agriculture en France
- Économie globale de 5 838 tonnes de CO<sub>2</sub> grâce au ferroutage
- Baisse du trafic routier grâce à l'acquisition de l'usine de Lethbridge, située à l'Ouest du Canada, pour livrer les clients de cette zone
- Développement du Wall to Wall en Hongrie et en Russie
- Mutualisation du transport avec l'entreprise Délifruit

## 2.4.2 Politique du groupe et moyens mis en œuvre

La politique du groupe, ainsi que mentionné dans le tableau précédent, est articulée sur 4 enjeux : réduire les prélèvements en ressources non renouvelables, augmenter le recours aux ressources renouvelables, maîtriser et minimiser les rejets en milieu naturel, comprendre et maîtriser l'impact global de l'activité sur l'environnement et la société. Elle s'applique aussi bien aux *process* de fabrication industrielle qu'au conditionnement et à la logistique des produits.

Ses moyens d'action se déclinent en 5 phases :

### ● Compter pour se fixer des priorités immédiates

Le comptage des consommations de chacune des énergies (eau, vapeur, électricité, air comprimé) et de leur répartition par étape de *process* est à la base du pilotage opérationnel des équipements industriels.

Ces données enrichissent également une banque de données pour la constitution de ratios de référence.

### ● Améliorer les performances en continu

À partir du comptage, le management des ressources naturelles en industrie et en logistique vise à exploiter les données recensées et à corriger les éventuelles dérives le plus rapidement en définissant des plans d'actions spécifiques et en favorisant les échanges thématiques au sein du groupe.

### ● Innover et développer des technologies et des filières logistiques plus sobres

Le développement de nouvelles pratiques et technologies sobres est essentiel dans la stratégie de préservation des ressources naturelles du groupe. Bonduelle s'est toujours engagé dans des programmes de recherches ambitieux pour développer des technologies de rupture visant à mettre sur le marché des produits ou conditionnements innovants et à affirmer sa stratégie de préservation des ressources naturelles.

### ● Expliquer les démarches pour mobiliser

La mobilisation de l'ensemble des acteurs internes est un facteur clé de la réussite de la démarche. Cette mobilisation se structure autour des réseaux d'experts internes et externes dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, des achats et

des emballages. L'objectif est de partager les expériences et de challenger les performances auprès des parties prenantes internes et externes.

### ● Investir pour le futur

En 2014-2015, le montant des investissements consacrés à la préservation de l'environnement a atteint 4,7 millions d'euros. 63 % (2,9 millions d'euros) ont été dédiés à la maîtrise de l'énergie et des émissions atmosphériques, 36 % à la gestion de l'eau (1,7 million d'euros), 1 % à la gestion des déchets (0,05 million d'euros). Aux investissements financiers s'ajoutent les investissements humains.

Convaincu que le développement des collaborateurs stimule l'innovation, Bonduelle prépare en 2015 un programme de sensibilisation et de formation de ses équipes à la notion d'écoresponsabilité dans la conception des produits. Son déploiement, prévu en 2016, s'inscrit dans la démarche de mise en place d'un guide d'écoresponsabilité présenté page 59.

## 2.4.3 Évaluer l'empreinte carbone

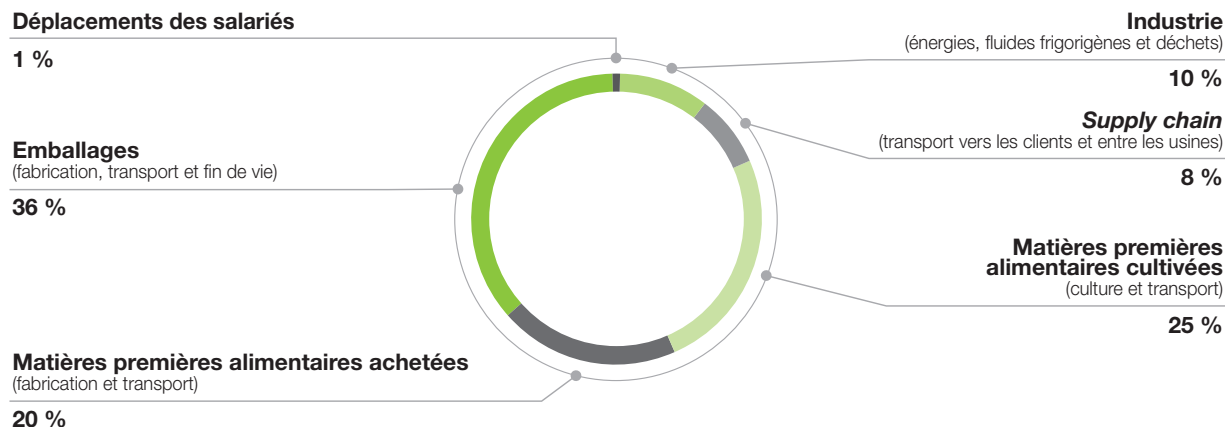
Bonduelle participe aux approches multicritères qui permettent de repérer les étapes et impacts prioritaires. En Europe et en Amérique du Nord, l'entreprise prend part aux travaux méthodologiques de cadrage de calculs fiables et standards pour la mesure de l'impact environnemental. Il s'agit de démarches d'évaluation volontaires menées en interne ou avec des partenaires dans le cadre d'expérimentations publiques.

### BILAN CARBONE DU GROUPE BONDUELLE : UN SOCLE DE RÉFÉRENCE

Bonduelle a réalisé en 2011-2012 l'évaluation de son empreinte carbone. Cette analyse de cycle de vie (ACV) couvre l'ensemble de la chaîne de valeur du groupe en s'appuyant sur la norme ISO 14040. Les résultats ont permis au groupe d'identifier les principaux points d'améliorations, notamment sur ses *process* industriels. Au global, les émissions nettes de gaz à effet de serre calculées pour l'activité 2011-2012 ont été estimées à 1 800 000 teqCO<sub>2</sub> environ, soit l'émission moyenne à l'année de près de 235 000 Européens (ADEME – 8.8 teqCO<sub>2</sub>/Européen de l'ouest/an).



## RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR ÉTAPES DU CYCLE DE VIE



## ANALYSE DU CYCLE DE VIE DES PRODUITS

Bonduelle a complété son bilan carbone avec, en 2014-2015, une analyse du cycle de vie de 6 de ses principaux produits vendus au Québec. Chaque étape – production des matières premières, préparation, distribution, utilisation et fin de vie – a fait l'objet d'une mesure en grammes équivalent CO<sub>2</sub>. L'empreinte obtenue pour un sachet de 1 kg de haricots verts surgelés est comprise entre 120 et 170 grammes équivalent CO<sub>2</sub> pour 100 g de produits. Cette mesure, organisée avec les membres de la filière des légumes préparés, a permis d'identifier pour Bonduelle différents axes d'amélioration internes, dont le renforcement des efforts en amont agricole, en transport et en éco-conception des emballages.

VERS DE NOUVELLES MÉTHODES DE  
QUANTIFICATION DES IMPACTS CARBONE

Bonduelle a participé en 2014-2015, avec 19 autres entités (entreprises de tous secteurs et collectivités françaises) à une opération pilote d'expérimentation d'une nouvelle méthode de quantification de l'impact carbone des actions de réduction des émissions. Proposée en France par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), cette méthode préconise la construction d'un arbre des conséquences de l'action pour garantir l'exhaustivité et la pertinence des conséquences environnementales à prendre en compte. Totalement publics, la méthode et les tests réalisés sur 40 projets seront publiés sur le centre de ressources dédié aux bilans GES de l'ADEME ([www.bilan-ges.ademe.fr](http://www.bilan-ges.ademe.fr)) d'ici fin 2015. Les 2 projets Bonduelle évalués sont, d'une part, la mise en place d'une méthode alternative de culture du haricot vert avec couvert végétal d'interculture et, d'autre part, l'utilisation d'un moyen de transport alternatif : les autoroutes de la mer. Pour ce projet, l'arbre des conséquences a notamment exclu les facteurs de fluidification du trafic et d'usure des routes, et a inclus la réduction de la consommation des voitures par la réduction du trafic routier et l'augmentation de la probabilité de création d'infrastructures portuaires.

## 2.4.4 Consommation d'énergies

Les énergies sont essentielles pour Bonduelle. L'électricité assure le fonctionnement des *process* de production, du stockage des produits surgelés, de la fabrication de l'air comprimé, du fonctionnement des moteurs. Cette énergie alimente également les engins de manutention, l'éclairage et la climatisation des locaux, la production d'eau glacée et le conditionnement des ateliers en froid. Les énergies thermiques sont, quant à elles, utilisées pour la production de vapeur, d'eau chaude, de chauffage par aérothermie et pour les engins de manutention.

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES  
ALTERNATIVES ET POURSUITE  
DE LA SUBSTITUTION ÉNERGÉTIQUE

Les énergies alternatives sont issues de deux sources : le bois-énergie et le biogaz. La mise en place de solutions alternatives dans les *process* et les approvisionnements en énergie ou en matériaux d'emballage constituent deux vecteurs de progrès en matière de RSE. En 2014-2015, les énergies alternatives \* représentent 4,2 % du *mix* énergétique de Bonduelle. Cette proportion a doublé par rapport à l'exercice 2013-2014 grâce à la centrale biomasse alimentant l'usine d'Estrées-Mons.

**En 2014-2015, les sites français d'Estrées-Mons et Renescure ont soutenu l'utilisation d'énergies alternatives dans le cadre de partenariats. Le premier programme concerne l'achat de vapeur produite avec du bois pour le site d'Estrées-Mons (France). Au-delà du bénéfice environnemental sur le réchauffement climatique, le projet Cogénération Biomasse d'Estrées-Mons (CBEM) contribue à structurer une filière régionale de bois-énergie durable. Pour sa première campagne d'exploitation, le cogénérateur a fourni en 2014-2015 plus de 10 % de la vapeur consommée par l'usine d'Estrées-Mons.**

\* Biogaz, biomasse et vapeur issue de la biomasse, soit 131 097 GJ.

## Réduire l'empreinte environnementale du groupe

L'objectif du site pour l'année prochaine est d'atteindre un niveau de 60 %, soit 15 000  $\text{teqCO}_2$  évitées chaque année. Le deuxième programme auquel participe Bonduelle concerne l'unité de méthanisation de la ferme Agri-Flandre-Energie, construite à proximité du site de Renescure (voir page 51, économie circulaire). D'autres usines Bonduelle se sont engagées dans des projets similaires qui devraient aboutir d'ici 2 à 3 ans.

Bonduelle s'est fixé pour objectif de soutenir 5 projets novateurs afin de promouvoir l'usage des énergies alternatives d'ici 2018. Grâce aux réalisations de 2014-2015, 5 projets ont déjà abouti. Les sites de Renescure et Estrées-Mons s'ajoutent aux sites de Saint-Denis (Québec), Békéscsaba et Nagykovács (Hongrie) qui valorisent le biogaz de leur station d'épuration en chaudière.

En 2014-2015, la part de l'énergie thermique fournie par des combustibles fossiles liquides (fioul domestique) ne représente plus que 1,1 % du *mix* énergétique thermique du groupe. Le fioul lourd n'est plus utilisé comme combustible dans l'entreprise depuis 2013-2014.

## MANAGEMENT DES ÉNERGIES CONVENTIONNELLES

Le programme d'optimisation de la consommation énergétique des sites agro-industriels se poursuit sur deux axes : l'aide au pilotage grâce à l'échange de bonnes pratiques et les optimisations techniques.

Les axes de la politique énergétique menée dans le domaine de l'électricité, de l'utilisation du gaz et de la vapeur ont permis d'atteindre les résultats suivants :

| Groupe RSE                                             | Énergie totale<br>Ratio kWh/TPF | Électricité<br>Ratio kWh/TPF | Thermique<br>(fossile + renouvelable)<br>kWhPCs/TPF |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Périmètre 2014-2015                                    | 827                             | 318                          | 509                                                 |
| Périmètre 2013-2014 ajusté*                            | 848                             | 333                          | 515                                                 |
| Rappel : Périmètre 2013-2014 publié                    | 806                             | 316                          | 489                                                 |
| Évolution des ratios 2014-2015 versus 2013-2014 ajusté | - 2,6 %                         | - 4,5 %                      | - 1,3 %                                             |
| Objectif                                               | - 5 %                           | - 5 %                        | - 5 %                                               |

\* Le périmètre de calcul de l'évolution de la performance 2013-2014 a été réajusté, une nouvelle règle de calcul ayant été introduite en 2014-2015 sur les entrepôts de conditionnement (voir page 73).

Les principaux travaux menés en 2014-2015 ont porté sur la structuration des sites en vue de l'obtention de la certification ISO 50001, la récupération de chaleur en usine pour réutilisation à d'autres étapes du *process*, le renouvellement des éclairages traditionnels par des systèmes basse consommation de type *Light-emitting diode* (LED), la mise en place de systèmes *start and stop* et la réalisation de plans de comptage des consommations toujours plus précis.

La norme internationale ISO 50001 guide les entreprises dans la mise en œuvre d'un système de management de l'énergie en se fondant sur l'amélioration continue des performances. Pour obtenir cette certification, les usines ont notamment réalisé un diagnostic énergétique avec un organisme indépendant et établi une politique énergétique avec processus d'amélioration continue et de sensibilisation de l'ensemble du personnel au travers de fiches « chartes énergie ». Les sites Bonduelle de Straelen et Reutlingen (Allemagne) ainsi qu'Estrées-Mons (conserves), Labenne, Bordères et Longué-Jumelles (La Tourne – France) ont obtenu la certification ISO 50001 en 2014-2015, ce qui porte à 9 le nombre de sites certifiés,

Russy-Bémont, Estrées-Mons (surgelé) et Renescure (France) étant certifiés depuis 2013-2014.

Bonduelle est également fortement impliqué dans le mécanisme européen d'obligation d'économie d'énergie. Ainsi, les sites agro-industriels du groupe ont inscrit leurs actions d'amélioration technologiques et organisationnelles dans les projets d'économies d'énergie subventionnés. La valeur des certificats d'économies d'énergie (CEE), obtenus (ou en cours d'obtention) sur des opérations réalisées au cours de l'exercice 2014-2015 dans des technologies et systèmes de bonne efficacité énergétique est de près de 350 000 000 kWhcumac\*.

La répartition des CEE est la suivante :

- 50 % sur économie de consommations thermique (échangeur de chaleur, isolation) ;
- 49 % sur le management des pratiques (ISO 50001) ;
- 1,5 % sur l'économie de consommation électrique (variateur de vitesse, régulation).

\* Le kWhcumac est l'unité de mesure des certificats d'économies d'énergie. Il correspond au kWh d'énergie finale cumulée et actualisée sur la durée de vie du produit (kWh d'énergie finale cumac) et représente la quantité d'énergie économisée grâce aux opérations mises en place.

## PENSER L'USINE DE DEMAIN

Développé depuis 2009 par le département de recherche et développement du groupe, en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), des partenaires investisseurs et des organismes de recherche privés et publics, le programme Usine Sobre a pour objectif de créer l'usine Bonduelle du futur, plus économe en énergie et moins émettrice de gaz à effet de serre. Ce programme est entré dans sa phase II en 2012 avec deux projets de recherche clés achevés en 2014 : la conception d'une machine autonome en énergie et d'une machine thermique divisant par 3 sa consommation énergétique.

Bonduelle a par ailleurs reçu le Trophée de la Performance Énergétique de l'industrie Agroalimentaire en octobre 2014 lors du SIAL (Salon de l'Industrie Agroalimentaire, France). Cette première édition organisée par le cabinet Okavango était placée sous le haut patronage du ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt. Elle valorise les efforts des entreprises en matière d'efficacité énergétique et d'amélioration de la compétitivité. Pour Bonduelle, ce prix récompense l'ensemble de sa politique énergétique et notamment le programme Usine Sobre.

2

### 2.4.5 Consommation et traitement de l'eau

L'eau est utilisée dans les usines comme un élément cuisiné du produit fini (jus, sauce) et en *process* comme un vecteur de transport et de transfert de chaleur ou de froid. Elle sert aussi au nettoyage du légume et des lignes de production. La proportion entre ces usages dépend de l'activité industrielle pratiquée et est différente pour chaque site.

Enjeu majeur de la matrice de matérialité de Bonduelle, l'eau fait l'objet d'un programme de management de long terme. Sur une décennie, le groupe a divisé par 2 son ratio de consommation d'eau (comparaison du ratio m<sup>3</sup> par tonne de produits fabriqués de 2003-

2004 à 2014-2015). En 2014-2015, le groupe a lancé un projet de pilotage de son efficacité hydrique, depuis le prélèvement de l'eau jusqu'à son rejet en milieu naturel.

#### MANAGEMENT DE LA RESSOURCE EAU DES SITES AGRO-INDUSTRIELS : QUANTITÉ ET QUALITÉ

La consommation d'eau a été, en 2014-2015, de 11 475 372 m<sup>3</sup>, soit un ratio ramené à la tonne de produits fabriqués de 10,5 m<sup>3</sup>/TPF traduisant une baisse de 5,9 % par rapport au ratio de 2013-2014 ajusté.

| Groupe RSE                                             | Eau<br>Ratio m <sup>3</sup> /TPF |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------|
| 2014-2015                                              | 10,5                             |
| Périmètre 2013-2014 ajusté *                           | 11,1                             |
| Rappel : Périmètre 2013-2014 publié                    | 10,6                             |
| Évolution des ratios 2014-2015 versus 2013-2014 ajusté | - 5,9 %                          |
| Objectif                                               | - 3 %                            |

\* Le périmètre de calcul de l'évolution de la performance 2013-2014 a été réajusté, une nouvelle règle de calcul ayant été introduite en 2014-2015 sur les entrepôts de conditionnement (voir page 73).

L'eau constitue pour les sites industriels une énergie au même titre que la vapeur, l'électricité ou l'air comprimé. Son management est intégré au référentiel international ISO 50001 de management de l'énergie, présenté page 48, dont 9 sites Bonduelle ont obtenu la certification. Les développements en supervision industrielle associent également le pilotage de l'eau.

Pour améliorer leurs performances, et au-delà du suivi des consommations à l'échelle du groupe, les usines sont dotées de dispositifs de suivi de leurs consommations toujours plus précis. Dans cet esprit, suite à la création des réseaux énergie et eau en Amérique du Nord dès février 2014, la priorité a été donnée à la mise en place d'un système de suivi hebdomadaire des consommations d'eau et d'énergie par usine et par semaine. Le but étant de suivre

durant la campagne les ratios de consommation, d'affiner les données disponibles et de concevoir des indicateurs de performances pour chaque usine. Ces ratios serviront également pour des campagnes d'information et de sensibilisation en interne.

Le Groupe Bonduelle s'est engagé, en 2014-2015, dans une vaste cartographie de ses usages de l'eau à toutes les étapes de son processus agro-industriel et pour l'ensemble de son périmètre. L'ambition est de définir une politique de gestion durable et intégrée de l'eau en accord avec une vision à long terme de la disponibilité en eau sur les plans qualitatifs et quantitatifs. La phase 1 d'état des lieux s'achèvera fin 2015 avec la définition de priorités et de programmes portant sur les pratiques agricoles et industrielles dans les différentes *business units*.

## RETRAITEMENT DE L'EAU ET PILOTAGE DES STATIONS D'ÉPURATION

En 2014-2015, les effluents produits par l'activité industrielle contenaient une charge organique d'environ 44 206 tonnes de Demande chimique en oxygène (DCO). 95,5 % de cette charge a été traitée par Bonduelle (station de traitement et épandage agricole), dans les structures suivantes :

- 24 stations d'épuration biologique aérées autonomes ;
- 6 sites disposent d'un étage de traitement par réacteur biologique anaérobie (production de biogaz) ;
- 12 sites utilisent des infrastructures urbaines pour le traitement (intégral ou de finition) de leurs effluents ;

- 11 sites disposent d'une filière de valorisation agricole de leurs effluents après un traitement physique ou biologique préalable.

La qualité des effluents est contrôlée et pilotée par les services environnement des usines avant de rejoindre le milieu naturel.

La dynamique d'amélioration continue et de suivi des performances de traitement des effluents s'est illustrée sur différents sites en 2014-2015, dont Gniewkowo et Ruchocice (Pologne), Labenne et Estrées-Mons (France). Les centres de production de Fairwater (États-Unis) et de Santarém (Portugal) ont investi dans l'amélioration des équipements de traitement. Fairwater a ainsi remplacé en septembre 2014 la totalité de son bassin de lagunage des eaux de process, soit un investissement de plus 170 000 dollars.

### SANTARÉM : UNE STATION D'ÉPURATION DE PLUS GRANDE CAPACITÉ

L'usine de Santarém au Portugal est située à proximité d'une zone urbaine, ce qui lui confère une grande responsabilité dans la gestion de ses effluents envers les riverains et le réseau public de traitement des eaux. Le Directeur du site, António Manso, explique : « Notre métier consiste en la meilleure gestion possible des activités industrielles selon les saisons des récoltes de légumes et leur variabilité en réception. C'est pourquoi nous avons amélioré le processus de retraitement des eaux par l'augmentation de la capacité de notre station d'épuration et la collecte des eaux de ruissellement, soit un investissement total de plus de 200 000 euros ». L'intervention

au niveau de la station d'épuration s'est déroulée au printemps 2014. Le décanteur d'origine a été adapté en 3<sup>e</sup> réacteur biologique. Cette modification est réversible et permettra en dehors des pointes d'activités, de revenir au décanteur d'origine. Parallèlement, la collecte de la totalité des eaux de ruissellement, dont les eaux pluviales, vers le réseau de retraitement des eaux de l'usine a été achevée.



Les principaux légumes préparés à l'usine de Santarém sont le poivron, l'aubergine, la courgette, la tomate et le brocoli.

## 2.4.6 Gérer les déchets et sous-produits

Bonduelle concentre ses efforts en matière de baisse des déchets issus de ses activités industrielles autour de deux axes :

- la lutte contre le gaspillage des ressources agricoles, la réduction des pertes en usine, la valorisation des sous-produits végétaux ;
- le recyclage des déchets industriels.

550 643 tonnes brutes de sous-produits végétaux (composés végétaux – CV) ou de champignons ont été produites en 2014-2015, soit un ratio ramené à la tonne de produits fabriqués de 503 kg CV/TPF. Cette hausse de 11,5 % par rapport à 2013-2014 est liée à la variabilité du mix des légumes travaillés. Les usines poursuivent leurs efforts de réduction des pertes en matière première agricole et d'amélioration des

procédés. Durant cet exercice, 92 % du gisement a été valorisé en filière commerciale, alimentation animale, en méthanisation ou en compost.

Le recyclage des déchets industriels est une autre des priorités du groupe qui a pour ambition d'atteindre 80 % de taux de recyclage ou de valorisation de ses déchets industriels banals en 2015-2016. Les actions engagées concernent la sensibilisation des salariés, l'amélioration du tri sélectif, la recherche active de filières locales de valorisation matière ou énergétique et la politique achats, en partenariat avec les fournisseurs dans le cas des produits chimiques. En 2014-2015, grâce aux actions de toutes les usines, la performance globale du groupe pour la valorisation énergétique ou le recyclage s'est améliorée, atteignant 82 % \* (soit deux points de plus que l'objectif fixé) contre 78 % en 2013-2014.

### VALORISATION DES DÉCHETS INDUSTRIELS AU CANADA

Depuis 2014, les conserves non conformes sont prises en charge par un fournisseur qui recycle le métal et épand les résidus organiques afin de valoriser 100 % de ces déchets auparavant enfouis. Le partenariat avec la société ECC Environnement s'est fait graduellement avec les usines de Saint-Césaire, Saint-Denis et Sainte-Martine. L'opération a impliqué la mise en place de nouvelles procédures (position des bacs, couleurs, planning de collecte, pesée). Aujourd'hui le système

de récupération est en place et montre des bons résultats : les taux de valorisation se sont améliorés (projeté > 80 %).



Les principaux légumes préparés dans les usines de Saint-Césaire, Saint-Denis et Sainte-Martine sont le haricot vert, le pois et le maïs.

\* Taux calculé spécialement sans les déchets banals du site de Tecumseh liés à l'incendie de 2014.

Les déchets industriels spéciaux représentent en 2014-2015, 284 tonnes soit un ratio de 0,26 kg de déchets dangereux à la tonne de produits fabriqués.

### ÉCONOMIE CIRCULAIRE À RENESCURE

Le site de Renescure participe à un projet de méthanisation initié par deux agriculteurs partenaires du groupe. Le principe est de traiter chaque année 10 000 tonnes d'intrants : fumier de vaches, déchets verts issus de la tonte des pelouses, enveloppes de graines germées et sous-produits de l'usine de Renescure. « *En nous impliquant dans ce projet, nous valorisons nos déchets végétaux dans une réelle optique d'économie circulaire* », explique Hélène d'Huyveter, Directrice de l'usine, « la fermentation génère en effet du biogaz qui alimente un moteur à cogénération, produisant de l'électricité – achetée par EDF – et de la chaleur. Celle-ci est utilisée en autoconsommation, et le surplus est vendu à l'entreprise agroalimentaire La Wostin' lui

permettant de réduire sa consommation de gaz. Le digestat, riche en azote phosphore et potasse, est quant à lui valorisé par épandage ». Depuis le lancement du projet, en août 2014, Bonduelle a livré près de 6 000 tonnes de déchets végétaux. Un véritable écosystème local, puisque les 3 principaux partenaires sont à moins de 2 km de l'usine de Renescure, limitant donc le transport et les émissions de gaz à effet de serre.



Les principaux légumes préparés à l'usine de Renescure sont le pois, la carotte, le haricot vert, la courgette et le chou-fleur.

## 2.4.7 Du bon usage des emballages

Les emballages présentent de multiples attributs :

- protéger le produit avant l'achat en assurant la conservation et en limitant l'écrasement ;
- être favorable à l'environnement en étant recyclable et de dimensions et épaisseur réduites ;
- être conforme aux dispositions législatives ;
- contribuer à la rentabilité industrielle ;
- être facile d'utilisation pour le consommateur, grâce à une ouverture et un versement aisés ;
- contribuer à la vente par une bonne attractivité et un visuel de qualité.

Ainsi, Bonduelle utilise différents types d'emballages pour assurer à ses clients la meilleure qualité et le meilleur usage :

- l'acier et l'aluminium pour les boîtes métalliques ;
- le verre pour les bocaux ;
- le plastique souple pour les sachets de légumes surgelés et frais ;
- le plastique rigide pour les barquettes des produits « traiteur » ;
- le carton pour certains emballages de surgelé et pour tous les emballages de regroupement et de transport.

Ces matériaux sont choisis en fonction des *process*, des besoins de conservation, des codes du marché et de leur inertie par rapport au produit et à leur usage.

Sur le périmètre Europe, les responsables *packaging* du groupe et les responsables opérationnels travaillent avec les fournisseurs, les services marketing et les sites afin d'identifier l'emballage le plus adapté au produit. Un fonctionnement en binôme achats, associant spécialistes techniques et acheteurs, permet de relayer efficacement les meilleures initiatives et de veiller au respect du cadre réglementaire. Afin de proposer les meilleurs emballages, le groupe s'appuie sur son service de recherche et de développement pour identifier et travailler sur des technologies de rupture et initier des projets d'optimisation

(épaisseur, productivité, etc.). Dans chaque *business unit* et pays, un département *packaging* développe les projets à court et moyen terme, et s'associe au service de recherche et de développement pour les essais pratiques. Enfin, Bonduelle s'est doté d'un guide d'éco-responsabilité (voir page 59).

### OPTIMISATION DES EMBALLAGES EXISTANTS

Le programme d'optimisation des épaisseurs de paroi des emballages de produits appertisés est mené depuis plusieurs années. Il vise à réduire à la source les quantités des matières premières mises en œuvre (fer ou aluminium) tout en tenant compte des contraintes spécifiques des différents *process* et outils industriels. Sur le périmètre Europe, un programme d'optimisation a été défini autour d'un enjeu d'économie en métal de l'ordre de 500 tonnes à l'année par rapport à la quantité mise en œuvre en 2013. Un plan d'essais pluriannuel (2013-2016) a été construit pour qualifier les hypothèses.

La prévention des déchets induits par les emballages des produits commercialisés est une obligation réglementaire pour la conception d'un emballage. Les exigences essentielles imposent qu'il soit « *conçu et fabriqué de manière à limiter son volume et sa masse au minimum nécessaire pour assurer un niveau suffisant de sécurité, d'hygiène et d'acceptabilité* » (2/article R. 543-44 du Code de l'environnement et réglementation européenne 1462 CE). La prévention des déchets par la réduction à la source des matériaux d'emballages utilisés fait donc partie intégrante des travaux de conception, d'optimisation et de rénovation engagés par le groupe.

Communiquer sur les consignes de tri est une autre manière pour le Groupe Bonduelle de limiter le gaspillage des ressources. Sur les emballages des produits figurent des indications relatives aux systèmes de tri et de recyclage du pays de vente se déclinant – en France – avec la mention « Info-tri – Point vert », accompagnée de consignes personnalisées.

Les départements achats et recherche et développement mènent une veille active sur les emballages respectueux de l'environnement (*Eco-friendly*) en identifiant les opportunités de marché et en évaluant leur potentiel technico-économique.

**FAVORISER L'USAGE DE MATÉRIAUX RECYCLÉS**

L'usage de matériaux recyclés est une autre façon pour le groupe de réduire son empreinte environnementale. Différents projets ont été initiés dans ce domaine en 2014-2015 notamment en Russie où l'usage de films rétractables recyclés atteint 30 % des volumes annuels. En complément, la Russie a également lancé un dispositif de récupération des conteneurs de colle et testé des

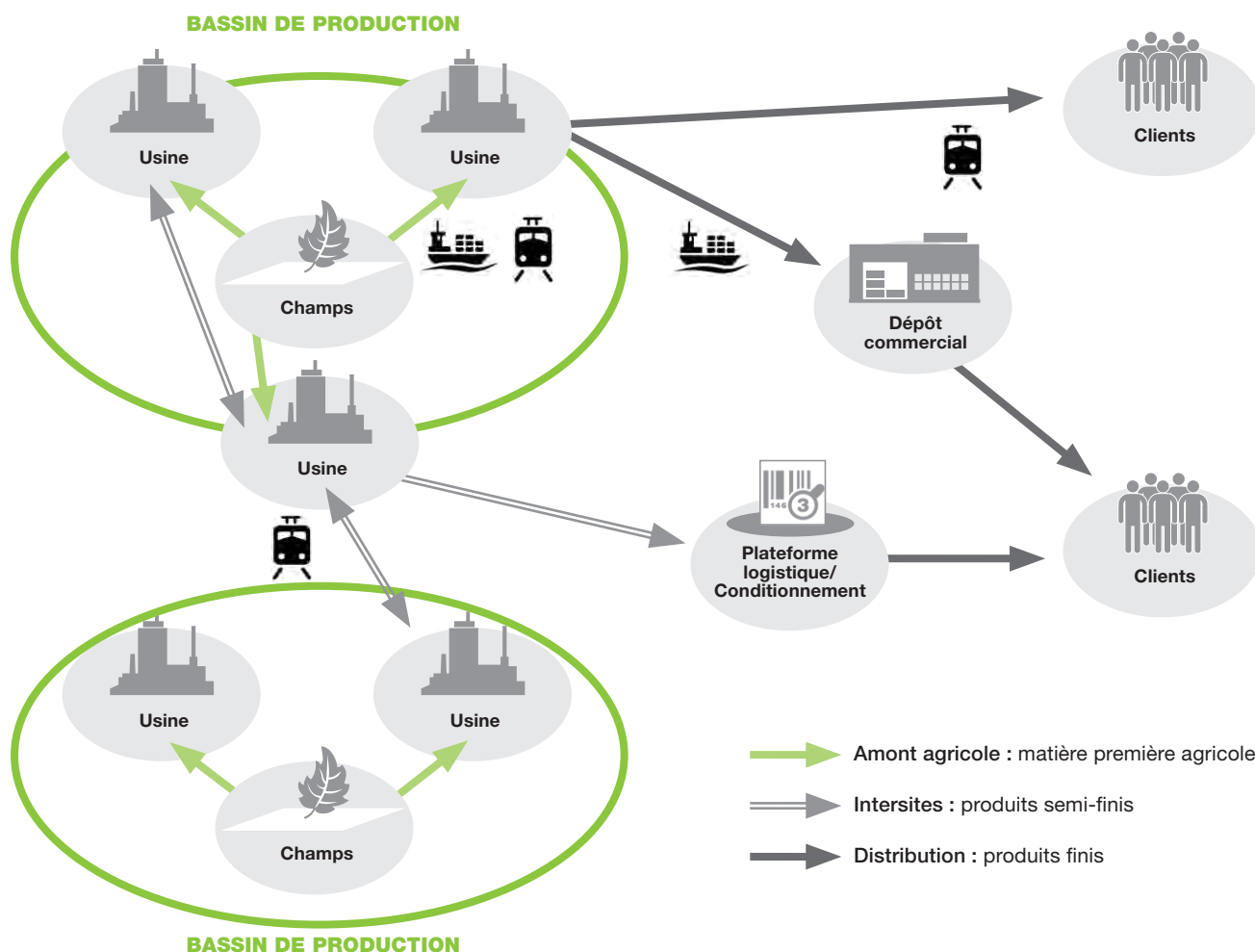
films d'épaisseur réduite (17 microns au lieu de 23). En France, à l'usine de Rosporden, les couvercles des plats « traiteur » sont désormais réalisés à partir de PET 100 % recyclés. En Allemagne l'ensemble des bols de salades sont réalisés à 80 % avec du PET recyclé et le carton d'emballage est 100 % issu du recyclage.

**2.4.8 Optimiser les flux de transport**

Le groupe déploie différents projets pour optimiser ses flux et réduire l'impact environnemental du transport des légumes vers les sites agro-industriels et des produits finis auprès des distributeurs.

**FLUX DE TRANSPORT DES PRODUITS ET ALTERNATIVES À LA ROUTE**

Bonduelle développe des alternatives au transport routier sur une partie de ses flux de transport de la récolte au produit fini.





Pour appuyer sa stratégie, Bonduelle s'appuie sur un Comité de Suivi « Transport et RSE » composé de représentants des entités logistiques des sites agro-industriels et de membres des départements *supply chain*, achats et RSE. Ce comité est notamment chargé de veiller sur les évolutions du secteur et de rechercher des solutions pérennes pour abaisser les impacts environnementaux des flux. Bonduelle privilégie par ailleurs la mise en place d'infrastructures de stockage suffisamment dimensionnées. Les sites logistiques, organisés par aires géographiques, sélectionnent les options de transport les plus cohérentes.

Bonduelle calcule les émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport en s'appuyant sur le référentiel élaboré par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie. Mis en place initialement sur les transferts de produits entre les usines et les plateformes logistiques françaises dédiées aux conserves, le programme de mesure a par la suite été étendu à l'ensemble des technologies et des pays d'Europe desservis en produits finis pour les livraisons en clientèle. Le périmètre couvre en 2014-2015 la quasi-totalité des *business units* BELL, BDV, FRESH et a démarré sur BAM.

### RATIONALISER LA LOGISTIQUE

L'agrandissement de l'entrepôt de conserves du site de Saint-Denis (Canada-Québec) – avec une capacité globale de 19 000 palettes – évite le trafic de 675 camions par an en direction d'un prestataire de stockage. De plus, l'acquisition au Canada de l'usine de Lethbridge (surgelé, province d'Alberta) permet d'optimiser le transport. Auparavant, les légumes transformés étaient en effet produits en Ontario et acheminés par voie routière à l'Ouest du

Canada. Cette nouvelle organisation évite le trafic de 280 camions effectuant un trajet de 3 200 km avec à la clé 1 180 tonnes de CO<sub>2</sub> en moins chaque année (prévision). En France, Bonduelle s'est associé avec l'entreprise Délifruit pour mutualiser ses moyens de transport : le prestataire peut ainsi remplir ses camions avec les produits des deux marques, optimisant son chargement, avec pour Bonduelle une réduction supplémentaire de ses rejets de CO<sub>2</sub>.

### LE WALL TO WALL EN AVANT

L'usine hongroise de Békéscaba a intégré un atelier de fabrication de boîtes vides particulièrement actif avec près de 70 millions d'unités produites en 2014-2015. Ce système *Wall to Wall* a

engendré une économie de 68 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Le *Wall to Wall* est aussi adopté en Russie où le site de Novotitaroskaya travaille avec l'entreprise Crown Cork.

## 2.5 Assurer l'accès à des légumes de qualité

### 2.5.1 Enjeux et objectifs

Garantes de l'engagement de Bonduelle auprès de ses clients particuliers, entreprises spécialisées dans la restauration hors foyer et la grande distribution, les politiques liées à la qualité des produits s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue. Elles sont déclinées dans les sites et le département en charge des achats. Les fournisseurs de fruits et légumes transformés de Bonduelle sont ainsi signataires d'une charte d'approvisionnement simplifiée

avec le groupe afin de développer une collaboration équitable et pérenne. La qualité, la sécurité, la traçabilité alimentaire et la composition nutritionnelle des produits figurent parmi les premières préoccupations des parties prenantes interrogées pour bâtir la matrice de matérialité du groupe. Bonduelle conjugue sécurité et équilibre alimentaire et s'engage à donner aux consommateurs une information sincère et transparente sur ses produits, en respect de sa Charte Éthique.

L'engagement de Bonduelle est d'offrir aux consommateurs des produits sûrs et de les accompagner pour promouvoir une alimentation équilibrée, naturelle, à base de légumes.

| Enjeux qualité-nutrition-achats                                                                                                                                        | Objectifs 2014-2015                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Résumé des faits marquants 2014-2015                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ENJEUX SOCIÉTAUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sécurité alimentaire des consommateurs</li> <li>Respect des normes de comportement : Éthique</li> </ul> | <b>QUALITÉ</b><br><b>Assurer une qualité et une sécurité maximale de nos produits</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Viser la certification de 100 % des sites en matière de process qualité</li> <li>Réduire le taux de réclamation</li> </ul><br><b>ACHATS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Étendre la charte approvisionnement simplifiée fournisseurs à 100 % des fournisseurs de fruits et légumes transformés (hors partenaires producteurs)</li> <li>Étendre le périmètre des fournisseurs adhérents au <i>UN Global Compact</i> et répondant à 23 critères de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>44 600 analyses de sécurité alimentaire sur les produits en conserve, 19 000 sur les produits surgelés, frais ou traiteur</li> <li>35 % des fournisseurs ont signé la charte approvisionnement simplifiée</li> <li>Intégration du questionnaire RSE dans les présélections des nouveaux appels d'offres</li> <li>Signature de la Charte éthique achats par l'ensemble des collaborateurs du département des achats du groupe</li> </ul> |

### 2.5.2 Politique du groupe et moyens mis en œuvre

#### MAÎTRISE DES PROCÉDÉS ET TRAÇABILITÉ

Pour assurer la qualité maximale de ses produits, Bonduelle dispose de processus et d'un système de management conduits dans chacune de ses *business units* par un Directeur qualité. Les Directions qualité travaillent au sein d'un réseau animé par un coordinateur général et se réunissent deux fois par an. Dans chaque *business unit* est établi un plan qualité tenant compte de ses spécificités technologiques (conserve, surgelé, frais, etc.) et du contexte, notamment réglementaire, propre aux différentes implantations géographiques.

Les plans qualité sont déployés dans tous les sites de production du groupe selon trois volets principaux :

- contrôle à réception des matières premières « légumes » et achats d'autre nature ;

- contrôle de la qualité sur les lignes de production ;
- contrôles finaux des produits avant expédition.

Dans le cadre du plan de surveillance continue, 44 600 analyses de produits en conserve et 19 000 de produits surgelés, frais ou traiteurs ont été réalisées en 2014-2015.

Les plans qualité des sites industriels sont complétés par une politique d'investissements et de renouvellement des équipements industriels, des processus de certification et, en 2014-2015, par des analyses de risques. L'objectif étant d'évaluer et de maîtriser les risques de fraude et de malveillance. Les plans d'actions ont notamment donné lieu au renfort de la sécurité de certains sites.

Bonduelle dispose d'un processus de certification de ses sites de production exigeant, *a minima* le respect de la norme internationale ISO 9001 ou de normes équivalentes. À cette certification s'ajoutent d'autres référentiels (IFS, BRC), spécifiques aux normes de la profession, des zones d'implantation, ou encore de demandes de clients (McDonald's par exemple).

97 % des sites de production Bonduelle possèdent au moins une certification. Parmi les unités de production certifiées, la plupart des sites agro-industriels possèdent plusieurs certificats :

- 13 disposent de la norme ISO 9001.

*(Norme internationale permettant d'accéder à une certification du système qualité par un organisme externe accrédité. Ce référentiel décrit les exigences relatives à un système de management de la qualité afin que le produit soit conforme aux exigences des clients et aux exigences réglementaires applicables. La version actuelle de cette norme est ISO 9001 V 2008) ;*

- 3 sites possèdent l'ISO 22000.

*(Ce référentiel décrit les exigences relatives à un système de management de la sécurité des aliments, visant à améliorer la satisfaction du client grâce à une maîtrise efficace des dangers) ;*

- 25 unités bénéficient du référentiel IFS et/ou du référentiel BRC.

*(IFS : référentiel privé, propriété de la FCD – fédération des entreprises du commerce et de la distribution – et de son équivalent allemand. Il s'agit d'un référentiel d'évaluation des fournisseurs de produits alimentaires centré sur la qualité et la sécurité des produits. La version actuelle est IFS V6. BRC British Retail Consortium : référentiel privé, propriété d'un groupe de distributeurs anglo-saxons, il est très proche de l'IFS. La version actuelle est BRC V6) ;*

- 4 sont accrédités FSSC 22000 et 3 sites américains sont accrédités SQF (*Safety Quality Food*).

*(Référentiel privé, propriété de la Foundation for Food Safety Certification, fondation pour la certification en matière de sécurité alimentaire, basé sur la norme ISO 22000 et la PAS 220 pour les fabricants de produits alimentaires).*

Enfin, d'autres certificats couvrant des domaines particuliers sont également engagés et audités par des organismes extérieurs accrédités. En 2014-2015, Bonduelle a augmenté de 11 à 17 le nombre de sites possédant une certification « biologique » pour répondre à la demande de ses clients.

## MANAGEMENT DE LA QUALITÉ DES PRODUITS

De l'agréage au stockage, des dizaines de contrôles de la qualité sont réalisés, notamment pour la température, la bactériologie et le poids. Bonduelle assure ainsi une parfaite traçabilité du champ à l'expédition afin de réagir immédiatement en cas de détection d'un éventuel problème qualitatif. Les schémas présentés ci-après indiquent les principaux contrôles effectués tout au long des procédés de fabrication.

Assurer l'accès à des légumes de qualité

## PROCÉDÉS DE FABRICATION

Depuis l'agréage et jusqu'au stockage sont effectués des dizaines de contrôles qualité, notamment pour la température, la bactériologie et le poids. Bonduelle assure ainsi une parfaite traçabilité du champ à l'expédition afin de réagir vite en cas de détection de problème qualitatif. Ces schémas présentent les principaux contrôles effectués tout au long des procédés de fabrication.

## LÉGUMES EN CONSERVE ET SURGELÉS

1 SÉLECTION  
DES LÉGUMES  
ET RÉCOLTE

Les partenaires producteurs de Bonduelle récoltent et fournissent les légumes dans le respect de la charte d'approvisionnement.

2 RÉCEPTION  
EN USINE

Lors de la réception en usine, plusieurs contrôles sont effectués :

- analyses ;
- vérification (goût, couleur, calibre, maturité...) ;
- conformité aux exigences spécifiées.

3 TRI PAR  
VENTILATION

Les produits les plus denses (ex. *graines*) sont séparés des plus légers (ex. *feuilles et gousses*) par flux d'air.

4 ÉPIERRAGE/  
LAVAGE

L'épierrage consiste à séparer les produits les plus denses (ex. *cailloux...*) des légumes par flux d'eau.

Le lavage est une opération essentielle dans la préparation des légumes. Sont notamment éliminées : les matières étrangères (*terre, poussière*) et les contaminations en provenance du sol.

## 5 ÉBOUTAGE

Les extrémités des légumes sont coupées mécaniquement, dès lors qu'ils « dépassent » des fentes de l'appareil dans lequel ils transitent.

Cela permet d'éliminer la pointe et le pédoncule, pour les haricots verts par exemple.

## 6 CALIBRAGE

Extra-fins, très fins, fins... Certains légumes passent dans des cylindres perforés qui les sélectionnent selon leurs dimensions.



## 7 BLANCHIMENT

Les légumes sont plongés quelques minutes dans l'eau chaude et/ou la vapeur d'eau à des températures de 70°C à 100°C. Les gaz contenus dans les légumes et les goûts un peu forts sont éliminés. Cette étape a pour effet de réduire l'activité des enzymes qui pourraient altérer le légume au cours de sa conservation.

★ Parage

## LÉGUMES EN CONSERVE

## 8 EMBOÎTAGE



Il s'agit ici de doser idéalement la quantité de légumes en fonction de ce qu'annonce l'étiquette. Il s'agit de procédés volumétriques ou pondéraux particulièrement précis.

## 9 JUTAGE



La plupart des produits appertisés sont recouverts d'un « jus » constitué d'eau, de sel et d'épices qui apportera la saveur des ingrédients et aidera à la cuisson.



## 10 SERTISSAGE

Les boîtes de conserve sont fermées hermétiquement par le pliage du corps de la boîte et de son fond. Un fort serrage est appliqué pour assurer une étanchéité qui conditionne la bonne conservation. La date limite de consommation est marquée sur la boîte.

11 STÉRILISATION  
OU APPERTISATION

Destruction par la chaleur (quelques minutes à plus ou moins 130°C) des micro-

organismes et des toxines naturellement présents dans les légumes qui pourraient rendre le produit non consommable. Cette étape assure également la cuisson et la conservation des légumes.

12 STOCKAGE  
DES BOÎTES BLANCHES

Après refroidissement, les boîtes de conserve sont mises sur palettes et stockées en entrepôt.

## 13 ÉTIQUETAGE



L'étiquetage permet d'indiquer au consommateur le contenu de la boîte, les conseils d'utilisation et des indications de poids, composition, données nutritionnelles...

14 CONDITIONNEMENT  
ET STOCKAGE

Les boîtes étiquetées sont stockées sur palettes en entrepôt.

## 15 EXPÉDITION

Les boîtes de conserve sont expédiées par camion jusqu'au point de vente.

## LÉGUMES SURGELÉS



## 8 SURGÉLATION

Pour assurer la qualité, la température des légumes est rapidement diminuée pour atteindre -18°C au cœur du produit en quelques minutes. À partir de ce point, les légumes évoluent dans un environnement maintenu à -18°C.



## 9 STOCKAGE VRAC

Les légumes sont stockés en entrepôt frigorifique dans des containers spécifiques.



## 10 PESAGE ET ENSACHAGE

Le produit est dosé et mis en sachets ou en boîtes en carton. La date limite de consommation est ensuite imprimée sur chaque emballage.

11 CONDITIONNEMENT  
ET STOCKAGE

Les produits ensachés sont emballés dans des boîtes en carton et stockés en entrepôt frigorifique.

## 12 EXPÉDITION

Les légumes sont expédiés en camion frigorifique (-18°C) jusqu'au point de vente.

★ Contrôles qualité

## LÉGUMES FRAIS PRÊTS À L'EMPLOI (SALADES EN SACHET) ET LÉGUMES FRAIS PRÊTS À CONSOMMER (SALADES TRAITEUR ASSAISONNÉES)



### 1 SÉLECTION DES LÉGUMES

Les partenaires producteurs de Bonduelle récoltent et fournissent les légumes dans le respect de la charte d'approvisionnement.

La récolte est une opération délicate pour tous les légumes fragiles, en particulier pour les salades.



### 2 RÉCEPTION EN USINE

À partir de ce point, les légumes évoluent dans un environnement maintenu à +4°C.

Lors de la réception en usine, plusieurs contrôles sont effectués :

- analyses ;
- vérification (*goût, couleur, calibre, maturité...*) ;
- conformité aux exigences spécifiées.

### LÉGUMES FRAIS

#### 3 COUPE

Les salades sont coupées, triées et soigneusement contrôlées avant le départ vers l'opération de lavage.



#### 4 LAVAGE

Les salades sont lavées efficacement pour éliminer terre et insectes sans abîmer les feuilles elles-mêmes.



#### 5 ESSORAGE OU SÉCHAGE

Le surplus d'eau provenant du lavage est éliminé tout en respectant le produit, soit par essorage soit par ventilation.



#### 6 PESAGE ET ENSACHAGE

Les salades sont dosées et mises en sachets ou barquettes. La date limite de consommation est ensuite imprimée sur chaque emballage.

#### 7 CONDITIONNEMENT

Les sachets et barquettes sont soigneusement mis en cartons, en prenant soin d'éviter tout choc ou écrasement.

#### 8 STOCKAGE

Les produits sont stockés quelques heures maximum avant expédition, à +4°C.



#### 9 EXPÉDITION

La même température de +4°C est garantie tout au long de la chaîne logistique jusqu'au linéaire de vente, par camion frigorifique.

### LÉGUMES TRAITEUR



#### 3 PRISE DE COMMANDE ET RÉCEPTION

Les salades traiteur assaisonnées étant des produits à courte durée de vie, c'est l'ordre du client qui déclenche les approvisionnements et la mise en œuvre de la production.



#### 4 TRANSFORMATION

Les légumes sont rincés, coupés, râpés et égouttés.



#### 5 ASSEMBLAGE

À chaque recette ses ingrédients : le fabricant les réunit avant toute fabrication commandée.



#### 6 MÉLANGE

Les ingrédients sont mis en œuvre pour composer la recette. Bonduelle veille à un dosage soigné des composants pour le bon équilibre du produit final.



#### 7 PESAGE ET ENSACHAGE

Les salades sont dosées et pesées dans les différents types d'emballages.

#### 8 ÉTIQUETAGE

La barquette et le couvercle sont assemblés par pression. L'étiquette précise le contenu, le mode de conservation et de consommation, la date limite de consommation.

#### 9 STOCKAGE

Les produits sont stockés quelques heures maximum avant expédition, à +4°C.



#### 10 EXPÉDITION

La même température de +4°C est garantie tout au long de la chaîne logistique jusqu'au linéaire de vente, par camion frigorifique.

### 2.5.3 Approvisionnement en matières premières

L'engagement sociétal du Groupe Bonduelle s'illustre également par sa politique d'approvisionnement et de sensibilisation. Au-delà des activités liées à la sécurité alimentaire, elle intègre également des critères environnementaux et sociaux.

Le département des achats de Bonduelle contribue au développement et à la pérennité du groupe en achetant selon une qualité définie et constante, dans un rapport qualité/prix équilibré. Il met en œuvre les moyens nécessaires à la maîtrise de la sûreté-sécurité des produits, des risques financiers, des contraintes techniques et des risques de fraude sur les matières achetées.

La politique qualité achats s'inscrit dans une déclinaison de la politique qualité groupe selon trois axes fondamentaux :

- écouter et satisfaire les besoins et attentes des clients internes ;
- assurer la qualité des produits et prestations achetés en conformité avec les cahiers des charges et la réglementation applicable, et garantir la sécurité alimentaire ;
- améliorer continuellement ses performances.

Les partenaires producteurs de légumes signent une charte d'approvisionnement agronomique spécifique avec le groupe garantissant le respect du cahier des charges de culture de chaque type de légumes (la charte d'approvisionnement est présentée page 43). Le département des achats délivre une charte d'approvisionnement simplifiée aux fournisseurs de fruits et légumes élaborés, dont Bonduelle ne maîtrise pas la culture. Ils peuvent être soumis à un audit de vérification de leurs performances et du respect de leurs engagements sur la qualité des produits. En 2014-2015, 15 % des fournisseurs de fruits et légumes transformés ont été audités. Bonduelle met également en œuvre des plans de surveillance spécifiques en fonction des types de produits et des risques éventuels. Ces plans se traduisent notamment par des analyses de résidus phytosanitaires et d'éléments-traces métalliques (ETM) menées par des laboratoires indépendants sur des échantillons.

Tout comme pour les achats de légumes cultivés par ses partenaires producteurs, Bonduelle s'attache pour les autres fournitures à mettre en avant ses valeurs fondatrices, dont l'équité, l'excellence et l'ouverture. Cette politique d'achat intègre des critères de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) prenant en compte les principes du *UN Global Compact*.

Les fournisseurs s'engagent à respecter les principes du *UN Global Compact* auxquels Bonduelle a adhéré en 2003. Cette démarche est déployée au niveau du groupe.

Les décisions d'achats reposent sur une évaluation objective de la fiabilité et de l'intégrité du fournisseur ou du sous-traitant ainsi que de l'attractivité globale de son offre (financière et RSE). Les acheteurs du département des achats – avec, pour certains produits, des relais locaux – doivent également prendre en compte le rôle important qu'ils ont dans l'écosystème local.

Les relations avec les fournisseurs sont fondées sur une confiance réciproque. Bonduelle s'attache à travailler avec ses partenaires pour garantir dans la durée la meilleure performance économique, qualitative et environnementale.

Bien que la politique du groupe soit de s'approvisionner au plus près des bassins de consommation, les achats de certains types de produits proviennent de pays éloignés. Dans ce cas, l'entreprise choisit des partenaires organisés de manière à travailler avec des producteurs dont l'activité pour Bonduelle apporte des revenus complémentaires à leur activité et à la culture vivrière. Pour s'assurer du respect des critères de production définis par Bonduelle et pour accompagner ses partenaires dans une démarche de progrès continu, le groupe assure une présence permanente ou périodique par ses propres collaborateurs. Les partenaires de Bonduelle accompagnent leurs producteurs afin de limiter et maîtriser au mieux les traitements nécessaires aux cultures et, dans ce cadre, obtiennent des certifications en matière de qualité. Ce travail de long terme avec des organisations reconnues est, pour Bonduelle, l'assurance de contribuer efficacement au développement économique local tout en maîtrisant la traçabilité.

#### ÉTHIQUE DES ACHATS

L'exercice 2014-2015 a été marqué par le déploiement du questionnaire RSE dans les nouveaux appels d'offres. Cette démarche renforce l'attention du groupe sur l'évaluation du risque RSE d'un prospect et constitue un critère dans la sélection du fournisseur. Par ailleurs, la signature de la Charte éthique achats par tous les collaborateurs du département des achats du Groupe

Bonduelle s'inscrit dans le respect des principes de la Charte Éthique (voir annexe) du groupe. Elle décline les 7 valeurs de l'entreprise dans l'exercice de la fonction achats et définit un cadre comportemental cohérent vis-à-vis des fournisseurs, quels que soient l'acheteur et le pays, répondant ainsi à l'attente des clients du groupe.



## 2.5.4 Conception des produits

Tous les métiers du Groupe Bonduelle ont pour finalité la définition de la meilleure offre produit pour les consommateurs. Un produit responsable, à service rendu identique et sur l'ensemble de son cycle de vie (fabrication, transport, utilisation, fin de vie), engendre moins d'impacts négatifs sur l'environnement et sur la santé. Pour exemple, les produits Bonduelle ne contiennent pas d'OGM, conformément à la législation en vigueur, et la suppression de l'huile de palme dans les produits fabriqués par l'ensemble du groupe est effective.

### QUALITÉ NUTRITIONNELLE

Le respect de la qualité nutritionnelle de ses produits est un principe essentiel pour Bonduelle. La démarche de progrès continu « Visa Santé », basée sur l'évaluation et l'optimisation de ses produits, repose sur 4 points essentiels :

- la catégorisation des produits en trois familles « nutrition », selon des seuils de composition en certains nutriments :
  - « produits bruts peu transformés »,
  - « légumes légèrement cuisinés »,
  - « produits cuisinés et gourmands » ;
- l'élaboration par le département Nutrition du Groupe Bonduelle d'un cadre de valeurs nutritionnelles liées aux recommandations relatives au taux de sel, de sucre, de matières grasses – en quantité et en qualité. 1 158 produits – issus de toutes les technologies – ont ainsi été analysés afin de déterminer s'ils correspondaient au cadre nutritionnel recommandé ;
- la reformulation des recettes : 257 recettes ne répondant pas aux critères nutritionnels ont été revues par les services développement de chaque *business unit* entre 2009 et 2015 ;
- le développement de tout nouveau produit à base de légumes doit se faire dans le respect des seuils définis par « Visa Santé » et être positionné impérativement dans l'une des trois familles « nutrition » définies.

Le programme vise en outre à promouvoir une communication nutritionnelle raisonnée, simple, transparente et objective. Le groupe ne développe pas d'argumentaire nutritionnel sur l'emballage de ses produits « cuisinés et gourmands ».

Lancé sous l'impulsion de la Direction générale, « Visa Santé » mobilise, au-delà du département Nutrition, les ingénieurs qualité, recherche et développement et les services marketing des différentes *business units*. Au total, plus d'une centaine de collaborateurs est impliquée dans ce projet transverse et mature qui constitue un engagement pérenne et quotidien pour le groupe.

### ÉCO-RESPONSABILITÉ

Dans le respect de ses engagements dans la conception de produits responsables, Bonduelle a formé une équipe transverse, regroupant les services de l'agro-industrie, de la recherche et du développement en environnement et *packaging*, du marketing, et de la communication pour travailler à l'élaboration d'un guide d'éco-responsabilité. Ce guide, finalisé en 2015, a pour vocation d'aiguiller l'ensemble des équipes en charge de la conception, de la production et de la commercialisation. Ses modalités de déploiement sont en cours de définition. Il fixe des objectifs incontournables pour l'ensemble des produits à marque vendus dans le monde entier (Bonduelle, Cassegrain, Arctic Gardens et Globus) et donne des pistes d'amélioration en matière de responsabilité, tout en gardant à l'esprit les notions de plaisir, de goût et d'accessibilité des produits.

Le guide repose sur 10 principes fondamentaux :

1. mesurer l'empreinte environnementale de nos produits et être transparent sur leurs impacts ;
2. assurer des achats responsables notamment *via* notre charte d'approvisionnement agronomique ou nos contrats d'approvisionnement (légumes, ingrédients, emballages) ;
3. garantir la sécurité de nos produits par les modes de culture en contrôlant et réduisant au maximum l'utilisation d'intrants pour la production des légumes cultivés, en anticipant les évolutions réglementaires et en recherchant des solutions alternatives ;
4. limiter les distances parcourues par nos légumes et nos ingrédients ;
5. limiter les impacts environnementaux, assurer une gestion sociale responsable et garantir la sécurité alimentaire lors de la fabrication de nos produits ;
6. élaborer des recettes garantissant des avantages nutritionnels pour nos consommateurs ;
7. réduire l'utilisation d'additifs ;
8. optimiser et développer des emballages aux impacts environnementaux réduits et garantissant la qualité et la sécurité des produits ;
9. limiter l'impact du transport en optimisant le taux de remplissage des camions, leurs trajets et en développant des solutions de transport alternatif ;
10. assurer aux consommateurs des conseils d'utilisation tenant compte des impacts environnementaux et nutritionnels et les sensibiliser au gaspillage alimentaire.

## 2.5.5 Information et satisfaction des consommateurs

Bonduelle s'engage à livrer une information transparente sur ses produits et leurs bienfaits sur la santé. Il s'attache également à promouvoir des pratiques responsables auprès de ses consommateurs.

Tous les produits Bonduelle possèdent une information consommateurs indiquant les mentions obligatoires demandées par la législation européenne en vigueur (INCO). Au-delà des informations réglementaires, le Groupe Bonduelle s'appuie sur une plateforme d'information dédiée à la nutrition (NutriGO) qui s'adresse à ses équipes de marketing, vente, communication, qualité et recherche et développement. Elle met à la disposition des collaborateurs des informations objectives et fiables sur les produits, les *process*, la réglementation et les engagements du groupe pour leur permettre de réaliser leurs projets et de communiquer en toute transparence auprès des consommateurs. NutriGO assure à l'échelle du groupe la cohérence et la transparence des informations diffusées auprès des consommateurs.

Dans chaque pays où Bonduelle est présent, un service dédié s'attache à la satisfaction des consommateurs. Ainsi, sur chaque

produit figure des coordonnées téléphoniques, une adresse de messagerie électronique et de site Internet permettant aux clients d'entrer en contact à tout moment avec le service consommateurs, tant pour s'informer que pour déposer une éventuelle réclamation. Pour améliorer encore son service aux consommateurs, Bonduelle s'est doté en 2014, via le projet REQUEST, d'un nouvel outil de gestion de la qualité. Le logiciel permet de recueillir les demandes et remarques des clients issues de l'ensemble des pays d'implantation du groupe et de les intégrer dans un programme spécifique. À la clé : une meilleure traçabilité, une réactivité accrue, une analyse plus fine des éventuels problèmes de qualité et la mise en place plus rapide de mesures correctives.

Bonduelle est par ailleurs engagé dans la promotion de pratiques responsables auprès des consommateurs, notamment pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Le groupe propose différents emballages permettant au consommateur de faire des choix éclairés en fonction de son type de foyer et de consommation. Par ailleurs figurent sur son site Internet dédié à la RSE ([www.developpementdurable.bonduelle.com](http://www.developpementdurable.bonduelle.com)) des conseils pratiques notamment sur la date limite de consommation (DLC) qui s'applique aux produits susceptibles de présenter un danger pour la santé après une courte période ou sur la date limite d'utilisation optimale (DLUO) qui concerne plus particulièrement les conserves et les surgelés.

### MENTION AU GRAND PRIX DE LA PUBLICITÉ PRESSE MAGAZINE

Bonduelle a souhaité faire connaître son implication en Responsabilité sociétale d'entreprise auprès du grand public en concevant une campagne institutionnelle diffusée dans la presse généraliste et féminine. La campagne a obtenu une mention au Grand prix de la publicité presse magazine dans la catégorie *corporate*, le 21 mars 2015 à Berlin. Ce prix récompense les

meilleures créations publicitaires parues en presse en 2014. Cette initiative a permis d'atteindre plus de 25 millions de contacts en mettant en avant les nouvelles techniques agricoles, l'Agriculture écologiquement intensive et la production locale à travers deux accroches « Ce maïs est vert » et « Ce haricot pense local ».

## 2.6 Entretenir un lien durable avec les parties prenantes locales

### 2.6.1 Enjeux et objectifs

Bonduelle participe depuis 2004 à la recherche de solutions aux problématiques sociétales liées aux comportements alimentaires et affirme son engagement auprès des communautés proches de ses sites. La volonté du groupe est d'encourager un dialogue de qualité avec l'ensemble de ses parties prenantes. Cette dimension humaine

a toujours animé Bonduelle, entreprise familiale, respectueuse des valeurs d'échange et de sincérité qui fondent sa réputation. La matrice de matérialité définit différents enjeux intégrés à la politique RSE du groupe : maintien et développement de l'emploi local, dynamisation du tissu économique sur les territoires d'implantation, respect des riverains, alimentation durable et soutien aux personnes les plus démunies.

L'engagement de Bonduelle est d'être une entreprise engagée auprès des parties prenantes, dans tous les pays où elle est présente.

| Enjeux engagement sociétal                                                                                                                                                                               | Objectifs 2013-2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Résumé des faits marquants 2014-2015                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ENJEUX SOCIÉTAUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les relations économiques locales</li> <li>• Développer l'emploi local</li> <li>• Rendre accessibles les produits</li> </ul> | <b>Mettre en place un projet sociétal dans chaque site et pays où le groupe est présent</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Engager des relations avec les parties prenantes dans tous les pays où le groupe est présent</li> <li>• Engager un projet groupe sociétal et de développement</li> </ul> <b>Promouvoir une alimentation équilibrée pour tous par des actions de support et de conseil</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les actions de la Fondation Louis Bonduelle</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 12 projets sociétaux engagés avec des communautés locales</li> <li>• 8<sup>es</sup> Rencontres de la Fondation Louis Bonduelle</li> <li>• Réalisation d'un eBook sur l'obésité de l'enfant et de l'adolescent en partenariat avec l'European childhood obesity group (ECOG)</li> <li>• Publication de l'ouvrage « Le gaspillage alimentaire : enjeux, causes et réalités »</li> </ul> |

### 2.6.2 Politique du groupe et moyens mis en œuvre

#### EMPLOI LOCAL ET SAISONNIER

Selon les bassins d'emplois où ses sites sont implantés, Bonduelle privilégie le recrutement local ou l'accueil de personnes issues de zones économiques offrant peu d'opportunités professionnelles. De par la nature de ses activités, rythmées par les récoltes, Bonduelle emploie en effet un nombre important de saisonniers. Ces emplois saisonniers représentent 18 % de l'ensemble des contrats du Groupe Bonduelle (en équivalent temps plein). Ils sont fidélisés grâce à une politique de rémunération adaptée et des contrats de travail par type de récolte leur assurant une activité professionnelle compatible avec d'autres emplois.

Bonduelle travaille, sur certains sites, en lien avec des groupements d'employeurs afin de partager les compétences et d'assurer une régularité d'activité aux saisonniers. Cette politique passe également par le développement, aux États-Unis et au Canada, de maisons d'accueil permettant aux travailleurs de se loger dans de bonnes conditions. La *business unit* Bonduelle Americas offre par ailleurs des sessions de formation spécifiques aux personnes maîtrisant peu ou mal l'anglais grâce à un système de vidéo-enseignement. L'entreprise déploie également, en Italie par exemple, des programmes spécialement dédiés aux saisonniers n'ayant pas une bonne connaissance de la langue locale, et, en Hongrie notamment, des systèmes de ramassage par bus leur évitant de supporter les coûts de transport pour se rendre sur leur lieu de travail. Au-delà, les procédures de recrutement favorisent l'embauche d'employés et de dirigeants locaux pour mener à bien les activités du groupe, à l'instar de la Hongrie où la majorité des travailleurs et des cadres sont nationaux.

## RELATIONS AVEC LES RIVERAINS DES SITES INDUSTRIELS

La sensibilité aux odeurs, au transport routier et au bruit est l'un des points majeurs de l'intégration des sites agro-industriels de Bonduelle dans leur environnement. Chaque Directeur d'usine gère son plan d'actions au plus proche de la demande locale. Les investissements dans des solutions techniques (amélioration des équipements, optimisation des pilotages, traitements supplémentaires et mise en œuvre de solutions spécifiques) sont organisés en lien avec les riverains.

## DONS ALIMENTAIRES

Bonduelle est engagé dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, une véritable problématique puisque selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 30 % de la production alimentaire mondiale est gaspillée, soit l'équivalent de plus de la moitié de la production céréalière mondiale. Au lieu de supprimer les produits ne respectant pas précisément le cahier des charges de Bonduelle, mais demeurant tout à fait consommables, le groupe fait don chaque année de plusieurs tonnes de légumes à des organismes caritatifs qui les redistribuent localement. Le volume a atteint 2 644 tonnes en 2014-2015 sur le périmètre France, Italie, Pologne et Hongrie, sur les produits en conserve, surgelés, en salade 4<sup>e</sup> gamme et traiteur.

La Fédération de producteurs de légumes d'industrie québécoise (FPLIQ) et Bonduelle ont mis en place un dispositif inédit s'engageant à transformer une partie de la récolte des agriculteurs en conserve. Ainsi, 30 tonnes de légumes ont été livrés aux banques alimentaires du Québec en 2014 et près de 45 tonnes en 2015.

**Bonduelle est partenaire de la banque alimentaire Moisson Montréal.** En 2014-2015, le groupe a fait don à l'association de plus de 500 tonnes de légumes pour venir en aide à plus de 140 000 personnes. Au-delà du don, les salariés Bonduelle se sont mobilisés pour étiqueter les boîtes de conserve et ainsi faciliter la distribution auprès des 240 organismes de la région avec lesquels travaille Moisson Montréal. De plus, le réseau des Banques Alimentaires du Québec a remis le 16 juillet 2015 une plaque de reconnaissance à la *business unit* BAM pour « la contribution exceptionnelle de l'entreprise au mieux-être des Québécois, par la mise en œuvre d'un programme de dons en légumes ».

### 2.6.3 Fondation Louis Bonduelle

La Fondation Louis Bonduelle est née en 2004 du désir du groupe de contribuer aux enjeux de santé publique liés à l'alimentation. La Fondation Louis Bonduelle a pour mission de faire évoluer durablement les comportements alimentaires, dans tous les pays ou

Bonduelle est implanté, en plaçant les légumes et leurs bienfaits au centre de son action reposant sur **3 piliers** :

- **informer et sensibiliser ;**
- **soutenir la recherche ;**
- **mettre en place et soutenir des actions de terrain.**

À travers la Fondation d'entreprise Louis Bonduelle, le groupe lance chaque semestre un appel à projets destiné à soutenir les initiatives locales, dont l'objectif est d'aider les populations à mieux se nourrir. Ces appels, ouverts mondialement, ont déjà permis de soutenir 217 projets, soit plus de 380 000 bénéficiaires, pour un budget total de 533 000 euros.

De même, chaque année, la Fondation Louis Bonduelle propose un prix mondial de recherche de 10 000 euros destiné à accompagner un travail de thèse lié à l'alimentation. Au total, les efforts de soutien à la recherche menés par la Fondation Louis Bonduelle représentent plus de 1,2 million d'euros. Une information théorique et pratique sur les méthodes et astuces pour faire évoluer les comportements alimentaires est par ailleurs proposée sur le site Internet de la Fondation Louis Bonduelle. Son contenu est accessible en anglais, français, italien, néerlandais et espagnol sur le site [www.fondation-louisbonduelle.org](http://www.fondation-louisbonduelle.org).

La Fondation d'entreprise Louis Bonduelle est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 7 membres bénévoles :

- 3 experts indépendants : Marie-Laure Frelut – pédiatre et secrétaire du bureau de l'*European childhood obesity group*, Jean-Charles Fruchart – Président de la Société internationale d'athérosclérose et Béatrice de Reynal – nutritionniste ;
- 4 représentants du groupe : Christophe Bonduelle – Président de la Fondation Louis Bonduelle et Président du Groupe Bonduelle, Jean-Bernard Bonduelle – Directeur des relations extérieures et de la RSE, Christophe Château – Directeur de la communication et du marketing *corporate* et Laurence Depezay – Responsable nutrition.

## FAITS MARQUANTS 2014-2015

- **Les huitièmes Rencontres de la Fondation Louis Bonduelle** ont eu lieu pour la première fois en Italie, en juin 2015. Cet événement, placé sous le patronage de l'Exposition Universelle de Milan, avait pour thème « Nos sens, *drivers* de nos choix alimentaires ». Le rôle des sens est en effet crucial : notre perception sensorielle des aliments en termes de goût, d'odeur, de texture et d'apparence influe fortement sur le plaisir éprouvé qui souvent dicte nos comportements. Quatre spécialistes sont intervenus sur ce sujet. Les participants – chercheurs, professionnels de santé, journalistes... –, ont également pu découvrir la présentation des travaux de Filipe de Vadder, Lauréat du Prix de Recherche Louis Bonduelle 2013, puis la remise du prix 2015 attribué à Léïa Mion (Université Aix-Marseille, France) pour ses recherches sur les origines de l'alimentation méditerranéenne.

- **Le partenariat entre l'ECOG (*European childhood obesity group*) et la Fondation Louis Bonduelle** s'est notamment traduit en 2015 par la réalisation d'un eBook en accès gratuit sur l'obésité de l'enfant et de l'adolescent. Rassemblant des experts reconnus de 12 pays européens ainsi que des membres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'*International obesity task force*, ce référentiel est principalement destiné aux praticiens et aux chercheurs. Il aborde 9 thématiques (épidémiologie et prévention, biologie de l'obésité, évaluation des troubles psychologiques...) au travers d'une cinquantaine d'articles. L'eBook est téléchargeable sur le site de l'ECOG <http://ebook.ecog-obesity.eu>.
- **Le gaspillage alimentaire : enjeux, cause et réalité.** Tel est le titre de la monographie publiée par la Fondation Louis Bonduelle qui a également réalisé la brochure « Comment limiter les pertes et gaspillages alimentaires ».

Si la Fondation mène ses propres actions de terrain, elle apporte également un soutien financier à des projets locaux et a ainsi lancé deux appels à projets internationaux, en juin et décembre 2014. 10 projets ont été retenus pour le premier appel, dont l'objectif est de proposer et faire connaître durablement les légumes aux enfants. Parmi eux, celui développé par l'école maternelle San Antonio de Venise visant à sensibiliser 80 enfants de 1 à 6 ans aux bienfaits des légumes grâce à des activités ludiques et pédagogiques. L'appel de décembre, dédié à l'ouverture aux goûts et à la curiosité pour les aliments, a permis de sélectionner 12 dossiers, dont celui de ANDES (Fédération des épiceries solidaires, France) qui organise en région Poitou-Charentes le projet « La table des producteurs ». Objectif : faire découvrir les aliments des partenaires du programme Uniterres d'Andes en réunissant les bénéficiaires des épiceries, les salariés, les bénévoles et les producteurs en compagnie d'un chef cuisinier.

## 2.6.4 Participer à la vie locale des implantations

Au-delà des activités de la Fondation Louis Bonduelle, le groupe a fait de la participation à la vie locale de ses implantations une priorité. L'objectif de ce chantier VegeGo! est de mobiliser les collaborateurs afin de contribuer au mieux-vivre des communautés et ainsi agir en cohérence avec les valeurs du groupe. Chaque site a pour ambition, en tenant compte de ses spécificités, de développer au moins un projet mené avec des acteurs locaux.

Au total, le groupe anime 12 projets, dont 2 ont été initiés, reconduits ou complétés en 2014-2015. Parmi eux :

- **Bordères (France) :** « J'ai 9 ans et j'aime les légumes » : Dans le cadre de ce programme, chaque année depuis 2008, une visite de l'usine et des ateliers de sensibilisation au goût et à une alimentation équilibrée sont organisés et animés par les salariés du site à l'attention des élèves des écoles situées à proximité. En 2014-2015, les enfants de l'école d'Horsarrieu, ainsi que les élèves des établissements de Cazères-sur-l'Adour et de Saint-Sever ont ainsi pu découvrir l'usine de Bordères ;
- **Santarém (Portugal) :** Le site, en concertation avec le bureau d'aide social de la ville, a lancé en avril 2015 un projet de remodelage du jardin de la maison de retraite « Santa Casa da Misericórdia ». Objectif : offrir aux personnes âgées un nouvel espace plus convivial en débarrassant le jardin des mauvaises herbes et des bois morts, en redonnant couleurs aux murs d'enceinte et en réhabilitant une volière chère aux pensionnaires. Plusieurs collaborateurs, ainsi que leur famille ont pris part à cette initiative ;
- **Strathroy (Ontario, Canada) :** Des employés du site de Strathroy ont participé à l'aménagement d'équipements dans un parc naturel à proximité de l'usine : nettoyage du parc et des sentiers, construction de tables et de bancs, aménagement d'un sentier le long de l'étang, fabrication d'un kiosque en bois, etc. Tout cela dans le respect de l'environnement et pour le plaisir de tous les résidents de la communauté. L'enjeu global est de participer à l'aménagement local et de créer des opportunités de rencontres et d'échanges entre les gens en partenariat avec l'association *Strathroy conservation area* qui a décerné à l'entreprise le *Conservation Award* en février 2015 ;
- **Villeneuve-d'Ascq – Renescure (France) :** Le Groupe Bonduelle est co-fondateur et finance depuis 2014 le fonds de dotation « Agir avec la jeunesse » du Nord-Pas de Calais. Ce fonds permet de financer différentes initiatives, notamment l'École de la 2<sup>e</sup> chance (E2C). Le site de Villeneuve-d'Ascq a décidé de développer les échanges avec cet organisme dans le cadre du projet VegeGo! – « S'impliquer dans la vie locale de nos implantations » ;
- En 2015 le site de **Renescure (France)** s'est lui aussi impliqué dans la démarche en signant une convention de partenariat avec E2C. Objectif : faire connaître les métiers de l'agro-alimentaire aux stagiaires de l'E2C grâce à des stages de découverte et de préparation à un entretien d'embauche, favorisant ainsi leur insertion professionnelle.

## 2.7 Assurer la sécurité des collaborateurs, faire grandir les talents

### 2.7.1 Enjeux et objectifs

La vision du groupe à l'horizon 2025 (VegeGo!), a notamment pour enjeux d'accompagner le développement futur de l'entreprise en privilégiant trois axes complémentaires : la création de valeur économique, le modèle de croissance internationale et le développement du capital humain. Ce programme tient compte des enjeux de matérialité issus de l'enquête menée auprès des parties

prenantes externes et internes. Ces enjeux sont avant tout la santé et la sécurité au travail – domaine dans lequel Bonduelle est en progrès constants – le respect des engagements internationaux, l'adhésion à la politique RSE du groupe ainsi que le développement des compétences et de la mobilité. Autant de points en phase avec les valeurs qui animent l'entreprise depuis sa création : souci de l'Homme, intégrité, confiance, excellence, équité, ouverture et simplicité.

**L'engagement de Bonduelle est d'être une entreprise performante qui écoute et fait grandir ses Hommes dans tous les pays où le groupe est présent.**

| Enjeux Hommes et sécurité                                                                                                                                                     | Objectifs 2013-2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Résumé des faits marquants 2014-2015                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ENJEUX SOCIAUX</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité des Hommes</li> <li>• Développement des potentiels</li> <li>• Diversité</li> <li>• Éthique</li> </ul> | <p><b>Assurer la sécurité au travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Viser un taux de fréquence (TF) des accidents du travail de 0 à horizon 2025</li> </ul> <p><b>Favoriser l'évolution des collaborateurs et leur formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Viser 100 % des entretiens individuels d'évaluation et de développement</li> <li>• Favoriser la promotion interne et encourager la politique de recrutement de proximité</li> </ul> <p><b>Poursuivre les travaux visant à favoriser l'équité, la diversité et l'intégration des personnes porteuses de handicap</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser la Charte Éthique auprès de 100 % des collaborateurs</li> <li>• Diffuser les principes de la RSE dans le management et dans la culture du groupe</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Passage du taux de fréquence des accidents du travail à 7,43 en 2014-2015 contre 9,22 en 2013-2014</li> <li>• Déploiement global de la démarche sécurité STOP™</li> <li>• Diffusion et formation à ManageGo!, le modèle de management du groupe</li> <li>• Enquête de climat interne avec 84 % de taux de réponse au niveau groupe</li> <li>• Bonduelle lauréat du Grand Prix Essec « Emploi et Développement des Hommes »</li> <li>• Déjà plus de 500 participants à la communauté RSE en ligne des collaborateurs Bonduelle : B!Green</li> </ul> |

### 2.7.2 Politique du groupe et moyens mis en œuvre

Sécurité et conditions de travail, dialogue social, formation, emploi local... Ces préoccupations sont centrales dans la politique de ressources humaines du Groupe Bonduelle, fondée sur les valeurs de l'entreprise. Elle repose sur trois grands axes stratégiques :

- **la création de valeur économique**, nécessitant le recrutement de collaborateurs à fort potentiel, le transfert de connaissances et le management de la création de valeur avec des objectifs quantifiés ;

- **le modèle de croissance internationale**, induisant le développement des savoir-faire, l'internationalisation du management et l'anticipation des besoins ;
- **le développement du capital humain**, incluant le développement des talents, la cohésion et la culture commune, l'adhésion au projet d'entreprise.

Les collaborateurs du Groupe Bonduelle sont 6 974 en effectif permanent. Ils sont 9 755 en équivalent temps plein (contrats à durée indéterminée, contrats à durée déterminée, contrats saisonniers et autres contrats).



## RÉPARTITION DES EFFECTIFS DU GROUPE BONDUELLE EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN



2

## MODE D'ORGANISATION

Pour mener à bien sa politique de ressources humaines, Bonduelle s'appuie sur un Directeur des ressources humaines groupe. Celui-ci participe et contribue à l'élaboration de l'ensemble des décisions stratégiques du groupe. Il est assisté d'une équipe de quatre personnes en charge de :

- définir les politiques et les *process* communs de développement des Hommes pour le groupe ;
- développer et piloter des programmes permettant de renforcer les compétences clés et le management ;
- concevoir et mettre en œuvre des actions de communication interne, en soutien des enjeux du groupe et en favorisant le partage et le fonctionnement en réseau ;
- piloter la politique de rémunération et des avantages sociaux du groupe et accompagner les *business units*.

Des réunions de coordination mensuelles entre les Directeurs des ressources humaines des *business units* et du groupe permettent notamment de recenser les postes à pourvoir et les ressources humaines disponibles. La politique, validée par le Comité Exécutif, est ensuite déployée dans chaque *business unit* où les interlocuteurs ressources humaines pilotent un réseau de correspondants dédiés.

Un comité international, organisé deux fois par an, rassemble les équipes en charge des ressources humaines des *business units* (BAM, BDV, BELL, FRESH) et du groupe. Ces rencontres permettent de présenter la stratégie globale de Bonduelle en matière de ressources humaines et de recenser les priorités d'actions des *business units* sur leur périmètre respectif.

**La politique de Ressources Humaines de Bonduelle a été primée** en novembre 2014 par l'association polonaise « Polish RH » dans le cadre du projet d'entreprise VegeGo! Par ailleurs, en Espagne, Bonduelle Iberica a été reconnue *Great place to work* en 2015 par l'institut du même nom.

## 2.7.3 Sécurité et conditions de travail

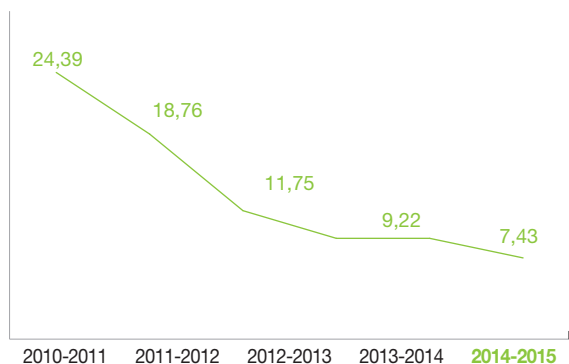
Toute personne travaillant pour ou avec Bonduelle a droit à un environnement de travail qui lui assure santé et sécurité, qu'il s'agisse de bien-être physique, mental ou encore de prévention des éventuelles maladies professionnelles. Bonduelle s'engage à maintenir le degré le plus élevé de bien-être notamment en développant une politique de prévention pour assurer les meilleures conditions de santé et de travail. Cette démarche entre dans le cadre du programme VegeGo! afin de parvenir à 0 accident avec arrêt de travail au plus tard en 2025.

La sécurité figure obligatoirement à l'ordre du jour des réunions du Comité Exécutif et des Comités de Direction des usines (organisés chaque semaine), des rencontres mensuelles entre les Directeurs industriels de chaque *business unit* avec les Directeurs d'usine, et des réunions trimestrielles entre la Direction générale des *business units* et les responsables des pays. Afin de mobiliser plus fortement les salariés sur cette problématique, la politique du groupe incite les managers à intégrer la sécurité dans les primes de rémunération variable accordées aux collaborateurs opérationnels. Autre axe de progrès : la constitution d'un réseau sécurité, entamée en mai 2012, rassemblant des représentants de l'ensemble des sites afin d'échanger sur les meilleures pratiques, les priorités d'actions et d'investissements.

La mise en œuvre d'un réseau sécurité a permis au groupe d'enregistrer des progrès significatifs. Le taux de fréquence d'accidents est ainsi passé de 24,4 en 2010-2011 à 7,43 en 2014-2015. Ces résultats traduisent l'attention particulière portée par Bonduelle aux questions de sécurité et ceci sur chacun de ses sites, partout dans le monde.

### ■ Taux de fréquence des accidents du travail du Groupe Bonduelle

Taux de fréquence



En plus des actions entreprises dans les différentes *business units*, BELL et FRESH ont déployé globalement la méthode STOP™ (sécurité au travail par l'observation préventive) développée par DuPont de Nemours. La méthode STOP™ permet aux collaborateurs d'intégrer des gestes plus sûrs, d'optimiser les performances de sécurité et de réduire/éliminer les blessures et les maladies professionnelles. Pour ceci, les participants reçoivent des formations leur donnant

toutes les connaissances et les outils nécessaires pour travailler en meilleure sécurité. Les salariés formés peuvent ensuite faire partager ces acquis à leurs collègues pour que chacun soit au cœur de la sécurité au quotidien.

#### 5 sites de Bonduelle en Amérique du Nord ont atteint durant l'exercice 2014-2015 un an ou plus d'activité sans accident entraînant un arrêt de travail.

Ces bonnes performances, si elles restent à améliorer, sont en ligne avec l'objectif que s'était fixé le groupe dans cette zone, soit 7 sites sur 12 atteignant ces résultats à l'horizon 2017-2018. Au Canada, l'usine de Tecumseh a enregistré 2 ans d'activité sans accident avec arrêt de travail. En France, l'usine de Renescure, l'une des plus importantes du groupe, est parvenue à un an sans arrêt. Fin juin 2015, le site de Timashevsk en Russie n'avait enregistré aucun accident avec arrêt de travail depuis décembre 2013.

### ■ ACTIONS RECONNUES

Le 16 avril 2015, Bonduelle a été récompensé au Canada par le Mercure de la meilleure entreprise dans la catégorie Santé et sécurité au travail lors de la 35<sup>e</sup> soirée des Mercuriades, le plus prestigieux concours d'affaires du Québec. Organisée par la Fédération des chambres de commerce du Québec, cette cérémonie annuelle a pour but de souligner le *leadership* d'entreprises dans 13 catégories, dont la santé-sécurité. Le prix Mercure salue la performance de Bonduelle dans ce domaine, puisque l'entreprise a réduit de 84 % le nombre d'accidents sur ses 4 sites de production du Québec depuis 2011. Les sites de Bonduelle dans le Sud-Ouest de la France ont quant à eux reçu fin 2014 le Trophée de la Sécurité Routière en Entreprise (1<sup>er</sup> prix dans la catégorie des entreprises de plus de 50 salariés) décerné par la préfecture de Gironde. Ce prix reconnaît les actions menées sur le terrain : déploiement de la méthode STOP™, formations à la sécurité routière des équipes agronomiques, mise à jour des règles de circulations sur les sites. La politique Santé-Sécurité du groupe a également été reconnue en Italie où le site de San Paolo d'Argon a reçu la certification *Wellness & Health* (environnement de travail sain).

## 2.7.4 Politique salariale et dialogue social

Dans l'ensemble des pays dans lesquels est présent Bonduelle au travers de ses 4 *business units*, le groupe mène une politique salariale ajustée en s'efforçant, au-delà des *minima* sociaux en vigueur, de proposer des rémunérations conformes aux salaires en cours dans son secteur d'activité.

Conformément à sa Charte Éthique déployée dans l'ensemble des pays d'implantation du groupe (disponible ainsi que la composition du Comité d'Éthique en annexe page 87), Bonduelle privilégie l'ouverture et le dialogue dans les relations internes. Le groupe respecte le droit de ses collaborateurs de former ou de rejoindre toute organisation représentative de leurs choix, qu'il s'agisse notamment de syndicats ou d'organisations de travailleurs, et de s'organiser pour participer à des négociations collectives. Il respecte le rôle et les responsabilités des partenaires sociaux et s'engage à négocier avec eux sur les questions d'intérêt collectif. Le groupe ne déplore pas de crise sociale

en lien avec son activité sur l'exercice 2014-2015. Au total, il a signé, sur cette même période 4 accords collectifs, avec les différentes instances représentatives des salariés dans les pays où il est présent.

Le Comité d'Entreprise Européen (CEE) se réunit *a minima* une fois par an afin notamment d'exposer les orientations stratégiques du groupe et le bilan de l'exercice écoulé en Europe. Le Comité de Groupe France est l'instance représentative des activités de Bonduelle présentes sur le territoire français (conserve, surgelé, frais et traiteur).

Le Comité de Groupe permet notamment à Bonduelle de fournir aux instances représentatives des salariés français des informations complémentaires, au-delà de ses obligations légales, sur les activités de Bonduelle en Europe et hors Europe.

La dynamique du dialogue social au sein du Groupe Bonduelle s'est notamment illustrée en 2014-2015 par la signature de différents accords et avenants :

- **accord de groupe relatif à la prévention de la pénibilité** : cet accord signé en mai 2015 vise à engager des actions à court, moyen et long terme pour prévenir la pénibilité des tâches ou des situations de travail et la supprimer, où à défaut la réduire, là où elle existe ;

- **accord cadre relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** : l'accord signé, sur le périmètre France vise à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, au travers notamment des thèmes liés à l'embauche, la promotion professionnelle, les conditions de travail, la rémunération effective, l'articulation entre activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale ;

- **avenant à l'accord d'intéressement** : l'avenant concerne les salariés de la *business unit* BELL et ceux de la société Soléal pour lesquels le groupe a souhaité prendre en compte l'évolution du contexte économique concurrentiel ;

- **avenant à l'accord collectif relatif aux garanties complémentaires incapacité, invalidité et décès** : cet avenant a été signé sur le périmètre France pour améliorer la couverture des salariés de l'entreprise et de leurs proches en cas d'accident de la vie.

En parallèle au dialogue mené avec les partenaires sociaux, les *business units* de Bonduelle ont engagé en 2014-2015 une enquête de climat interne. « Climate! » est plus qu'un sondage c'est une mesure, benchmarkée en interne et en externe. Les résultats sont partagés et suivis de plans d'actions contribuant notamment au développement de la politique RSE du groupe.

### PASSEPORT SOCIAL INDIVIDUEL

En France, Bonduelle a testé sur 7 de ses sites, la mise en place du Passeport Social Individuel, recensant l'ensemble des rémunérations et avantages sociaux des salariés. Accueillie favorablement, cette initiative sera élargie à l'ensemble des sites français en 2015-2016.

## 2.7.5 Formation et développement des potentiels

Au long de son histoire, Bonduelle a développé un modèle de management spécifique, influencé par ses métiers, son mode de gouvernance et ses valeurs. Ce modèle est au cœur de la réussite du groupe. Il doit aussi être une des clés de la construction de son avenir et de sa pérennité. Avec VegeGo! Bonduelle s'est donné des ambitions fortes en termes de croissance, de création de valeur, de développement international, de sécurité. ManageGo! fixe un repère commun pour tous les managers du groupe. Ce programme, issu d'une co-construction entre des managers Bonduelle et des experts en ressources humaines de l'entreprise, est en phase de déploiement progressif.

ManageGo! rassemble et invite chacun des managers à trouver le bon équilibre entre bienveillance et exigence, en lien avec les valeurs et les ambitions de l'entreprise. ManageGo! pose les 3 dimensions du management Bonduelle :

- cultiver la performance : le manager est ambitieux et exigeant, il est orienté performance et crée de la valeur durable ;
- développer les Hommes : le manager s'engage dans l'accompagnement, le développement et l'évolution de tous ses collaborateurs ;
- être agile : le manager fait preuve d'ouverture, d'écoute et d'anticipation. Il adapte son management aux contextes et aux personnes.

Ce modèle de management doit nourrir l'ambition du groupe : « *être le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale* ».

ManageGo! s'inscrit également dans le développement et l'accompagnement des potentiels. Ces deux éléments sont centraux dans la politique de ressources humaines du Groupe Bonduelle qui, pour assurer la poursuite de son développement international et saisir les opportunités de croissance qui s'ouvrent à lui, doit pouvoir compter sur les meilleures compétences dans chacun des pays où il est implanté. Cette vision internationale anime l'ensemble de la politique de ressources humaines du groupe.

Enfin, la formation est d'autant plus essentielle que les effectifs de Bonduelle sont en croissance : 6 974 permanents en 2014-2015 contre 6 736 en 2013-2014. La politique de formation du groupe privilégie l'accompagnement et le développement de la sécurité dans l'ensemble de ses activités, la capitalisation des compétences, la découverte et le développement des nouveaux talents. Le taux de formation des salariés est de 1,44 % (dépenses de formation rapportées à la masse salariale) et la durée moyenne de formation est de 28 heures.

**Le déploiement de ManageGo! s'est poursuivi en 2014-2015** au niveau groupe avec l'organisation de sessions de formation animées par deux « facilitateurs », un responsable des ressources humaines et un manager. L'objectif de cette pédagogie innovante est de faire émerger les connaissances au sein d'ateliers de co-création réunissant une vingtaine de collaborateurs et de permettre aux salariés de s'approprier le modèle managérial de l'entreprise.

## 2.7.6 Diversité

Le Groupe Bonduelle est attaché à la diversité de ses collaborateurs. Il s'engage à ne faire aucune discrimination, directe ou indirecte, en matière de relation et de conditions de travail. Cette politique de lutte contre les discriminations s'applique non seulement à l'embauche mais perdure également durant l'ensemble du parcours professionnel. Elle s'accompagne d'actions destinées à favoriser la diversité.

L'emploi des salariés porteurs de handicap est un autre pilier de la politique diversité du groupe. En France, notamment, de nombreuses initiatives existent en matière de handicap :

- création de la mission handicap au sein de la Direction des ressources humaines France avec un pilote dans chaque établissement et un Comité Paritaire de suivi au niveau du groupe ;
- organisation de campagnes d'information et de sensibilisation pour les collaborateurs présentant un taux d'incapacité supérieur ou égal à 10 % ;
- communication régulière sur les actions menées via l'affichage interne et l'Intranet ;
- ouverture de tous les postes accessibles aux personnes porteuses de handicap ;
- tutorat possible avec l'accord du collaborateur porteur de handicap ;
- formation ou sensibilisation des acteurs directs de la politique handicap de l'entreprise aux spécificités de l'emploi des porteurs de handicap ;
- développement de l'accueil de stagiaires issus du milieu protégé.

**Bonduelle a reçu le Grand Prix Essec « Emploi et Développement des Hommes »**, récompensant sa politique d'insertion des travailleurs handicapés en France. Renescure, site historique du groupe, emploie en effet 3 travailleurs porteurs de déficiences intellectuelles en CDI embauchés en 2008. Les actions du groupe ont également été saluées par l'attribution du Trophée LSA de la diversité et de la RSE dans la catégorie « Intégration professionnelle des personnes handicapées ». Bonduelle souhaite aller plus avant dans cette démarche et a signé une convention Handipol avec l'université de Lille 3. Cette convention a pour objet d'accompagner les étudiants en situation de handicap dans leur parcours de formation et de favoriser leur évolution vers des cursus de l'enseignement supérieur pour favoriser leur employabilité.

« **La diversité est une richesse, cultivons-la !** ». Bonduelle a tenu à réaffirmer ses engagements en faveur de la diversité en concevant une affiche apposée dans tous les sites français du groupe. Le poster rappelle que « Chez Bonduelle, ce sont nos collaborateurs qui cultivent le mieux les valeurs du handicap. Bonduelle considère le handicap comme un des ingrédients de sa réussite ». Cette vision est

partagée au niveau du groupe, pour exemple en Espagne, Bonduelle est partenaire d'Apadis, une association visant à une meilleure intégration des personnes handicapées dans le milieu professionnel.

## 2.7.7 Droits de l'Homme

Bonduelle respecte les règles internationales du travail. Il s'attache au respect de la charte européenne des droits fondamentaux au sein de son organisation. Le groupe s'engage également à respecter et à promouvoir les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) relatives à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'abolition effective du travail des enfants, et à l'élimination du travail forcé ou obligatoire. La majorité des pays où Bonduelle intervient comme employeur est signataire de ces conventions. Les engagements internes de Bonduelle permettent d'assurer le respect de ces conventions au-delà des engagements des pays. En effet, les pays non-signataires des conventions sont les suivants :

- convention n° 135 concernant les représentants des travailleurs : Belgique, Canada, États-Unis ;
- convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective : Canada, États-Unis ;
- convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical : Brésil, États-Unis ;
- convention n° 138 sur l'âge minimum de travail : Canada, États-Unis ;
- convention n° 111 concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession : États-Unis.

Tous les pays où Bonduelle est employeur ont ratifié les conventions suivantes :

- convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants ;
- convention n° 105 sur l'abolition du travail forcé.

Dans le cadre de sa Charte Éthique, Bonduelle exige de l'ensemble de ses collaborateurs, de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils respectent strictement toutes les dispositions législatives relatives à leurs activités et leur environnement professionnel. Sa charte achats encourage ses sous-traitants et fournisseurs à s'engager dans une démarche éthique.

Enfin, le Groupe Bonduelle est membre depuis 2003 du *UN Global Compact*, une initiative lancée en 2000 par les Nations Unies incitant les entreprises à adopter des valeurs fondamentales selon dix principes inspirés de la déclaration universelle des droits de l'Homme, de la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et de la convention des Nations Unies contre la corruption.

## 2.8 Note méthodologique du reporting RSE

### 2.8.1 Contexte et objectifs

L'analyse de la performance RSE du groupe fait l'objet d'un *reporting* annuel dans le présent document de référence.

Bonduelle a renforcé sa démarche de progrès développement durable et RSE en 2002-2003 en s'appuyant sur une méthodologie classique de conduite de projet, structurée en plusieurs phases :

- phase 1 : fixer et valider des objectifs et les décliner dans l'ensemble de l'organisation ;
- phase 2 : mettre en œuvre des démarches de progrès permettant d'atteindre ces objectifs ;
- phase 3 : mesurer et contrôler les résultats.

Les indicateurs portant sur les axes prioritaires de la démarche RSE de Bonduelle ont été élaborés par les responsables de domaine en lien avec leurs réseaux d'échanges et validés auprès d'opérationnels. Ces indicateurs ont été sélectionnés sur la base des engagements RSE de Bonduelle croisés avec les exigences de l'option Core GRI G4 du *Global Reporting Initiative* (GRI) ainsi qu'avec les attentes des parties prenantes et la réglementation du Grenelle de l'environnement (France) pour donner lieu à la constitution d'un référentiel de *reporting* propre à Bonduelle.

Le présent rapport est réalisé conformément à l'article 225 de la loi Française Grenelle 2, du 12 juillet 2010 et en accord avec les exigences de l'option Core du GRI G4. Le GRI a validé que les exigences du *Materiality Disclosures Service* ont été respectées (attestation page 255). Les indicateurs seront revus en 2015-2016 selon les exigences de l'option Core du GRI G4 et des priorités définies par la démarche de matérialité, en cours de diffusion à l'échelle du groupe.

Le *reporting* est effectué chaque année depuis 2002-2003, sur la période budgétaire, soit cette année du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015. Les indicateurs publiés dans le document de référence présentent les résultats de l'année écoulée et ceux du *reporting* 2013-2014 afin de suivre l'évolution des indicateurs.

Le *reporting* a une vocation première d'accompagnement du pilotage de la démarche. Les résultats sont ainsi analysés par le Comité de Pilotage RSE et par le Comité Exécutif du Groupe Bonduelle afin de déterminer les objectifs à atteindre pour l'exercice suivant. Les sites industriels ont également accès directement à leurs indicateurs afin de suivre et analyser leurs performances

Pour cet exercice, le rapport de Responsabilité sociétale d'entreprise, le processus de *reporting* et une sélection d'indicateurs ont également été vérifiés par le cabinet Deloitte, Co-Commissaire aux Comptes (avis d'assurance page 75) pour répondre aux exigences de certification de la loi Grenelle 2 et afin d'intégrer une vérification externe sur la fiabilité du *reporting*.

### 2.8.2 Procédure

Le pilotage du *reporting* est assuré par le Directeur de la RSE du groupe ainsi que par les responsables des domaines concernés : Hommes et sécurité, agronomie, ressources naturelles, qualité et nutrition, *supply chain* et achats, engagement sociétal.

Les données sont collectées chaque année par des correspondants sur les sites et dans les *business units*. Elles sont vérifiées et consolidées par la Direction consolidation et gestion du groupe.

Commun à l'ensemble du Groupe Bonduelle et à tous les domaines de la RSE, l'outil Metrio® permet de saisir les données nécessaires au calcul des indicateurs. Chaque personne dispose d'accès personnalisés en fonction de son usine et de son domaine d'intervention dans le *reporting*. Les définitions des indicateurs (périmètres, données demandées, unités et exemples) ont été insérées dans l'interface de saisie des données pour une meilleure compréhension des indicateurs. Les résultats des indicateurs sont directement accessibles aux contributeurs du *reporting* via des tableaux et des graphiques. Les sites ont également la possibilité de comparer entre eux leurs résultats afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques. Les contributeurs du *reporting* sont formés à Metrio® et une communauté digitale *Smart for you* est dédiée à l'utilisation de l'outil.

Le *reporting* ressources humaines (réalisé via l'outil d'exploitation de base de données COGNOS RH) et le calcul des émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport ne sont pas réalisés avec l'outil de *reporting* Metrio®. Les résultats y sont importés afin de concentrer tous les indicateurs RSE dans un même outil.

#### ■ CONTRÔLES ET VALIDATION

Un contrôle de cohérence automatique est réalisé dans tous les domaines : si la donnée saisie présente un écart significatif par rapport à l'année précédente, une alerte est donnée. La personne peut alors modifier ou confirmer la valeur en ajoutant une note.

Pour chaque donnée saisie, une approbation est nécessaire. Les directeurs d'usine sont responsables de la validation des données ressources naturelles et qualité de leur site. Les responsables de zone agricole doivent valider les formulaires de collecte amont agricole et les responsables achats pays valident les formulaires achats.

Pour le domaine Hommes et sécurité, les données sont remontées par les interlocuteurs ressources humaines de chacun des sites. Elles sont ensuite consolidées et validées par les responsables des 3 périmètres France, Europe hors France et hors Europe, puis consolidées par le responsable du domaine Hommes et sécurité. Des audits internes ont été menés tout au long de l'année par les équipes ressources humaines afin de s'assurer de la maîtrise des données et renforcer la fiabilité du processus.

Concernant le transport et les émissions de CO<sub>2</sub>, ce sont les services *supply chain* qui effectuent le *reporting*. Chaque *business unit* contrôle ses indicateurs avant une consolidation groupe.



## CONSOLIDATION DES DONNÉES

La consolidation des indicateurs au niveau *business unit* et groupe se fait à partir des données de l'outil Metrio®.

Une revue de cohérence groupe est assurée par les experts de domaine et le contrôle de gestion.

L'ensemble des indicateurs est validé lors d'un Comité de Pilotage RSE en septembre.

## OUTILS DU REPORTING HOMMES ET SÉCURITÉ

Les différents outils internes utilisés dans le cadre du *reporting* social sont :

- outil d'exploitation de base de données : COGNOS (hors Canada) ;
- outil de gestion de la formation : FOEDERIS ;
- interfaces de paie : ARCOLE, HOROQUARTZ, CEGID, ADP GSI.

## ANIMATION DU REPORTING

Le *reporting* RSE sollicite environ 200 correspondants de métiers différents dans l'ensemble des sites industriels du Groupe Bonduelle. La communauté digitale BIGREEN favorise les échanges continus sur la RSE entre les collaborateurs.

### 2.8.3 Périmètre (GRI-G4-17, G4-20, G4-21, G4-23)

L'ensemble des sites et *business units* du Groupe Bonduelle (cf. Organisation du groupe – page 16) est concerné par le *reporting* RSE. Le périmètre de *reporting* est défini sur la base du périmètre de

consolidation (cf. 5.5 Annexes aux comptes consolidés – note 31 – page 175) et selon les règles suivantes :

- les nouveaux sites et *business units* intégrés au Groupe Bonduelle durant l'exercice budgétaire réalisé sont inclus dans le périmètre l'année suivante ;
- les sites et *business units* sortis du groupe ou dont l'activité a cessé au cours de l'exercice écoulé sont exclus du périmètre pour la totalité de la période, afin de faciliter la comparaison des résultats ;
- les sociétés mises en équivalence sont exclues du périmètre. Leurs activités sont considérées comme des achats externes. Des exceptions sont faites sur le domaine transport. La société OP OASI (Italie), étant fournisseur de Bonduelle à 100 %, est intégrée au périmètre achats ;
- les plateformes logistiques sont exclues du périmètre de *reporting*, à l'exception des domaines transport et Hommes et sécurité ;
- les sièges sociaux des sociétés en intégration globale sont exclus du périmètre, à l'exception du domaine Hommes et sécurité ;
- la société SAS Euromycel, en intégration globale, est exclue du périmètre pour l'ensemble des domaines, à l'exception du domaine Hommes et sécurité. Les quantités reportées sont non significatives.

**Aucune évolution de périmètre n'est intervenue durant l'exercice 2014-2015 (GRI-G4-22)**

## AMONT AGRICOLE

Le *reporting* est réalisé au niveau des bassins de production et d'activité : France Nord-Picardie ; France sud-ouest ; Frais Europe ; Hongrie ; Pologne ; Russie ; Portugal ; Québec (Canada) ; Ontario (Canada) ; États-Unis.



## TRANSPORT

Il a été intégré à la démarche RSE de Bonduelle en 2007-2008. Les données intégreront progressivement l'ensemble du groupe. En 2014-2015, le périmètre opérationnel du *reporting* transport est défini ainsi :

|                       | Surgelé légumes                                                                                                                             | Conserve légumes                                               | Champignon                                                      | Frais                         | Traiteur |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------|----------|
| <b>Amont agricole</b> | France Nord-Picardie<br>France sud-ouest<br>Portugal                                                                                        | Hongrie<br>France Nord-Picardie<br>France sud-ouest<br>Afrique | Ramasse des champignons<br>saumurois (France)                   | France<br>Italie<br>Allemagne | France   |
| <b>Intersites</b>     | France<br>Pologne<br>Portugal<br>Espagne                                                                                                    | Hongrie<br>France Nord-Picardie<br>France sud-ouest<br>Pologne | France<br>Pologne                                               | France<br>Italie              | France   |
| <b>Distribution</b>   | France<br>Espagne<br>Italie<br>Benelux<br>Allemagne/Autriche<br>Export<br>Andorre<br>Pologne<br>Portugal<br>République Tchèque<br>Slovaquie | France<br>Europe<br>Russie<br>Brésil<br>Export                 | Pologne<br>France<br>Belgique<br>Espagne<br>Italie<br>Allemagne | France<br>Italie<br>Allemagne | France   |

## ACHATS

Le périmètre du *reporting* achats responsables est défini ainsi : achats réalisés par Bonduelle, notamment les boîtes métalliques, les cartons et les films d'emballage, les légumes et les ingrédients entrant dans la composition de ses recettes non cultivés ou produits par le groupe, l'énergie et les denrées animales.

Ce périmètre est variable selon les pays :

- France : incluant semences Europe ;
- Italie : uniquement emballages et indirects usine ;
- Russie : uniquement cartons, films d'emballage, légumes et ingrédients ;
- Canada : uniquement emballages, légumes secs et surgelés ;
- Portugal : uniquement énergie, indirects usine, emballages et ingrédients.

## 2.8.4 Indicateurs

L'ensemble des indicateurs quantitatifs du *reporting* sont situés en page 242, dans une table de concordance indiquant également les indicateurs GRI et leur correspondance avec les thématiques du Grenelle. La liste des indicateurs vérifiés par Deloitte figure page 75.

### MÉTHODES ET OUTILS DES INDICATEURS TRANSPORT

Les méthodes de calcul des émissions CO<sub>2</sub> pour le transport des marchandises Bonduelle ont été construites par les équipes *supply chain* en collaboration étroite avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) dès 2009.

Suite à la parution du décret n° 2011-1336 le 24 octobre 2011 qui fixe des principes de calcul communs à tous les modes de transport et suite à la nouvelle norme européenne relatif au calcul et à la déclaration d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre des prestations de transport (NF EN 16 258), nous avons souhaité mettre nos travaux en conformité avec ces principes et revu les méthodes de calcul des émissions.

Le comptage concerne le transport de marchandises (combustion de carburant et surconsommation de carburant liée au groupe froid pour le transport en température dirigée) *via* la route (camions), le rail, ou le fret maritime. La fabrication des camions et leur amortissement ne sont pas pris en compte dans les calculs. Le transport par avion n'est pas pris en compte à cause du recours marginal à ce mode de transport.

Les hypothèses associées sont les suivantes :

- transport routier : la charge utile maximale des camions a été prise égale à 25 tonnes pour un tracteur routier 40 T et pour un tracteur 44 T, aux deux exceptions suivantes près :
  - Pour l'amon, elle a été considérée égale au tonnage maximal de légumes transportable en fonction de leur densité et de leur résistance à l'écrasement ;

- Pour les camions à température dirigée (+ 4°), la charge utile maximale a été considérée égale à 24 tonnes ;
- pour les activités de frais et traiteur, le calcul des émissions du transport routier est effectué selon le modèle de messagerie préconisée par le guide méthodologique de l'ADEME, sur trois tronçons : collecte, traction et distribution, avec la prise en compte de la distance à vide sur les tronçons « collecte » et « distribution ». Ce modèle peut être ajusté en fonction de la réalité des flux logistiques pour obtenir un meilleur suivi des données. Pour l'exercice 2014/2015, le 2<sup>e</sup> tronçon inclut la distance à vide lors des trajets à 2 tronçons sur le périmètre France et Italie, au contraire de l'Allemagne. Les équipes *supply chain* collaborent avec l'ADEME afin de déterminer une méthode qui soit commune à chaque entité ;
- pour la distribution, le taux de retour à vide (partie du trajet qui s'effectue à vide) a été pris égal à 21 %, conformément au guide méthodologique de l'ADEME. Le taux de retour à vide a été pris égal à 21 % pour la ramasse également lorsque la distance réelle n'était pas connue ;
- pour les activités de conserves et surgelés, le poids brut transporté (y compris le poids des supports) est pris en compte dans le calcul des émissions ; tandis que le poids net du produit est utilisé pour les activités de frais et traiteur, faute de moyen d'obtenir des données fiables sur le poids brut ;
- pour les transports maritimes vers le Cameroun, on considère un porte-conteneurs moyen 1 900 à 3 849 evp, n'ayant pas d'information plus précise. Pour les transports vers le Kenya et les transports entre continents de la filiale BDV, on utilise un porte-conteneurs de plus de 7 500 evp ;
- transport ferroviaire : pour les pays européens (France, Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni) on considère que le transport ferroviaire se fait grâce à l'électricité. Pour les autres pays, on estime que les trains roulent essentiellement au gazole.

Certains flux ne sont pas pris en compte car marginaux :

- retours et commandes d'échantillons ;
- flux en clientèle au départ des fournisseurs externes ;
- les achats d'ingrédients et de matières premières et ou d'emballages ;
- les avoirs avec retour de marchandises ;
- les commandes intra-sites sans transport ;
- ventes à courtiers, dons, ventes au personnel, ventes à confrères ;
- autres ventes : délestage pour les produits en fin de gamme ou en fin de DLUO (date limite d'utilisation optimale).

Une spécificité est à préciser concernant le transport de produits frais. Lors de dépannages occasionnels (par exemple grève sur le lieu de dépôt), c'est le schéma logistique habituel qui est pris en compte.

### PRÉCISION SUR UN INDICATEUR RESSOURCES HUMAINES

Heures de grève : Les heures de grève prises en compte concernent des motifs internes au Groupe Bonduelle, elles excluent les appels nationaux à la grève, externes à l'entreprise.

### PRÉCISIONS SUR LES INDICATEURS RESSOURCES NATURELLES

- Nouvelle règle de calcul ayant été introduite en 2014-2015 sur les entrepôts de conditionnement : Les tonnages passés en centre de conditionnement ne sont plus comptés dans les tonnages totaux car sinon il s'agirait d'un double comptage. Cette règle s'applique au conditionnement intégré aux usines et aux centres de conditionnement déportés ;
- T DCO traitées en station d'épuration externe et T DCO rejetées dans le milieu naturel conformément à la réglementation : Les quantités rejetées et en fin de traitement dans les lagunes au Canada sont comptabilisées entièrement dans « quantités rejetées dans le milieu naturel, conformément à la réglementation » ;
- TEQCO<sub>2</sub> d'émissions indirectes de gaz à effet de serre (achat d'électricité et de vapeur) : les émissions de gaz à effet de serre associées aux consommations d'énergies renouvelables produites sur site (biomasse, biogaz) sont considérées comme nulles ;
- Sources des facteurs de conversion et émissions :

Les FE pour les fréons sont issus de la base ADEME ou directement des prestataires. Mise à jour des facteurs : 2013.

Les facteurs d'émission utilisés pour les énergies fossiles sont issus de la base de données de l'association Bilan Carbone (Mise à jour en 2012). Pour le Canada, le mix énergétique est très différent entre le Québec (en majorité hydroélectricité) et l'Ontario. Le FE ADEME Canada moyen ne reflétait pas cette différence. Le facteur d'émission de l'électricité au Québec est donc issu du document daté du 7 avril 2014 « Facteurs d'émissions et de conversion, Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétique, Ministère des ressources naturelles ».

## 2.8.5 Calendrier 2015

| Date      | Action                                                                                                    | Département                                                                 |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Janvier   | Mise à jour de la grille de <i>reporting</i> incluant les exigences du GRI et de l'art. 225 du Grenelle   | Responsables de domaine & coordinateur du <i>reporting</i>                  |
| Février   | Mise à jour des référentiels de définitions                                                               | Responsables de domaines & coordinateur du <i>reporting</i>                 |
| Avril     | Traduction des référentiels                                                                               | Coordinateur du <i>reporting</i>                                            |
| Juin      | Formation des correspondants à l'outil et à la méthode de <i>reporting</i>                                | Coordinateur du <i>reporting</i> et les correspondants                      |
| Juillet   | Collecte des informations                                                                                 | Sites/zones de la filiale au coordinateur filiale                           |
| Août      | Validation des données                                                                                    | Personnes responsables de l'approbation dans l'outil de <i>reporting</i>    |
| Août      | Consolidation groupe par domaine et validation de la consolidation                                        | Contrôle de gestion groupe et responsables de domaine                       |
| Septembre | Audits du <i>reporting</i> sur les sites industriels                                                      | Sites industriels audités et Deloitte                                       |
| Septembre | Audit de la consolidation groupe                                                                          | Contrôle de gestion groupe & Deloitte                                       |
| Septembre | Audit de la politique RSE                                                                                 | Responsables de domaines & Deloitte                                         |
| Septembre | Revue du document de référence pour la vérification par le GRI et la conformité réglementaire au Grenelle | GRI & Deloitte                                                              |
| Septembre | Validation du document de référence et tableaux de bord détaillés                                         | Responsables de domaine, communication groupe et contrôle de gestion groupe |

Le dernier rapport RSE publié figure dans le document de référence du Groupe Bonduelle, diffusé sur [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com) en octobre 2014.

Toute question sur le contenu de ce rapport peut également être adressée depuis le formulaire de contact de [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com).

## 2.8.6 Rapport d'assurance

**Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion**

**Exercice clos le 30 juin 2015**

### AUX ACTIONNAIRES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Bonduelle SCA désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 <sup>(1)</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 30 juin 2015 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

### RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient à la Gérance de la société Bonduelle SCA d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

### INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

### RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de six personnes entre mars et octobre 2015 pour une durée d'environ trois semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 <sup>(2)</sup>.

### 1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

#### Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 2.8 du rapport de gestion.

#### Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

### 2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

#### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

(1) Dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

## Note méthodologique du reporting RSE

- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>(1)</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités et de sites que nous avons sélectionnés<sup>(2)</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant

à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 18% des effectifs et entre 17 % et 59% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

## CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Lille, le 7 octobre 2015

L'un des commissaires aux comptes,  
**Deloitte & Associés**  
Gérard Badin  
Associé

(1) Informations quantitatives auditées : Effectif total (effectifs permanents) ; Effectif total en équivalent temps plein (saisonniers) ; Embauches en nombre de contrats saisonniers ; Départs du fait d'un licenciement ; Nombre d'heures de formation ; Nombre d'heures travaillées ; Taux de fréquence des accidents de travail ; Taux de gravité des accidents de travail ; Taux d'absentéisme ; Consommation d'eau ; Consommation d'énergie (dont électricité et gaz naturel) ; Production de déchets banals ; Production de déchets spéciaux ; Pourcentage de la DCO traitée en station d'épuration externe ; Pourcentage de la DCO rejetée dans le milieu naturel conformément à la réglementation ; Consommation totale d'emballages ; TEQCO<sub>2</sub> d'émissions directes (achat d'énergies fossiles, fuite de fluide frigorigène) ; TEQCO<sub>2</sub> d'émissions indirectes (achat d'électricité et de vapeur) ; Emissions de CO<sub>2</sub> liées au transport et répartition par secteur d'activité (amont agricole, intersite, distribution) ; Pourcentage d'agriculteurs s'engageant contractuellement à respecter la charte d'approvisionnement agronomique ; Nombre de fournisseurs (hors partenaires producteurs de légumes) ayant signé la charte simplifiée ; Nombre d'analyses de résidus phytosanitaires et d'éléments traces métalliques (ETM) dont pourcentage de conformité.

Informations qualitatives auditées : Emploi local et saisonniers ; Démarche RSE vis-à-vis des fournisseurs et sous-traitants ; « Visa Santé » et étiquetage nutritionnel ; Dialogue avec les agriculteurs (notamment l'enquête mondiale sur les attentes des agriculteurs partenaires) ; Elaboration d'une matrice de matérialité ; Respect des sols et de la biodiversité (le strip-till en Russie ; technologies de l'information utilisées dans les exploitations agricoles ; fermes pilotes en faveur d'une agriculture écologiquement intensive).

(2) Entités et sites audités : Estrées-Mons (conserves), Estrées-Mons (surgelés), Gniewkowo, Saint-Mihiel, Genas (Tonnes de DCO traitées en station d'épuration externe), Tecumseh (Licenciements), Nord-Picardie (Pourcentage d'agriculteurs s'engageant contractuellement à respecter la charte d'approvisionnement agronomique), France (Nombre de fournisseurs hors partenaires producteurs de légumes ayant signé la charte simplifiée, Nombre d'analyses de résidus phytosanitaires et d'éléments traces métalliques).



## 2.8.7 Résultats de l'ensemble des indicateurs

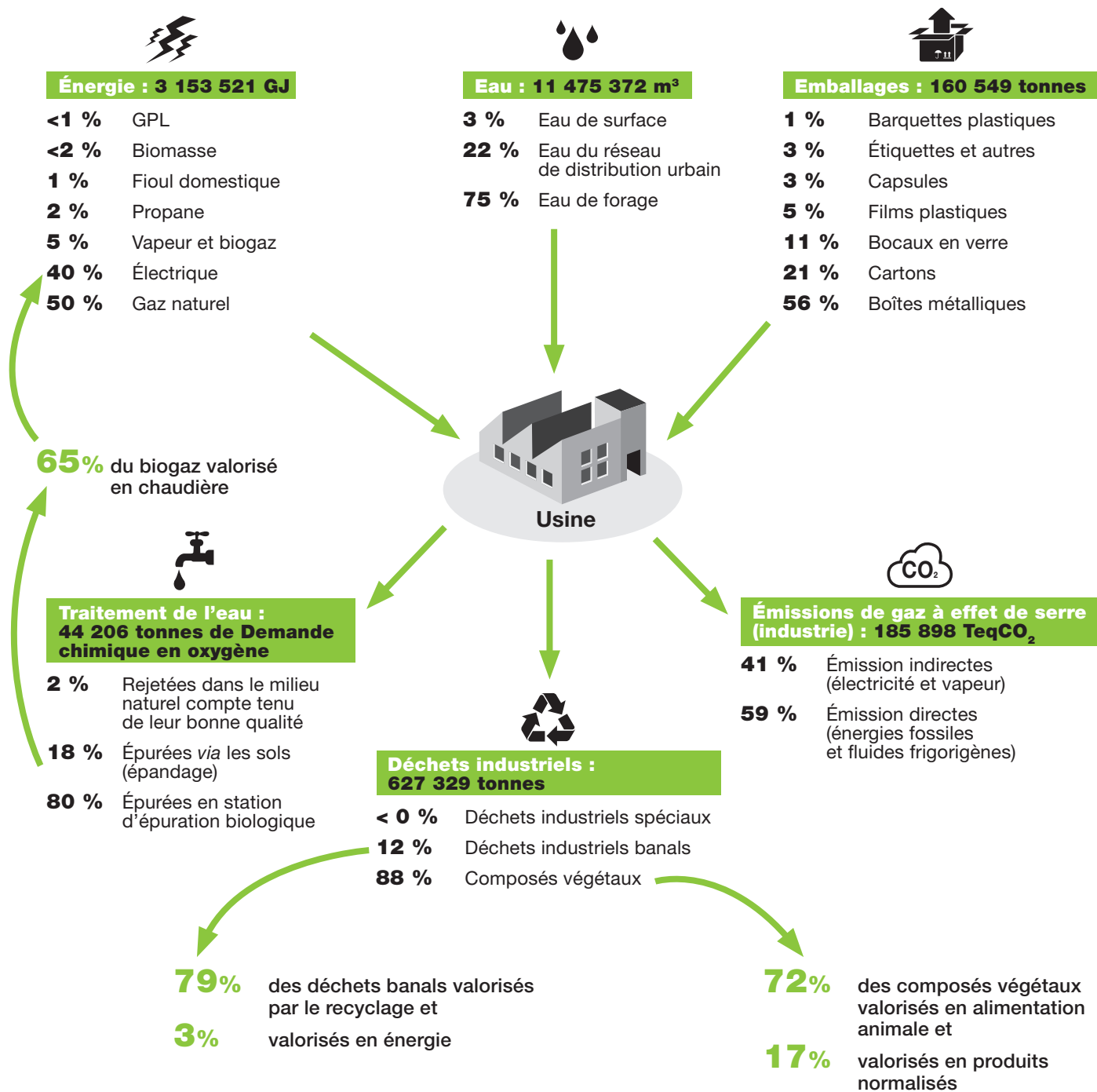
### A. AGRONOMIE

| Indicateur                        | 2013-2014                | 2014-2015                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Biodiversité</b>               | 1 355 variétés observées | 3 835 variétés observées dans les collections variétales.                                                                                                            |
| <b>Effectif agronomique</b>       | 246 personnes            | 252 personnes (collaborateurs des services agronomie en équivalent temps plein, comprenant les administratifs, les CDI, les CDD, les saisonniers et les stagiaires). |
| <b>Charte d'approvisionnement</b> | 93 %                     | 99 % des agriculteurs l'ont signée (directement ou dans les contrats).                                                                                               |
| <b>Agriculteurs évalués</b>       | 74 %                     | 87 % des agriculteurs ont été évalués par une démarche visant à réaliser un bilan annuel.                                                                            |
| <b>Analyse de sol</b>             | 94 %                     | 92 % des fumures azotées ont été calculées avec des méthodes d'analyse des reliquats.                                                                                |
| <b>Intensité culturale</b>        | 27,3 ha                  | 29,6 ha de légumes cultivés en moyenne par producteur.                                                                                                               |
| <b>Réseau de surveillance</b>     | 245 réseaux              | 430 réseaux de piégeage.                                                                                                                                             |

## B. RESSOURCES NATURELLES

## CONSOMMATION, REJET ET VALORISATION DANS LES USINES BONDUELLE

Le schéma suivant présente les consommations de ressources naturelles et les rejets dans le milieu naturel générés par l'ensemble des sites industriels du Groupe Bonduelle. Les principales valorisations des rejets sont également indiquées, pour plus de détails voir page 79.



| Indicateur                             | 2013-2014 ajusté                                                                                                                               | 2014-2015                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tonnes TPF</b>                      | 1 069 226 tonnes TPF                                                                                                                           | 1 094 504 tonnes TPF (tonnes de produits fabriqués)                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Consommation d'eau</b>              | 12 032 822 m <sup>3</sup><br>11,1 m <sup>3</sup>                                                                                               | 11 475 372 m <sup>3</sup> consommés<br>Soit 10,5 m <sup>3</sup> par tonne de produits fabriqués                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Sourcing de l'eau</b>               | 9 275 455 m <sup>3</sup><br>2 391 002 m <sup>3</sup><br>366 365 m <sup>3</sup>                                                                 | 8 544 956 m <sup>3</sup> d'eau de forage<br>2 566 504 m <sup>3</sup> d'eau du réseau de distribution urbain<br>363 912 m <sup>3</sup> d'eau de surface                                                                                                                                                                                         |
| <b>Consommation d'énergie</b>          | 3 187 816 GJ (gigajoules)<br>1 294 188 GJ<br>1 626 199 GJ<br>0 GJ<br>60 863 GJ<br>3 351 GJ<br>34 036 GJ<br>54 953 GJ<br>98 447 GJ<br>15 779 GJ | 3 153 521 GJ de consommation globale<br>dont Électrique : 1 253 145 GJ<br>dont Gaz naturel : 1 567 567 GJ<br>dont Fioul (très basse teneur en soufre) : 0 GJ<br>dont Propane : 64 437 GJ<br>dont GPL : 3 349 GJ<br>dont Fioul domestique : 33 683 GJ<br>dont Biomasse : 62 484 GJ<br>dont Achat Vapeur : 141 037 GJ<br>dont Biogaz : 27 819 GJ |
|                                        | <b>Répartition de l'Électricité par pays :</b>                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                        | 51 %                                                                                                                                           | 49 % France                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                        | 22 %                                                                                                                                           | 23 % Canada                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                        | 13 %                                                                                                                                           | 13 % États-Unis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                        | 4 %                                                                                                                                            | 4 % Portugal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                        | 4 %                                                                                                                                            | 4 % Pologne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                        | 3 %                                                                                                                                            | 3 % Hongrie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                        | 2 %                                                                                                                                            | 1 % Allemagne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                        | 2 %                                                                                                                                            | 2 % Russie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                        | 0,6 %                                                                                                                                          | 1 % Brésil                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Production de déchets banals</b>    | 45 001 tonnes<br>41,7 kg                                                                                                                       | 76 402 tonnes (dont 33 892 tonnes ont été générées par l'usine de Tecumseh où un incendie s'est produit en juillet 2014)<br>Soit 69,8 kg par tonne de produits fabriqués                                                                                                                                                                       |
|                                        | <b>Filières de traitement : hors TECUMSEH en 2014-2015</b>                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                        | 22 %                                                                                                                                           | Centre d'enfouissement technique : 18 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                        | 6 %                                                                                                                                            | Valorisation énergétique : 3 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                        | 72 %                                                                                                                                           | Recyclage : 79 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Production des déchets spéciaux</b> | 182 tonnes<br>0,17 kg                                                                                                                          | 284 tonnes<br>Soit 0,26 kg par tonne de produits fabriqués                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Production de composés végétaux</b> | 487 318 tonnes<br>451 kg                                                                                                                       | 550 643 tonnes<br>Soit 503 kg par tonne de produits fabriqués                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                        | <b>Valorisation :</b>                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                        | 2,7 %                                                                                                                                          | Épandage agricole : 8 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                        | 88 %                                                                                                                                           | Alimentation animale : 72 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                        | 0,7 %                                                                                                                                          | Valorisation énergétique : 2 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                        | 8 %                                                                                                                                            | Produit commercialisable : 17 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                        | 0,6 %                                                                                                                                          | Autres (compost) : 1 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

## Note méthodologique du reporting RSE

| Indicateur                                                                                | 2013-2014 ajusté                                   | 2014-2015                                                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Rejets de pollution</b>                                                                | <b>Filières de traitement, répartition en m³ :</b> |                                                                                                          |
|                                                                                           | 86 %                                               | 84 % m³ rejetés en station d'épuration                                                                   |
|                                                                                           | 11 %                                               | 11 % m³ rejetés en épandage après pré-traitement                                                         |
|                                                                                           | 3 %                                                | 5 % m³ rejetés en épandage direct sur culture fourragère                                                 |
|                                                                                           | 0 %                                                | 0 % m³ en rejet d'effluent clair                                                                         |
|                                                                                           | <b>Rejet des polluants et proportion épurée :</b>  |                                                                                                          |
|                                                                                           | 44 392 tonnes de DCO                               | 44 206 tonnes DCO produites sur les sites industriels                                                    |
|                                                                                           | 69 %                                               | 78 % de la DCO traitée en station d'épuration Bonduelle                                                  |
|                                                                                           | 27 %                                               | 17,5 % de la DCO traitée par le sol et couvert végétal (épandage agricole contrôlé)                      |
|                                                                                           | 2 %                                                | 2 % de la DCO traitée en station d'épuration externe                                                     |
|                                                                                           | 2 %                                                | 2,5 % de la DCO rejetée dans le milieu naturel conformément à la réglementation                          |
| <b>Biosolids</b>                                                                          | 2 180 tonnes                                       | Production de 1 899 tonnes de matière sèche de boue biologique                                           |
|                                                                                           | 1 576 263 Nm³                                      | Production de 1 677 528 Nm³ de biogaz.                                                                   |
| <b>Emballage</b>                                                                          | 150 845 tonnes                                     | 160 549 tonnes                                                                                           |
|                                                                                           | <b>Répartition par typologie des matériaux :</b>   |                                                                                                          |
|                                                                                           | 55,7 %                                             | Boîtes métalliques : 56,3 %                                                                              |
|                                                                                           | 19,9 %                                             | Cartons : 20,7 %                                                                                         |
|                                                                                           | 12,3 %                                             | Bocaux en verre : 11,2 %                                                                                 |
|                                                                                           | 4,9 %                                              | Films plastiques : 4,8 %                                                                                 |
|                                                                                           | 2,8 %                                              | Capsules : 2,6 %                                                                                         |
|                                                                                           | 1,6 %                                              | Barquettes en plastique : 1,6 %                                                                          |
|                                                                                           | 2,8 %                                              | Étiquettes et autres : 2,8 %                                                                             |
| <b>Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement</b> | 1 816 014 €                                        | Eau et boue de station d'épuration : 1 692 572 €                                                         |
|                                                                                           | 181 172 €                                          | Déchets industriels et composés végétaux : 49 949 €                                                      |
|                                                                                           | 5 242 105 €                                        | Air et énergie : 2 915 092 €                                                                             |
| <b>Émission de gaz à effet de serre</b>                                                   | 77 734 teqCO <sub>2</sub>                          | 76 384 teqCO <sub>2</sub> d'émissions indirectes (achat d'électricité et de vapeur)                      |
|                                                                                           | 110 180 teqCO <sub>2</sub>                         | 109 514 teqCO <sub>2</sub> d'émissions directes (achat d'énergies fossiles, fuite de fluide frigorigène) |
| <b>Émissions de gaz réduisant l'ozone</b>                                                 | 475 teqCO <sub>2</sub>                             | 3 484 teqCO <sub>2</sub> pour R22, R134A, R404A, R422A                                                   |

Le Groupe Bonduelle est concerné par la directive européenne 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté Européenne pour ses sites européens équipés de chaudières de puissance supérieure à 20 MW. Le régime ETS *emission trading scheme* pour la période 2013-2020 implique 3 sites de Bonduelle : Estrées-Mons, Vaulx-Vraucourt, Renescure (France). L'affectation des quotas gratuits pour l'année 2014 est de 28 972 teqCO<sub>2</sub>. Les

émissions certifiées et restituées sont de 40 816 TCO<sub>2</sub>e. Grâce aux économies d'énergie réalisées sur ses sites depuis 2008, Bonduelle dispose d'un excédent de quotas disponibles sur son compte qui lui a permis de ne pas avoir recours à un achat sur le marché des quotas en 2014.

Suite à des modifications techniques, le site de Vaulx-Vaulcourt sortira du système ETS à partir de 2015.

**C. TRANSPORT**

| Indicateur                            | 2013-2014                         | 2014-2015                                                       |
|---------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Émissions CO <sub>2</sub> (en tonnes) | 15 698 tonnes de CO <sub>2</sub>  | En amont agricole, 18 085 tonnes de CO <sub>2</sub>             |
|                                       | 14 645 tonnes de CO <sub>2</sub>  | En intersite, 13 510 tonnes de CO <sub>2</sub>                  |
|                                       | 76 568 tonnes de CO <sub>2</sub>  | En distribution, 73 854 tonnes de CO <sub>2</sub>               |
|                                       | 106 911 tonnes de CO <sub>2</sub> | Soit 105 449 tonnes de CO <sub>2</sub>                          |
| Ratio kg CO <sub>2</sub> /tonne       | 19 kg CO <sub>2</sub>             | En amont agricole, 19 kg CO <sub>2</sub> émis/tonne transportée |
|                                       | 19 kg CO <sub>2</sub>             | En intersite, 17 kg CO <sub>2</sub> émis/tonne transportée      |
|                                       | 74 kg CO <sub>2</sub>             | En distribution, 71 kg CO <sub>2</sub> émis/tonne transportée   |

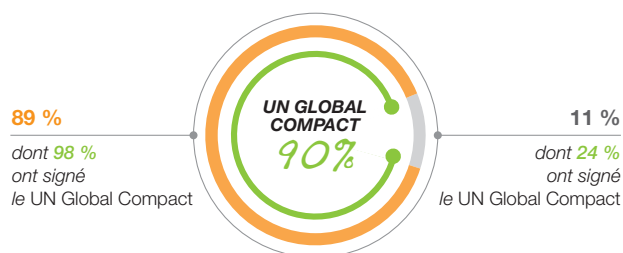
**D. QUALITÉ**

| Indicateur                           | 2013-2014               | 2014-2015                                                                                            |
|--------------------------------------|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif dédié à la qualité          | 598 personnes           | 571 personnes (en équivalent temps plein), dont :                                                    |
|                                      | 8,8 %                   | • 11 % dans les services qualité des <i>business units</i> et au département des achats              |
|                                      | 33,7 %                  | • 36 % dans les services qualité des usines                                                          |
|                                      | 44,9 %                  | • 39 % au niveau des contrôles qualité sur les lignes de production                                  |
|                                      | 12,7 %                  | • 14 % au niveau des contrôles à réception                                                           |
| Sites certifiés                      | 16 sites                | 13 sites sont certifiés ISO 9001                                                                     |
|                                      | 2 sites                 | 3 sites possèdent l'ISO 22000                                                                        |
|                                      | 22 sites                | 20 sites bénéficient du référentiel IFS                                                              |
|                                      | 5 sites                 | 4 sites sont accrédités FSSC 22000                                                                   |
|                                      | 15 sites                | 15 sites possèdent le BRC ( <i>British Retail Consortium</i> )                                       |
|                                      | 3 sites                 | 3 sites sont accrédités SQF                                                                          |
|                                      | 11 sites                | 17 possèdent des certificats « biologiques »                                                         |
| Services consommateurs               | 1 service consommateurs | 1 service consommateurs est mis en place dans chaque pays                                            |
| Achats de fruits et légumes élaborés | 92 fournisseurs         | 106 fournisseurs (hors partenaires producteurs de légumes) ont signé la charte simplifiée, soit 35 % |
|                                      | 32 %                    |                                                                                                      |
|                                      | 439 analyses            | 411 analyses de résidus phytosanitaires et d'éléments traces métalliques (ETM), dont 97 % conformes  |
|                                      | 94 %                    |                                                                                                      |
|                                      | 59 fournisseurs         | 47 fournisseurs ont été audités, soit 15 %                                                           |
|                                      | 21 %                    |                                                                                                      |
|                                      | 93 fournisseurs         | 171 fournisseurs ont été évalués, soit 56 %                                                          |
|                                      | 32 %                    |                                                                                                      |

**E. ACHATS**

| Périmètre *            | Indicateur                                                                                                                     |             |
|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
|                        | Taux de couverture du budget<br>avec engagement au respect des principes<br>du UN Global Compact, contrats<br>et hors contrats |             |
|                        | 2013-2014                                                                                                                      | 2014-2015   |
| France                 | 85 %                                                                                                                           | 89 %        |
| Hongrie                | 87 %                                                                                                                           | 91 %        |
| Pologne                | 78 %                                                                                                                           | 80 %        |
| Allemagne              | 42 %                                                                                                                           | 67 %        |
| Italie                 | 43 %                                                                                                                           | 57 %        |
| Portugal               | 9 %                                                                                                                            | 96 %        |
| Russie                 | 64 %                                                                                                                           | 100 %       |
| Canada                 | 96 %                                                                                                                           | 99 %        |
| <b>TOTAL TOUS PAYS</b> | <b>82 %</b>                                                                                                                    | <b>90 %</b> |

\* Achats réalisés par le groupe, notamment les boîtes métalliques, les cartons et les films d'emballage, les légumes et les ingrédients entrant dans la composition de ses recettes non cultivés ou produits par le groupe, l'énergie, les denrées animales. Ce périmètre est variable selon les pays.

**INDICATEUR ACHATS 2014-2015 = COUVERTURE DU BUDGET AVEC ENGAGEMENT AU RESPECT DES PRINCIPES DU UN GLOBAL COMPACT**
**Tous pays**


- Part du budget couverte par des contrats Bonduelle.
- Part du budget uniquement couverte par des accords tarifaires.
- Part du budget couverte par des engagements au respect des principes du UN Global Compact.

**F. RESSOURCES HUMAINES**

| Indicateur | 2013-2014                                           | 2014-2015                                                                                    |
|------------|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif   | 6 983 permanents<br>9 569 équivalent<br>temps plein | 6 974 permanents<br>9 755 CDI, CDD,<br>saisonniers et autres<br>en équivalent<br>temps plein |



## ■ Effectif total par type de contrat de travail et zone géographique (en équivalent temps plein)

|                | France       | Europe<br>hors France | Hors Europe  | Total        |
|----------------|--------------|-----------------------|--------------|--------------|
| Permanents     | 3 294        | 1 429                 | 2 115        | 6 839        |
| Non Permanents | 238          | 145                   | 102          | 485          |
| Saisonniers    | 664          | 432                   | 646          | 1 742        |
| Autres         | 400          | 182                   | 107          | 689          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>4 596</b> | <b>2 188</b>          | <b>2 970</b> | <b>9 755</b> |

## ■ Effectif total par sexe, statut, âge et zone géographique (effectifs permanents)

|                           | France | Europe<br>hors France | Hors Europe | Total |
|---------------------------|--------|-----------------------|-------------|-------|
| Femmes                    | 1 360  | 635                   | 790         | 2 785 |
| Hommes                    | 1 947  | 888                   | 1 354       | 4 189 |
| Cadres                    | 703    | 306                   | 240         | 1 249 |
| Non-cadres                | 2 604  | 1 217                 | 1 904       | 5 725 |
| Permanents moins 26 ans   | 114    | 39                    | 213         | 366   |
| Permanents 26 - 35 ans    | 667    | 352                   | 510         | 1 529 |
| Permanents 36 - 45 ans    | 971    | 524                   | 509         | 2 004 |
| Permanents 46 - 49 ans    | 360    | 174                   | 197         | 731   |
| Permanents 50 - 55 ans    | 629    | 237                   | 343         | 1 209 |
| Permanents plus de 55 ans | 566    | 197                   | 372         | 1 135 |

| Indicateur                        | 2013-2014                                                                               | 2014-2015                                                                               |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Ancienneté (effectifs permanents) | 0 à 3 ans : 1 910<br>4 à 9 ans : 1 476<br>+ 9 ans : 3 597<br>Ancienneté Moyenne : 12,81 | 0 à 3 ans : 1 892<br>4 à 9 ans : 1 519<br>+ 9 ans : 3 563<br>Ancienneté Moyenne : 12,82 |
| Embauches en nombre de contrats   | CDI : 784<br>CDD : 1 187<br>Saisonniers : 6 473                                         | CDI : 641<br>CDD : 942<br>Saisonniers : 4 791                                           |
| Personnes porteuses de handicap   | 268 équivalent temps plein                                                              | 264 équivalent temps plein                                                              |
| Turnover total groupe             | 12,84 % *                                                                               | 13,23 % *                                                                               |

\* Périmètre : départs à l'initiative du salarié, du fait d'un décès, d'une rupture conventionnelle ou d'un départ en retraite.

## Note méthodologique du reporting RSE

## ■ Départs par type de contrat

|            |                                                                     | France | Europe<br>hors France | Hors<br>Europe | Total |
|------------|---------------------------------------------------------------------|--------|-----------------------|----------------|-------|
| Cadres     | Du fait d'un licenciement                                           | 9      | 5                     | 5              | 19    |
|            | Du fait d'un décès, de la retraite ou d'une rupture conventionnelle | 21     | 11                    | 7              | 39    |
|            | Du fait du salarié (démission, fin période essai)                   | 23     | 10                    | 18             | 51    |
|            | Du fait d'une mutation                                              | 25     | 1                     | 5              | 31    |
| Non-Cadres | Du fait d'un licenciement                                           | 66     | 38                    | 284            | 388   |
|            | Du fait d'un décès, de la retraite ou d'une rupture conventionnelle | 84     | 145                   | 44             | 273   |
|            | Du fait du salarié (démission, fin période essai)                   | 173    | 147                   | 608            | 928   |
|            | Du fait d'une mutation                                              | 6      | 1                     | 9              | 16    |

## ■ Turnover par sexe \*

|                 | France | Europe<br>hors France | Hors Europe | Total   |
|-----------------|--------|-----------------------|-------------|---------|
| Turnover Femmes | 6,0 %  | 14,1 %                | 22,9 %      | 12,63 % |
| Turnover Hommes | 7,0 %  | 14,4 %                | 22,7 %      | 13,65 % |
| Départs Femmes  | 116    | 133                   | 256         | 505     |
| Départs Hommes  | 185    | 180                   | 421         | 786     |

## ■ Turnover par âge \*

|                         | France | Europe<br>hors France | Hors Europe | Total  |
|-------------------------|--------|-----------------------|-------------|--------|
| Turnover moins 26 ans   | 1,5 %  | 4,4 %                 | 7,7 %       | 4,04 % |
| Turnover 26 - 35 ans    | 1,4 %  | 3,6 %                 | 5,2 %       | 3,05 % |
| Turnover 36 - 45 ans    | 1,0 %  | 3,2 %                 | 3,6 %       | 2,31 % |
| Turnover 46 - 49 ans    | 0,3 %  | 1,1 %                 | 1,6 %       | 0,87 % |
| Turnover 50 - 55 ans    | 0,4 %  | 0,6 %                 | 1,7 %       | 0,83 % |
| Turnover plus de 55 ans | 2,0 %  | 1,4 %                 | 3,0 %       | 2,13 % |
| Départs moins de 26 ans | 69     | 97                    | 228         | 394    |
| Départs 26 - 35 ans     | 66     | 78                    | 154         | 298    |
| Départs 36 - 45 ans     | 46     | 71                    | 108         | 225    |
| Départs 46 - 49 ans     | 12     | 24                    | 49          | 85     |
| Départs 50 - 55 ans     | 18     | 13                    | 50          | 81     |
| Départs plus de 55 ans  | 90     | 30                    | 88          | 208    |

\* Périmètre : départs à l'initiative du salarié, du fait d'un décès, d'une rupture conventionnelle ou d'un départ en retraite.

| Indicateur             | 2013-2014                                                              | 2014-2015                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Formation              | 1,6 %<br>168 293<br>27 heures<br>29,48 % de femmes<br>70,52 % d'hommes | Part de la masse salariale : 1,44 %<br>Nombre d'heures de formation : 172 776<br>Durée moyenne de formation par individu : 28 heures<br>Répartition des heures de formation par sexe : 36,15 % de femmes et 63,85 % d'hommes |
| Conditions de sécurité | 9,22<br>0,42<br>1,00                                                   | Taux de fréquence des accidents du travail : 7,43<br>Taux de gravité des accidents du travail : 0,42<br>Taux de gravité des maladies professionnelles pour la France : 0,96                                                  |

2

## ■ Répartition des accidents du travail (AT)

|                                 | France       | Europe<br>hors France | Hors Europe  | Total        |
|---------------------------------|--------------|-----------------------|--------------|--------------|
| Femmes – Taux de fréquence      | 10,83        | 9,25                  | 1,47         | 7,47         |
| Hommes – Taux de fréquence      | 9,13         | 10,56                 | 3,69         | 7,40         |
| <b>Taux de fréquence</b>        | <b>9,82</b>  | <b>10,02</b>          | <b>2,91</b>  | <b>7,43</b>  |
| Femmes – Nombre AT avec arrêt   | 31           | 14                    | 3            | 48           |
| Hommes – Nombre AT avec arrêt   | 38           | 23                    | 14           | 75           |
| <b>Nombre AT avec arrêt</b>     | <b>69</b>    | <b>37</b>             | <b>17</b>    | <b>123</b>   |
| Femmes – Taux de gravité        | 1,01         | 0,22                  | 0,16         | 0,55         |
| Hommes – Taux de gravité        | 0,45         | 0,26                  | 0,26         | 0,34         |
| <b>Taux de gravité</b>          | <b>0,68</b>  | <b>0,25</b>           | <b>0,23</b>  | <b>0,42</b>  |
| Femmes – Nombre jours perdus AT | 2 887        | 331                   | 328          | 3 546        |
| Hommes – Nombre jours perdus AT | 1 873        | 575                   | 1 004        | 3 452        |
| <b>Nombre jours perdus AT</b>   | <b>4 760</b> | <b>906</b>            | <b>1 332</b> | <b>6 998</b> |

|                                                         | France | Europe<br>hors France | Hors Europe | Total |
|---------------------------------------------------------|--------|-----------------------|-------------|-------|
| Femmes – Taux de gravité maladies professionnelles (MP) | 1,97   | ND                    | ND          | 1,97  |
| Hommes – Taux de gravité MP                             | 0,26   | ND                    | ND          | 0,26  |
| Taux de gravité MP                                      | 0,96   | ND                    | ND          | 0,96  |
| Femmes – Nombre jours perdus AT MP                      | 5 636  | ND                    | ND          | 5 636 |
| Hommes – Nombre jours perdus AT MP                      | 1 083  | ND                    | ND          | 1 083 |
| Nombre jours perdus AT MP                               | 6 719  | ND                    | ND          | 6 719 |

Données non disponibles

## Note méthodologique du reporting RSE

| Indicateur                       | 2013-2014                                                                     | 2014-2015                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Restructurations industrielles   | 0                                                                             | Effectif concerné par les restructurations industrielles et ayant bénéficié d'une aide au reclassement : 4                                                                                                                                                                                                                                        |
| Organisation du temps de travail | 16 058 864<br>3,42 %                                                          | Nombre d'heures travaillées : 16 556 775<br>Taux d'absentéisme : 3,53 %                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Rémunération et évolution        | 246 789 278 euros<br>78,05 %<br><br>77,71 % de femmes et<br>78,28 % d'hommes. | Montant des rémunérations (CDI + CDD + saisonniers) : 252 912 461 euros<br>Part des salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques : 78,16 %<br><br>Répartition par sexe des salariés bénéficiant d'entretiens d'évaluation et d'évolution de carrière périodiques : 79,44 % de femmes et 77,28 % d'hommes |

## 2.9 Annexes

### 2.9.1 Comité d'Éthique

La Charte Éthique du Groupe Bonduelle donne corps aux valeurs qu'il porte depuis des années et qu'il souhaite promouvoir : souci de l'Homme, confiance, ouverture, simplicité, intégrité, équité et excellence. Cette charte exprime la volonté du groupe de s'impliquer dans une démarche de progrès permanent. Elle complète les différentes règles et réglementations déjà en vigueur et auxquelles les collaborateurs doivent se conformer tout en permettant à chacun de s'inscrire dans une démarche éthique individuelle, en agissant en accord avec les valeurs de Bonduelle.

La Charte Éthique rappelle en outre l'engagement du groupe dans une démarche de Responsabilité sociétale et environnementale, notamment à travers l'adhésion au *UN Global Compact* depuis 2003. Ce pacte mondial initié par l'ONU engage à appliquer 10 valeurs fondamentales liées aux droits de l'Homme, à la lutte contre la corruption et aux normes de travail et d'environnement. La charte souligne par ailleurs l'ensemble des points qui font de Bonduelle une entreprise citoyenne et responsable, une entreprise équitable, une entreprise intègre.

Issue de cette Charte Éthique, la charte achats a été publiée en janvier 2014.

**Un Comité d'Éthique a été officiellement nommé** pour accompagner la démarche du groupe dans ce domaine et assurer une mission de conseil. Il est constitué de quatre membres :

**Philippe Vasseur (Président)**

*Actuel Président du Réseau Alliances et du World Forum Lille*, a été ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation et Député. Philippe Vasseur est aujourd'hui Président du Groupe Crédit Mutuel Nord-Europe et Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Nord de France. Il est également membre du Conseil d'Administration de Bonduelle.

**Jean-Bernard Bonduelle**

Directeur des relations extérieures et de la RSE du Groupe Bonduelle. Il est également membre du Conseil d'Administration de Bonduelle, Président de l'Union pour la promotion des industries de l'appertisé (Uppia), vice-Président de l'Association nationale interprofessionnelle des fruits et légumes transformés

(Anifelt), vice-Président de la Fédération européenne des transformateurs de fruits et légumes (Profel), administrateur de l'Union nationale interprofessionnelle des légumes transformés (Unilet) et administrateur de la Compagnie pour la participation d'éco-emballages (Ecopar).

**Arno Van Dongen**

Directeur des ventes Benelux de la filiale conserve puis Directeur commercial et marketing de la zone Benelux, il est actuellement Directeur de la zone Europe du Nord de la *business unit* Bonduelle Europe Long Life.

**Marie-France Tisseau**

Conseil juridique puis avocat-conseil, spécialisée en droit des sociétés et droit fiscal auprès de sociétés familiales et de filiales françaises de groupes étrangers de 1970 à 2008. Elle est membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle.

### 2.9.2 Charte Éthique du Groupe Bonduelle

**Une Charte Éthique, pourquoi ?**

Nous avons décidé d'écrire, en 2012, une charte en nous inspirant de notre histoire, de nos valeurs et en souhaitant nous impliquer dans cette démarche de progrès permanent. Nous avons conscience que l'éthique n'est pas absolue mais qu'elle doit inspirer chacun d'entre nous en interne ainsi que les parties prenantes avec lesquelles nous sommes en relation. Elle doit nous conduire à agir de manière responsable dans l'esprit Bonduelle.

**L'esprit Bonduelle et ses valeurs**

Bonduelle entend donner corps dans cette Charte Éthique aux valeurs qu'il souhaite défendre et promouvoir : souci de l'Homme, confiance, ouverture, simplicité, intégrité, équité et excellence. Bonduelle est convaincu que sa réussite provient aussi de sa

culture, et souhaite continuer son développement en s'appuyant sur les valeurs précitées. Le groupe s'engage à faire vivre concrètement cet « esprit Bonduelle » à travers un comportement éthique qui favorise de saines pratiques. Bonduelle, en agissant avec intégrité, tisse un lien de confiance avec ses parties prenantes. Le défi consiste à consolider ce lien, à le faire partager et perdurer.

**Une démarche éthique, pour quoi faire ?**

Cette Charte Éthique complète les différentes règles et réglementations déjà en vigueur et auxquelles chacun doit se conformer. Elle permet de définir le cadre des différentes politiques mises en place par Bonduelle et mieux en comprendre la logique et les intentions. Il s'agit d'un outil qui doit permettre de questionner les pratiques tout en fournissant une aide à la décision. Il permet à chacun de s'inscrire dans une démarche éthique individuelle tout en agissant en accord avec les valeurs de Bonduelle. Les dilemmes éthiques n'ont que rarement des solutions évidentes,

certaines situations sont en effet complexes. C'est pourquoi, dans la dynamique d'ouverture et de confiance qui caractérise Bonduelle, le groupe encourage le dialogue et la discussion sur les questions d'éthique.

### Un Comité d'Éthique

Un Comité d'Éthique est constitué et pourra être consulté dans les situations d'intérêt général qui n'auront pas trouvé de réponse auprès de la hiérarchie, des experts internes du groupe, notamment en ressources humaines, hygiène et sécurité ou Achats. Le Comité d'Éthique a pour vocation d'accompagner la démarche éthique impulsée par Bonduelle et occupe un rôle de conseil sur les questions éthiques ; ses avis seront consultatifs. Il est composé de 4 membres, 2 désignés au sein de l'entreprise et 2 externes à l'entreprise, choisis en fonction de leur expérience, profil et expertise. Le comité se réserve la possibilité, selon les sujets, d'inviter des experts ou d'entendre des collaborateurs. Il se réunira au minimum deux fois par an, et un secrétaire sera désigné.

### Une entreprise citoyenne et responsable

Fort de son histoire et soucieux de sa pérennité, le Groupe Bonduelle est engagé dans une démarche de Responsabilité sociétale et environnementale, notamment à travers la signature du *UN Global Compact*.

### Respect de l'Homme

Bonduelle est soumis aux lois des diverses organisations internationales. Le groupe s'engage à respecter les conventions de l'Organisation internationale du travail et porte une attention toute particulière à s'assurer que les droits fondamentaux au travail sont respectés, notamment la liberté d'association, la reconnaissance effective du droit à la négociation collective, l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire et abolition effective du travail des enfants.

### Respect de la Cité

Par son envergure internationale, le groupe respecte les communautés et cherche à respecter les cultures locales à valoriser et développer leurs territoires dans tous les pays. C'est pourquoi Bonduelle, notamment à travers la Fondation Louis Bonduelle, s'engage auprès des collectivités où l'entreprise développe ses activités et apporte son soutien à des associations locales. Bonduelle encourage ses collaborateurs à jouer un rôle actif et à s'engager dans ce type de projets.

### RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Bonduelle respecte l'environnement et cherche à réduire l'impact écologique de son activité. Le groupe est un acteur majeur et engagé du développement durable. Il assure la responsabilité de l'impact de ses activités, produits et services sur l'environnement dans les zones rurales et urbaines ainsi que sur l'environnement au sens large. Cet engagement doit également se refléter dans les actions que chacun effectue quotidiennement. Bonduelle fait référence à cette responsabilité environnementale envers l'ensemble de ses parties prenantes, notamment ses producteurs agricoles et ses fournisseurs.

### RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS, CONVENTIONS ET TRAITÉS INTERNATIONAUX

Bonduelle veille au respect de toutes les dispositions légales et réglementaires dans les relations avec l'ensemble de ses partenaires. Outre l'engagement du respect des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) l'entreprise s'engage à respecter la charte européenne des droits fondamentaux au sein de son organisation. Bonduelle porte une attention particulière aux réglementations en matière d'hygiène, de contrôle de la qualité, de réglementation sur les produits alimentaires et les emballages. Le groupe respecte également les communautés et cherche à valoriser et à développer leurs territoires dans tous les pays.

### Une entreprise équitable – Dialogue au sein de l'entreprise

Bonduelle entend s'appuyer sur le dialogue et l'ouverture dans les relations internes. Il respecte le droit de ses collaborateurs de former ou de rejoindre toute organisation représentative de leurs choix, qu'il s'agisse notamment de syndicats ou d'organisations de travailleurs, et de s'organiser pour participer à des négociations collectives. Il respecte le rôle et les responsabilités des partenaires sociaux et s'engage à négocier avec eux sur les questions d'intérêt collectif. Bonduelle est à l'écoute de ses collaborateurs, notamment grâce à des enquêtes internationales diligentes par un organisme externe indépendant concernant la satisfaction du personnel sur les conditions de travail.

### Santé et sécurité

Toute personne travaillant pour ou avec Bonduelle a droit à un environnement de travail qui lui assure santé et sécurité, qu'il s'agisse de bien-être physique, mental ou social. Bonduelle s'engage à maintenir le degré le plus élevé de bien-être notamment en développant une politique de prévention d'effets négatifs sur la santé et les conditions de travail. Chacun doit donc respecter les règles définies par Bonduelle sur l'hygiène, la santé et la sécurité au travail.

### Équilibre vie privée et vie professionnelle

Bonduelle est attaché à proposer les conditions d'un équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Il favorise donc le dialogue et l'écoute entre les collaborateurs et leurs supérieurs hiérarchiques afin d'organiser au mieux le travail en fonction des obligations et des attentes de chacun. Le groupe souhaite proposer un environnement de travail où le bien-être de chacun a sa place et fait l'objet d'un véritable souci.

### DISCRIMINATION

Le Groupe Bonduelle est attaché à la diversité de ses collaborateurs. Il s'engage à ne faire aucune discrimination, directe ou indirecte, en matière de relation et de condition de travail fondée, entre autres, sur l'âge, la couleur, l'état matrimonial, le handicap, la nationalité, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou sociale, la race, la religion, et le sexe. Cette politique de lutte contre les discriminations s'applique non seulement à l'embauche mais perdure également durant l'ensemble du parcours professionnel. Chaque collaborateur dispose de la liberté de prendre part, à titre personnel, à des activités ou des organisations, notamment de type politique ou religieux.



**HARCÈLEMENT**

Bonduelle place au cœur de son organisation et de sa façon de travailler le souci de l'Homme. Les politiques de Bonduelle protègent les salariés contre toute forme de harcèlement, d'intimidation ou de victimisation, qu'elle soit de nature physique, psychologique ou sexuelle. Tout type d'action relevant d'une forme de harcèlement moral ou sexuel est donc fermement condamné. Chaque employé a droit au respect et à un environnement de travail positif, harmonieux et professionnel dans lequel les idées et les contributions de chacun sont reconnues. Tout collaborateur doit promouvoir cet engagement et s'assurer de son respect en se montrant ouvert et simple dans ses rapports avec ses collaborateurs. Ceci permettra de maintenir au sein du groupe une culture fondée sur la loyauté, la confiance et la solidarité.

**FORMATION**

L'excellence garantit la réussite et la compétitivité du groupe. Bonduelle cherche à développer à tous les stades de l'expérience professionnelle les compétences de ses employés grâce à des politiques volontaristes en matière de formation et d'apprentissage. C'est pourquoi Bonduelle a créé l'Institut Pierre et Benoît Bonduelle qui a pour vocation de dispenser des formations à l'ensemble du personnel qui font l'objet de certificats de qualification professionnelle validés par l'interprofession.

**FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS**

L'action des fournisseurs et sous-traitants intervient pour une grande part dans la valeur des produits Bonduelle et joue un rôle important dans la satisfaction du client. Il devra être adopté vis-à-vis d'eux, notamment dans les décisions d'achat, un comportement qui s'appuie sur les valeurs de Bonduelle. Bonduelle exige de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils respectent strictement toutes les dispositions législatives relatives à leurs activités et leur environnement professionnel. Le groupe encourage par ailleurs ses sous-traitants et fournisseurs à s'engager dans une démarche éthique et souhaite qu'ils signent la présente charte. Les décisions d'achat se doivent de prendre en considération l'ensemble des valeurs prônées et mises en place par Bonduelle et s'appuient notamment sur l'équité, l'excellence et l'ouverture. Les relations avec les fournisseurs doivent entretenir une confiance réciproque dans le souci de l'Homme et de la simplicité. Ces décisions reposent sur une évaluation objective de la fiabilité et de l'intégrité du fournisseur ou sous-traitant ainsi que de l'attractivité globale de son offre par rapport à des considérations et objectifs à court et long terme. L'acheteur doit par ailleurs prendre en compte le rôle important qu'il a dans l'écosystème local.

**Une entreprise intègre****QUALITÉ DES PRODUITS ET DES SERVICES**

Pour Bonduelle, proposer des produits et des services performants et de grande qualité prouve son engagement et son respect vis-à-vis des consommateurs. Le groupe porte une attention particulière aux réglementations en matière d'hygiène, de contrôle de la qualité, de réglementation sur les produits alimentaires et les emballages. La confiance ainsi instaurée est un gage de renommée et de pérennité pour l'entreprise. La sécurité alimentaire maximale est garantie par des solutions technologiques performantes et une adaptation constante aux nouvelles contraintes réglementaires.

**CONFIDENTIALITÉ**

Le respect de la confidentialité garantit l'intégrité de Bonduelle et assure le maintien de relations de confiance avec ses différents partenaires. Il est donc essentiel pour chaque collaborateur de s'assurer que toute information propre à Bonduelle reste strictement confidentielle. Aucune information obtenue par des collaborateurs au sein du Groupe Bonduelle ne peut ainsi être utilisée de manière directe ou indirecte à des fins d'investissements personnels. Il est nécessaire d'assurer la confidentialité de toute information qui a trait à l'activité de l'entreprise ou à ses partenaires quels que soient les fonctions occupées et le domaine concerné, notamment en définissant le niveau d'information des différents collaborateurs et en assurant la sécurité des données.

**PRÉSERVATION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ**

Les fonds ou biens de Bonduelle ont notamment pour objet d'assurer les résultats et l'indépendance financière du groupe. Un mauvais usage ou un gaspillage de ces ressources nuit au groupe ; il ne peut donc en être fait aucune utilisation illicite ou sans rapport avec son activité. Il faudra veiller à préserver les ressources matérielles ou immatérielles de la société et à ne pas les détourner de leur usage initial en se les appropriant ou en les mettant à disposition d'un tiers, par exemple tout type de systèmes d'information mis à disposition ne peut être utilisé de manière inappropriée. Tous les actifs de la société sont propriété de Bonduelle.

**TRANSPARENCE**

Bonduelle s'assure de traiter honnêtement ses clients, notamment en transmettant des informations nécessaires sur ses produits et services et en faisant preuve d'ouverture sur les questions qui leur sont liées. La qualité des informations transmises aux différents publics fait partie de la relation de confiance et de transparence que Bonduelle souhaite instaurer et faire perdurer. En particulier, les actionnaires reçoivent une information fiable, transparente, véritable et en temps requis, en référence au Code de bonne conduite des pratiques boursières.

**CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Chacun doit éviter les situations où des intérêts personnels peuvent entrer en conflit avec ceux de Bonduelle et qui pourraient nuire au groupe. L'objectivité doit guider chacun dans ses relations avec les différents partenaires du groupe. De telles relations ne doivent ni s'engager, ni être influencées par des éléments personnels ; il appartient à chacun de veiller à conserver cette objectivité dans les relations qui perdurent. Tout conflit potentiel doit être révélé afin de permettre à la société de le prévenir ou de le résoudre. De plus, le groupe met tout en œuvre pour empêcher la corruption et s'implique en pratique dans la mise en place d'une politique responsable dépendant du respect du principe de légalité.

**CADEAUX ET INVITATIONS**

L'amélioration des démarches commerciales n'exclut pas des échanges de cadeaux et d'invitations dans la mesure où ils n'entraînent pas d'incompatibilité entre bénéfices personnels et obligations professionnelles. C'est pourquoi la transparence est de mise lors de la réception des cadeaux ou des invitations ; ces derniers ne peuvent excéder une valeur symbolique. Il peut, par

exemple, s'agir d'actes de courtoisie ou d'hospitalité usuels mais en aucun cas s'apparenter à des actes de complaisance ou de favoritisme.

#### ACTIONS POLITIQUES

Chaque collaborateur a le droit de mener, à titre personnel, des activités politiques dans la mesure où elles sont effectuées en dehors des heures de travail, qu'elles n'engagent aucun bien de Bonduelle et qu'il est clair qu'il ne représente pas l'entreprise. Bonduelle et ses collaborateurs dans le cadre de leurs fonctions se conforment à toute réglementation applicable régissant les contributions à des partis politiques quel que soit le lieu d'exercice des activités de l'entreprise.

#### REPRÉSENTER LA SOCIÉTÉ

Chaque collaborateur est ambassadeur de Bonduelle. Il est donc important d'agir avec discernement en accord avec les valeurs et les intérêts de Bonduelle et de veiller à ce que la distinction entre ses opinions ou ses intérêts personnels et ceux de Bonduelle soit explicite. Chaque collaborateur engage ainsi la réputation du groupe et veillera à ne pas tenir de propos préjudiciables à l'image de Bonduelle.

#### LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DU GROUPE BONDUELLE

##### Article I. Objet

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir la composition, les compétences et les règles de fonctionnement du Comité d'Éthique du Groupe Bonduelle désigné ci-après Comité d'Éthique.

##### Article II. Composition

Le Comité d'Éthique est composé de 4 membres : deux internes collaborateurs du groupe : le Directeur en charge de la RSE, un membre du personnel et deux externes non salariés, un membre du Conseil d'Administration de Bonduelle SAS, un membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA.

##### Article III. Désignation des membres du Comité d'Éthique

Les membres du Comité d'Éthique sont désignés par le Président du Groupe Bonduelle.

##### Article IV. Durée des fonctions et assiduité

Chaque membre est nommé pour un mandat d'une durée de 3 ans, renouvelable sur décision du Président du Groupe Bonduelle. Un membre du Comité d'Éthique ne peut se faire représenter lors des réunions.

##### Article V. Fonctionnement

Présidence : le Président est nommé par le Président du groupe pour une durée de 3 ans renouvelable.

L'ordre du jour est établi par le Président du Comité d'Éthique. Il doit être adressé aux membres convoqués, accompagné des éventuels documents préparatoires et du compte rendu de la séance précédente, au moins trois jours avant la date de la réunion. Le comité délibère à la majorité de ses membres présents.

Groupes de travail : le Comité d'Éthique peut décider de constituer des groupes de travail par thème afin de préparer les séances plénières du Comité d'Éthique par un travail d'instruction préalable.

Le Comité d'Éthique se réunit aussi souvent que nécessaire pour assurer l'accomplissement de ses missions et au minimum deux fois par an. Il peut se réunir sans délai sur décision de son Président.

Le Comité d'Éthique peut demander au Président du Groupe Bonduelle à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant du Groupe Bonduelle ou de toute personne extérieure – qui serait alors tenue à la confidentialité – dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour. Il peut également avoir accès à tout document utile à ses délibérations et entendre, si nécessaire, tout collaborateur du Groupe Bonduelle.

Les membres du Comité d'Éthique peuvent valablement délibérer par vidéoconférence, par conférence téléphonique ou par écrit, y compris par mail et télécopie, dès lors que tous les membres acceptent cette procédure.

Le Président du Comité d'Éthique dispose d'une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Dans le cas où un membre du Comité d'Éthique (y compris son Président) se trouverait dans une situation de conflit d'intérêts concernant une question abordée par le Comité d'Éthique, il devrait alors s'abstenir de participer aux délibérations et resterait à la disposition du Comité d'Éthique pour fournir toutes informations utiles.

##### Article VI. Missions et compétences

Le Comité d'Éthique est une instance mandatée par le Président du Groupe Bonduelle, pluridisciplinaire, pluraliste, consultative et indépendante. Elle est un lieu de débats et tenue à leur confidentialité. Il est chargé de toute question concernant le respect de la Charte Éthique du Groupe Bonduelle.

Il a pour mission notamment :

1. de présenter toute recommandation concernant la Charte Éthique, soit sur des sujets dont le comité se sera autosaisi, soit à la suite de questions qui lui auront été posées ;
2. de favoriser la réflexion sur les questions éthiques liées à l'activité du Groupe Bonduelle ;
3. promouvoir le respect de la charte dans l'ensemble des entités du Groupe Bonduelle ;
4. de s'assurer, en fonction du contexte local, de la diffusion et de la bonne compréhension de la Charte Éthique par l'ensemble des collaborateurs ;
5. de proposer, si nécessaire, la modification de la Charte Éthique ;
6. de produire des avis ou des orientations générales à partir d'études de cas, questions particulières ou thèmes généraux ;
7. de diffuser en interne des réflexions et des recommandations ;
8. de participer, le cas échéant, à la préparation des communications concernant la Charte Éthique avec des entités extérieures au groupe ;

9. le Comité d'Éthique rendra compte de ses travaux, de l'agenda au Président du groupe.

Le Comité d'Éthique ne peut se substituer aux autres instances, décisionnelles et de concertation du Groupe Bonduelle, ou réglementations spécifiques. Il n'est pas compétent pour trancher ou examiner des différends entre personnes. Il est tenu au respect du secret professionnel et à la confidentialité.

#### Article VII. Saisine

Le Comité d'Éthique peut s'autosaisir pour traiter la question de son choix qui relève de ses missions et de ses compétences par décision prise à la majorité de ses membres. Il peut être saisi soit par courrier adressé au Président du Comité d'Éthique, rue Nicolas Appert, BP 30 173, 59653 Villeneuve-d'Ascq Cedex, soit par :

1. les différentes instances décisionnelles du Groupe Bonduelle ;
2. tout collaborateur du Groupe Bonduelle rencontrant des difficultés liées à l'application de la Charte Éthique non résolues par sa hiérarchie et qui saisit de bonne foi le Comité d'Éthique ;
3. tout collaborateur recevant une correspondance émanant d'un tiers ou d'un collaborateur mettant en cause la *business unit* ou le groupe ;
4. toute partie prenante concernée par la Charte Éthique qui constaterait un manquement à cette dernière.

#### Article VIII. Destinataires et portée des avis et travaux du Comité d'Éthique

Le Comité d'Éthique répond à toute question en respectant le principe d'organisation hiérarchique, en favorisant le dialogue avec le collaborateur et en instruisant le dossier.

Les avis du comité sont purement consultatifs et informatifs. Les avis du Comité d'Éthique se conforment au principe d'anonymat et respectent impérativement le secret professionnel. Le Comité d'Éthique garantit qu'un avis sera apporté à l'auteur de la saisine.

Il est constitué annuellement un rapport présentant les saisines, leurs natures et la synthèse des travaux non confidentiels du comité et les avis à caractère général éventuellement établis à partir de l'analyse de cas concrets. Ce rapport est publié dans le rapport RSE du groupe.

Les avis issus de la réflexion du comité font l'objet d'un consensus et d'un avis collectif.

#### Article IX. Évolution et modification du règlement intérieur du Comité d'Éthique

Le Comité d'Éthique est susceptible d'évoluer et de modifier son fonctionnement, sa composition et ses missions selon les modalités qu'il a lui-même définies dans son règlement intérieur. Ces évolutions sont communiquées pour validation au Président du Groupe Bonduelle.

## 2.9.3 Acronymes

- **ADEPALE** : Association des entreprises de produits alimentaires élaborés.
- **AETMD** : Association européenne des transformateurs de maïs doux.
- **Agro-Transfert ressources et territoires** : cet organisme a été créé à l'initiative du Conseil régional de Picardie, de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et des Chambres d'agriculture de Picardie. C'est à la fois une plateforme d'application et un réseau de transfert de la recherche agronomique.
- **ANIA** : Association nationale des industries alimentaires.
- **ANICC** : Association nationale interprofessionnelle du champignon de couche.
- **ANIFELT** : Association nationale interprofessionnelle des fruits et légumes transformés.
- **CTCPA** : Centre technique agro-alimentaire.
- **ECOPAR** : Compagnie pour la participation éco-emballages.
- **EDHEC** : École des hautes études commerciales.
- **FIAC** : Fédération française des industries d'aliments conservés.
- **GES** : gaz à effet de serre.
- **IAD** : Institut de l'agriculture durable.
- **ILEC** : Institut de liaisons et d'études des industries de consommation.
- **IFT** : indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires.
- **OGM** : Organisme génétiquement modifié. Les produits Bonduelle ne contiennent pas d'OGM, conformément à la réglementation en vigueur.
- **ORSE** : Observatoire de la Responsabilité sociétale des entreprises.
- **RSE** : Responsabilité sociétale de l'entreprise.
- **PROFEL** : Organisation européenne des industries transformatrices de fruits et légumes.
- **SFPPE** : Syndicat des fabricants de fruits et légumes prêts à l'emploi.
- **SYNAFAP** : Syndicat des fabricants de produits traiteurs frais.
- **UNILET** : Union nationale interprofessionnelle des légumes transformés.
- **UPPIA** : Union pour la promotion des industries de l'appertisé.



# 3

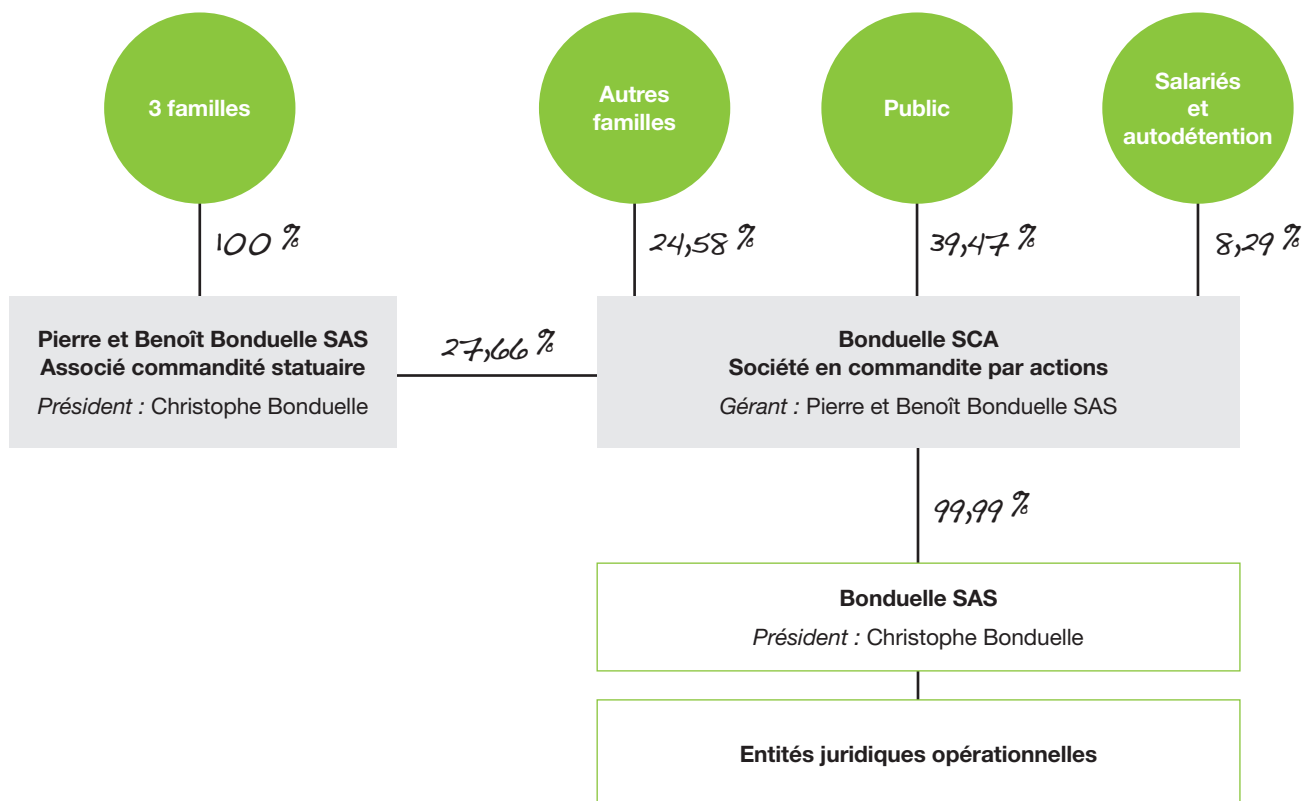
## Gouvernement d'entreprise

|            |                                                                                                                                |            |            |                                                                                                                                                                        |            |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>3.1</b> | <b>Organes d'administration, de direction et de contrôle</b>                                                                   | <b>94</b>  | <b>3.4</b> | <b>Rapport du Conseil de Surveillance</b>                                                                                                                              | <b>104</b> |
| 3.1.1      | Schéma de l'organisation et des structures juridiques du groupe et actionnariat                                                | 94         | <b>3.5</b> | <b>Rapport du Président du Conseil de Surveillance</b>                                                                                                                 | <b>105</b> |
| 3.1.2      | Bonduelle SCA                                                                                                                  | 95         |            | Code de gouvernance                                                                                                                                                    | 105        |
| 3.1.3      | Bonduelle SAS                                                                                                                  | 96         |            | Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance                                                                                     | 105        |
| <b>3.2</b> | <b>Informations concernant les mandataires sociaux</b>                                                                         | <b>98</b>  |            | Procédures de contrôle interne et de gestion des risques                                                                                                               | 107        |
| <b>3.3</b> | <b>Informations complémentaires concernant les organes de direction et de surveillance</b>                                     | <b>102</b> | <b>3.6</b> | <b>Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance</b> | <b>110</b> |
| 3.3.1      | Mandats et fonctions dans d'autres sociétés hors groupe exercés au cours des cinq dernières années par les mandataires sociaux | 102        |            |                                                                                                                                                                        |            |
| 3.3.2      | Informations particulières relatives aux mandataires sociaux                                                                   | 103        |            |                                                                                                                                                                        |            |
| 3.3.3      | Conflits d'intérêts au niveau de la Gérance et du Conseil de Surveillance                                                      | 103        |            |                                                                                                                                                                        |            |
| 3.3.4      | Transactions avec les parties liées                                                                                            | 103        |            |                                                                                                                                                                        |            |
| 3.3.5      | Contrats de service                                                                                                            | 103        |            |                                                                                                                                                                        |            |

## 3.1 Organes d'administration, de direction et de contrôle

### 3.1.1 Schéma de l'organisation et des structures juridiques du groupe et actionnariat

L'actionnariat de Bonduelle, caractérisé par une forte présence familiale, est gage de stabilité et de continuité.



L'organisation des entités juridiques opérationnelles n'est pas représentative de l'organisation de l'entreprise en termes de production et de commercialisation. L'activité opérationnelle est organisée autour des zones Europe et hors Europe au travers de *business units*.



### 3.1.2 Bonduelle SCA

#### LA COMMANDITE PAR ACTIONS COMPORTE 2 CATÉGORIES D'ASSOCIÉS :

- La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS, détenue par trois familles, est Associée commanditée, responsable indéfiniment et solidairement sur ses biens propres des dettes sociales. Élu en son sein, un Comité d'Orientation Stratégique de huit membres est chargé d'arrêter les options stratégiques des Associés commandités familiaux ; certains de ses membres sont, par ailleurs, administrateurs de Bonduelle SAS. Le Comité d'Orientation Stratégique détermine la position de l'Associé

commandité relativement aux options stratégiques soumises au Conseil d'Administration de la société Bonduelle SAS. Ses décisions concourent à la détermination des positions du Conseil d'Administration au travers des membres du Comité d'Orientation Stratégique qui sont membres du Conseil d'Administration.

- Les Associés commanditaires (autres familles, public et salariés) sont dans la même situation que les actionnaires d'une société anonyme, leur responsabilité est limitée au montant de leur apport.

#### LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il assure le contrôle permanent de la gestion de la société (examen des comptes, jugement sur la conduite des affaires sociales) pour le compte des actionnaires commanditaires. La composition du

Conseil de Surveillance (dont les huit membres sont indépendants) en garantit la compétence, l'indépendance et la disponibilité pour assurer sa mission et représenter les intérêts des actionnaires.



- ① Isabelle Danjou  
*Président*
- ② Daniel Bracquart  
*Vice-président*
- ③ Laurent Bonduelle
- ④ Martin Ducroquet
- ⑤ Matthieu Duriez
- ⑥ Élisabeth Minard
- ⑦ Yves Tack
- ⑧ Marie-France Tisseau

#### LE COMITÉ DES COMPTES

Émanation du Conseil de Surveillance, ce comité en charge en particulier de l'examen approfondi des comptes, de l'évaluation du contrôle interne, du management des risques et des programmes annuels de révision des Commissaires aux Comptes.

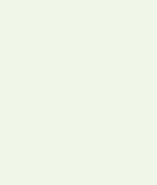


- ① Yves Tack  
*Président*
- ② Daniel Bracquart
- ③ Isabelle Danjou
- ④ Marie-France Tisseau

### 3.1.3 Bonduelle SAS

#### LE COMITÉ EXÉCUTIF

Il regroupe les Directeurs des *business units* de Bonduelle situées en Europe et hors Europe, ainsi que le Président et les Directeurs financier et ressources humaines du groupe. Il s'appuie, pour la mise en place des politiques relatives aux activités européennes, sur le Comité Opérationnel Européen (COE), composé des Directeurs des *business units* de cette zone et des responsables des services centraux membres du Comité Exécutif.



① **Christophe Bonduelle**  
Président

#### Branches d'activités situées en Europe

② Pascal Bredeloux  
Directeur général Bonduelle  
Fresh Europe

③ Philippe Carreau  
Directeur général Bonduelle  
Europe Long Life

#### Branches d'activités situées hors Europe

④ Benoît Bonduelle  
Directeur général Bonduelle  
Development

⑤ Daniel Vielfaure  
Directeur général Bonduelle  
Americas

#### Services centraux

⑥ Bruno Rauwel  
Directeur ressources  
humaines

⑦ Grégory Sanson  
Directeur financier

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé de membres de la famille Bonduelle et d'administrateurs indépendants. Ce conseil est chargé de définir la stratégie de l'entreprise et sa politique d'investissements.



① **Christophe Bonduelle**  
Président

② Benoît Bonduelle

③ François Bonduelle

④ Jean-Bernard Bonduelle

⑤ Jérôme Bonduelle

⑥ Marc Bonduelle

⑦ Guillaume Debrosse

⑧ Pierre Deloffre

⑨ Miriam Fedida

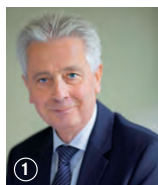
⑩ Antoine Fiévet

⑪ Pierre Pâris

⑫ Philippe Vasseur

## LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Ce comité, entièrement indépendant, comprend les membres suivants :



① **Pierre Deloffre**  
*Président du comité,  
ancien Directeur général  
du Groupe Bonduelle*



② **Antoine Fiévet**  
*Président du Directoire  
d'Unibel*



③ **Tea Kalya**  
*Senior Client Partner de Korn  
Ferry International*



④ **Harry Touret**  
*Directeur général adjoint  
ressources humaines  
du Groupe SEB*

Ce comité propose les rémunérations de la Direction générale de Bonduelle SAS ainsi que des salariés membres de la famille Bonduelle. Il donne par ailleurs un avis sur la politique de rémunération des principaux dirigeants.

## LE COMITÉ D'ÉTHIQUE

Il assure une mission de conseil sur l'application de la Charte Éthique de Bonduelle (présentée page 87). Le Comité d'Éthique se réunit deux fois par an et adresse ses comptes rendus au Président du Groupe Bonduelle.



① **Philippe Vasseur**  
*Président  
Président du Réseau Alliances  
et du World Forum Lille*



② **Jean-Bernard Bonduelle**  
*Directeur des relations  
extérieures et  
de la Responsabilité sociétale  
d'entreprise*



③ **Arno Van Dongen**  
*Directeur de la zone Europe  
du Nord - BELL*



④ **Marie-France Tisseau**  
*Membre du Conseil de  
Surveillance de Bonduelle*

## 3.2 Informations concernant les mandataires sociaux

### Christophe BONDUELLE

**Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, elle-même Gérante de Bonduelle SCA**

1<sup>re</sup> nomination : 17/06/1995

Mandat illimité

Domicilié « La Woestyne » 59173 Renescure

70 568 actions détenues <sup>(1)</sup>

Nationalité française

Taux de présence au conseil : 100 %

### Sociétés consolidées :

Président de Bonduelle SAS

Président de Bonduelle Canada

Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle Central Europe

Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Iberica

Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Italia

Administrateur de Bonduelle Nederland BV

Administrateur de Bonduelle Nordic

Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Northern Europe

Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle Polska

Président du Conseil d'Administration de Bonduelle Portugal

Président de Bonduelle US Holding

Président de Bonduelle USA

Président du Conseil d'Administration de Bonduelle SA de CV

Administrateur de Bonduelle Kuban

### Autres sociétés :

Président de Pierre et Benoît Bonduelle SAS

Administrateur Banque Crédit du Nord

Gérant de la SCI Chanvoleau

Gérant de la SC L'amirauté

Gérant du Groupement Forestier de Bellebrune

Gérant de la SC d'Etienfort

Gérant du Groupement Foncier Agricole des Calinques

### Isabelle DANJOU

**Président du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA**

**Membre du Comité des Comptes**

**Membre indépendant**

1<sup>re</sup> nomination : 07/12/2006

Échéance du mandat : AG 2015

Domiciliée « La Woestyne » 59173 Renescure

69 020 actions détenues <sup>(1)</sup>

Nationalité française

Taux de présence au conseil : 100 %

Docteur en sciences de gestion, a été Chef de projet à l'Agence Régionale de Développement de 1986 à 1997 puis Directrice de recherche à ESC Lille de 1998 à 2006 et a publié aux éditions L'Harmattan l'ouvrage : « Entreprendre, la passion d'accomplir ensemble ». Depuis, est consultante et formatrice en relations humaines.

### Daniel BRACQUART

**Vice-président du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA**

**Membre du Comité des Comptes**

**Membre indépendant**

1<sup>re</sup> nomination : 10/12/2003

Échéance du mandat : AG 2015

Domicilié « La Woestyne » 59173 Renescure

25 204 actions détenues en pleine propriété et 40 000 en usufruit <sup>(1)</sup>

Nationalité française

Taux de présence au conseil : 100 %

### Autres sociétés :

Gérant de la SCI Jutiver

Administrateur de la SA ID Group

A été successivement, entre 1975 et fin 2002 : Ingénieur, Directeur d'usines, Directeur industriel, Directeur général et Président du Directoire du Groupe Bonduelle. A pris sa retraite en juillet 2004. Et depuis lors est administrateur de sociétés et Vice-président du Conseil de Surveillance, Membre du Comité des Comptes, et a été Président du Comité des Rémunérations du Groupe Bonduelle de 2002 à 2012.

(1) Actions détenues personnellement, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.



**Laurent BONDUELLE****Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA****Membre indépendant**1<sup>re</sup> nomination : 05/12/2013

Échéance du mandat : AG 2016

Domicilié « La Woestyne » 59173 Renescure

14 924 actions détenues <sup>(1)</sup>

Nationalité française

Taux de présence au conseil : 83,33 %

**Autres sociétés :**

Gérant de Resolution SARL

Gérant de Aubepure SARL

Diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion et de l'Executive MBA d'HEC, a travaillé 18 ans au sein des Papeteries Dalle&Lecomte/Sibille à l'export puis Ahlstrom en recherche et développement : croissance externe (recherche de partenariats à l'international) et interne (évolution de nouvelles technologies) et a créé en 2004 une entreprise innovante, aujourd'hui leader sur son marché, qui conçoit, fabrique et commercialise depuis 2007 des systèmes de traitement des effluents phytosanitaires. Est gérant fondateur de Resolution SARL et Aubepure SARL.

**Martin DUCROQUET****Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA****Membre indépendant**1<sup>re</sup> nomination : 06/12/2012

Échéance du mandat : AG 2015

Domicilié « La Woestyne » 59173 Renescure

2 000 actions détenues <sup>(1)</sup>

Nationalité française

Taux de présence au conseil : 100 %

**Autres sociétés :**

Gérant de Tactus SARL

A exercé des fonctions chez Siparex Private Equity pendant près de dix ans, notamment en tant que Directeur d'investissements. A ce titre était représentant permanent dans divers Conseils d'Administration et de surveillance de sociétés non cotées. Actuellement gérant de Tactus.

**Matthieu DURIEZ****Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA****Membre indépendant**1<sup>re</sup> nomination : 08/12/2011

Échéance du mandat : AG 2017

Domicilié « La Woestyne » 59173 Renescure

10 029 actions détenues <sup>(1)</sup>

Nationalité française

Taux de présence au conseil : 100 %

**Autres sociétés :**

Gérant de la SARL Duriez Amo

Président de la SAS Duriez Invest

Président de la SAS Amo Développement

Membre du Conseil de Surveillance de la SAS Modul

Architecte de formation, a exercé cette activité durant 15 ans. Depuis 2002 est Promoteur immobilier et assistant à la Maîtrise d'ouvrage. En 2009 a créé la structure Amo Développement. En 2012 a créé la SAS « Les Serenies », résidences avec services destinées aux personnes âgées puis en 2013 création de la société « Dklic immo » agence immobilière destinée aux primo-accédants (« ça y est j'achète »).

**Elisabeth MINARD****Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA****Membre indépendant**1<sup>re</sup> nomination : 02/12/2010

Échéance du mandat : AG 2016

Domiciliée « La Woestyne » 59173 Renescure

73 272 actions détenues <sup>(1)</sup>

Nationalité française

Taux de présence au conseil : 83,33 %

A été chef d'entreprise textile de 1975 à 2008. Se consacre depuis 2008 à la peinture. Est inscrite à la maison des artistes et expose son travail dans plusieurs galeries.

(1) Actions détenues personnellement, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.

## Informations concernant les mandataires sociaux

**Yves TACK****Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA****Président du Comité des Comptes****Membre indépendant**1<sup>re</sup> nomination : 01/12/2004

Échéance du mandat : AG 2016

Domicilié « La Woestyne » 59173 Renescure

4 000 actions détenues <sup>(1)</sup>

Nationalité belge

Taux de présence au conseil : 83,33 %

**Autres sociétés :**

Administrateur de la société Sedev SA

Président de la société Massai SAS

Gérant de la société Dumaco

Gérant de la SCI Le Moulin Blanc

Administrateur de la société Verywear SA

Associé-Gérant de la SC Girls

Associé-Gérant de la SC Team TT

Gérant de la société Totem SARL

A passé les dix premières années de sa carrière aux États-Unis dans les secteurs de l'analyse financière et de la gestion de portefeuilles. A créé Dessauer & Tack Asset Management à Boston puis a été ensuite fondateur de Global Equities à Paris et Directeur du département Equity chez BNP Paribas Capital Markets à Londres. Rentré dans le Nord dont il est originaire, a dirigé Participex, société cotée de capital développement et transmission, jusqu'à sa cession au Crédit Agricole. Est aujourd'hui conseil de nombreuses sociétés familiales dans leurs orientations stratégiques tant au niveau de l'exploitation que de leur organisation capitalistique.

Est également Président du club Business Angels de la région Nord-Pas-de-Calais, Président de l'Institut français des administrateurs et Membre du Comité Financier de l'Association française contre les myopathies.

**Marie-France TISSEAU****Membre du Conseil de Surveillance de Bonduelle SCA****Membre du Comité des Comptes et membre du Comité d'Éthique****Membre indépendant**1<sup>re</sup> nomination : 08/12/2011

Échéance du mandat : AG 2017

Domiciliée « La Woestyne » 59173 Renescure

34 076 actions détenues <sup>(1)</sup>

Nationalité française

Taux de présence au conseil : 100 %

Licenciée en Droit, spécialisation « Droit des Affaires ». De 1970 à 2008 : a exercé à Paris, l'activité de Conseil Juridique puis d'Avocat-Conseil, spécialisé en « Droit des Sociétés » et « Droit Fiscal » auprès de sociétés familiales et de filiales françaises de groupes étrangers. En retraite depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008.

(1) Actions détenues personnellement, hors détention par l'intermédiaire de sociétés, conformément aux dispositions du Code Afep-Medef.



## Changements intervenus dans la composition du conseil

| Date Assemblée Générale | Nomination | Renouvellement                          | Départ | Critères de diversification de la composition du conseil |
|-------------------------|------------|-----------------------------------------|--------|----------------------------------------------------------|
| 04/12/2014              | Néant      | Marie-France TISSEAU<br>Matthieu DURIEZ | Néant  | Parité                                                   |

## Indépendance des membres du conseil au regard des critères retenus par le Code Afep-Medef

| Membres du conseil indépendants                                                                                                                                                                                                                                 | Isabelle Danjou | Daniel Bracquart | Laurent Bonduelle | Martin Ducroquet | Matthieu Duriez | Elisabeth Minard | Yves Tack   | Marie-France Tisseau |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-------------------|------------------|-----------------|------------------|-------------|----------------------|
| Qualification                                                                                                                                                                                                                                                   | Indépendant     | Indépendant      | Indépendant       | Indépendant      | Indépendant     | Indépendant      | Indépendant | Indépendant          |
| Ne pas être salarié de la société ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes                                                                                                                                    | X               | X                | X                 | X                | X               | X                | X           | X                    |
| Ne pas être dirigeant mandataire de la société ou mandataire social d'une société du groupe et ne pas l'avoir été au cours des 5 dernières années                                                                                                               | X               | X                | X                 | X                | X               | X                | X           | X                    |
| Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat social ou dans laquelle un mandataire social (actuel ou l'ayant été au cours des 5 dernières années) de la société détient un mandat social | X               | X                | X                 | X                | X               | X                | X           | X                    |
| Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou pour lequel la société représente une part significative de l'activité <sup>(1)</sup>                                                                                                 | X               | X                | X                 | X                | X               | X                | X           | X                    |
| Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social <sup>(2)</sup>                                                                                                                                                                                   | X               | X                | X                 | X                | X               | X                | X           | X                    |
| Ne pas être ou avoir été auditeur de la société au cours des cinq années précédentes.                                                                                                                                                                           | X               | X                | X                 | X                | X               | X                | X           | X                    |
| Ne pas être membre du conseil de l'entreprise depuis plus de 12 ans <sup>(3)</sup>                                                                                                                                                                              | X               | X                | X                 | X                | X               | X                | X           | X                    |
| Ne pas être un actionnaire participant au contrôle de la société ou de sa mère (seuil de 10 % en capital ou en droits de vote) <sup>(4)</sup>                                                                                                                   | X               | X                | X                 | X                | X               | X                | X           | X                    |

Les critères spécifiques d'indépendance retenus par la société figurent dans le règlement intérieur du Conseil de Surveillance publié sur [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com)

(1) Les membres indépendants n'ont aucune relation d'affaires avec le groupe.

(2) Il n'existe pas de liens familiaux entre mandataires sociaux inférieurs à deux degrés de parenté en ligne directe et trois degrés de parenté en ligne collatérale.

(3) Il est précisé que la société n'a pas repris le critère d'indépendance du Code Afep-Medef limitant à douze ans la durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance. Néanmoins l'ensemble des membres respecte cette durée maximale de douze ans à la date d'émission du présent rapport.

(4) Conformément à la forme sociale de la société, une société en commandite par actions, le contrôle est exercé par l'Associé commandité.

## 3.3 Informations complémentaires concernant les organes de direction et de surveillance

### 3.3.1 Mandats et fonctions dans d'autres sociétés hors groupe exercés au cours des cinq dernières années par les mandataires sociaux

#### **GÉRANT ASSOCIÉ COMMANDITÉ : CHRISTOPHE BONDUELLE**

Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS,  
Gérant de Bonduelle SCA

##### **2010-2011**

Président du Conseil de Gérance de Pierre et Benoît Bonduelle SAS  
Administrateur de la société La Plaine SAS  
Administrateur de la société Lesaffre & Cie  
Administrateur Banque Crédit du Nord  
Gérant de la société civile immobilière Chanvoleau  
Gérant de la société civile L'Amirauté

##### **2011-2012**

Président et Directeur général de Pierre et Benoît Bonduelle SAS  
Administrateur Banque Crédit du Nord  
Gérant de la société civile immobilière Chanvoleau  
Gérant de la société civile L'amirauté  
Gérant du Groupement Forestier de Bellebrune  
Gérant de la société civile d'Etienfort  
Gérant du Groupement Foncier Agricole des Calinques

##### **2012-2013**

Président et Directeur général de Pierre et Benoît Bonduelle SAS  
Administrateur Banque Crédit du Nord  
Gérant de la SCI Chanvoleau  
Gérant de la SC L'Amirauté  
Gérant du Groupement Forestier de Bellebrune  
Gérant de la SC d'Etienfort  
Gérant du Groupement Foncier Agricole des Calinques

##### **2013-2014**

Président de Pierre et Benoît Bonduelle SAS  
Administrateur Banque Crédit du Nord  
Gérant de la SCI Chanvoleau

Gérant de la SC L'Amirauté  
Gérant du Groupement Forestier de Bellebrune  
Gérant de la SC d'Etienfort  
Gérant du Groupement Foncier Agricole des Calinques

#### **ISABELLE DANJOU**

##### **2010 À 2014**

Aucun mandat dans d'autres sociétés

#### **DANIEL BRACQUART**

##### **2010 À 2011**

Gérant de la SARL Habedia  
Gérant de la SCI Jutiver

##### **2011 À 2014**

Gérant de la SCI Jutiver  
Administrateur de la SA ID Group

#### **LAURENT BONDUELLE**

##### **2010 À 2014**

Gérant fondateur de Resolution SARL  
Gérant fondateur de Aubepure SARL

#### **MARTIN DUCROQUET**

##### **2010 À 2014**

Gérant de Tactus SARL

#### **MATTHIEU DURIEZ**

##### **2010 À 2014**

Gérant de la SARL Duriez Amo  
Président de la SAS Duriez Invest  
Président de la SAS Amo Développement

#### **ELISABETH MINARD**

##### **2010 À 2014**

Aucun mandat dans d'autres sociétés

**YVES TACK****2010-2011**

Représentant de la société Colam  
Co-Gérant de la société Dumaco  
Gérant de la Sci LE Moulin BLANC  
Administrateur de Ekkyo SA  
Membre du Comité de Suivi NFD, SAS  
Administrateur de la société Verywear SA  
Administrateur de la société Disport SA  
Administrateur de la société Mag Vet SA  
Administrateur Carrare SA  
Gérant de la société civile Girls  
Co-Gérant de la société civile Team TT  
Gérant de la société Totem SARL

**2011-2012**

Administrateur de la société Sedev SA  
Président de la société Massai SAS  
Gérant de la société Dumaco  
Gérant de la SCI Le Moulin Blanc  
Administrateur de Ekkyo SA  
Administrateur de la société Verywear SA  
Associé-Gérant de la société civile Girls  
Associé-Gérant de la société civile Team TT  
Gérant de la société Totem SARL

**2012-2013**

Président de la société Massai SAS  
Gérant de la société Dumaco  
Gérant de la SCI Le Moulin Blanc  
Administrateur de la société Verywear SA  
Associé-Gérant de la société civile Girls  
Associé-Gérant de la société civile Team TT  
Gérant de la société Totem SARL

**2013-2014**

Administrateur de la société Sedev SA  
Président de la société Massai SAS  
Gérant de la société Dumaco  
Gérant de la SCI Le Moulin Blanc  
Administrateur de la société Verywear SA  
Associé-Gérant de la SC Girls  
Associé-Gérant de la SC Team TT  
Gérant de la société Totem SARL

**MARIE-FRANCE TISSEAU****2010 À 2014**

Aucun mandat dans d'autres sociétés

### 3.3.2 Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun des mandataires sociaux, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

### 3.3.3 Conflits d'intérêts au niveau de la Gérance et du Conseil de Surveillance

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document :

- aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de la Gérance et des membres du Conseil de Surveillance à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs ;
- il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels la Gérance ou l'un des membres du Conseil de Surveillance a été sélectionné en cette qualité ;
- il n'existe aucune restriction acceptée par la Gérance ou les membres du Conseil de Surveillance concernant la cession de leur participation dans le capital de la société sous réserve des éléments décrits au paragraphe 7.2.3.

### 3.3.4 Transactions avec les parties liées

- Rémunérations des mandataires sociaux. Cf. note 16 de l'annexe aux comptes sociaux annuels.
- Rémunération des dirigeants. Cf. note 29 de l'annexe aux comptes consolidés annuels.

### 3.3.5 Contrats de service

Au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de contrat de service significatif liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

## 3.4 Rapport du Conseil de Surveillance

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la mission de contrôle que vous avez bien voulu nous confier.

Votre conseil a régulièrement été informé par la Gérance de l'évolution de l'activité du Groupe Bonduelle, lors de ses réunions.

La Gérance a tenu à notre disposition tous les documents nécessaires à la vérification du respect de ses obligations et aux contrôles des comptes sociaux et consolidés. Elle nous a fourni toutes les informations sur les comptes, les engagements financiers et les risques afférents aux activités du groupe.

Le rapport de la Gérance montre l'évolution des activités et des résultats du groupe au cours de l'exercice 2014-2015. Les comptes consolidés font apparaître un chiffre d'affaires de 1 981,8 millions d'euros contre 1 921,1 millions d'euros l'exercice précédent, un résultat opérationnel courant en hausse à 111,5 millions d'euros contre 102,7 millions d'euros et un bénéfice net part du groupe de 69,2 millions d'euros contre 15,2 millions d'euros en 2013-2014.

Le conseil souligne l'excellente performance du groupe illustrée par la forte hausse de sa rentabilité et note l'excellente santé financière de celui-ci que traduit l'amélioration des ratios d'endettement et de levier.

Le Conseil de Surveillance s'associe à la proposition faite par la Gérance de fixer le montant du dividende à 0,43 euro par action.

Il vous est proposé de renouveler les autorisations arrivées à échéance accordées à la Gérance lors des Assemblées Générales antérieures.

Le Conseil de Surveillance a adhéré lors de sa réunion du 4 décembre 2008 aux principes de Code de gouvernance Afep-Medef. Si, au titre du critère d'indépendance, le règlement intérieur du Conseil de Surveillance ne prévoit pas de limite au renouvellement des mandats, le conseil a exprimé le souhait de s'inspirer du Code Afep-Medef en la matière.

Ainsi, vous aurez à vous prononcer sur le renouvellement de 2 membres du Conseil de Surveillance, Madame Isabelle Danjou et Monsieur Martin Ducroquet et la nomination de Madame Marie-Ange Verdickt répondant tous trois aux critères d'indépendance, dont la durée totale des mandats exercés n'excède pas la limite posée par le Code Afep-Medef.

Le conseil comprendra, sous réserve de l'adoption des résolutions proposées à l'Assemblée Générale, 4 femmes et 4 hommes, se conformant par anticipation à la loi sur la parité du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle et aux dispositions du Code Afep-Medef.

Comme l'année précédente, un rapport spécifique du Président du Conseil de Surveillance est annexé au rapport de la Gérance à l'Assemblée ; ce rapport rend compte des principes de gouvernance, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des comités durant l'exercice et des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

En conclusion, les comptes présentés et les résolutions qui vous ont été proposées ont reçu notre approbation et nous vous recommandons de les adopter.

## 3.5 Rapport du Président du Conseil de Surveillance

Sur la gouvernance, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier, j'ai l'honneur de vous rendre compte dans le présent rapport, en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, de la gouvernance, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

La préparation du présent rapport a bénéficié du concours des membres du Conseil de Surveillance, du Président de Bonduelle SAS, du Directeur financier, du Directeur de l'audit interne et du Directeur juridique du groupe.

La société Bonduelle SCA est une société en commandite par actions. Au sein de ce type de société, il existe 2 sortes d'actionnaires appelés Associés :

- les Associés commanditaires qui sont apporteurs en capitaux et ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports et qui sont représentés par un Conseil de Surveillance ;
- les Associés commandités qui sont tenus indéfiniment et solidairement responsables des dettes sociales envers les tiers.

La société en commandite par actions est dirigée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques ou morales choisies parmi les commandités ou les tiers non associés.

### Code de gouvernance

Le Conseil de Surveillance du Groupe Bonduelle a adhéré aux principes du Code de gouvernance Afep-Medef lors de la réunion du 4 décembre 2008.

Il a observé que certaines dispositions avaient un caractère non applicable dans le cas d'une société en commandite par actions disposant d'un actionnariat familial de contrôle, du fait notamment du rôle du Conseil de Surveillance dans le processus de décision et celui du Comité de Nomination et de Rémunération du Gérant, personne morale au cas particulier de Bonduelle SCA.

Par ailleurs, le conseil comprend 8 membres indépendants au sens de son règlement intérieur, ce dernier ne prévoyant notamment pas de limite aux renouvellements des mandats.

### Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

#### COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

En vertu des dispositions légales et statutaires, le Conseil de Surveillance est composé de 3 à 18 membres choisis parmi les Associés n'ayant ni la qualité d'Associé commandité, ni celle de représentant légal de l'Associé commandité, ni celle de dirigeant de Pierre et Benoît Bonduelle SAS. Ses membres sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de 3 ans.

Le Conseil de Surveillance est actuellement composé de 8 membres dont le Président, Madame Isabelle Danjou, laquelle n'exerce par ailleurs aucun autre mandat. Les 8 membres du Conseil de Surveillance sont considérés comme indépendants au regard des critères fixés par le règlement intérieur du conseil, ces critères étant fondés sur le principe selon lequel un membre du Conseil de Surveillance est indépendant et libre d'intérêts dès lors qu'il n'entretient aucune relation avec la société ou sa Direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Si ledit règlement n'apporte pas de limites au renouvellement des mandats, le conseil a néanmoins émis le souhait de s'inspirer des dispositions du Code Afep-Medef à l'occasion du renouvellement des mandats venant à échéance.

Lors de sa réunion du 25 septembre 2015, le conseil a confirmé qu'aucun des membres ne s'était trouvé en conflit d'intérêts à l'occasion de l'exercice de son mandat au titre de 2014-2015.

#### REPRÉSENTATION DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL

Il est rappelé que le conseil comporte parmi ses membres 3 femmes et 5 hommes. La société respecte par anticipation les dispositions de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle et les recommandations du Code Afep-Medef auxquelles elle a adhéré, soulignant l'engagement de la société en la matière.

## MISSIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance assume une mission de contrôle permanent de la gestion de la société. Cette mission s'étend aux domaines suivants :

- l'examen des comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels arrêtés par la Gérance ;
- l'appréciation de la conduite des affaires sociales ;
- l'appréciation des systèmes de contrôle interne et de maîtrises des risques ;
- l'appréciation du respect des droits des actionnaires ;
- l'examen de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la société.

## FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Afin de préciser les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, le Conseil de Surveillance a élaboré un règlement intérieur qui précise également les droits et les obligations de ses membres.

Le conseil a décidé de la création d'un Comité des Comptes composé d'au moins 3 membres choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance, dont les critères de compétence sont définis dans le règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

Ce comité est chargé de préparer les réunions du Conseil de Surveillance notamment sur les points suivants :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- l'examen des comptes annuels et semestriels sociaux et consolidés et suivi du contrôle légal par les Commissaires aux Comptes ;
- l'examen de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques tant financiers qu'opérationnels et leur couverture ;
- l'élaboration des programmes de révisions des Commissaires aux Comptes et de la Direction de l'audit interne ;
- l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Le Comité des Comptes s'appuie dans son fonctionnement sur les recommandations du rapport Poupart Lafarge du 22 juillet 2010, rapport établi sous l'égide de l'AMF.

De plus, il existe au sein du groupe un Comité des Rémunérations composé majoritairement de membres extérieurs à l'entreprise. Ce comité émet des propositions concernant les rémunérations de la Direction générale de Bonduelle SAS ainsi que des salariés membres de la famille Bonduelle. Il donne par ailleurs un avis sur la politique de rémunération des principaux dirigeants.

Les Statuts prévoient que le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et le règlement intérieur fixe à 4 le nombre minimum de réunions.

Au cours de ces réunions, le conseil peut, s'il l'estime utile, entendre le Gérant, les Directeurs généraux du groupe et des filiales, les Commissaires aux Comptes, le Directeur financier du groupe,

le Directeur de l'audit interne ou tout autre collaborateur pour approfondir sa réflexion et assurer sa mission.

Il peut également faire appel à des experts ou conseils externes de son choix, et ce, aux frais de la société.

## ACTIVITÉ DU CONSEIL AU COURS DE L'EXERCICE

### TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Durant l'exercice, 6 réunions, d'une durée moyenne de 4 heures, se sont tenues dont une mission d'information à Straëlen et Estrées-Mons, en juin, incluant la visite du site industriel et permettant d'échanger avec les équipes locales.

Lors de ses réunions des 26 septembre 2014 et 26 février 2015, le Conseil de Surveillance a procédé à l'examen des comptes annuels et semestriels arrêtés par la Gérance et pris connaissance des éléments de la communication financière sur lesquels il a exprimé son avis.

Lors de ses réunions du 27 mars 2015 et du 26 juin 2015, le conseil a procédé respectivement à l'examen de la convention réglementée relative au rachat par la société à la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS d'un bloc de BSAAR 2009 et à l'examen de la convention réglementée relative au rachat par la société de 50 000 titres détenus par la société Bonduelle SAS.

Lors de sa réunion du 25 septembre 2015, le conseil a réexaminé la convention conclue lors d'un exercice antérieur et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de cet exercice. Il a été constaté que les conditions économiques de cette convention n'avaient pas évolué.

Le conseil a également bénéficié de présentations spécifiques effectuées par la Gérance sur la marche des affaires et le suivi des activités du groupe ainsi que sur les orientations stratégiques.

Il lui a par ailleurs été exposé les conclusions de la mission d'audit informatique engagée sur l'exercice précédent dont il ressort que les systèmes d'information sont en ligne avec les ambitions du Groupe Bonduelle, une présentation sur le rôle et les responsabilités du Conseil de Surveillance d'une Société en Commandite par Actions, le bilan de la communication financière de l'exercice 2013-2014 et la politique de développement durable et les problématiques en matière de RSE.

Le taux de participation à ces réunions a été de 93,75 %.

Le conseil a bénéficié d'informations et de présentations d'une grande qualité. Il a apprécié l'exhaustivité des informations et des rapports qui ont été présentés, ainsi que la qualité des échanges entre le conseil et la Gérance.

Le conseil a réalisé en 2014-2015 une revue formelle de son fonctionnement et considère qu'il a été en mesure d'exercer de manière constructive sa mission de contrôle et s'est assuré de la contribution effective de chacun de ses membres.

### TRAVAUX DU COMITÉ DES COMPTES

Le Comité des Comptes est composé au titre de l'exercice 2014-2015 de 4 membres.

Monsieur Yves Tack en a assuré la présidence, les autres membres étant Mesdames Isabelle Danjou et Marie-France Tisseau et Monsieur Daniel Bracquart.



L'ensemble des membres du Comité des Comptes sont indépendants et disposent de compétences comptables, juridiques et financières, caractérisées par la formation et/ou le parcours professionnels desdits membres.

Il s'est réuni à 3 reprises durant l'exercice. Le taux de participation a été de 100 %.

Son activité a porté notamment sur les points suivants :

- l'examen approfondi des comptes semestriels et annuels ;
- l'examen des rapports de l'audit interne ;
- le suivi de la démarche « cartographie des risques » et des plans d'actions engagés relatifs aux principaux risques identifiés ;
- la communication financière et les relations investisseurs ;
- la rentabilité financière du groupe.

Par ailleurs, le comité a défini, en accord avec la Direction du groupe, le programme des travaux et missions confiés à la Direction de l'audit interne.

Le Comité des Comptes a, au cours de ses réunions, entendu le Directeur financier du groupe, des responsables des services financiers du groupe et de l'audit interne ainsi que les Commissaires aux Comptes.

Le Comité des Comptes constate avec satisfaction qu'à l'occasion de leur audition les Commissaires aux Comptes ont souligné à nouveau la qualité de l'organisation des clôtures comptables, des dossiers mis à disposition et des explications fournies par les Directions financières locales et la Direction des services financiers du Groupe Bonduelle.

Le Président a présenté au Conseil de Surveillance le compte rendu des travaux du comité, lors de sa réunion du 26 juin 2015.

## Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le Groupe Bonduelle a retenu comme outil le Cadre de Référence relatif au contrôle interne de l'AMF publié en janvier 2007 et actualisé en juillet 2010.

La gestion des risques et le contrôle interne sont des dispositifs de la société, définis et mis en œuvre sous sa responsabilité comprenant un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société, intégrée globalement ainsi que certaines sociétés mises en équivalence, qui :

- permet aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour la société ;
- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif de gestion des risques vise plus particulièrement à :

- a) créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société en identifiant et analysant les principales menaces potentielles de la société ;
- b) identifier les principaux événements et situations susceptibles d'affecter de manière significative la réalisation des objectifs de la société ;
- c) favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;
- d) sensibiliser et mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Le dispositif de contrôle interne vise plus particulièrement à assurer :

- a) la conformité aux lois et règlements ;
- b) l'application des instructions et des orientations fixées par la Gérance ;
- c) le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- d) la fiabilité des informations financières.

Le déploiement du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques s'applique à l'ensemble des entités du périmètre de consolidation. Dans le cadre d'acquisitions, un audit du contrôle interne est réalisé dans les 3 mois suivant l'acquisition. Un audit de conformité avec les règles et procédures du groupe est réalisé l'année suivant l'acquisition, afin d'en assurer la correcte application.

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne ne peuvent néanmoins pas fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la société.

Il existe, en effet, des limites inhérentes à tout système ou processus comme, par exemple, les incertitudes de l'environnement extérieur, l'exercice de la faculté de jugement, le rapport coût/bénéfice de la mise en place de nouveaux contrôles, ou des dysfonctionnements pouvant survenir en raison de défaillances techniques ou humaines ou de simples erreurs.

## L'ORGANISATION DU GROUPE BONDUELLE

La société Bonduelle SCA est une société holding et exerce la gestion opérationnelle de ses activités à travers sa filiale Bonduelle SAS à laquelle sont rattachées les 4 *business units* du groupe.

Bonduelle SAS gère les fonctions suivantes :

- la gestion des participations, fusions, acquisitions ou reventes d'actifs ;
- la gestion de la politique financière d'ensemble du groupe, y compris les moyens de financement ;
- la politique fiscale et sa mise en œuvre ;
- la définition des politiques de rémunération, de gestion de l'encadrement et de développement des compétences ;
- la protection des droits de propriété intellectuelle et industrielle ;
- la gestion des programmes d'assurance du groupe ;

**Rapport du Président du Conseil de Surveillance**

- la validation des nouvelles campagnes publicitaires avant leur diffusion ;
- la communication *corporate* et les relations avec les investisseurs, analystes et actionnaires ;
- le partage des ressources telles que l'informatique ;
- les programmes de recherche et développement.

Les *business units* sont découpées par zone géographique ou métier. Chaque branche est dotée de moyens financiers propres, est responsable du développement de ses produits et en assure majoritairement la fabrication et totalement la commercialisation.

Pour chacune de ces entités, le groupe a défini les missions, leur organisation, leur contribution aux décisions critiques, la mesure de leur performance et leurs échanges avec les autres entités.

Les objectifs du groupe sont définis par la Gérance. Ils concernent, non seulement la performance économique, mais aussi les domaines dans lesquels le groupe vise à atteindre un degré d'excellence, tels que le management des ressources humaines, la qualité, l'innovation, les conditions de travail et la protection de l'environnement.

Les objectifs tiennent compte des performances passées, d'un diagnostic approfondi ainsi que de l'évolution de l'environnement.

L'analyse des risques liés aux activités fait partie intégrante du processus d'élaboration des plans d'actions qui prévoit une identification des facteurs clés de succès et une analyse des principales hypothèses pour atteindre ces objectifs.

## LES ACTEURS DE LA GESTION DES RISQUES DU CONTRÔLE INTERNE

Les principaux organes de la gestion des risques et du contrôle interne se présentent de la manière suivante :

### AU NIVEAU DU GROUPE

La Direction de Bonduelle SAS est exercée exclusivement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, par son Président dont les pouvoirs sont attribués par la loi et les Statuts.

Les services centraux sont chargés de veiller à l'application des décisions prises par la Direction et doivent notamment s'assurer que les informations qui lui sont communiquées sont fiables et pertinentes.

Le Comité Exécutif comprend 7 membres et regroupe le Président de Bonduelle SAS, les 4 Directeurs généraux des différentes *business units*, le Directeur financier et le Directeur des ressources humaines. Il passe en revue les performances commerciales et financières du groupe et débat de toutes les questions générales relatives à la vie du groupe et de ses *business units*. Il s'est réuni à 12 reprises durant l'exercice.

L'audit interne du groupe est rattaché fonctionnellement à la Direction financière et rapporte hiérarchiquement au Président de Bonduelle SAS. Les missions d'audit et les programmes de travail sont validés par la Direction et le Comité des Comptes. Chaque mission fait l'objet d'un rapport diffusé au Comité Exécutif, au Comité des Comptes, aux responsables opérationnels des entités auditées et aux Commissaires aux Comptes. Au titre de l'exercice 2014-2015, 29 missions d'audit ont

été menées dans les différents services et *business units* du groupe. À la suite de chaque mission, un plan d'actions est élaboré par les Directions opérationnelles concernées pour corriger les faiblesses mises en évidence par le rapport d'audit, un suivi de ces plans d'actions est assuré par la Direction de l'audit interne et les responsables opérationnels, et enfin, une revue par la Direction du groupe.

Le choix des Commissaires aux Comptes à nommer par l'Assemblée Générale est du ressort du Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Comptes. Le groupe a choisi un collège de Commissaires aux Comptes permettant une couverture géographique et globale des risques du groupe.

### AU NIVEAU DES BUSINESS UNITS

Le Comité de Direction comprend le Directeur général et les Directeurs des principales fonctions. Le Directeur financier est plus particulièrement chargé de la mise en place des systèmes de contrôle interne de manière à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraudes.

Une fois par trimestre, le Président, le Directeur financier et le Directeur des ressources humaines du groupe se réunissent en Conseil d'Administration interne avec les Comités de Direction de chaque *business unit* pour fixer les objectifs, passer en revue les performances et décider de la politique à suivre au niveau de la *business unit*. Sont notamment abordés les sujets suivants :

- en février : résultats semestriels ;
- en juin : budget N + 1 ;
- en septembre : résultats annuels et investissements N + 1 ;
- en novembre : plan à 3 ans.

### PROCÉDURES DU CONTRÔLE INTERNE

Les procédures du contrôle interne sont réunies dans le Manuel Administratif et Financier. Ce dernier définit :

- les domaines d'intervention et les responsabilités respectives des services centraux et des *business units* ;
- les règles et processus de nature financière applicable.

Ce manuel fait l'objet d'une mise à jour une fois par an en fonction de l'évolution des règles et procédures au sein du groupe.

Une procédure formelle de délégation de pouvoir précise les pouvoirs des membres de la Direction générale, des Directeurs de services centraux et des Comités de Direction des *business units*.

Le contrôle budgétaire s'articule autour de 3 axes :

- le budget, préparé en fonction des orientations et des directives fixées par la Direction ;
- le suivi des performances, dans le cadre d'un *reporting* mensuel et des réunions de Conseil d'Administration Interne ;
- le plan stratégique sur 3 ans, établi annuellement selon les mêmes procédures de mise en œuvre que le budget.

Des procédures et instructions fixent les responsabilités de chacun et précisent les modes opératoires et les contrôles associés.

Le contrôle budgétaire repose sur les équipes de Contrôle de gestion du groupe et des différentes *business units*.

Le groupe a par ailleurs développé un processus d'autoévaluation du contrôle interne basé sur un questionnaire afin de mesurer la correcte application des règles et des procédures au sein des entités du groupe intégrées globalement. Ce questionnaire est réalisé une fois par an. Il est partagé avec la Direction générale, la Direction financière, les Directeurs généraux des *business units* du groupe et le Comité des Comptes.

## PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES

Le Groupe Bonduelle est exposé, dans l'exercice de ses activités, comme toute entreprise, à un ensemble de risques. Les principales mesures de maîtrise et de contrôle de ces risques sont décrites au paragraphe 4.2 « Facteurs de risques ».

Pour conforter l'appréhension de ces risques, le groupe a, au fur et à mesure des années, développé un processus de cartographie des risques :

- 2008 : initiation d'une démarche globale qui vise à hiérarchiser les principaux risques généraux auxquels le groupe pourrait être exposé, en termes de gravité, de probabilité d'occurrence et de degré de maîtrise ;
- 2012-2013 : extension de la démarche de réflexion en impliquant chaque Direction opérationnelle sur les risques majeurs propres à son activité selon les mêmes méthodes d'identification et d'évaluation ;
- 2013-2014 : établissement de cartographies des risques au niveau de chaque *business unit* et au niveau du groupe. Les résultats obtenus ont permis d'accroître la gestion du risque dans l'organisation du groupe et d'adapter celle-ci à la croissance de son périmètre et son développement dans les pays émergents. Les résultats de la démarche n'ont pas mis en évidence de nouveaux risques stratégiques et/ou opérationnels majeurs ;
- 2014-2015 : définition et mise en place de plans d'actions visant à limiter et/ou couvrir les risques identifiés au niveau du groupe et des *business units*.

Les résultats des démarches de cartographie des risques sont analysés par le Comité Exécutif du groupe pour s'assurer que les risques majeurs ont été recensés et évalués, et développer les plans d'actions et les mesures de prévention appropriés.

Il est rendu compte au Conseil de Surveillance du déroulement de ces démarches et des plans d'actions associés relatifs aux différents risques identifiés.

## CONTRÔLE INTERNE RELATIF À L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Le groupe élabore des comptes consolidés semestriels et annuels. Ces processus sont gérés par la Direction consolidation et gestion rattachée à la Direction des services financiers du groupe.

L'élaboration de cette information s'articule autour d'un calendrier annuel transmis aux filiales dont les principales étapes sont les suivantes :

- le *reporting* mensuel d'activité ;
- la liasse de *reporting* trimestrielle ;
- les clôtures semestrielle et annuelle des comptes.

La réalisation des comptes consolidés est effectuée à partir des informations communiquées sous forme de liasses extraites des systèmes informatiques par chaque filiale et transmises au service consolidation sur un logiciel unique. Les transactions sont enregistrées conformément aux règles du manuel de consolidation, référentiel commun au sein du groupe.

Tous les documents échangés dans le cadre de ce processus de consolidation des comptes ont fait l'objet d'une normalisation pour l'ensemble du groupe et le formalisme afférent a été élaboré et diffusé à l'ensemble du groupe et revu par les Commissaires aux Comptes.

Les équipes comptables opèrent lors des clôtures une révision des comptes et se rapprochent du Contrôle de gestion pour analyser et expliquer les évolutions du réalisé, d'une période sur l'autre et les écarts vis-à-vis du budget.

Ce dispositif est complété par les interventions et travaux de certification des Commissaires aux Comptes pour les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels.

## AUTRES INFORMATIONS

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont détaillées à l'article 23 des Statuts de la société Bonduelle SCA qui sont disponibles, sur demande, au siège administratif de Villeneuve-d'Ascq.

Le présent rapport a été présenté, discuté et approuvé par le Conseil de Surveillance lors de la réunion du 25 septembre 2015.

## 3.6 Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance

### Exercice clos le 30 juin 2015

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Bonduelle et en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de cet article au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 226-10-1 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

## Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 226-10-1 du Code de commerce.

Courbevoie et Lille, le 25 septembre 2015

Les Commissaires aux Comptes

**Mazars**

Jean-Maurice EL NOUCHI

**Deloitte & Associés**

Gérard BADIN





# 4

## Rapport de la Gérance

|            |                                                                    |            |            |            |                                         |            |            |
|------------|--------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|-----------------------------------------|------------|------------|
| <b>4.1</b> | <b>Activité et résultats</b>                                       | <b>RFA</b> | <b>114</b> | <b>4.2</b> | <b>Facteurs de risques</b>              | <b>RFA</b> | <b>120</b> |
| 4.1.1      | Chiffre d'affaires                                                 |            | 114        | 4.2.1      | Risques financiers                      |            | 120        |
| 4.1.2      | Rentabilité opérationnelle courante                                |            | 114        | 4.2.2      | Risques sur actions                     |            | 121        |
| 4.1.3      | Résultat net                                                       |            | 115        | 4.2.3      | Risques juridiques                      |            | 122        |
| 4.1.4      | Investissements et recherche et développement                      |            | 115        | 4.2.4      | Risques industriels et environnementaux |            | 122        |
| 4.1.5      | Évolution des capitaux employés et du besoin en fonds de roulement |            | 115        | 4.2.5      | Couverture des risques non financiers   |            | 123        |
| 4.1.6      | Dette financière et ratio d'endettement                            |            | 115        |            |                                         |            |            |
| 4.1.7      | Faits marquants de l'exercice                                      |            | 116        |            |                                         |            |            |

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme **RFA**

## INTRODUCTION

Dans un environnement particulièrement exigeant en 2014-2015 - atonie de la consommation et concentration de la distribution en Europe, incendie de l'usine de Tecumseh (Canada), embargo et dévaluation du rouble en Russie – le Groupe Bonduelle enregistre un nouvel exercice de forte croissance de son chiffre d'affaires et de sa rentabilité. Supérieure à l'objectif annoncé puis rehaussé en cours d'exercice, cette performance économique et financière démontre la pertinence de son modèle économique, sa résilience aux aléas de l'environnement et conforte les objectifs de croissance rentable de son projet d'entreprise VegeGo! 2025.

# 4.1 Activité et résultats

## 4.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe s'établit sur l'exercice 2014-2015 (1<sup>er</sup> juillet 2014-30 juin 2015) à 1 981,8 millions d'euros contre 1 921,1 millions d'euros l'exercice précédent, soit une progression de 4,1 % à taux de change constants, supérieure à l'objectif annuel rehaussé en février d'une croissance de 2 à 3 % à taux constants. Après prise en compte de l'impact défavorable des taux de change soit - 17,5 millions d'euros et - 0,9 %, principalement lié à la dévaluation de 20 % du rouble, le groupe affiche une croissance en données publiées de + 3,2 %.

Le groupe enregistre ainsi 4 trimestres consécutifs de croissance et voit sur l'exercice l'ensemble de ses activités – conserve, surgelé et frais – progresser en données comparables\*.

### ZONE EUROPE

Le chiffre d'affaires de la zone Europe (65 % du chiffre d'affaires total) affiche une parfaite stabilité tant en données publiées que constantes.

Cette stabilité masque une forte croissance des ventes à marque Bonduelle et Cassegrain dans les différentes activités du groupe, portée par l'innovation (élargissement de la gamme Cassegrain et développement continu de la gamme vapeur en conserve, renouvellement des gammes en surgelé *retail*, succès de la gamme *snacking* en traiteur notamment) et par la croissance de la présence média du groupe. Cette dynamique permet à nouveau au groupe d'accroître ses parts de marché dans des marchés globalement stables.

Des baisses de volumes volontaires en conserve marques de distributeurs, du fait de niveaux de prix insatisfaisants, et un secteur restauration hors foyer toujours difficile en surgelé expliquent l'évolution globale de la zone.

### HORS ZONE EUROPE

Malgré l'évolution défavorable des changes, la zone hors Europe (35 % du chiffre d'affaires global) affiche une croissance publiée de + 9,4 % et une croissance à taux de change constants de + 12,5 %, en ligne avec ses performances historiques.

En Amérique du Nord, impactée par l'incendie de l'usine de Tecumseh en pleine campagne de récoltes, Bonduelle poursuit la consolidation de ses positions au Canada dans un marché redevenu porteur, et son fort développement aux États-Unis en surgelé, en grande distribution comme en restauration hors foyer. Les investissements et gains de productivité réalisés dans les usines acquises en 2012 ainsi que l'acquisition de l'usine de Lethbridge sur l'exercice accompagnent la croissance des volumes et les gains continus de parts de marché.

En Europe orientale, le groupe enregistre à nouveau une forte croissance de son chiffre d'affaires. Produite pour l'essentiel localement, l'activité en Russie n'a pas été pénalisée par les mesures d'embargo et la dévaluation du rouble, soulignant la pertinence d'une implantation industrielle locale dès 2004 et renforcée par croissance externe en 2012. L'activité en Ukraine, évidemment impactée par le contexte géopolitique, est non significative.

Au Brésil, représentant un chiffre d'affaires limité à l'échelle du groupe (moins de 2 %), Bonduelle poursuit la croissance de ses activités malgré un ralentissement net des niveaux de consommation et des niveaux de prix restant peu élevés.

## 4.1.2 Rentabilité opérationnelle courante

La rentabilité opérationnelle courante du Groupe Bonduelle au titre de l'exercice 2014-2015 s'inscrit à un plus haut historique à 111,5 millions d'euros soit une croissance très supérieure à celle du chiffre d'affaires.

À taux de change constants, cette croissance s'établit à + 13,6 %, supérieure à l'objectif rehaussé en février 2015 d'une croissance à changes constants de 7 à 12 %.

\* À taux de change et périmètre constants.

Cette performance résulte :

- d'une amélioration de la rentabilité en Europe, affichant une marge opérationnelle courante de 4,2 % contre 3,5 % l'exercice précédent, portée par un *mix* marques nationales/marques de distributeurs favorable, par l'amélioration de la rentabilité en frais et champignons transformés et par de bonnes campagnes agricoles ;
- d'une remarquable résistance de la marge opérationnelle courante hors Europe à 8,7 % à taux constants. Cette zone, comprenant principalement l'Amérique du Nord, la Russie et autres pays de la CEI, confirme son statut de zone dynamique à forte rentabilité.

Le Groupe Bonduelle a continué sur l'exercice à investir sur ses marques, le budget marketing-média augmentant de plus de 10 %.

### 4.1.3 Résultat net

La charge nette des éléments non récurrents s'élève à 2,1 millions d'euros et comprend pour l'essentiel des frais de restructuration de la filière champignon, une indemnité d'assurance relative aux bâtiments et équipements détruits lors de l'incendie de l'usine de Tecumseh et une indemnité transactionnelle perçue relative à un litige né de l'acquisition de l'activité champignon.

La charge financière nette s'élève à 19,3 millions d'euros contre 27,4 millions d'euros l'exercice précédent, le groupe bénéficiant de la baisse des taux, de la réduction de son endettement et enregistrant sur la période des gains de changes à hauteur de 2,7 millions d'euros.

Le résultat des sociétés mises en équivalence affiche une amélioration à - 1,1 million d'euros contre - 1,4 million d'euros en 2013-2014.

La charge d'impôt s'élève à 19,8 millions d'euros contre 22,6 millions d'euros l'exercice précédent. L'amélioration de la rentabilité de l'activité champignon a en effet permis au groupe d'utiliser des déficits reportables issus de cette activité, expliquant une charge d'impôt minorée sur l'exercice.

L'évolution favorable des différentes composantes du compte de résultat permet d'afficher une forte progression du résultat net à 69,2 millions d'euros contre 15,2 l'année précédente.

### 4.1.4 Investissements et recherche et développement

Les efforts de recherche et développement, s'élevant à près d'1 % du chiffre d'affaires, se sont poursuivis tant dans la recherche de nouveaux *process* industriels qu'en matière de *packaging* et d'économies d'énergie, les investissements industriels de l'exercice s'élevant eux à 64,3 millions d'euros en réduction de 14,5 millions d'euros, et comprenant pour près d'un tiers des investissements de compétitivité.

### 4.1.5 Évolution des capitaux employés et du besoin en fonds de roulement

La gestion rigoureuse du besoin en fonds de roulement, et en particulier du délai clients, ainsi que des investissements s'est traduite par une stabilité des capitaux employés malgré la croissance de l'activité.

Le total des capitaux employés (total capitaux propres et dette financière) s'établit ainsi à 1 037,7 millions d'euros contre 1 028,5 millions d'euros en 2013-2014.

Cette stabilité des capitaux employés permet à nouveau d'améliorer le ratio de rentabilité opérationnelle courante avant impôt/capitaux employés, qui progresse de 70 bp à 10,7 %.

### 4.1.6 Dette financière et ratio d'endettement

La dette financière nette du groupe s'établit au 30 juin 2015 à 512,4 millions d'euros, le ratio d'endettement à 97,6 % contre 104,1 % l'exercice précédent, le levier d'endettement (dette nette/EBITDA récurrent) s'affichant à 2,73 contre 2,95 au 30 juin 2014. Le coût moyen de la dette s'établit à 3,17 % contre 3,44 % en 2014-2015.

Le groupe dispose d'un montant de 1 582 218 actions propres soit une contre-valeur, sur la base du cours au 30 juin 2015 de 22,80 euros, de 36,1 millions d'euros, autocontrôle générateur d'un endettement et soustrait, conformément aux IFRS, des capitaux propres. Retraité de cet autocontrôle sur la base du cours au 30 juin 2015, le ratio d'endettement du groupe s'établit à 84,9 %.

## ■ Endettement financier net

| (en millions d'euros)                    | Au 30 juin 2013 | Au 30 juin 2014 | Au 30 juin 2015 |
|------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Endettement financier net                | 591,9           | 524,6           | 512,4           |
| Capitaux propres                         | 515,4           | 503,9           | 525,3           |
| Dette financière nette sur fonds propres | 1,15            | 1,04            | 0,98            |
| Dette nette/REBITDA                      | 3,27            | 2,95            | 2,73            |

## 4.1.7 Faits marquants de l'exercice

### INCENDIE À L'USINE BONDUELLE DE TECUMSEH (ONTARIO - CANADA)

Un incendie s'est déclaré dans la nuit du 17 au 18 juillet 2014 dans l'usine Bonduelle de Tecumseh. La mobilisation des autorités publiques, le support d'entreprises locales et des autres usines Bonduelle en Ontario ont permis de trouver rapidement des solutions de stockage et de conditionnement. Cette réactivité a limité l'impact financier de ce sinistre pour l'entreprise, les partenaires fournisseurs et agriculteurs et ses clients. Le Groupe Bonduelle étant par ailleurs assuré pour toutes ses usines au titre des dommages aux biens et aux pertes d'exploitation, les charges d'exploitation afférentes sont couvertes par l'assurance. S'agissant des immobilisations corporelles sinistrées, le produit net d'indemnisation a été enregistré en éléments non récurrents.

### LE GROUPE BONDUELLE RÉCOMPENSÉ POUR LA QUALITÉ DE SES RELATIONS AVEC SES INVESTISSEURS

Le Groupe Bonduelle, coté depuis 1998, a reçu le 1<sup>er</sup> décembre 2014 à Paris au siège d'Euronext, le trophée d'argent de la relation investisseurs, catégorie valeur moyenne à l'occasion de la 7<sup>e</sup> édition du Forum des Relations Investisseurs et Communication Financière 2014.

Ce trophée récompense les efforts constants du groupe en matière de disponibilité, de transparence et de pédagogie en direction des analystes financiers et de ses 10 000 actionnaires individuels et institutionnels qu'ils soient en France ou hors de France.

### ACQUISITION DE L'USINE DE SURGELÉ DE LETHBRIDGE (CANADA)

Le Groupe Bonduelle et le Groupe de distribution canadien Sobeys ont signé en date du 3 février 2015 la convention d'achats d'actifs relative à l'acquisition par Bonduelle d'une usine de légumes surgelés. Cet outil de production, en très bon état, d'une capacité de 15 000 tonnes est situé à Lethbridge en Alberta à la frontière avec les États-Unis. Ce nouvel outil renforce la présence du Groupe Bonduelle en Amérique du Nord à l'ouest du continent, permettant ainsi son déploiement commercial et des économies logistiques dans cette zone.

Cette transaction, d'un montant limité, s'accompagne de la signature d'un contrat d'approvisionnement exclusif de long terme (7 ans) entre Sobeys (2<sup>e</sup> distributeur canadien) et Bonduelle pour plusieurs gammes de produits sur le territoire canadien. Ce partenariat assure ainsi un *sourcing* de long terme de légumes auprès des producteurs de l'Alberta, du Québec et de l'Ontario.

### PROCÉDURE DE DÉSINTÉRESSEMENT CONSÉCUTIVE AU RACHAT PAR LE GROUPE BONDUELLE D'UN BLOC DE BSAAR 2009

La société Bonduelle SCA a procédé en date du 27 mars 2015 à un rachat auprès de son actionnaire de référence, la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS, d'un bloc de 1 016 350 BSAAR (Bons de

Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables) au prix unitaire de 18 euros pour un montant global de 18 294 300 euros. Ce bloc représentait 71,24 % des bons en circulation à la date du rachat pouvant ainsi conduire à la création de 4 065 400 actions nouvelles. À l'issue du rachat du bloc, il restait en circulation 410 389 BSAAR, soit 28,76 % des bons en circulation à la date du rachat. Afin d'assurer un traitement équitable à tous les porteurs, la société Bonduelle SCA a mis en place une procédure de désintéressement du 30 mars 2015 au 14 avril 2015 inclus sur le marché réglementé Euronext à Paris. Ce désintéressement portait sur la totalité des BSAAR restant en circulation non détenus par la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS postérieurement à l'achat du bloc, soit 239 427 BSAAR. Durant cette période, la société Bonduelle SCA s'est irrévocablement engagée à racheter les BSAAR à un prix identique à celui versé pour le rachat du bloc, soit 18 euros par BSAAR.

À l'issue de la période de désintéressement, 201 893 BSAAR ont été rachetés au prix unitaire de 18 euros, pour un montant total de 3 634 074 euros. Le règlement livraison des BSAAR rachetés est intervenu le 21 avril 2015. À l'issue de la procédure de désintéressement et en prenant en compte les derniers exercices intervenus sur cette période (50 BSAAR), il reste 208 446 BSAAR en circulation pouvant conduire à la création de 833 784 actions. Pour limiter l'émission d'actions nouvelles lors de l'exercice des bons restant en circulation, la société Bonduelle SCA a procédé à la réaffectation de 833 784 de ses 1 590 564 actions auto détenues affectées à des opérations de croissance externe à l'objectif de couverture des BSAAR afin de livrer des actions existantes en cas d'exercice des bons restant en circulation. La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS détenant 82,02 % des BSAAR restant en circulation, exercera ceux-ci, ultérieurement et sous réserve des conditions de marché, par le réinvestissement du produit net de la cession du bloc de BSAAR. Dans l'hypothèse où la détention cumulée de la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS et du Concert entraînerait une situation d'offre publique obligatoire, une demande de dérogation à l'obligation de dépôt d'une offre publique obligatoire sera déposée auprès de l'AMF. Le rachat du bloc suivi de la procédure de désintéressement et la réaffectation des actions autodétenues ont permis de limiter la création de fonds propres et la dilution issues de l'exercice potentiel des BSAAR émis en 2009 devenues sans objet compte tenu du renforcement continu du profil financier du Groupe Bonduelle. La société Bonduelle SCA a été conseillée par Aforge Degroof Finance.

### ACCORD ENTRE LE GROUPE BONDUELLE ET LES ANCIENS PROPRIÉTAIRES DE FRANCE CHAMPIGNON

À la suite de l'acquisition en mars 2010 par Bonduelle de l'activité de production et de commercialisation de champignons, la Commission Européenne a mené des investigations sur la période 2006-2012 et mis en évidence des pratiques anti-concurrentielles sur le marché du champignon en conserve en marques de distributeurs.

Cette situation a conduit le Groupe Bonduelle à engager une action devant le Tribunal de commerce de Paris à l'encontre des vendeurs.

À la suite d'une conciliation proposée et menée personnellement par le Président du Tribunal de commerce de Paris, Monsieur Franck Gentin, un accord global est intervenu entre les parties. Cet accord met un terme aux procédures judiciaires en contrepartie du versement au Groupe Bonduelle d'une indemnité d'un montant limité dont les parties se sont engagées à tenir le montant confidentiel.



## COMMUNICATION

En 2014-2015, le Groupe Bonduelle a poursuivi sa politique de promotion de ses marques : Bonduelle, Cassegrain et Arctic Gardens, dans les trois technologies (conserve, surgelé, frais et traiteur), les investissements médias représentant 6 % de son chiffre d'affaires à marques nationales en grande distribution.

Des campagnes de communication produites ont été mises en place dans les zones suivantes : Arménie, Azerbaïdjan, Canada, France, Italie, Kosovo, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie et Tadjikistan.

Par ailleurs, la plate-forme commune de communication « Bonduelle source d'inspiration » inspire les campagnes publicitaires dans les différents pays d'implantation, permettant de donner à la marque Bonduelle un positionnement et une image identique partout dans le monde et adaptés aux attentes des consommateurs locaux.

En complément des sites Internet spécifiques par filiales ou par pays, le groupe a continué à développer sa présence sur les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter et Youtube. Cette nouvelle forme de communication permet de développer une relation différente et complémentaire avec les consommateurs, notamment plus interactive.

Bonduelle a souhaité faire connaître son implication en Responsabilité sociétale d'entreprise auprès du grand public en concevant une campagne institutionnelle papier diffusée dans la presse généraliste et féministe. La campagne a été remarquée et a obtenu une mention au Grand Prix de la Pub presse magazine dans la catégorie *corporate* le 21 mars 2015 à Berlin. En sublimant la naturalité du légume, cette campagne a pour but de présenter et véhiculer les engagements sociaux et environnementaux du groupe. Les nouvelles techniques agricoles, l'Agriculture écologiquement intensive et la production locale sont mises en avant à travers deux promesses publicitaires « Ce maïs est vert » et « Ce haricot pense local ».

## RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Par son métier, en lien direct avec le monde agricole, par ses produits, base naturelle de la nutrition, par son éthique, construite au fil des générations en se basant sur des valeurs essentielles, le Groupe Bonduelle a su donner au travers de son histoire une importance centrale à ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler développement durable.

Le groupe a arrêté six axes prioritaires en matière de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) auxquels se trouvent attachés des objectifs :

- la production agricole ;
- les collaborateurs ;
- la nutrition/qualité ;
- les ressources naturelles ;
- le transport ;
- l'engagement sociétal.

Pour chacun de ces axes, des objectifs ambitieux ont été fixés. Leur réalisation fait l'objet d'une validation par la Direction de l'audit interne du groupe et d'une revue par le Comité Exécutif et le Conseil de Surveillance du groupe.

Par ailleurs, le Groupe Bonduelle initie et participe à de nombreuses initiatives visant à une prise de conscience collective de ces enjeux.

## BONDUELLE SE CONFORME AU RÉFÉRENTIEL GRI ET FAIT VÉRIFIER SES DONNÉES RSE

Dans le cadre de sa démarche de progrès en matière de Responsabilité sociétale d'entreprise, et afin de se conformer au référentiel international, le groupe a adopté en 2012 le référentiel GRI (Global Reporting Initiative). Jusqu'en 2013-2014, le GRI vérifiait que le rapport était élaboré en accord avec les lignes directrices du GRI pour un niveau d'application B+. En 2014-2015, le rapport a été confirmé au niveau GRI G4 *Materiality Disclosure*.

Conformément à la réglementation française dite Grenelle II visant à la certification des données RSE, le groupe a soumis ses données à l'examen d'un tiers indépendant, le cabinet Deloitte qui les a vérifiées.

## PARTENAIRE DU WORLD FORUM DE LILLE

Depuis sa création, Bonduelle est partenaire du *World Forum* de Lille, une manifestation annuelle créée à l'initiative de Philippe Vasseur, Président du Réseau Alliances.

Elle a pour objectif de promouvoir l'économie responsable en valorisant les bonnes pratiques d'entreprise qui exercent de manière responsable leur activité partout dans le monde. L'édition 2015 du *World Forum*, qui se déroule du 20 au 22 octobre à Lille, a pour thème « La croissance se réinvente ici ».

## BONDUELLE INTÉGRÉ DANS LE GAÏA INDEX & DANS L'INDICE IAS

Bonduelle fait partie de l'index Gaïa, palmarès des moyennes capitalisations en matière de développement durable. Le palmarès 2014 a permis de souligner les progrès accomplis par le groupe qui apparaît désormais à la 7<sup>e</sup> place sur les 230 entreprises concernées par ce classement tous secteurs confondus, et à la 4<sup>e</sup> place sur 113 entreprises dans le palmarès des sociétés industrielles.

Avec plus de 3 % de son actionnariat détenu par ses salariés, le Groupe Bonduelle fait également partie de l'indice IAS (indice de l'actionnariat salarié) établie par Euronext.

## AU-DELÀ DU DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES, LA CO-CONSTRUCTION

Bonduelle est engagé depuis 2003 dans une politique volontariste de réduction de son empreinte environnementale liée au fonctionnement de ses sites de production, à l'emballage et au transport de ses produits. La bonne gestion de l'eau, tout comme les économies d'énergie et la diminution des émissions de gaz à effet de serre sont les priorités de l'entreprise. Ces axes d'actions stratégiques historiques ont été confirmés par la construction d'une matrice de matérialité \*, outil permettant d'identifier les axes de progrès prioritaires de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) du groupe, établie avec l'ensemble des parties prenantes (externes et internes).

\* Pour plus d'information sur la matrice de matérialité, rendez-vous à la partie 2.2.1 Matrice de matérialité.

## Activité et résultats

Cette matrice est la première étape d'une démarche itérative qui s'enrichira au rythme de son déploiement dans tous les pays où Bonduelle est implanté.

La volonté du groupe est d'encourager un dialogue de qualité avec l'ensemble de ses parties prenantes. Cette dimension humaine a toujours animé Bonduelle, entreprise familiale, respectueuse des valeurs d'échange et de sincérité qui fondent sa réputation.

### LE SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE : « DU CHAMP À L'ASSIETTE »

Pour sa première participation à la plus grande manifestation agricole française, l'objectif de Bonduelle a été de valoriser la filière légumes en toute transparence et ses bonnes pratiques en matière de développement durable, de l'amont agricole jusqu'au produit que l'on retrouve dans l'assiette. Le salon a été un moment d'échanges privilégiés entre l'entreprise Bonduelle, les agriculteurs partenaires et le consommateur. Chaque jour, les représentants des agriculteurs de Bonduelle étaient présents pour expliquer au grand public leur métier et la production de légumes et salades de plein champ ou de champignons. Diverses animations ont été déployées sur 3 pôles : culture, au rythme des saisons, préparation, bon comme à la maison et plaisir et bien-être, les légumes sans modération. Quiz, bornes interactives, démonstrations de recettes, ateliers culinaires pour les enfants... une façon simple et ludique de présenter la culture, la préparation, les innovations, l'étendue des gammes Bonduelle, les bienfaits gustatifs et nutritionnels des légumes et les actions de la Fondation Louis Bonduelle.

### NORD-PICARDIE, TERRAIN DE PRATIQUES INNOVANTES DE LA CULTURE DURABLE

En Picardie, le programme pilote de la culture durable des légumes de plein champ a entamé cette année sa dernière campagne. Ce programme a été élaboré dans le but de pérenniser la filière des légumes pour la conserve ou la surgélation, d'accompagner l'évolution de la réglementation dans le respect de l'environnement tout en offrant aux consommateurs des produits bons pour la santé, accessibles et de qualité. Développée dans huit fermes pilotes en Picardie, la démarche préconise l'emploi prioritaire de méthodes agronomiques et de techniques très pointues de désherbage mécanique. Elle a pour objectif de produire en réduisant significativement l'usage des produits de traitement utilisés pour la protection des légumes. Le programme pilote devrait maintenant trouver son prolongement au cœur d'un Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) approuvé par le ministère de l'Agriculture qui, en concentrant toutes les dynamiques déjà impliquées, poursuivra les travaux de recherches et d'amélioration des outils.

### ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

### PERSPECTIVES

Malgré un environnement économique et financier offrant une faible visibilité, des évolutions des taux de change toujours erratiques

et une référence 2014-2015 particulièrement élevée, le Groupe Bonduelle entend néanmoins dépasser en 2015-2016 la rentabilité opérationnelle courante enregistrée l'exercice précédent à taux de change constants.

## COMPTES SOCIAUX DE BONDUELLE SCA

### COMPTE DE RÉSULTAT

La société holding Bonduelle SCA a réalisé un bénéfice net de 27,7 millions d'euros.

Le résultat se compose principalement :

1. Du résultat financier qui représente un produit net de 22,5 millions d'euros et s'établit comme suit :
 

|                                          |           |
|------------------------------------------|-----------|
| • Intérêts et charges assimilés          | - 1,9 M€  |
| • Charges d'intérêts relatifs à l'EUROPP | - 5,5 M€  |
| • Dividendes reçus de Bonduelle SAS      | + 30,- M€ |
2. Des charges d'exploitation qui s'élèvent à 1,7 million d'euros ;
3. D'un produit d'impôt de 5,7 millions d'euros lié à l'intégration fiscale.

### BILAN

Les principaux postes du bilan sont les suivants :

1. l'actif immobilisé essentiellement financier représente 610 millions d'euros ;
2. les capitaux propres s'élèvent à 363 millions d'euros.

### DIVIDENDES

Cf. paragraphe 7.3.2 du chapitre 7. Informations sur la société et son capital.

### INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Au 30 juin 2015, le capital de la société est composé de 32 000 000 d'actions au nominal de 1,75 euro et le nombre total des droits de vote ressort à 48 361 935.

À la connaissance de la société, détiennent au moins 5 % du capital :

- La Plaine SAS avec 22,36 % du capital et 30,59 % des droits de vote ;
- Pierre et Benoît Bonduelle SAS avec 5,30 % du capital et 7,23 % des droits de vote.

La part du capital détenu par les salariés du groupe principalement par l'intermédiaire du fonds commun de placement représente 3,35 %.

La Gérance n'a pas consenti, au cours de l'exercice, d'options d'achat à des salariés.

Les transactions intervenues sur les titres de la société par les hauts dirigeants et personnes liées sont consultables sur le site [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).



## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Cf. notes 3 et 5 des annexes aux comptes sociaux.

### DÉTAIL DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES – EXERCICE 2014-2015

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la société Bonduelle SCA a procédé entre la date d'ouverture et de clôture de l'exercice 2014-2015 aux opérations d'achat et de vente d'actions propres comme suit :

|                                                                                                | Quantités        | Prix unitaire moyen<br>(en euros) | Valorisation<br>(en euros) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| <b>Actions propres inscrites à l'ouverture de l'exercice 2014-2015 :</b>                       | <b>1 763 214</b> | <b>17,26</b>                      | <b>30 428 659</b>          |
| Actions propres achetées durant l'exercice 2014-2015                                           | 232 633          | 22,11                             | 5 143 279                  |
| Actions propres vendues durant l'exercice 2014-2015                                            | (413 629)        | 19,24                             | (7 960 277)                |
| Reclassement à la valeur nette d'actions propres affectées à des plans d'actions               |                  |                                   | -                          |
| Revalorisation au cours de clôture des actions détenues dans le cadre du contrat de liquidités |                  |                                   | 21 953                     |
| <b>NOMBRE D'ACTIONS INSCRITES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2014-2015 :</b>                       | <b>1 582 218</b> | <b>17,47</b>                      | <b>27 633 614</b>          |
| Valeur nominale des actions propres détenues                                                   |                  |                                   | 1,75                       |

Le coût du contrat d'animation du cours de Bourse par la société EXANE s'est élevé à 48 000 euros TTC pour l'exercice 2014-2015.

| Motifs des acquisitions d'actions propres                                           | % du Capital |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Animation du cours de Bourse (contrat de liquidités)                                | 0,57 %       |
| Actionnariat salarié                                                                | 0,16 %       |
| Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions ( <i>stock-options</i> ) | Néant        |
| Opérations de croissance externe                                                    | Néant        |
| Annulation                                                                          | Néant        |

|                                                    | Actionnariat<br>Salarié | Couverture<br>de valeurs<br>mobilières | Opérations<br>de croissance<br>externe | Annulation |
|----------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------|------------|
| Volume des actions utilisées (en nombre d'actions) | 208 409                 | 22 048                                 | -                                      | -          |

Les actions détenues par la société ont fait l'objet des réallocations suivantes :

- 833 784 titres réalloués de l'objectif « Opérations de croissance externe » à l'objectif « Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions » ;
- 301 991 titres réalloués de l'objectif « Opérations de croissance externe » à l'objectif « Couverture d'options d'achats d'actions »

### RÉSULTAT FINANCIER DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Cf. paragraphe 6.6 des comptes sociaux.

## 4.2 Facteurs de risques

Bonduelle, dans le cadre des objectifs définis par son actionnaire de référence : pérennité, indépendance, épanouissement des collaborateurs, a une approche prudente et responsable à l'égard de ses risques.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs, hormis ceux présentés ci-dessous. La société a en effet procédé à la réalisation d'une cartographie des risques.

La démarche de cartographie des risques consiste en :

- l'identification et l'analyse des risques ;
- la hiérarchisation de ces risques ;
- la définition des priorités visant à limiter le risque par le biais de la mise en œuvre de plans d'actions.

Les plans d'actions sont revus et validés par la Direction générale et approuvés par le Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, la société a mis en place un dispositif de gestion de crise impliquant les différentes fonctions de l'entreprise et des outils de communication dédiés.

### 4.2.1 Risques financiers

Le groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée l'ensemble de ses risques financiers de liquidité, de change, de taux et de contrepartie. La Direction financière a chargé la Direction des financements et de la trésorerie groupe de cette responsabilité, en mettant à sa disposition l'expertise et les outils nécessaires pour intervenir sur les différents marchés financiers dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. L'organisation et les procédures appliquées sont régulièrement revues par la Direction de l'audit interne et les Commissaires aux Comptes. La Direction générale du groupe, lors de réunions régulièrement organisées avec le Directeur financier et le Directeur des financements et de la trésorerie valide, sur la base d'un *reporting* diffusé mensuellement, l'exécution des stratégies de gestion qu'elle a précédemment autorisées.

Dans un environnement mondial en rapide mutation, caractérisé par la volatilité des marchés et l'évolution des techniques financières, la mission de la Direction des financements et de la trésorerie groupe est :

- de garantir un financement optimal et suffisant pour le développement de l'ensemble des activités opérationnelles et la croissance du groupe ;
- d'identifier, évaluer et couvrir l'ensemble des risques financiers en liaison étroite avec les organisations opérationnelles.

L'objectif est de minimiser, au moindre coût, l'impact des fluctuations des marchés financiers sur les comptes de résultat, afin de minorer

les besoins en fonds propres alloués à la gestion de ces risques financiers.

Le groupe s'interdit de prendre des positions spéculatives.

### A. RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Direction financière du groupe a pour mission de maintenir une liquidité suffisante à tout moment en gérant de manière efficace la trésorerie du groupe en assurant des financements sécurisés par leur durée et leurs conditions. Elle met notamment en place des lignes de crédit confirmées pour garantir la flexibilité optimale des financements du groupe (voir note 21 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2015).

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

### B. RISQUES DE MARCHÉ

#### 1. RISQUE DE CHANGE

##### Risques liés aux variations de taux de change

Le groupe publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé en 2014-2015, 63 % de son chiffre d'affaires et 45 % de son résultat opérationnel courant en euros.

La partie de l'actif, du passif, des ventes et des résultats, exprimée en autres devises, essentiellement zloty polonais, forint hongrois, rouble russe, real brésilien, dollar américain et canadien est en constante évolution. De ce fait, le groupe subit les effets de fluctuation de ces devises par rapport à l'euro lors de la conversion en euros dans ses comptes consolidés. Par exemple, lorsque l'euro s'apprécie par rapport à ces devises, cela conduit à diminuer la contribution aux résultats consolidés des filiales établissant leurs comptes dans ces devises.

Les ventes et dépenses des filiales du groupe sont généralement exprimées dans leur devise locale, à l'exception des importations, exportations et transactions financières qui font l'objet de couvertures de change centralisées et systématiques dès lors que l'exposition est de nature à pouvoir être couverte : Bonduelle estime donc que son exposition locale aux fluctuations des devises, après couverture, doit rester limitée.

La stratégie de croissance à l'international suivie par le groupe contribue à augmenter la part des activités internationales dans le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et le résultat net consolidé.

##### Politique de couverture des risques de variation de change

Le but est de couvrir, sur une base budgétaire annuelle, les risques liés à l'activité commerciale des filiales du groupe dans une devise autre que leur monnaie fonctionnelle et les risques portant sur les financements de certaines filiales opérant dans des pays dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro.

Le groupe utilise des instruments financiers disponibles sur les marchés de gré à gré, dans le but exclusif de couvrir des risques financiers qui découlent de son activité industrielle et commerciale. Les opérations de couverture sont prises en conformité avec les objectifs et procédures déterminés par la Direction générale de Bonduelle. Elles sont centralisées au niveau de la Direction des financements et de la trésorerie groupe.

La politique du groupe à l'égard des fluctuations de change consiste à calculer périodiquement son exposition nette sur les devises et à recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire ce risque.

Le groupe utilise surtout des contrats de change à terme, des *swaps* de change et des options conclus avec des contreparties bancaires de premier rang. Le détail du portefeuille ainsi qu'une analyse de la sensibilité du taux de change sont repris en notes 10 et 20 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2015.

## 2. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La politique de gestion des taux d'intérêt est coordonnée, contrôlée et gérée de manière centralisée, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la réduction de la volatilité de la charge financière. Le groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché, notamment des contrats d'options et d'échange de taux. Le détail du portefeuille ainsi qu'une analyse de la sensibilité du taux d'intérêt sont repris en notes 10 et 20 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2015.

## 3. RISQUE DE CRÉDIT

Compte tenu de la qualité des principales contreparties, de la très grande dispersion de ses clients à travers le monde, et principalement dans le secteur de la grande distribution, le groupe considère qu'il est peu exposé à un risque de contrepartie significatif, risque qui fait néanmoins l'objet, pour très large partie, d'une couverture auprès d'un assureur de 1<sup>er</sup> rang.

La juste valeur des clients et comptes rattachés est considérée comme identique à leur valeur nette comptable compte tenu du degré de liquidité important de ces postes.

## 4. RISQUE DE CONTREPARTIE

S'agissant des actifs financiers en général et donc les éventuelles disponibilités, le groupe ne travaille qu'avec des contreparties bancaires de premier rang. Ces éventuels excédents ponctuels de trésorerie sont généralement pilotés sous forme de dépôts à court terme rémunérés.

## 5. RISQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES

À travers les décisions d'implantation de ses usines, le Groupe Bonduelle a toujours privilégié le choix des meilleures terres agricoles et la diversification géographique de ses zones d'approvisionnement, afin de réduire les risques résultant des aléas climatiques et inhérents aux activités de culture.

Par ailleurs, il n'existe pas de marché organisé des matières premières agricoles achetées par le Groupe Bonduelle. Cependant, l'évolution des cours des matières premières agricoles cotées sur un marché influence de façon plus ou moins significative, selon les alternatives agricoles ouvertes aux Producteurs, les prix d'achat

du groupe. Pour pérenniser ses sources d'approvisionnement en légumes, Bonduelle négocie annuellement avec les Organisations de Producteurs, très en amont des campagnes de récolte, sur la base d'une marge nette à l'hectare pour le Producteur. Bonduelle est donc contraint de répercuter dans ses prix de vente le résultat des négociations d'achat de légumes, qui varient selon les zones géographiques d'approvisionnement.

Les trois derniers épisodes d'inflation sur les matières premières ont d'ailleurs prouvé la capacité du groupe à répercuter la hausse des coûts dans les prix de vente.

## C. GESTION DES CAPITAUX PROPRES

Le Groupe Bonduelle veille en permanence à optimiser sa structure financière en respectant l'équilibre entre sa dette financière nette et ses capitaux propres et en maintenant une politique de distribution de dividendes régulière. Les objectifs recherchés sont la maîtrise du coût du capital, une politique de maximisation de la valeur et de croissance du dividende pour les actionnaires, et le maintien d'une flexibilité financière suffisante pour pouvoir profiter d'opportunités lorsque celles-ci se présentent.

Les capitaux propres au 30 juin 2015 s'élèvent à 525,3 millions d'euros sur la base desquels le Conseil de Surveillance propose un dividende par action de 0,43 euro par action.

### 4.2.2 Risques sur actions

La société agit chaque année sur le marché de ses propres actions, conformément aux dispositions de la note d'information émise à l'occasion de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres voté par les actionnaires. Les objectifs de la société sont par ordre de priorité :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bonduelle par un Prestataire de services d'investissement (PSI) ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Dans ce cadre, au 30 juin 2015, la société détenait 1 582 218 actions propres. Ces actions sont privées de droits de vote et inscrites comptablement en réduction des capitaux propres. La société n'est par ailleurs pas exposée au risque lié à la détention d'actions puisqu'elle n'effectue aucune opération de trésorerie tendant au placement de fonds en SICAV Actions ou autres instruments financiers avec une composante action.

## 4.2.3 Risques juridiques

### A. RÉGLEMENTATION

Bonduelle veille au respect de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires. En tant qu'acteur de l'industrie alimentaire, Bonduelle est soumis à toutes les réglementations mises en place par les États ou organisations internationales, notamment en matière d'hygiène, de contrôle de la qualité, de réglementation sur les produits alimentaires et les emballages.

Les risques juridiques sont liés à ses activités de fabrication et de distribution de produits alimentaires. Bonduelle estime avoir mis en place les mesures nécessaires pour répondre aux exigences de ces réglementations et pour prévenir et maîtriser ces risques.

### B. MARQUES ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La propriété intellectuelle fait l'objet d'une attention et d'une rigueur particulières chez Bonduelle. Les équipes internes assistées de conseils en propriété industrielle en assurent la surveillance, notamment les marques Bonduelle, Cassegrain, Globus et Arctic Gardens, procèdent aux dépôts et aux renouvellements, et interviennent auprès de tous tiers qui pourraient leur porter atteinte.

### C. AUTRES RISQUES JURIDIQUES

Bonduelle ne se trouve pas dans une position de dépendance technique ou commerciale significative à l'égard d'autres sociétés, clients ou fournisseurs, et dispose des actifs nécessaires à ses activités.

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe en dehors de celles mentionnées à la note 28 de l'annexe des comptes consolidés.

## 4.2.4 Risques industriels et environnementaux

Les activités de Bonduelle sont soumises à des réglementations nombreuses dont les principales concernent l'eau, l'air, les sols et les déchets. La politique de gestion des risques du groupe vise en priorité à :

- maîtriser les processus agronomiques et industriels pour garantir la qualité et la sécurité alimentaires de ses produits ;
- réduire autant que possible les conséquences néfastes de ses activités sur l'environnement et les Hommes.

### A. AGRICULTURE

L'agriculture fournit l'essentiel des matières premières nécessaires à la fabrication des produits du groupe. Afin de garantir la qualité de ses produits et de préserver l'environnement, Bonduelle s'appuie sur sa charte d'approvisionnement qui fixe les critères en matière de sélection des terres agricoles et de maîtrise des cultures que doivent respecter les agriculteurs travaillant avec le groupe. Cette charte est signée par 99 % des producteurs.

### B. QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS

La sécurité alimentaire est une priorité de la politique qualité et Bonduelle a mis en place les moyens pour maîtriser les risques identifiés (méthode HACCP) lors des différents stades de l'élaboration des produits. Les dispositifs mis en place dans tout le groupe permettent de maîtriser la traçabilité des produits depuis la semence jusqu'aux premiers points de livraison de nos clients. Des démarches d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques ont été mises en place dans l'ensemble des actes de production.

97 % des usines Bonduelle possèdent au moins une certification.

De nombreux audits ont été réalisés sur ces sites selon différents référentiels, à la fois par des auditeurs internes et externes.

### C. RESSOURCES NATURELLES

L'optimisation de l'utilisation des ressources naturelles et la protection de l'environnement constituent des domaines d'amélioration continue intégrés dans les axes de progrès suivants :

- maîtrise des consommations d'eau et d'énergie ;
- amélioration des équipements de traitement de l'eau et des stations d'épuration ;
- poursuite de la politique de gestion des déchets industriels et des composés végétaux.

Afin d'assurer une parfaite restitution de l'eau au milieu naturel, Bonduelle a équipé son dispositif industriel de stations de traitement biologique, de systèmes d'épandage agricole après pré-traitement, de systèmes de pré-traitement avant rejet en structure externe et de stations biogaz.

Pour améliorer encore ses consommations d'énergie, Bonduelle a notamment poursuivi :

- le programme Usine Sobre mettant en œuvre l'énergie minimale requise pour la transformation des légumes ;
- ses études de production et valorisation d'énergies alternatives de type biogaz, soit issu de la méthanisation de ses effluents industriels, soit de projet de méthanisation incluant des sous-produits ;
- ainsi que ses projets de réduction des emballages ;
- et 9 sites industriels ont entrepris une démarche de management de l'énergie et ont obtenu une certification ISO 50001.

## 4.2.5 Couverture des risques non financiers

Les politiques de l'entreprise sont au service de trois objectifs stratégiques fixés par l'actionnaire familial dont la stabilité dans le temps garantit la vision à long terme : pérennité, indépendance, épanouissement des collaborateurs.

La politique de couverture des risques non financiers a pour objectif principal la protection des actifs stratégiques du groupe. Les grandes orientations stratégiques en termes d'investissement, au niveau de nos actifs de production, de l'évolution de nos *process*, du recrutement ou de la formation de nos collaborateurs, intègrent en permanence ce souci de préservation de nos actifs industriels, financiers et humains.

Le but de cette démarche est de limiter, en permanence, l'exposition du groupe aux risques spécifiques industriels ou autres, tels qu'évoqués ci-dessus et auxquels il est naturellement confronté.

La politique d'assurance du groupe est fondée sur deux grands principes :

### ÉVALUATION DES RISQUES

Le service assurances qui fait partie de la Direction financière du groupe est chargé d'identifier et d'évaluer l'ensemble des risques, en liaison étroite avec les entités opérationnelles. Les niveaux

Les principaux programmes sont résumés dans le tableau suivant : (au 1<sup>er</sup> juillet 2015)

| Risques                          | Franchise                                                                                                                  | Assureurs                         |
|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Domage/Perte d'exploitation      | 30 K€ à 500 K€ selon les sites<br>3 jours de Perte d'exploitation avec<br>un minimum de 100 K€ à 500 K€<br>selon les sites | Allianz<br>RSA<br>AIG<br>Generali |
| Responsabilité civile            | 2 500 €                                                                                                                    | AIG                               |
| Contamination et image de marque | 1 000 000 €                                                                                                                | HDI/Allianz                       |
| Risque crédit                    | Couverture 95 %                                                                                                            | Atradius                          |

et montants de couverture sont ainsi fixés au niveau du groupe, en fonction des objectifs définis par la Direction générale. Les programmes d'assurance sont négociés par le service assurances groupe et placés auprès de contreparties de premier rang.

### TRANSFERT DES RISQUES

Pour les risques importants, en termes stratégiques et impact financier, il a été mis en place des programmes mondiaux intégrés visant à transférer ces risques au marché de l'assurance :

- compte tenu de la dispersion géographique et de la taille de nos sites industriels ainsi que du niveau des franchises, l'ensemble des risques dommages directs a été transféré ;
- pour les autres risques, des programmes de couverture ont été mis en place dans les limites des possibilités des marchés de l'assurance et de la réassurance.

D'autres programmes d'assurance, pour des risques de moindre importance ont également été souscrits.





# 5

## Comptes consolidés



|            |                                                |            |            |            |                                                                        |            |            |
|------------|------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>5.1</b> | <b>Compte de résultat consolidé</b>            | <b>RFA</b> | <b>126</b> | <b>5.4</b> | <b>Variation des capitaux propres consolidés</b>                       | <b>RFA</b> | <b>129</b> |
| <b>5.2</b> | <b>Bilan consolidé</b>                         | <b>RFA</b> | <b>127</b> | <b>5.5</b> | <b>Annexes aux comptes consolidés annuels</b>                          | <b>RFA</b> | <b>130</b> |
|            | Actif                                          |            | 127        |            |                                                                        |            |            |
|            | Passif                                         |            | 127        |            |                                                                        |            |            |
| <b>5.3</b> | <b>Tableau de flux de trésorerie consolidé</b> | <b>RFA</b> | <b>128</b> | <b>5.6</b> | <b>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés</b> | <b>RFA</b> | <b>177</b> |

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme **RFA**

## Compte de résultat consolidé

## 5.1 Compte de résultat consolidé

| (en milliers d'euros)                              | Notes     | Au 30/06/2014    | Au 30/06/2015    |
|----------------------------------------------------|-----------|------------------|------------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                          | <b>5</b>  | <b>1 921 064</b> | <b>1 981 847</b> |
| Achats et charges externes                         | 6         | (1 403 014)      | (1 440 823)      |
| Charges de personnel                               | 7         | (339 084)        | (351 210)        |
| Amortissements et pertes de valeur                 |           | (74 903)         | (76 209)         |
| Autres produits opérationnels                      | 8         | 33 964           | 32 146           |
| Autres charges opérationnelles                     | 8         | (35 332)         | (34 241)         |
| Résultat sur cession de participations consolidées |           | (0)              | 0                |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>               |           | <b>102 694</b>   | <b>111 510</b>   |
| Éléments non récurrents                            | 9         | (36 053)         | (2 064)          |
| <b>Résultat opérationnel</b>                       |           | <b>66 641</b>    | <b>109 446</b>   |
| Coût de l'endettement financier net                |           | (26 870)         | (22 821)         |
| Autres produits et charges financiers              |           | (564)            | 3 490            |
| <b>Résultat financier</b>                          | <b>10</b> | <b>(27 435)</b>  | <b>(19 331)</b>  |
| Résultats des sociétés mises en équivalence        |           | (1 441)          | (1 114)          |
| <b>Résultat avant impôts</b>                       |           | <b>37 765</b>    | <b>89 001</b>    |
| Impôts sur le résultat                             | 11        | (22 555)         | (19 759)         |
| <b>RÉSULTAT NET</b>                                |           | <b>15 211</b>    | <b>69 242</b>    |
| • Part du groupe                                   |           | 15 219           | 69 230           |
| • Part des minoritaires                            |           | (9)              | 12               |
| <b>RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION</b>                 | <b>12</b> | <b>0,50</b>      | <b>2,28</b>      |
| <b>RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION</b>                   | <b>12</b> | <b>0,50</b>      | <b>2,19</b>      |

## ■ Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

| (en milliers d'euros)                                                    | Au 30/06/2014   | Au 30/06/2015   |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Résultat net de la période</b>                                        | <b>15 211</b>   | <b>69 242</b>   |
| <b>Dont reclassable en résultat</b>                                      | <b>(19 099)</b> | <b>(10 970)</b> |
| Couverture de flux de trésorerie                                         | (405)           | 2 720           |
| Écarts de conversion                                                     | (18 840)        | (12 708)        |
| Impact fiscal                                                            | 146             | (982)           |
| <b>Dont non reclassable en résultat</b>                                  | <b>500</b>      | <b>(1 968)</b>  |
| Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies                 | 772             | (2 967)         |
| Impact fiscal                                                            | (271)           | 999             |
| <b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b> | <b>(18 599)</b> | <b>(12 938)</b> |
| <b>TOTAL PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS</b>                           | <b>(3 388)</b>  | <b>56 304</b>   |
| dont quote-part du groupe                                                | (3 379)         | 56 292          |
| dont quote-part des minoritaires                                         | (9)             | 12              |

## 5.2 Bilan consolidé

### Actif

| (en milliers d'euros)                   | Notes | Au 30/06/2014    | Au 30/06/2015    |
|-----------------------------------------|-------|------------------|------------------|
| <b>Actifs non courants</b>              |       | <b>763 778</b>   | <b>763 678</b>   |
| Autres immobilisations incorporelles    | 13    | 32 115           | 33 436           |
| Goodwill                                | 14    | 203 496          | 200 510          |
| Immobilisations corporelles             | 15    | 465 797          | 453 717          |
| Titres mis en équivalence               |       | 9 344            | 8 513            |
| Autres actifs financiers non courants   | 17    | 28 939           | 43 743           |
| Impôts différés                         | 11    | 12 733           | 11 115           |
| Autres actifs non courants              | 16    | 11 354           | 12 644           |
| <b>Actifs courants</b>                  |       | <b>903 264</b>   | <b>947 767</b>   |
| Stocks et encours                       | 18    | 528 705          | 574 995          |
| Clients et autres débiteurs             | 19    | 336 509          | 323 022          |
| Créances d'impôt                        |       | 19 076           | 24 673           |
| Autres actifs courants                  | 16    | 6 886            | 9 302            |
| Autres actifs financiers courants       | 16    | 3 391            | 7 636            |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 21    | 8 697            | 8 139            |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                      |       | <b>1 667 042</b> | <b>1 711 445</b> |

### Passif

| (en milliers d'euros)                   | Notes      | Au 30/06/2014    | Au 30/06/2015    |
|-----------------------------------------|------------|------------------|------------------|
| <b>Capitaux propres, part du groupe</b> |            | <b>496 284</b>   | <b>517 620</b>   |
| Capital social                          |            | 56 000           | 56 000           |
| Primes liées au capital                 |            | 22 545           | 22 545           |
| Réserves consolidées                    |            | 417 739          | 439 075          |
| <b>Intérêts minoritaires</b>            | <b>1.B</b> | <b>7 639</b>     | <b>7 650</b>     |
| <b>Capitaux propres</b>                 |            | <b>503 923</b>   | <b>525 270</b>   |
| <b>Passifs non courants</b>             |            | <b>488 426</b>   | <b>450 234</b>   |
| Dettes financières                      | 21         | 419 723          | 384 961          |
| Engagements envers le personnel         | 22         | 15 337           | 19 445           |
| Autres provisions non courantes         | 24         | 15 366           | 16 981           |
| Impôts différés                         | 11         | 22 293           | 12 895           |
| Autres passifs non courants             | 16         | 15 708           | 15 952           |
| <b>Passifs courants</b>                 |            | <b>674 693</b>   | <b>735 941</b>   |
| Dettes financières courantes            | 21         | 124 479          | 165 931          |
| Provisions courantes                    | 24         | 5 585            | 5 052            |
| Fournisseurs et autres créditeurs       | 25         | 538 977          | 558 336          |
| Dettes d'impôt                          |            | 3 408            | 4 572            |
| Autres passifs courants                 | 16         | 2 244            | 2 050            |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                     |            | <b>1 667 042</b> | <b>1 711 445</b> |

## Tableau de flux de trésorerie consolidé

## 5.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé

| (en milliers d'euros)                                                  | Au 30/06/2014   | Au 30/06/2015   |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Résultat net</b>                                                    | <b>15 211</b>   | <b>69 242</b>   |
| Résultat des sociétés mises en équivalence                             | 1 441           | 1 114           |
| Amortissements et perte de valeur                                      | 77 155          | 84 084          |
| Autres ressources (emplois) sans impact sur la trésorerie              | 3 452           | (857)           |
| Impôt différé                                                          | 2 494           | (9 761)         |
| Intérêts courus                                                        | (892)           | (1 343)         |
| <b>Marge brute d'autofinancement</b>                                   | <b>98 860</b>   | <b>142 479</b>  |
| Variation du besoin en fonds de roulement                              | 50 226          | (29 035)        |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>           | <b>149 086</b>  | <b>113 444</b>  |
| Acquisition de sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite        | 0               | 0               |
| Cession de sociétés consolidées, sous déduction de la trésorerie cédée | 0               | 0               |
| Variation de périmètre                                                 | 0               | 0               |
| Investissements industriels                                            | (81 567)        | (74 056)        |
| Investissements financiers                                             | 0               | 0               |
| Cession d'immobilisations et d'actifs financiers                       | 7 759           | 760             |
| Variation nette des prêts et des autres valeurs immobilisées           | (1 387)         | (1 788)         |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>          | <b>(75 195)</b> | <b>(75 084)</b> |
| Augmentation de capital                                                | 0               | 0               |
| (Acquisition) Cession d'actions propres                                | 3 372           | 2 795           |
| Augmentation (Diminution) des passifs financiers à plus d'un an        | 65 502          | (48 225)        |
| Augmentation (Diminution) des passifs financiers à moins d'un an       | (150 405)       | 40 181          |
| Rachat de BSAAR 2009                                                   |                 | (21 928)        |
| Dividendes payés aux actionnaires du groupe et aux minoritaires        | (11 699)        | (11 595)        |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>            | <b>(93 229)</b> | <b>(38 772)</b> |
| Incidence des variations des taux de change                            | (268)           | (146)           |
| <b>Variation de trésorerie</b>                                         | <b>(19 606)</b> | <b>(558)</b>    |
| Trésorerie à l'ouverture                                               | 28 303          | 8 697           |
| Trésorerie à la clôture                                                | 8 697           | 8 139           |
| <b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>                                         | <b>(19 606)</b> | <b>(558)</b>    |

## 5.4 Variation des capitaux propres consolidés

| (en milliers d'euros)                                       | En nombre<br>d'actions | Capital       | Primes        | Écarts<br>actuariels | Actions<br>propres | Réserves<br>de<br>conver-<br>sion | Résultats<br>accumulés | Capitaux<br>propres<br>part du<br>groupe | Intérêts<br>minori-<br>taires | Capitaux<br>propres<br>totaux |
|-------------------------------------------------------------|------------------------|---------------|---------------|----------------------|--------------------|-----------------------------------|------------------------|------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| <b>Capitaux propres<br/>au 1<sup>er</sup> juillet 2013</b>  | <b>32 000 000</b>      | <b>56 000</b> | <b>22 545</b> | <b>(2 299)</b>       | <b>(33 771)</b>    | <b>(11 975)</b>                   | <b>477 296</b>         | <b>507 795</b>                           | <b>7 560</b>                  | <b>515 355</b>                |
| Résultat comptabilisé<br>directement en<br>capitaux propres |                        | 0             | 0             | 500                  |                    | (18 840)                          | (259)                  | (18 599)                                 | 0                             | (18 599)                      |
| Résultat 30/06/2014                                         |                        |               |               |                      |                    |                                   | 15 219                 | 15 219                                   | (9)                           | 15 211                        |
| Options d'achat<br>d'actions                                |                        |               |               |                      |                    |                                   | 320                    | 320                                      |                               | 320                           |
| Puts sur minoritaires                                       |                        |               |               |                      |                    |                                   | (35)                   | (35)                                     |                               | (35)                          |
| Variation de périmètre                                      |                        |               |               |                      |                    |                                   |                        |                                          |                               |                               |
| Actions Propres                                             |                        |               |               |                      | 3343               |                                   |                        | 3 343                                    |                               | 3 343                         |
| Autres                                                      |                        |               |               |                      |                    |                                   | (62)                   | (62)                                     | 87                            | 25                            |
| Dividendes versés                                           |                        |               |               |                      |                    |                                   | (11 698)               | (11 698)                                 |                               | (11 698)                      |
| <b>Capitaux propres<br/>au 30 juin 2014</b>                 | <b>32 000 000</b>      | <b>56 000</b> | <b>22 545</b> | <b>(1 799)</b>       | <b>(30 428)</b>    | <b>(30 815)</b>                   | <b>480 781</b>         | <b>496 283</b>                           | <b>7 639</b>                  | <b>503 923</b>                |
| <b>Capitaux propres<br/>au 1<sup>er</sup> juillet 2014</b>  | <b>32 000 000</b>      | <b>56 000</b> | <b>22 545</b> | <b>(1 799)</b>       | <b>(30 428)</b>    | <b>(30 815)</b>                   | <b>480 781</b>         | <b>496 283</b>                           | <b>7 639</b>                  | <b>503 923</b>                |
| Résultat comptabilisé<br>directement en<br>capitaux propres |                        | 0             | 0             | (1 968)              |                    | (12 708)                          | 1 738                  | (12 938)                                 | 0                             | (12 938)                      |
| Résultat 30/06/2015                                         |                        |               |               |                      |                    |                                   | 69 230                 | 69 230                                   | 12                            | 69 242                        |
| Options d'achat<br>d'actions                                |                        |               |               |                      |                    |                                   | 101                    | 101                                      |                               | 101                           |
| Puts sur minoritaires                                       |                        |               |               |                      |                    |                                   | (82)                   | (82)                                     |                               | (82)                          |
| Variation de périmètre                                      |                        |               |               |                      |                    |                                   |                        |                                          |                               | 0                             |
| Actions Propres                                             |                        |               |               |                      | 2 795              |                                   |                        | 2 795                                    |                               | 2 795                         |
| Autres                                                      |                        |               |               |                      |                    |                                   | (4 246)                | (4 246)                                  | (1)                           | (4 247)                       |
| Rachat de BSAAR 2009                                        |                        |               |               |                      |                    |                                   | (21 928)               | (21 928)                                 |                               | (21 928)                      |
| Dividendes versés                                           |                        |               |               |                      |                    |                                   | (11 595)               | (11 595)                                 |                               | (11 595)                      |
| <b>CAPITAUX PROPRES<br/>AU 30 JUIN 2015</b>                 | <b>32 000 000</b>      | <b>56 000</b> | <b>22 545</b> | <b>(3 767)</b>       | <b>(27 633)</b>    | <b>(43 523)</b>                   | <b>513 999</b>         | <b>517 620</b>                           | <b>7 650</b>                  | <b>525 270</b>                |

## 5.5 Annexes aux comptes consolidés annuels

### SOMMAIRE

|                |                                                             |     |                |                                           |     |
|----------------|-------------------------------------------------------------|-----|----------------|-------------------------------------------|-----|
| <b>NOTE 1</b>  | Modalités d'élaboration                                     | 130 | <b>NOTE 17</b> | Autres actifs financiers non courants     | 155 |
| <b>NOTE 2</b>  | Principes comptables                                        | 133 | <b>NOTE 18</b> | Stocks et encours                         | 156 |
| <b>NOTE 3</b>  | Gestion des risques financiers                              | 139 | <b>NOTE 19</b> | Clients et autres débiteurs               | 157 |
| <b>NOTE 4</b>  | Évolution du périmètre de consolidation                     | 140 | <b>NOTE 20</b> | Instruments financiers dérivés            | 158 |
| <b>NOTE 5</b>  | Informations sectorielles                                   | 141 | <b>NOTE 21</b> | Endettement net                           | 161 |
| <b>NOTE 6</b>  | Achats et charges externes                                  | 142 | <b>NOTE 22</b> | Engagements envers le personnel           | 166 |
| <b>NOTE 7</b>  | Rémunérations et effectifs                                  | 142 | <b>NOTE 23</b> | Paielements fondés sur des actions        | 168 |
| <b>NOTE 8</b>  | Autres produits et autres charges opérationnels             | 142 | <b>NOTE 24</b> | Autres provisions                         | 170 |
| <b>NOTE 9</b>  | Éléments non récurrents                                     | 143 | <b>NOTE 25</b> | Fournisseurs et autres créditeurs         | 170 |
| <b>NOTE 10</b> | Résultat financier                                          | 143 | <b>NOTE 26</b> | Honoraires des Commissaires aux Comptes   | 171 |
| <b>NOTE 11</b> | Impôt sur le résultat                                       | 145 | <b>NOTE 27</b> | Engagements conditionnels et éventualités | 172 |
| <b>NOTE 12</b> | Résultat par action                                         | 146 | <b>NOTE 28</b> | Risques et litiges                        | 172 |
| <b>NOTE 13</b> | Autres immobilisations incorporelles                        | 147 | <b>NOTE 29</b> | Transactions avec les parties liées       | 173 |
| <b>NOTE 14</b> | Goodwill                                                    | 148 | <b>NOTE 30</b> | Événements postérieurs à la clôture       | 174 |
| <b>NOTE 15</b> | Immobilisations corporelles                                 | 149 | <b>NOTE 31</b> | Liste des sociétés du groupe              | 175 |
| <b>NOTE 16</b> | Présentation des actifs et passifs financiers par catégorie | 151 |                |                                           |     |

### NOTE 1

#### Modalités d'élaboration

Les comptes consolidés du Groupe Bonduelle et de ses filiales (« le groupe ») au titre de l'exercice 2014-2015 sont établis en conformité avec les normes « IFRS » (*International Financial Reporting Standards*) publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et dont le règlement d'adoption est paru au journal officiel de l'Union européenne.

L'annexe aux comptes consolidés annuels est établie en conformité avec les normes IFRS et suit la recommandation 2012-02 de l'Autorité des normes comptables.

#### **LES NORMES, MISES À JOUR ET INTERPRÉTATIONS NOUVELLEMENT APPLICABLES AU TITRE DE L'EXERCICE 2014-2015**

- La norme IAS 27 révisée relative aux états financiers individuels, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- La norme IAS 28 révisée relative aux participations dans des entreprises associées et des coentreprises, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

- L'amendement à IAS 32 relatif à la présentation des compensations d'actifs et des passifs financiers applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- L'amendement à IAS 36 relatif aux informations à fournir – Valeur recouvrable des actifs non financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- L'amendement à IAS 39 relatif au novation des dérivés et maintien de la relation de couverture applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- L'amendement IAS 19 relatif aux régimes à prestations définies : contributions des membres du personnel, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- L'interprétation IFRIC 21 – *Levies* – relative aux taxes dues par une entité à une autorité publique en application de la législation et comptabilisées selon IAS 37, applicable aux exercices ouverts à compter du 17 juin 2014.
- Les normes IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12 relatives respectivement aux états financiers consolidés, aux partenariats et aux informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La première application des normes IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12, de l'interprétation IFRIC 21, ainsi que des amendements consécutifs à IAS 27 et IAS 28 révisées n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes.



IFRS 10 introduit un nouveau modèle de contrôle qui impose au groupe de déterminer s'il détient le pouvoir sur l'entité, s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec elle et s'il a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant de ces rendements.

Conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 10, le groupe a réexaminé le contrôle de ses participations au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et n'a pas modifié ses conclusions.

IFRS 11, « Partenariats » établit les principes à appliquer au *reporting* financier par les entités qui détiennent des intérêts dans des opérations contrôlées conjointement. L'entité doit déterminer le type de partenariat auquel elle participe, le classement d'un partenariat en tant que co-entreprise ou activité conjointe dépendant des droits et des obligations des parties à l'opération. Les partenariats qualifiés de co-entreprises doivent être comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, conformément aux dispositions de la norme IAS 28 révisée.

Les partenariats sous contrôle conjoint, existant au sein du groupe, constituent des co-entreprises au sens de la norme IFRS 11.

IFRS 12, « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » donne les exigences en matière d'informations à fournir pour tous les cas d'intérêts détenus dans d'autres entités, y compris les filiales, les partenariats, les entreprises associées et les entités structurées non consolidées. Les informations présentées en annexes répondent aux exigences d'IFRS 12.

### LES AMÉLIORATIONS ANNUELLES DES NORMES IFRS, APPLICABLES AUX EXERCICES OUVERTS À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015 ET QUI N'ONT PAS ÉTÉ APPLIQUÉES PAR ANTICIPATION LORS DE CET EXERCICE

- IFRS 2 relatif à la définition des conditions d'acquisitions des droits et conditions accessoires à l'acquisition des droits.
- IFRS 3 relatif au regroupement et cohérence des dispositions relatives aux paiements variables.
- IFRS 8 relatif au réconciliation des actifs sectoriels et regroupement des secteurs opérationnels.
- IFRS 13 relatif aux créances et dettes à court-terme.
- IAS 16 et IAS 38 relatif au modèle de la réévaluation et ajustement proportionnel.
- IAS 24 relatif à la définition des principaux dirigeants et information à fournir.

### LES AMÉLIORATIONS ANNUELLES DES NORMES IFRS, APPLICABLES AUX EXERCICES OUVERTS À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2015 ET QUI N'ONT PAS ÉTÉ APPLIQUÉES PAR ANTICIPATION LORS DE CET EXERCICE

- IFRS 1 relatif à la signification de « normes IFRS effectives ».
- IFRS 3 et IAS 40 relatif à l'exclusion du champ d'application d'IFRS 3 pour les comptes d'un partenariat, l'acquisition d'immeubles de placement et l'application de la guidance d'IFRS 3.

- IFRS 13 relatif au champ d'application de l'approche « portefeuille ».

## A. Informations relatives au groupe

Cotée sur Euronext (Compartiment B), Bonduelle SCA est une société en commandite par actions de droit français. Bonduelle détient des positions de leader sur le marché des légumes transformés en Europe et hors Europe. Elle intervient sur trois technologies, à savoir : la conserve, le surgelé et le frais prêt à l'emploi (traiteur et 4<sup>e</sup> gamme).

La Gérance a arrêté les comptes consolidés en normes IFRS et a autorisé la publication des états financiers arrêtés au 30 juin 2015 qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 3 décembre 2015.

### INCENDIE À L'USINE BONDUELLE DE TECUMSEH (ONTARIO - CANADA)

Un incendie s'est déclaré dans la nuit du 17 au 18 juillet 2014 dans l'usine Bonduelle de Tecumseh. La mobilisation des autorités publiques, le support d'entreprises locales et des autres usines Bonduelle en Ontario ont permis de trouver rapidement des solutions de stockage et de conditionnement. Cette réactivité a limité l'impact financier de ce sinistre pour l'entreprise, les partenaires fournisseurs et agriculteurs. Le Groupe Bonduelle étant par ailleurs assuré pour toutes ses usines au titre des dommages aux biens et aux pertes d'exploitation, les charges d'exploitation afférentes sont couvertes par l'assurance. S'agissant des immobilisations corporelles sinistrées, le produit net d'indemnisation a été enregistré en éléments non récurrents.

### LE GROUPE BONDUELLE RÉCOMPENSÉ POUR LA QUALITÉ DE SES RELATIONS AVEC SES INVESTISSEURS

Le Groupe Bonduelle, coté depuis 1998, a reçu le 1<sup>er</sup> décembre 2014 à Paris au siège d'Euronext, le trophée d'argent de la relation investisseurs, catégorie valeur moyenne à l'occasion de la 7<sup>e</sup> édition du Forum des Relations Investisseurs et Communication Financière 2014.

Ce trophée récompense les efforts constants du groupe en matière de disponibilité, de transparence et de pédagogie en direction des analystes financiers et de ses 10 000 actionnaires individuels et institutionnels qu'ils soient en France ou hors de France.

### ACQUISITION DE L'USINE DE SURGELÉS DE LETHBRIDGE (CANADA)

Le Groupe Bonduelle et le Groupe de distribution canadien Sobeys ont signé en date du 3 février 2015 la convention d'achats d'actifs relative à l'acquisition par Bonduelle d'une usine de légumes surgelés. Cet outil de production, en très bon état, d'une capacité de 15 000 tonnes est situé à Lethbridge en Alberta à la frontière avec les Etats-Unis. Ce nouvel outil renforce la présence du Groupe Bonduelle en Amérique du Nord à l'ouest du continent, permettant ainsi son déploiement commercial et des économies logistiques dans cette zone.

Cette transaction, d'un montant limité, s'accompagne de la signature d'un contrat d'approvisionnement exclusif de long terme (7 ans) entre Sobeys (2<sup>e</sup> distributeur canadien) et Bonduelle pour plusieurs

gammes de produits sur le territoire canadien. Ce partenariat assure ainsi un *sourcing* de long terme de légumes auprès des producteurs de l'Alberta, du Québec et de l'Ontario.

### PROCÉDURE DE DÉSINTÉRESSEMENT CONSÉCUTIVE AU RACHAT PAR LE GROUPE BONDUELLE D'UN BLOC DE BSAAR 2009

La société Bonduelle SCA a procédé en date du 27 mars 2015 à un rachat auprès de son actionnaire de référence, la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS, d'un bloc de 1 016 350 BSAAR (Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables) au prix unitaire de 18 euros pour un montant global de 18 294 300 euros. Ce bloc représentait 71,24 % des bons en circulation à la date du rachat pouvant ainsi conduire à la création de 4 065 400 actions nouvelles. À l'issue du rachat du bloc, il restait en circulation 410 389 BSAAR, soit 28,76 % des bons en circulation à la date du rachat. Afin d'assurer un traitement équitable à tous les porteurs, la société Bonduelle SCA a mis en place une procédure de désintéressement du 30 mars 2015 au 14 avril 2015 inclus sur le marché réglementé Euronext à Paris. Ce désintéressement portait sur la totalité des BSAAR restant en circulation non détenus par la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS postérieurement à l'achat du bloc, soit 239 427 BSAAR. Durant cette période, la société Bonduelle SCA s'est irrévocablement engagée à racheter les BSAAR à un prix identique à celui versé pour le rachat du bloc, soit 18 euros par BSAAR.

À l'issue de la période de désintéressement, 201 893 BSAAR ont été rachetés au prix unitaire de 18 euros, pour un montant total de 3 634 074 euros. Le règlement livraison des BSAAR rachetés est intervenu le 21 avril 2015. À l'issue de la procédure de désintéressement et en prenant en compte les derniers exercices intervenus sur cette période (50 BSAAR), il reste 208 446 BSAAR en circulation pouvant conduire à la création de 833 784 actions. Pour limiter l'émission d'actions nouvelles lors de l'exercice des bons restant en circulation, la société Bonduelle SCA a procédé à la réaffectation de 833 784 de ses 1 590 564 actions auto détenues affectées à des opérations de croissance externe à l'objectif de couverture des BSAAR afin de livrer des actions existantes en cas d'exercice des bons restant en circulation. La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS détiennent 82,02 % des BSAAR restant en circulation, exercera ceux-ci, ultérieurement et sous réserve des conditions de marché, par le réinvestissement du produit net de la cession du bloc de BSAAR. Dans l'hypothèse où la détention cumulée de la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS et du Concert entraînerait une situation d'offre publique obligatoire, une demande de dérogation à l'obligation de dépôt d'une offre publique obligatoire sera déposée auprès de l'AMF. Le rachat du bloc suivi de la procédure de désintéressement et la réaffectation des actions autodétenues ont permis de limiter la création de fonds propres et la dilution issues de l'exercice potentiel des BSAAR émis en 2009 devenues sans objet compte tenu du renforcement continu du profil financier du Groupe Bonduelle. La société Bonduelle SCA a été conseillée par Aforge Degroof Finance.

### ACCORD ENTRE LE GROUPE BONDUELLE ET LES ANCIENS PROPRIÉTAIRES DE FRANCE CHAMPIGNON

À la suite de l'acquisition en mars 2010 par Bonduelle de l'activité de production et de commercialisation de champignons, la Commission Européenne a mené des investigations sur la période 2006-2012 et mis en évidence des pratiques anti-concurrentielles sur le marché

du champignon en conserve en marques de distributeurs. Cette situation a conduit le Groupe Bonduelle à engager une action devant le Tribunal de commerce de Paris à l'encontre des vendeurs. À la suite d'une conciliation proposée et menée personnellement par le Président du Tribunal de commerce de Paris, Monsieur Franck Gentin, un accord global est intervenu entre les parties. Cet accord met un terme aux procédures judiciaires en contrepartie du versement au Groupe Bonduelle d'une indemnité d'un montant limité dont les parties se sont engagées à tenir le montant confidentiel.

## B. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes de toutes les filiales dont le groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle.

Le contrôle est défini et apprécié, conformément à IFRS 10, sur la base de trois critères : le pouvoir, l'exposition aux rendements variables et le lien entre pouvoir et ces rendements.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant aux sociétés du groupe (« Part du groupe ») étant distinguée de celle relative aux intérêts des autres actionnaires (« Intérêts minoritaires »). Les sociétés dans lesquelles Bonduelle n'a pas le contrôle exclusif et exerce une influence notable ou un contrôle conjoint, sont mises en équivalence.

Concernant la société Soléal, elle est consolidée en intégration globale car le groupe contrôle cette société et par ailleurs, sur un plan contractuel et économique, Soléal a pour client intra-groupe unique la société BELL (Bonduelle Europe Long Life).

Concernant les trois sociétés Gelagri, mises en équivalence, les pourcentages de contrôle et d'intérêt sont déterminés par des actions de préférence émises pour les trois sociétés.

Toutes les sociétés intégrées du groupe clôturent leurs comptes au 30 juin 2015 à l'exception des sociétés suivantes : Bonduelle Kuban, Coubanskies Conservi, Bonduelle do Brasil, SCA des Hureaux, SCA Champignonnières de Dampierre, UltraCongelados de la Ribera et les sociétés du groupe Gelagri. L'ensemble de ces sociétés est consolidé sur la base d'une situation comptable établie au 30 juin 2015.

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

Les produits et charges de filiales acquises ou cédées en cours d'exercice sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (y compris les dividendes) sont éliminés.

## C. Information sectorielle

L'information sectorielle est donnée sur la base des secteurs opérationnels du *reporting* interne dénommé également *management approach*.

Les deux secteurs opérationnels sont : zone Europe et hors zone Europe.

Les *business units* de la zone Europe couvrent les zones géographiques suivantes : France, Allemagne, Italie, Péninsule ibérique, Benelux et Europe centrale.

Les *business units* hors zone Europe couvrent les zones d'Europe orientale, Mercosur, Amérique du Nord et Export.

Ces secteurs reposent sur l'organisation managériale du Groupe Bonduelle.

Les principaux indicateurs publiés sont ceux utilisés par la Direction générale. Au titre des informations complémentaires, le chiffre d'affaires, résultat opérationnel et actifs non courants sont déclinés par zones géographiques, le chiffre d'affaires est également détaillé par secteur d'activités.

## D. Conversion des opérations en devises et conversion des états financiers des sociétés étrangères

### CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les transactions libellées en devises sont évaluées en fonction des cours de change en vigueur à la date de réalisation des transactions. Les créances et les dettes en devises figurant au bilan à la clôture de la période sont évaluées en fonction des cours de change applicables à cette date. Les pertes et profits de change résultant de la conversion de transactions en devises figurent dans les rubriques « produits financiers » et « charges financières » du compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à des emprunts en devises ou autres instruments affectés à la couverture d'investissements à long terme dans la même devise, qui sont inclus dans le poste « Différences de conversion » des capitaux propres consolidés.

### CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Les bilans des sociétés dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros aux cours officiels de fin d'exercice. Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Pour des raisons pratiques, un cours moyen annuel arithmétique est utilisé pour convertir les éléments de produits et de charges. Toutefois, si les cours de change connaissent des fluctuations importantes un calcul autre que le taux moyen annuel arithmétique peut être utilisé.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents cours de change sont incluses dans le poste « Différences de conversion » dans les capitaux propres consolidés jusqu'à ce que les investissements étrangers auxquels elles se rapportent soient vendus ou liquidés.

## E. Regroupements d'entreprises

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, par application de la norme IFRS 3 Révisée

(Regroupements d'entreprises) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date.

Cette méthode implique la comptabilisation des actifs acquis et des passifs assumés identifiables à leur juste valeur sauf exceptions prévues dans IFRS 3R.

Pour tous les regroupements ayant été réalisés après le 1<sup>er</sup> juillet 2009, les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

De même, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, toute part d'intérêt dans l'entité acquise ne conférant pas le contrôle (minoritaires) peut soit représenter une quote-part dans la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés identifiables (IFRS 3 2004), soit être évaluée à leur juste valeur (on parle dans ce cas de *goodwill* complet). Cette option s'applique transaction par transaction.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation à la juste valeur de la quote-part acquise des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition, est comptabilisée en écart d'acquisition.

Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise alors l'écart d'acquisition négatif est comptabilisé directement en résultat.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de prise de contrôle.

## NOTE 2

### Principes comptables

Les états financiers consolidés au 30 juin 2015 sont présentés en milliers d'euros et reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales (ci-après « le groupe »).

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et dettes définis ci-après inscrits à la juste valeur.

### A. Immobilisations incorporelles

#### GOODWILL

Lors de l'acquisition de titres de sociétés consolidées par intégration globale ou mises en équivalence, le coût d'acquisition des titres est affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels acquis évalués à leur juste valeur. L'écart positif entre le coût d'acquisition et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs et passifs acquis et les passifs éventuels représente le *goodwill*. Il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « *Goodwill* » pour les sociétés intégrées globalement et dans la rubrique « Titres mis en équivalence » pour les sociétés mises en équivalence.

Les écarts d'acquisitions relatifs aux sociétés étrangères sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de la société acquise.

Les écarts négatifs (*badwill*) sont directement comptabilisés en compte de résultat en éléments non récurrents.

## AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les marques acquises, individualisables, dont la durée d'utilité est considérée comme indéterminée, sont inscrites au bilan consolidé dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles ».

Les licences, brevets ainsi que les autres actifs incorporels acquis sont enregistrés à leur coût d'achat dans la rubrique « Autres immobilisations incorporelles » du bilan consolidé. Ils sont amortis linéairement en fonction de leurs durées d'utilité estimées.

## FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut démontrer qu'ils génèrent des avantages économiques futurs et que leurs coûts soient bien identifiés.

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée des logiciels qui varie de un à cinq ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

## SUIVI DE LA VALEUR DES MARQUES

Les facteurs importants ayant conduit à apprécier le caractère indéterminé de la durée d'utilité des marques ont été principalement leur positionnement sur le marché en termes de volumes d'activités, de notoriété ainsi que leur rentabilité à long terme attendue.

Elles ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel en application de l'IAS 36, qui comporte notamment le suivi des indicateurs mentionnés ci-avant.

## SUIVI DE LA VALEUR DES GOODWILL

La valeur comptable des *goodwill* fait l'objet d'une revue au minimum une fois par an et lorsque des événements et circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue pour les autres immobilisations incorporelles. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Les pertes de valeurs éventuelles sont imputées en priorité sur les écarts d'acquisition affectés à l'unité génératrice de trésorerie (UGT), puis à la réduction de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts liés à la vente et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés de l'UGT à laquelle se rattachent les immobilisations testées.

Les UGT correspondent à des regroupements de filiales appartenant à un même secteur d'activité et générant des flux de trésorerie nettement indépendants de ceux générés par d'autres UGT. Les flux de trésorerie servant de base au calcul des valeurs d'utilité sont issus des plans stratégiques des UGT couvrant les cinq prochains exercices.

Le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les plans stratégiques de 5 ans est de 1 %.

Les flux de trésorerie font l'objet d'une actualisation, avec un taux avant impôt, sur la base d'un coût moyen pondéré du capital (WACC de 5,34 %) déterminé en fonction des données du marché de Bonduelle et de son secteur d'activité.

Le WACC est calculé sur la base d'un endettement cible de 50 % et d'un taux sans risque de 1,0 % (OAT FR 10 ans).

Les UGT suivies par le groupe sont les secteurs d'activités suivants pour chaque secteur opérationnel : zone Europe et hors zone Europe.

Pour la zone Europe :

- les activités de la conserve et du surgelé ;
- les activités du frais.

Pour hors zone Europe :

- l'activité de la conserve et du surgelé en Amérique du Nord et du Sud ;
- l'activité de la conserve et du surgelé en Europe orientale.

La juste valeur diminuée des coûts liés à la vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs) dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

## B. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Le coût d'acquisition ou de production inclut, lorsque applicable, les coûts de démantèlement et de remise en état des sites d'exploitation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations détenues au travers de contrats de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan à hauteur de la valeur actualisée des paiements minimaux futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure lorsque le contrat transfère au groupe, en substance, la majeure partie des risques liés à la propriété de l'actif. L'évaluation du niveau de risque transféré s'effectue au travers de l'analyse des termes du contrat. La dette financière résultant de l'acquisition de l'actif est inscrite au passif du bilan consolidé.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

Les durées d'utilité sont revues périodiquement, notamment dans le cas de décisions de changements de lieux de production.

- Constructions : 10 à 40 ans.
- Matériels, mobiliers, installations : 5 à 15 ans.
- Autres immobilisations : 3 à 10 ans.



Lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, le groupe procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation (ou du groupe d'actifs auquel elle appartient).

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation (ou du groupe d'actifs auquel elle appartient) dans le cadre des conditions d'utilisation prévues par le groupe. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur nette comptable.

## C. Actifs financiers

En application d'IAS 39, les actifs financiers sont classés suivant l'une des quatre catégories suivantes :

- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat (y compris les dérivés actifs) ;
- les prêts et créances ;
- les actifs détenus jusqu'à échéance ;
- les actifs disponibles à la vente.

La classification détermine le traitement comptable de ces actifs.

Elle est déterminée par le groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

### 1. LES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Il s'agit d'actifs financiers détenus par le groupe à des fins de réalisation d'un profit de cession à court terme, ou encore d'actifs financiers volontairement classés dans cette catégorie. Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat. Classés en actifs courants dans les équivalents de trésorerie, ces instruments financiers comprennent le cas échéant les parts d'OPCVM de trésorerie et les dérivés actifs.

### 2. LES PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente. Ces actifs sont évalués initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine sauf si le taux d'intérêt effectif a un impact significatif.

Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances et les créances commerciales sont inclus dans cette catégorie.

Ils figurent en actifs financiers et en créances commerciales.

Le groupe, dans sa politique de financement peut avoir recours à des programmes de cessions de créances commerciales. Ces cessions sont sans recours. Le risque est intégralement transféré à l'établissement ayant racheté la créance. De ce fait, ces dernières ne sont plus comptabilisées à l'actif du bilan. Le groupe ne conserve aucune implication continue dans les actifs décomptabilisés.

### 3. LES ACTIFS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers, autres que les prêts et créances, ayant une échéance fixée, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, et que le groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont présentés en actifs financiers. Bonduelle ne détient pas ce type d'actifs à la clôture.

### 4. LES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers qui ne font pas partie des catégories précitées. Ils sont évalués à la juste valeur. Les plus ou moins-values latentes constatées sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à leur cession. Cependant, lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation d'un actif disponible à la vente, la perte cumulée est comptabilisée en résultat.

Les dépréciations durables constatées sur les titres à revenus variables ne peuvent pas être reprises lors d'un arrêté ultérieur.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché.

Pour les titres non cotés, elle est déterminée par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est évalué au coût historique. Ces actifs font alors l'objet de tests de dépréciation afin d'en apprécier le caractère recouvrable. Cette catégorie comprend principalement les titres de participation non consolidés et les valeurs mobilières qui ne répondent pas aux autres définitions d'actifs financiers. Ils sont présentés en actifs financiers.

## D. Passifs financiers

La dette financière comprend :

- les emprunts obligataires ;
- les intérêts courus non échus ;
- les encours de locations financements ;
- les emprunts et concours bancaires ;
- les instruments dérivés passifs.

Les dettes financières sont évaluées et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elles sont enregistrées à leur date de règlement.

En application de la norme IAS 39 sur les principes de la comptabilité de couverture en juste valeur, la dette obligataire, swappée à l'émission, a été réévaluée à sa valeur de marché. Les variations de juste valeur de la dette et des dérivés associés passent en résultat de la période.

## E. Instruments financiers dérivés

Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt, le groupe utilise des instruments dérivés conclus de gré à gré. La politique du groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

En application de la norme IAS 39, les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan consolidé à leur juste valeur.

- Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur d'actifs ou passifs inscrits au bilan consolidé, les variations de valeur du dérivé et de l'élément couvert sont enregistrées en résultat sur la même période.
- Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est constatée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la variation de valeur de la partie inefficace du dérivé est enregistrée immédiatement en résultat.
- Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture d'investissement net dans des activités à l'étranger, la partie efficace de la variation de juste valeur du dérivé est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres. Les montants ainsi enregistrés ne seront repris en résultat qu'au moment où l'investissement sera cédé. La part inefficace est immédiatement comptabilisée en résultat.
- Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne remplissent pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture sont enregistrées directement dans le compte de résultat de la période. Ils sont repris dans la catégorie « Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS ».

Les dérivés sont enregistrés à leur date de transaction.

La norme IFRS 7.27A distingue 3 niveaux dans les méthodes de détermination de la juste valeur :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif pour un instrument identique et sans aucun ajustement ;
- niveau 2 : juste valeur déterminée à partir de données observables, soit directement (tel qu'un prix), soit indirectement (calculées à partir d'un autre prix), mais autres qu'un prix coté sur un marché actif relevant du niveau 1 ;
- niveau 3 : juste valeur déterminée à partir de données non observables sur un marché.

La méthode retenue par Bonduelle est le niveau 2 en accord avec IFRS 13. Par ailleurs, les données de marchés utilisées dans les outils de valorisation sont les fixings Banques Centrales ainsi que les données contribuées de plateformes de type Reuters.

## F. Stocks

Les stocks de matières sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré. Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés au coût de production qui inclut le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production (y compris les frais fixes industriels).

Les coûts d'emprunts ne sont pas inclus dans le coût des stocks. Les dépréciations jugées nécessaires sont constatées :

- pour les matières premières, lorsque le cours du jour est inférieur à la valeur d'inventaire ;
- pour les produits finis et marchandises revendues en l'état, chaque fois que la valeur nette probable de réalisation est inférieure au coût de production ou d'acquisition.

Le montant de toute dépréciation des stocks pour les ramener à leur valeur nette de réalisation, et toutes les pertes de stocks, sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle la dépréciation ou la perte se produit. Le montant de toute reprise d'une dépréciation des stocks résultant d'une augmentation de la valeur nette de réalisation est comptabilisé comme une réduction du montant des stocks comptabilisé en charges dans la période au cours de laquelle la reprise intervient.

Les marges réalisées entre sociétés du groupe sont éliminées.

## G. Actions propres

Les actions Bonduelle détenues par la société sont inscrites en diminution des capitaux propres consolidés, dans la ligne "actions propres", pour une valeur correspondant à leur prix de revient. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

## H. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités consistent en des placements pouvant être rendus immédiatement disponibles et dont l'échéance, à l'origine, est égale ou inférieure à trois mois. Ces placements sont évalués à leur valeur de marché.

Les éléments constitutifs de la trésorerie sont les liquidités en compte courant bancaire et les parts d'OPCVM monétaires ou BMTN mobilisable à court terme dont le risque de changement de valeur est considéré comme négligeable.

## I. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement figurent au bilan dans la rubrique « Autres passifs non courants ». Elles sont inscrites dans la rubrique « Autres produits opérationnels » au compte de résultat et reprises au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles ont permis d'acquérir.



## J. Impôts

La charge d'impôt sur le résultat correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impositions différées.

En France, Bonduelle SCA est la société tête du groupe fiscal constitué par les sociétés Bonduelle SAS, Bonduelle Europe Long Life SAS, Bonduelle Development SAS, Champilore SAS, Bonduelle Frais Traiteur SAS, Bonduelle Frais France SAS, Bonduelle Traiteur International SAS, SAS Champignonnières des Roches, SAS Champignonnières de la Vienne, SAS Champiland et SAS Euromycel.

L'impôt exigible au titre de la période est classé au passif du bilan dans les dettes courantes dans la mesure où il n'a pas encore été décaissé. Les sommes versées en excès par rapport aux sommes dues au titre des impôts sur les sociétés sont classées à l'actif du bilan en créances courantes.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, à l'exception toutefois des écarts d'acquisition. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé et sont classés en actifs et passifs non courants. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée. Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les caractéristiques de ces différents régimes sont :

|                                 | France                                                   | Allemagne           | Italie                             |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------|---------------------|------------------------------------|
| Types de régime                 | Indemnités de fin de carrière<br>et Médailles du travail | Régimes de retraite | Régimes de cessation<br>d'activité |
| Taux d'actualisation            | 1,7 %                                                    | 1,7 %               | 3 %                                |
| Taux de rendement des actifs    | 1,7 %                                                    | NA                  | NA                                 |
| Progression future des salaires | 1,95 %                                                   | 1,75 %              | NA                                 |
| Age de départ à la retraite     | 63 ans                                                   | 65 ans              | 62 ans                             |

Le groupe ne possède pas d'engagements au titre des coûts médicaux.

Le taux d'actualisation est uniforme pour le calcul des engagements des différents régimes (1,7 %). Il a été déterminé au regard des taux de rendement obligataires d'émetteurs privés de la zone euro de notation AA. Le taux de progression des salaires présenté est un taux moyen par plan.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées, en tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, de rotation du personnel, d'âge de départ, de mortalité.

Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des compagnies d'assurances, soit sous forme de provisions.

Les impôts différés actif résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt récupérable. Celui-ci est apprécié à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges et produits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres. C'est en particulier le cas des impôts différés relatifs aux marques lorsque le taux d'impôt attendu vient à être modifié.

## K. Engagements de retraite, indemnités de fin de carrière et prévoyance

Le groupe offre des avantages à travers, soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Les principaux engagements du groupe au titre des régimes à prestations définies consistent en des indemnités de fin de carrière et en des médailles du travail en France, des régimes de retraites en Allemagne, des régimes de cessation d'activité en Italie.

Conformément à IAS 19 révisée, le Groupe Bonduelle reconnaît les écarts actuariels générés dans l'année en contrepartie des capitaux propres.

Les écarts actuariels correspondent à des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'un exercice sur l'autre dans la valorisation des engagements et des fonds, ainsi qu'à des écarts d'expérience correspondant aux variations de la base de données individuelles.

Conformément à IAS 19 révisée, le coût des services passés généré après le 1<sup>er</sup> juillet 2013 est constaté en résultat l'année de leur réalisation.

Les lignes « Effet de l'actualisation » et « Rendement attendu des actifs du régime » sont comptabilisées en résultat financier.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes versées. Ces dernières sont constatées en résultat de l'exercice.

## L. Autres provisions non courantes et provisions courantes

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant est incertain, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un début d'exécution ou d'un plan détaillé qui a d'une manière suffisamment explicite créé chez les personnes concernées une attente fondée que l'entreprise mettra en œuvre la restructuration.

## M. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est enregistré au moment du transfert de l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété des biens transférés à l'acheteur.

Le chiffre d'affaires est constaté net des remises et ristournes accordées aux clients ainsi que des coûts liés aux accords de participations publicitaires, de référencement ou concernant des actions promotionnelles ponctuelles facturés par les distributeurs.

## N. Autres produits et charges opérationnels courants

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les produits et charges ne concourant pas directement à l'activité.

## O. Éléments non récurrents

Les éléments non récurrents comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe. Ils incluent principalement les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*), les pertes de valeur constatées sur des actifs incorporels (y compris les *goodwill*) relatifs à des participations consolidées, les coûts de restructuration et de réorganisation, les frais d'acquisitions, les pertes financières découlant de fraudes subies ou de sanctions ainsi que les effets liés aux changements d'estimations.

## P. Paiements fondés sur des actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions, et les actions gratuites accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes. La juste valeur des actions gratuites est également calculée sur la base de conditions de présence et de performance déterminées par la Direction générale. Elle est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, avec pour contrepartie une augmentation équivalente des capitaux propres. Les charges constatées au titre d'options devenues

caduques avant d'être exerçables sont reprises dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle la caducité est constatée.

## Q. Résultat par action et résultat dilué par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

## R. Actifs et passifs détenus en vue de leur vente et activités arrêtées, cédées ou en cours de cession

Les actifs et passifs destinés à être cédés, c'est-à-dire immédiatement disponibles pour être vendus et dont la vente est hautement probable, sont présentés sur des lignes séparées du bilan consolidé de la période au cours de laquelle la décision de cession a été prise, les bilans consolidés des périodes antérieures n'étant pas retraités. La vente est hautement probable quand un plan de vente de l'actif ou du groupe d'actifs destinés à être cédés a été engagé par la Direction et un programme actif de recherche d'un acquéreur a été lancé.

Les actifs destinés à la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée du coût de leur vente, l'amortissement sur de tels actifs cesse.

Par ailleurs, le résultat et les flux de trésorerie des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession sont présentés respectivement sur une ligne séparée du compte de résultat et du tableau d'analyse de la variation de trésorerie, et ce pour toutes les périodes présentées.

## S. Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus normal d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels, des impôts différés sur les déficits reportables et de la détermination du montant des provisions pour risques et charges ou des provisions pour engagements sociaux et commerciaux. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent *a posteriori* se révéler différentes de la réalité.

## T. Reclassements

La présentation de certains éléments des états financiers des périodes antérieures a pu être modifiée afin de la rendre homogène avec les règles adoptées pour la dernière période présentée. Aucun reclassement significatif n'a été effectué sur l'exercice.

**NOTE 3**

## Gestion des risques financiers

Le groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée l'ensemble de ses risques financiers de liquidité, de change, de taux et de contrepartie. La Direction financière a chargé la Direction des financements et de la trésorerie groupe de cette responsabilité, en mettant à sa disposition l'expertise et les outils nécessaires pour intervenir sur les différents marchés financiers dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. L'organisation et les procédures appliquées sont régulièrement revues par la Direction de l'audit interne et les Commissaires aux Comptes. La Direction générale du groupe, lors de réunions régulièrement organisées avec le Directeur financier et le Directeur des financements et de la trésorerie valide, sur la base d'un *reporting* diffusé mensuellement, l'exécution des stratégies de gestion qu'elle a précédemment autorisées.

Dans un environnement mondial en rapide mutation, caractérisé par la volatilité des marchés et l'évolution des techniques financières, la mission de la Direction des financements et de la trésorerie groupe est :

- de garantir un financement optimal et suffisant pour le développement de l'ensemble des activités opérationnelles et la croissance du groupe ;
- d'identifier, évaluer et couvrir l'ensemble des risques financiers en liaison étroite avec les organisations opérationnelles.

L'objectif est de minimiser, au moindre coût, l'impact des fluctuations des marchés financiers sur les comptes de résultat, afin de minorer les besoins en fonds propres alloués à la gestion de ces risques financiers.

Le groupe s'interdit de prendre des positions spéculatives.

### A. Risque de liquidité

La Direction financière du groupe a pour mission de maintenir une liquidité suffisante à tout moment en gérant de manière efficace la trésorerie du groupe en assurant des financements sécurisés par leur durée et leurs conditions. Elle met notamment en place des lignes de crédit confirmées pour garantir la flexibilité optimale des financements du groupe (voir note 21 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2015).

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

### B. Risques de marché

#### 1. RISQUE DE CHANGE

##### Risques liés aux variations de taux de change

Le groupe publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé en 2014-2015, 63 % de son chiffre d'affaires et 45 % de son résultat opérationnel courant en euros.

La partie de l'actif, du passif, des ventes et des résultats, exprimée en autres devises, essentiellement zloty polonais, forint hongrois, rouble russe, real brésilien, dollar américain et canadien est en constante évolution. De ce fait, le groupe subit les effets de fluctuation de ces devises par rapport à l'euro lors de la conversion en euros dans ses comptes consolidés. Par exemple, lorsque l'euro s'apprécie par rapport à ces devises, cela conduit à diminuer la contribution aux résultats consolidés des filiales établissant leurs comptes dans ces devises.

Les ventes et dépenses des filiales du groupe sont généralement exprimées dans leur devise locale, à l'exception des importations, exportations et transactions financières qui font l'objet de couvertures de change centralisées et systématiques dès lors que l'exposition est de nature à pouvoir être couverte : Bonduelle estime donc que son exposition locale aux fluctuations des devises, après couverture, doit rester limitée.

La stratégie de croissance à l'international suivie par le groupe contribue à augmenter la part des activités internationales dans le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et le résultat net consolidé.

##### Politique de couverture des risques de variation de change

Le but est de couvrir, sur une base budgétaire annuelle, les risques liés à l'activité commerciale des filiales du groupe dans une devise autre que leur monnaie fonctionnelle et les risques portant sur les financements de certaines filiales opérant dans des pays dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro.

Le groupe utilise des instruments financiers disponibles sur les marchés de gré à gré, dans le but exclusif de couvrir des risques financiers qui découlent de son activité industrielle et commerciale. Les opérations de couverture sont prises en conformité avec les objectifs et procédures déterminés par la Direction générale de Bonduelle. Elles sont centralisées au niveau de la Direction des financements et de la trésorerie groupe.

La politique du groupe à l'égard des fluctuations de change consiste à calculer périodiquement son exposition nette sur les devises et à recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire ce risque.

Le groupe utilise surtout des contrats de change à terme, des swaps de change et des options conclus avec des contreparties bancaires de premier rang. Le détail du portefeuille ainsi qu'une analyse de la sensibilité du taux de change sont repris en notes 10 et 20 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2015.

#### 2. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La politique de gestion des taux d'intérêt est coordonnée, contrôlée et gérée de manière centralisée, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la réduction de la volatilité de la charge financière. Le groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché, notamment des contrats d'options et d'échange de taux. Le détail du portefeuille ainsi qu'une analyse de la sensibilité du taux d'intérêt sont repris en notes 10 et 20 de l'annexe relative aux comptes consolidés au 30 juin 2015.

### 3. RISQUE DE CRÉDIT

Compte tenu de la qualité des principales contreparties, de la très grande dispersion de ses clients à travers le monde, et principalement dans le secteur de la grande distribution, le groupe considère qu'il est peu exposé à un risque de contrepartie significatif, risque qui fait néanmoins l'objet, pour très large partie, d'une couverture auprès d'un assureur de 1<sup>er</sup> rang.

La juste valeur des clients et comptes rattachés est considérée comme identique à leur valeur nette comptable compte tenu du degré de liquidité important de ces postes.

### 4. RISQUE DE CONTREPARTIE

S'agissant des actifs financiers en général et donc les éventuelles disponibilités, le groupe ne travaille qu'avec des contreparties bancaires de premier rang. Ces éventuels excédents ponctuels de trésorerie sont généralement pilotés sous forme de dépôts à court terme rémunérés.

### 5. RISQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES

À travers les décisions d'implantation de ses usines, le Groupe Bonduelle a toujours privilégié le choix des meilleures terres agricoles et la diversification géographique de ses zones d'approvisionnement, afin de réduire les risques résultant des aléas climatiques et inhérents aux activités de culture.

Par ailleurs, il n'existe pas de marché organisé des matières premières agricoles achetées par le Groupe Bonduelle. Cependant, l'évolution des cours des matières premières agricoles cotées sur un marché influence de façon plus ou moins significative, selon les alternatives agricoles ouvertes aux Producteurs, les prix d'achat du groupe. Pour pérenniser ses sources d'approvisionnement en légumes, Bonduelle négocie annuellement avec les Organisations de Producteurs, très en amont des campagnes de récolte, sur la base d'une marge nette à l'hectare pour le Producteur. Bonduelle est donc contraint de répercuter dans ses prix de vente le résultat des négociations d'achats de légumes, qui varient selon les zones géographiques d'approvisionnement.

Les trois derniers épisodes d'inflation sur les matières premières ont d'ailleurs prouvé la capacité du groupe à répercuter la hausse des coûts dans les prix de vente.

## C. Gestion des capitaux propres

Le Groupe Bonduelle veille en permanence à optimiser sa structure financière en respectant l'équilibre entre sa dette financière nette et ses capitaux propres et en maintenant une politique de distribution de dividendes régulière. Les objectifs recherchés sont la maîtrise du coût du capital, une politique de maximisation de la valeur et de croissance du dividende pour les actionnaires, et le maintien d'une flexibilité financière suffisante pour pouvoir profiter d'opportunités lorsque celles-ci se présentent.

Les capitaux propres au 30 juin 2015 s'élèvent à 525,3 millions d'euros sur la base desquels le Conseil de Surveillance propose un dividende par action de 0,43 euro par action.

#### NOTE 4

### Évolution du périmètre de consolidation

Le 1<sup>er</sup> juillet 2014, Bonduelle Conserve International SAS a absorbé, par voie de fusion, Bonduelle Surgelé International SAS et a changé de dénomination sociale devenant ainsi Bonduelle Europe Long Life SAS.

Le 31 octobre 2014, Bonduelle Frais France SAS a absorbé, par voie de fusion, la société Revoisson SCL, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, Bonduelle Central Europe (Hongrie) a absorbé, par voie de fusion, la société Corn Food.

Ces opérations n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés du groupe.

**NOTE 5**

## Informations sectorielles

| (en milliers d'euros)         | Zone Europe | Hors zone Europe | Éliminations | Total au 30/06/2014 |
|-------------------------------|-------------|------------------|--------------|---------------------|
| <b>Compte de Résultat</b>     |             |                  |              |                     |
| Chiffre d'affaires            | 1 293 636   | 640 111          | (12 684)     | 1 921 064           |
| Résultat opérationnel courant | 44 446      | 58 248           |              | 102 694             |
| Actifs non courants           | 541 542     | 222 236          |              | 763 778             |

| (en milliers d'euros)         | Zone Europe | Hors zone Europe | Éliminations | Total au 30/06/2015 |
|-------------------------------|-------------|------------------|--------------|---------------------|
| <b>Compte de Résultat</b>     |             |                  |              |                     |
| Chiffre d'affaires            | 1 296 083   | 700 558          | (14 794)     | 1 981 847           |
| Résultat opérationnel courant | 53 253      | 58 257           |              | 111 510             |
| Actifs non courants           | 541 095     | 222 583          |              | 763 678             |

## ■ Informations par activités

| (en milliers d'euros)          | Conserve/Surgelé | Frais   | Total au 30/06/2014 |
|--------------------------------|------------------|---------|---------------------|
| Chiffre d'affaires hors groupe | 1 552 832        | 368 231 | 1 921 064           |

| (en milliers d'euros)          | Conserve/Surgelé | Frais   | Total au 30/06/2015 |
|--------------------------------|------------------|---------|---------------------|
| Chiffre d'affaires hors groupe | 1 585 513        | 396 334 | 1 981 847           |

## ■ Informations par zones géographiques

| (en milliers d'euros)           | Au 30/06/2014    |              | Au 30/06/2015    |              |
|---------------------------------|------------------|--------------|------------------|--------------|
| France                          | 631 550          | 33 %         | 628 446          | 32 %         |
| Amérique du Nord                | 418 758          | 22 %         | 465 804          | 24 %         |
| Allemagne                       | 219 933          | 12 %         | 222 163          | 11 %         |
| Italie                          | 177 759          | 9 %          | 184 092          | 9 %          |
| Europe orientale <sup>(1)</sup> | 180 437          | 9 %          | 187 778          | 9 %          |
| Benelux                         | 80 632           | 4 %          | 81 564           | 4 %          |
| Europe centrale <sup>(2)</sup>  | 85 245           | 4 %          | 83 024           | 4 %          |
| Ibérique                        | 40 635           | 2 %          | 40 115           | 2 %          |
| Autres                          | 86 114           | 5 %          | 88 859           | 5 %          |
| <b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b> | <b>1 921 064</b> | <b>100 %</b> | <b>1 981 847</b> | <b>100 %</b> |

(1) Russie + pays CEI.

(2) Pays de l'Est ayant intégré l'Union européenne.

**NOTE 6**

## Achats et charges externes

| <i>(en milliers d'euros)</i>                                     | <b>Au 30/06/2014</b> | <b>Au 30/06/2015</b> |
|------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Achats de marchandises et autres approvisionnements              | (1 013 502)          | (1 074 957)          |
| Production stockée                                               | (8 718)              | 35 610               |
| Variation de stocks de marchandises et autres approvisionnements | 10 990               | 14 252               |
| Autres charges externes                                          | (391 785)            | (415 728)            |
| <b>TOTAL ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>                          | <b>(1 403 014)</b>   | <b>(1 440 823)</b>   |

**NOTE 7**

## Rémunérations et effectifs

| <i>(en milliers d'euros et nombre de salariés)</i> | <b>Au 30/06/2014</b> | <b>Au 30/06/2015</b> |
|----------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Frais de personnel des sociétés intégrées          | (339 084)            | (351 210)            |
| Effectif moyen annuel                              | 9 569                | 9 755                |
| Effectif permanent                                 | 6 983                | 6 974                |

**NOTE 8**

## Autres produits et autres charges opérationnels

| <i>(en milliers d'euros)</i>               | <b>Au 30/06/2014</b> | <b>Au 30/06/2015</b> |
|--------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Prestations opérationnelles                | 7 596                | 4 215                |
| Reprises de provisions et pertes de valeur | 4 251                | 6 455                |
| Autres produits opérationnels              | 22 117               | 21 476               |
| <b>TOTAL AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS</b> | <b>33 964</b>        | <b>32 146</b>        |

| <i>(en milliers d'euros)</i>                 | <b>Au 30/06/2014</b> | <b>Au 30/06/2015</b> |
|----------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Impôts et taxes                              | (21 033)             | (22 667)             |
| Dotations aux provisions et pertes de valeur | (12 027)             | (9 260)              |
| Autres charges opérationnelles               | (2 272)              | (2 314)              |
| <b>TOTAL AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES</b>  | <b>(35 332)</b>      | <b>(34 241)</b>      |



**NOTE 9**

## Éléments non récurrents

| (en milliers d'euros)                         | Au 30/06/2014   | Au 30/06/2015  |
|-----------------------------------------------|-----------------|----------------|
| Amendes et Pénalités *                        | (32 421)        | 0              |
| Frais de réorganisation et de restructuration | (3 632)         | (14 511)       |
| Indemnité d'assurance (solde net)             | 0               | 11 639         |
| Autres (solde net)                            | 0               | 807            |
| <b>TOTAL ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS</b>          | <b>(36 053)</b> | <b>(2 064)</b> |

\* 30/06/2014, amende liée à la procédure engagée par la Commission européenne, honoraires et frais de procédure inclus.

**NOTE 10**

## Résultat financier

Le résultat financier du groupe au 30 juin 2015 s'élève à - 19,3 millions d'euros contre - 27,4 millions d'euros un an auparavant.

| (en milliers d'euros)                                                                      | Au 30/06/2014 | Au 30/06/2015   |                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------|-----------------|
| <b>Coût de l'endettement financier</b>                                                     | <b>A</b>      | <b>(26 870)</b> | <b>(22 821)</b> |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie                                      |               | 339             | 244             |
| Intérêts au taux d'intérêt effectif                                                        |               | (27 147)        | (23 628)        |
| Gains et pertes sur dettes couvertes en juste valeur                                       |               | 4 112           | (14 724)        |
| Gains et pertes sur dérivés de couverture de juste valeur                                  |               | (4 175)         | 15 287          |
| <b>Autres produits et charges financiers</b>                                               | <b>B</b>      | <b>(564)</b>    | <b>3 490</b>    |
| Gains et pertes de change                                                                  |               | (666)           | 2 275           |
| Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie                                      |               | 183             | (133)           |
| Gains et pertes sur dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture (change et taux) |               | 689             | 1 769           |
| Autres charges financières                                                                 |               | (770)           | (421)           |
| <b>RÉSULTAT FINANCIER</b>                                                                  | <b>A+B</b>    | <b>(27 435)</b> | <b>(19 331)</b> |

Le coût de l'endettement financier net, composante principale du résultat financier, s'affiche en baisse, passant ainsi de - 26,9 millions d'euros au 30 juin 2014 à - 22,8 millions d'euros au 30 juin 2015.

Il est composé à la fois des intérêts payés au taux d'intérêt effectif (- 23,6 millions d'euros), des produits de trésorerie (0,2 million d'euros) et de l'inefficacité résiduelle de 0,6 million d'euros calculée entre les gains et pertes sur la dette couverte en juste valeur (- 14,7 millions d'euros) et les gains et pertes sur dérivés de couverture de juste valeur (+ 15,3 millions d'euros). Cette inefficacité est exclusivement liée à des effets de taux (les dettes en devises étant intégralement couvertes du risque de change).

Le taux d'intérêt, calculé sur la dette moyenne du groupe toutes devises confondues et retraité des effets IFRS, s'établit à 3,17 % contre 3,44 % l'année précédente.

La baisse significative du coût de l'endettement financier net est expliquée, d'une part, par une diminution de l'endettement du groupe et, d'autre part, par une baisse significative des taux d'intérêts des monnaies dans lesquelles le groupe emprunte.

Enfin, et dans une moindre mesure, cette baisse est imputable à l'amélioration des marges octroyées sur les financements bancaires (renégociation du RCF (Revolving Credit Facility), amélioration des marges sur lignes bilatérales...).

## Annexes aux comptes consolidés annuels

Les autres charges et produits financiers (+ 3,5 millions d'euros) se décomposent comme suit :

- + 2,6 millions d'euros de résultat de change correspondant au résultat des couvertures de change opérées sur les flux liées aux activités commerciales et de trésorerie en devises (la décomposition est la suivante : + 2,3 millions d'euros de gains de change, + 0,3 million d'euros de part inefficace des couvertures de trésorerie) ;
- + 0,9 million d'euros d'autres produits et charges financières (- 0,4 million d'euros d'autres charges et + 1,3 million d'euros sur les instruments non éligibles en comptabilité de couverture).

Des calculs de sensibilité permettant de mesurer l'exposition du groupe à des variations significatives des taux d'intérêt et des taux de change ont été effectués conformément à ce que prévoit la norme IFRS 7.

S'agissant de l'exposition aux taux d'intérêt, le périmètre reprend l'ensemble des instruments financiers (dette et instruments dérivés). Les calculs sont établis à partir de la situation à la date d'arrêt qui est recalculée en opérant une translation de +/- 50 points de base sur l'ensemble des maturités de la courbe de taux. Les valeurs de marché des instruments sont issues des plateformes de valorisation utilisées par la Direction des financements et de la trésorerie groupe, et les données de marchés sont alimentées par des systèmes d'informations en temps réel (Reuters...).

## ■ Étude de sensibilité aux taux d'intérêt

| (en milliers d'euros)                                           | Variation des taux d'intérêt de |                 |                         |                 |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------|-------------------------|-----------------|
|                                                                 | + 50 bp                         |                 | - 50 bp                 |                 |
|                                                                 | Impact Capitaux propres         | Impact Résultat | Impact Capitaux propres | Impact Résultat |
| Intérêts sur les dettes                                         | 0                               | (3 625)         | 0                       | 3 625           |
| Valorisation <i>Mark to market</i> des dettes                   | 0                               | 3 647           | 0                       | (3 751)         |
| <b>Dettes</b>                                                   | <b>0</b>                        | <b>22</b>       | <b>0</b>                | <b>(126)</b>    |
| Produits financiers des produits dérivés de taux                | 0                               | 417             | 0                       | (417)           |
| Valorisation <i>Mark to market</i> des produits dérivés de taux | 1 023                           | (2 185)         | (948)                   | 2 678           |
| <b>Produits dérivés de taux</b>                                 | <b>1 023</b>                    | <b>(1 769)</b>  | <b>(948)</b>            | <b>2 261</b>    |
| <b>TOTAL</b>                                                    | <b>1 023</b>                    | <b>(1 746)</b>  | <b>(948)</b>            | <b>2 135</b>    |

S'agissant de l'exposition aux variations de change sur les devises utilisées par le groupe dans le cadre de son activité commerciale et de son endettement (USD, HUF, CAD, RUB, PLN...), les modalités de valorisation des instruments sont identiques à celles pratiquées pour les calculs de sensibilité sur le taux (systèmes d'informations et plateforme de valorisation...). Le périmètre retenu reprend les dettes et créances inscrites au bilan, la quote-part des flux commerciaux futurs à réaliser sur la période couverte, ainsi que l'ensemble des instruments dérivés utilisés pour couvrir ces expositions de change.

Conformément à IFRS 7 §23, il est précisé que dans la mesure où il s'agit essentiellement de couverture de flux commerciaux en devises, l'échéance des flux couverts ainsi que celle des instruments de couverture associés est généralement inférieure à un an.

Dans le cas d'actifs ou passifs plus longs, les couvertures peuvent aller au-delà d'un an, sans toutefois dépasser actuellement 5 ans, à l'exception des couvertures sur l'emprunt USPP émis en 2010 dont les couvertures courent jusqu'à l'échéance de l'obligation (2022). Dans ce cas, les flux (intermédiaires et finaux) des instruments de couvertures sont concomitants aux flux des sous-jacents couverts et leurs impacts se compensent en compte de résultat chaque trimestre ou semestre selon les calendriers d'échanges de flux déterminés.

Pour les modalités d'élaboration des calculs de sensibilité aux variations des devises, une variation de +/- 5 % de l'euro contre les principales devises a été retenue.

## ■ Étude de sensibilité aux cours de change hors situation patrimoniale

| (en milliers d'euros) | Variation des cours de change de              |                 |                                               |                 |
|-----------------------|-----------------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------------|-----------------|
|                       | + 5 % de variation<br>de l'euro contre devise |                 | - 5 % de variation<br>de l'euro contre devise |                 |
|                       | Impact Capitaux<br>propres                    | Impact Résultat | Impact Capitaux<br>propres                    | Impact Résultat |
| HUF/EUR               | 49                                            | 72              | (55)                                          | (144)           |
| USD/EUR               | 95                                            | (154)           | (110)                                         | 156             |
| PLN/EUR               | 318                                           | (159)           | (349)                                         | 131             |
| RUB/EUR               | (184)                                         | (143)           | 217                                           | 124             |
| USD/CAD               | (17)                                          | (37)            | 17                                            | 13              |
| <b>TOTAL</b>          | <b>261</b>                                    | <b>(420)</b>    | <b>(280)</b>                                  | <b>281</b>      |

### NOTE 11

## Impôt sur le résultat

### 1. Analyse de la charge nette d'impôts

La charge totale d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

|                      | Au 30/06/2014 | Au 30/06/2015 |
|----------------------|---------------|---------------|
| Taux d'impôt moyen : | 57,53 %       | 21,93 %       |

### 2. Rapprochement entre la charge d'impôts et le résultat avant impôt

| (en milliers d'euros)                                | Au 30/06/2014 | %             | Au 30/06/2015 | %             |
|------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Résultat net part du groupe                          | 15 219        |               | 69 230        |               |
| Intérêts minoritaires                                | (9)           |               | (12)          |               |
| Résultat net des sociétés mises en équivalence       | (1 441)       |               | (1 114)       |               |
| Charge d'impôt                                       | 22 555        |               | 19 759        |               |
| <b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>                          | <b>39 206</b> |               | <b>90 115</b> |               |
| Charge d'impôt théorique <sup>(1)</sup>              | 14 898        | 38,0 %        | 34 244        | 38,0 %        |
| <b>Rapprochement :</b>                               |               |               |               |               |
| Différences permanentes <sup>(2)</sup>               | 10 621        | 27,1 %        | 5 049         | 5,6 %         |
| Différentiel de taux (pays étrangers) <sup>(3)</sup> | (8 693)       | - 22,2 %      | (11 715)      | - 13,0 %      |
| Incidence des déficits reportables et autres         | 5 729         | 14,6 %        | (7 818)       | - 8,7 %       |
| <b>CHARGE RÉELLE D'IMPÔT</b>                         | <b>22 555</b> | <b>57,5 %</b> | <b>19 759</b> | <b>21,9 %</b> |

(1) En France, la contribution exceptionnelle sur l'impôt à laquelle le groupe est assujéti est de 10,7 % pour l'exercice 2014-2015, et s'appliquera jusqu'à la fin de l'exercice 2015-2016. Le taux théorique de l'impôt, y compris cette contribution exceptionnelle, est donc de 38 % en 2014-2015.

(2) Dont amende non déductible pour 11 400 milliers d'euros au 30 juin 2014.

(3) Les principaux pays contributeurs au différentiel de taux d'imposition sont le Canada et la Russie.

Au 30 juin 2015, le montant de l'impôt versé est de 28 750 milliers d'euros.

### 3. Impôts différés

| (en milliers d'euros)                                  | Au 30/06/2014  | Au 30/06/2015  |
|--------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Provisions et immobilisations                          | (5 328)        | 5 832          |
| Marges sur stocks                                      | 685            | 563            |
| Déficits reportables *                                 | 7 719          | 6 264          |
| Amortissements dérogatoires et provisions réglementées | (16 558)       | (16 427)       |
| Autres **                                              | 3 923          | 1 988          |
| <b>ACTIF (PASSIF) NET D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>            | <b>(9 559)</b> | <b>(1 780)</b> |

\* En raison des perspectives bénéficiaires des sociétés concernées.

\*\* Variation d'impôts due aux retraitements d'instruments financiers.

Les reports déficitaires pour lesquels aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé s'élèvent au 30 juin 2015 à 93,8 millions d'euros, contre 96,5 millions d'euros au 30 juin 2014.

#### ■ Variation des actifs (passifs) nets d'impôts différés

| (en milliers d'euros)                          | Au 30/06/2014  | Au 30/06/2015  |
|------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>À L'OUVERTURE</b>                           | <b>(8 692)</b> | <b>(9 559)</b> |
| Acquisitions et cessions de filiales           | 0              | 0              |
| Impôts imputés au compte de résultat           | (2 494)        | 9 761          |
| Impôts imputés directement en capitaux propres | (306)          | (265)          |
| Autres variations <sup>(1)</sup>               | 1 934          | (1 717)        |
| <b>À LA CLÔTURE</b>                            | <b>(9 559)</b> | <b>(1 780)</b> |

(1) Écarts de conversion et transfert de poste à poste.

## NOTE 12

### Résultat par action

Le dividende proposé à l'Assemblée Générale du 3 décembre 2015 est de 0,43 euro par action.

Au 30 juin 2015, le capital de Bonduelle SCA se compose de 32 millions d'actions d'une valeur nominale de 1,75 euro.

| (en milliers d'euros)                      | Au 30/06/2014 | Au 30/06/2015 |
|--------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Résultat net part du groupe</b>         | <b>15 219</b> | <b>69 230</b> |
| Nombre d'actions retenues pour le calcul : |               |               |
| • Du résultat net                          | 30 236 786    | 30 417 782    |
| • Du résultat net dilué                    | 30 236 786    | 31 600 637    |
| <b>Résultat par action (en euros)</b>      |               |               |
| • De base                                  | 0,50          | 2,28          |
| • Dilué *                                  | 0,50          | 2,19          |

\* La dilution s'explique principalement par la probabilité d'exercice des BSAAR dont le prix d'exercice (20 €) est inférieur au cours de bourse à la date de clôture. Compte tenu des actions d'autocontrôle affectées à l'objectif de couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions, le risque de dilution est limité.

**NOTE 13****Autres immobilisations incorporelles**

Les mouvements des valeurs brutes et pertes de valeur s'analysent de la façon suivante :

| (en milliers d'euros)                     | Au 30/06/2013 | Acquisition<br>ou dotation | Cession, sortie<br>ou reprise | Autres <sup>(1)</sup> | Au 30/06/2014 |
|-------------------------------------------|---------------|----------------------------|-------------------------------|-----------------------|---------------|
| <b>Valeurs brutes</b>                     |               |                            |                               |                       |               |
| Marques, brevets et licences              | 26 801        | 0                          | 0                             | (432)                 | 26 369        |
| Logiciels                                 | 48 092        | 1 898                      | (658)                         | 894                   | 50 225        |
| Autres                                    | 1 380         | 13                         | (7)                           | (59)                  | 1 327         |
| Immobilisations en cours                  | 615           | 646                        | 0                             | (388)                 | 873           |
|                                           | <b>76 887</b> | <b>2 556</b>               | <b>(665)</b>                  | <b>15</b>             | <b>78 794</b> |
| <b>Amortissements et pertes de valeur</b> |               |                            |                               |                       |               |
| Marques, brevets et licences              | 2 345         | 125                        | 0                             | (285)                 | 2 186         |
| Logiciels                                 | 41 943        | 2 319                      | (658)                         | 277                   | 43 880        |
| Autres                                    | 632           | 11                         | (7)                           | (24)                  | 613           |
|                                           | <b>44 920</b> | <b>2 455</b>               | <b>(665)</b>                  | <b>(32)</b>           | <b>46 679</b> |
| <b>Valeurs nettes</b>                     |               |                            |                               |                       |               |
| Marques, brevets et licences              | 24 456        |                            |                               |                       | 24 183        |
| Logiciels                                 | 6 149         |                            |                               |                       | 6 345         |
| Autres                                    | 748           |                            |                               |                       | 714           |
| Immobilisations en cours                  | 615           |                            |                               |                       | 873           |
|                                           | <b>31 967</b> |                            |                               |                       | <b>32 115</b> |

| (en milliers d'euros)                       | Au 30/06/2014 | Acquisition<br>ou dotation | Cession, sortie<br>ou reprise | Autres <sup>(1)</sup> | Au 30/06/2015 |
|---------------------------------------------|---------------|----------------------------|-------------------------------|-----------------------|---------------|
| <b>Valeurs brutes</b>                       |               |                            |                               |                       |               |
| Marques, brevets et licences <sup>(2)</sup> | 26 369        | 0                          | 0                             | 88                    | 26 457        |
| Logiciels                                   | 50 225        | 2 583                      | (25)                          | 613                   | 53 397        |
| Autres                                      | 1 327         | 300                        | (39)                          | 68                    | 1 656         |
| Immobilisations en cours                    | 873           | 914                        | 0                             | (597)                 | 1 191         |
|                                             | <b>78 794</b> | <b>3 798</b>               | <b>(64)</b>                   | <b>173</b>            | <b>82 701</b> |
| <b>Amortissements et pertes de valeur</b>   |               |                            |                               |                       |               |
| Marques, brevets et licences                | 2 186         | 13                         | 0                             | (1)                   | 2 197         |
| Logiciels                                   | 43 880        | 2 607                      | (25)                          | (40)                  | 46 422        |
| Autres                                      | 613           | 14                         | (3)                           | 22                    | 645           |
|                                             | <b>46 679</b> | <b>2 634</b>               | <b>(28)</b>                   | <b>(20)</b>           | <b>49 265</b> |
| <b>Valeurs nettes</b>                       |               |                            |                               |                       |               |
| Marques, brevets et licences                | 24 183        |                            |                               |                       | 24 259        |
| Logiciels                                   | 6 345         |                            |                               |                       | 6 975         |
| Autres                                      | 714           |                            |                               |                       | 1 011         |
| Immobilisations en cours                    | 873           |                            |                               |                       | 1 191         |
|                                             | <b>32 115</b> |                            |                               |                       | <b>33 436</b> |

(1) Écarts de conversion et transfert de poste à poste.

(2) Les valeurs comptables des marques en milliers d'euros sont les suivantes : Cassegrain (20 215), Arctic Gardens (2 323), Globus (1 500).

## NOTE 14

*Goodwill*

Le goodwill varie de la façon suivante :

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2013  | Acquisition<br>ou dotation | Cession, sortie<br>ou reprise | Autres <sup>(1)</sup> | Au 30/06/2014  |
|-----------------------|----------------|----------------------------|-------------------------------|-----------------------|----------------|
| <b>VALEUR BRUTE</b>   | <b>207 629</b> | <b>0</b>                   | <b>0</b>                      | <b>(4 133)</b>        | <b>203 496</b> |
| Perte de valeur       | 0              | 0                          | 0                             | 0                     | 0              |
| <b>VALEUR NETTE</b>   | <b>207 629</b> | <b>0</b>                   | <b>0</b>                      | <b>(4 133)</b>        | <b>203 496</b> |

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2014  | Acquisition<br>ou dotation | Cession, sortie<br>ou reprise | Autres <sup>(1)</sup> | Au 30/06/2015  |
|-----------------------|----------------|----------------------------|-------------------------------|-----------------------|----------------|
| <b>VALEUR BRUTE</b>   | <b>203 496</b> | <b>0</b>                   | <b>0</b>                      | <b>(2 986)</b>        | <b>200 510</b> |
| Perte de valeur       | 0              | 0                          | 0                             | 0                     | 0              |
| <b>VALEUR NETTE</b>   | <b>203 496</b> | <b>0</b>                   | <b>0</b>                      | <b>(2 986)</b>        | <b>200 510</b> |

(1) Écarts de conversion.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) présentant des indicateurs de perte de valeur, ou comprenant un *goodwill*, ont fait l'objet d'un test de dépréciation en 2015.

Selon les UGT et en fonction de la pertinence des hypothèses et des références comparables disponibles sur le marché, la valeur recouvrable des actifs retenue par le groupe est une valeur d'utilité ou une valeur de marché.

Les principales hypothèses retenues pour la détermination des valeurs d'utilité de chaque UGT sont décrites en note 2A.

Les résultats des tests de dépréciation 2015 n'ont pas conduit à constater une dépréciation des *goodwill*.

Le groupe a analysé la sensibilité de la valeur obtenue en fonction de 3 paramètres essentiels à l'approche de la valorisation :

- taux d'actualisation des flux de trésorerie ;
- taux de croissance à long terme ;
- taux de marge opérationnelle.

Les UGT considérées sensibles à une de ces trois variables sont celles dont la hausse supérieure à 1 point du taux d'actualisation, ou la baisse supérieure à 0,5 point du taux de croissance à long terme, ou la baisse supérieure à 1 point du taux de marge opérationnelle, entraînerait une dépréciation.

Aucune variation dans ces proportions du taux d'actualisation, du taux de croissance à long terme ou du taux de marge opérationnelle ne se traduirait par une dépréciation d'UGT.



**NOTE 15****Immobilisations corporelles**

Les mouvements des valeurs brutes et pertes de valeur s'analysent de la façon suivante :

| (en milliers d'euros)                                                           | Au 30/06/2013    | Acquisition ou<br>dotation | Cession, sortie<br>ou reprise | Autres <sup>(1)</sup> | Au 30/06/2014    |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------|-------------------------------|-----------------------|------------------|
| <b>Valeurs brutes</b>                                                           |                  |                            |                               |                       |                  |
| Terrains                                                                        | 53 172           | 130                        | (4 284)                       | 612                   | 49 631           |
| Constructions                                                                   | 424 780          | 11 099                     | (7 503)                       | 1 478                 | 429 854          |
| Installations techniques, outillages et<br>matériels industriels <sup>(2)</sup> | 769 816          | 30 471                     | (6 418)                       | 4 830                 | 798 700          |
| Autres                                                                          | 58 984           | 2 958                      | (4 028)                       | 484                   | 58 398           |
| Immobilisations en cours                                                        | 33 138           | 34 086                     | (229)                         | (31 198)              | 35 797           |
|                                                                                 | <b>1 339 902</b> | <b>78 745</b>              | <b>(22 461)</b>               | <b>(23 806)</b>       | <b>1 372 380</b> |
| <b>Amortissements</b>                                                           |                  |                            |                               |                       |                  |
| Terrains                                                                        | 10 690           | 531                        | (36)                          | (33)                  | 11 153           |
| Constructions                                                                   | 260 697          | 19 477                     | (7 598)                       | (2 722)               | 269 853          |
| Installations techniques, outillages et<br>matériels industriels                | 551 661          | 48 656                     | (5 959)                       | (9 388)               | 584 970          |
| Autres                                                                          | 38 664           | 3 798                      | (3 940)                       | (38)                  | 38 484           |
| Immobilisations en cours                                                        | 0                | 0                          | 0                             | 0                     | 0                |
|                                                                                 | <b>861 713</b>   | <b>72 462</b>              | <b>(17 533)</b>               | <b>(12 181)</b>       | <b>904 461</b>   |
| <b>Pertes de valeur</b>                                                         |                  |                            |                               |                       |                  |
| Terrains                                                                        | 792              | 3                          | 0                             | (267)                 | 528              |
| Constructions                                                                   | 187              | 99                         | 0                             | 0                     | 286              |
| Installations techniques, outillages et<br>matériels industriels                | 568              | 99                         | 0                             | 1                     | 668              |
| Autres                                                                          | 0                | 1                          | 0                             | 0                     | 1                |
| Immobilisations en cours                                                        | 869              | (188)                      | 0                             | (42)                  | 639              |
|                                                                                 | <b>2 416</b>     | <b>14</b>                  | <b>0</b>                      | <b>(308)</b>          | <b>2 122</b>     |
| <b>Valeurs nettes</b>                                                           |                  |                            |                               |                       |                  |
| Terrains                                                                        | 41 690           |                            |                               |                       | 37 950           |
| Constructions                                                                   | 163 896          |                            |                               |                       | 159 715          |
| Installations techniques, outillages et<br>matériels industriels                | 217 587          |                            |                               |                       | 213 061          |
| Autres                                                                          | 20 319           |                            |                               |                       | 19 913           |
| Immobilisations en cours                                                        | 32 269           |                            |                               |                       | 35 158           |
|                                                                                 | <b>475 773</b>   |                            |                               |                       | <b>465 797</b>   |

(1) Variations de périmètre, écarts de conversion et transfert de poste à poste.

(2) Dont 73 % en zone Europe en 2013-2014 et en 2014-2015.

## Annexes aux comptes consolidés annuels

| (en milliers d'euros)                                                           | Au 30/06/2014    | Acquisition ou<br>dotation | Cession, sortie<br>ou reprise | Autres <sup>(1)</sup> | Au 30/06/2015    |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------|-------------------------------|-----------------------|------------------|
| <b>Valeurs brutes</b>                                                           |                  |                            |                               |                       |                  |
| Terrains                                                                        | 49 631           | 1 483                      | (2 000)                       | 2 523                 | 51 637           |
| Constructions                                                                   | 429 854          | 12 645                     | (5 668)                       | 10 413                | 447 244          |
| Installations techniques, outillages et<br>matériels industriels <sup>(2)</sup> | 798 700          | 25 668                     | (25 493)                      | 28 609                | 827 484          |
| Autres                                                                          | 58 398           | 2 949                      | (1 123)                       | (7 114)               | 53 110           |
| Immobilisations en cours                                                        | 35 797           | 21 533                     | (36)                          | (36 546)              | 20 748           |
|                                                                                 | <b>1 372 380</b> | <b>64 278</b>              | <b>(34 320)</b>               | <b>(2 115)</b>        | <b>1 400 223</b> |
| <b>Amortissements</b>                                                           |                  |                            |                               |                       |                  |
| Terrains                                                                        | 11 153           | 664                        | (1 107)                       | 128                   | 10 838           |
| Constructions                                                                   | 269 853          | 17 934                     | (5 475)                       | (1 011)               | 281 301          |
| Installations techniques, outillages et<br>matériels industriels                | 584 970          | 51 449                     | (21 971)                      | (445)                 | 614 003          |
| Autres                                                                          | 38 484           | 3 717                      | (902)                         | (1 636)               | 39 663           |
| Immobilisations en cours                                                        | 0                | 0                          | 0                             | 0                     | 0                |
|                                                                                 | <b>904 461</b>   | <b>73 764</b>              | <b>(29 455)</b>               | <b>(2 964)</b>        | <b>945 805</b>   |
| <b>Pertes de valeur</b>                                                         |                  |                            |                               |                       |                  |
| Terrains                                                                        | 528              | (263)                      | 0                             | (103)                 | 162              |
| Constructions                                                                   | 286              | (117)                      | 0                             | (39)                  | 130              |
| Installations techniques, outillages et<br>matériels industriels                | 668              | (169)                      | 0                             | (148)                 | 351              |
| Autres                                                                          | 1                | (1)                        | 0                             | 0                     | (0)              |
| Immobilisations en cours                                                        | 639              | (35)                       | 0                             | (546)                 | 58               |
|                                                                                 | <b>2 122</b>     | <b>(585)</b>               | <b>0</b>                      | <b>(836)</b>          | <b>701</b>       |
| <b>Valeurs nettes</b>                                                           |                  |                            |                               |                       |                  |
| Terrains                                                                        | 37 950           |                            |                               |                       | 40 637           |
| Constructions                                                                   | 159 715          |                            |                               |                       | 165 813          |
| Installations techniques, outillages et<br>matériels industriels                | 213 061          |                            |                               |                       | 213 129          |
| Autres                                                                          | 19 913           |                            |                               |                       | 13 447           |
| Immobilisations en cours                                                        | 35 158           |                            |                               |                       | 20 690           |
|                                                                                 | <b>465 797</b>   |                            |                               |                       | <b>453 717</b>   |

(1) Variations de périmètre, écarts de conversion et transfert de poste à poste.

(2) Dont 73 % en zone Europe en 2013-2014 et en 2014-2015.

Les immobilisations acquises ou refinancées par crédit-bail s'élèvent en valeurs brutes et nettes respectivement à 42,0 et 4,0 millions d'euros au 30 juin 2015 contre 42,0 et 4,8 millions d'euros au 30 juin 2014.

**NOTE 16**

## Présentation des actifs et passifs financiers par catégorie

■ Au 30/06/2014

|                                            | Valeur<br>au Bilan | Juste<br>valeur | Actifs financiers relevant du champ<br>d'application de la norme IAS 39<br>sur les instruments financiers |                                            |                                 | Actifs exclus<br>du champ<br>d'application<br>de la norme<br>IAS 39 sur les<br>instruments<br>financiers |
|--------------------------------------------|--------------------|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                            |                    |                 | Prêts &<br>Créances                                                                                       | Juste<br>valeur par<br>capitaux<br>propres | Juste<br>valeur par<br>résultat |                                                                                                          |
| <i>(en milliers d'euros)</i>               |                    |                 |                                                                                                           |                                            |                                 |                                                                                                          |
| Actif non courant                          |                    |                 |                                                                                                           |                                            |                                 |                                                                                                          |
| Autres actifs financiers non courants      | 28 939             | 28 939          | 5 216                                                                                                     | 16 209                                     | 7 514                           | 0                                                                                                        |
| Titres de participation                    | 16 171             | 16 171          | 0                                                                                                         | 16 170                                     | 0                               | 0                                                                                                        |
| Instruments financiers dérivés actifs      | 7 554              | 7 554           | 0                                                                                                         | 40                                         | 7 514                           | 0                                                                                                        |
| Autres immobilisations financières         | 5 216              | 5 216           | 5 216                                                                                                     | 0                                          | 0                               | 0                                                                                                        |
| Autres actifs non courants                 | 11 354             | 11 354          | 9 632                                                                                                     | 0                                          | 0                               | 1 722                                                                                                    |
| Autres créances non courantes              | 9 632              | 9 632           | 9 632                                                                                                     | 0                                          | 0                               | 0                                                                                                        |
| Charges constatées d'avance                | 1 722              | 1 722           | 0                                                                                                         | 0                                          | 0                               | 1 722                                                                                                    |
| Actif courant                              |                    |                 |                                                                                                           |                                            |                                 |                                                                                                          |
| Créances clients & autres débiteurs        | 336 509            | 336 509         | 336 509                                                                                                   | 0                                          | 0                               | 0                                                                                                        |
| Autres actifs courants                     | 6 886              | 6 886           | 1 555                                                                                                     | 0                                          | 0                               | 5 332                                                                                                    |
| Prêts et créances rattachés non consolidés | 1 550              | 1 550           | 1 550                                                                                                     | 0                                          | 0                               | 0                                                                                                        |
| Charges constatées d'avance                | 5 332              | 5 332           | 0                                                                                                         | 0                                          | 0                               | 5 332                                                                                                    |
| Autres actifs                              | 5                  | 5               | 5                                                                                                         | 0                                          | 0                               | 0                                                                                                        |
| Instruments financiers dérivés actifs      | 3 391              | 3 391           | 0                                                                                                         | 569                                        | 2 821                           | 0                                                                                                        |
| VMP et autres placements                   | 269                | 269             | 269                                                                                                       | 0                                          | 0                               | 0                                                                                                        |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie    | 8 426              | 8 426           | 8 426                                                                                                     | 0                                          | 0                               | 0                                                                                                        |

## Annexes aux comptes consolidés annuels

|                                                                    | Valeur<br>au Bilan | Juste<br>valeur | Passifs financiers relevant du champ<br>d'application de la norme IAS 39<br>sur les instruments financiers |                                            |                                 | Passifs<br>exclus du<br>champ<br>d'application<br>de la norme<br>IAS 39 sur les<br>instruments<br>financiers |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                    |                    |                 | Coût<br>amorti                                                                                             | Juste<br>valeur par<br>capitaux<br>propres | Juste<br>valeur par<br>résultat |                                                                                                              |
| <i>(en milliers d'euros)</i>                                       |                    |                 |                                                                                                            |                                            |                                 |                                                                                                              |
| <b>Passif non courant</b>                                          |                    |                 |                                                                                                            |                                            |                                 |                                                                                                              |
| <b>Dettes financières</b>                                          | <b>419 723</b>     | <b>420 220</b>  | <b>406 112</b>                                                                                             | <b>4 939</b>                               | <b>9 168</b>                    | <b>0</b>                                                                                                     |
| Dette financière hors dérivés                                      | 405 485            | 405 982         | 406 112                                                                                                    | 0                                          | (131)                           | 0                                                                                                            |
| Instruments financiers dérivés passifs                             | 14 238             | 14 238          | 0                                                                                                          | 4 939                                      | 9 299                           | 0                                                                                                            |
| <b>Autres passifs non courants</b>                                 | <b>15 531</b>      | <b>15 531</b>   | <b>89</b>                                                                                                  | <b>0</b>                                   | <b>0</b>                        | <b>15 442</b>                                                                                                |
| Produits constatés d'avance et autres<br>comptes de régularisation | 15 442             | 15 442          | 0                                                                                                          | 0                                          | 0                               | 15 442                                                                                                       |
| Dettes diverses                                                    | 89                 | 89              | 89                                                                                                         | 0                                          | 0                               | 0                                                                                                            |
| <b>Passif courant</b>                                              |                    |                 |                                                                                                            |                                            |                                 |                                                                                                              |
| <b>Fournisseurs et autres créditeurs divers</b>                    | <b>538 977</b>     | <b>538 977</b>  | <b>538 977</b>                                                                                             | <b>0</b>                                   | <b>0</b>                        | <b>0</b>                                                                                                     |
| <b>Dettes financières courantes</b>                                | <b>124 479</b>     | <b>124 223</b>  | <b>120 431</b>                                                                                             | <b>393</b>                                 | <b>3 398</b>                    | <b>0</b>                                                                                                     |
| Dette financière hors dérivés                                      | 121 663            | 121 407         | 120 431                                                                                                    | 0                                          | 976                             | 0                                                                                                            |
| Instruments financiers dérivés passifs<br>courants                 | 2 816              | 2 816           | 0                                                                                                          | 393                                        | 2 422                           | 0                                                                                                            |
| <b>Autres passifs courants</b>                                     | <b>2 244</b>       | <b>2 244</b>    | <b>0</b>                                                                                                   | <b>0</b>                                   | <b>0</b>                        | <b>2 244</b>                                                                                                 |
| Produits constatés d'avance et autres<br>comptes de régularisation | 2 244              | 2 244           | 0                                                                                                          | 0                                          | 0                               | 2 244                                                                                                        |

## ■ Au 30/06/2015

|                                            |                 |              | Actifs financiers relevant du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers |                                   |                           | Actifs exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers |
|--------------------------------------------|-----------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
|                                            | Valeur au Bilan | Juste valeur | Prêts & Créances                                                                                    | Juste valeur par capitaux propres | Juste valeur par résultat |                                                                                        |
| (en milliers d'euros)                      |                 |              |                                                                                                     |                                   |                           |                                                                                        |
| Actif non courant                          |                 |              |                                                                                                     |                                   |                           |                                                                                        |
| Autres actifs financiers non courants      | 43 743          | 43 743       | 4 969                                                                                               | 16 078                            | 22 696                    | 0                                                                                      |
| Titres de participation                    | 16 060          | 16 060       | 0                                                                                                   | 16 060                            | 0                         | 0                                                                                      |
| Instruments financiers dérivés actifs      | 22 714          | 22 714       | 0                                                                                                   | 18                                | 22 696                    | 0                                                                                      |
| Autres immobilisations financières         | 4 969           | 4 969        | 4 969                                                                                               | 0                                 | 0                         | 0                                                                                      |
| Autres actifs non courants                 | 12 644          | 12 644       | 10 538                                                                                              | 0                                 | 0                         | 2 105                                                                                  |
| Autres créances non courantes              | 10 538          | 10 538       | 10 538                                                                                              | 0                                 | 0                         | 0                                                                                      |
| Charges constatées d'avance                | 2 105           | 2 105        | 0                                                                                                   | 0                                 | 0                         | 2 105                                                                                  |
| Actif courant                              |                 |              |                                                                                                     |                                   |                           |                                                                                        |
| Créances clients & autres débiteurs        | 323 022         | 323 022      | 323 022                                                                                             | 0                                 | 0                         | 0                                                                                      |
| Autres actifs courants                     | 9 302           | 9 302        | 3 504                                                                                               | 0                                 | 0                         | 5 798                                                                                  |
| Prêts et créances rattachés non consolidés | 3 496           | 3 496        | 3 496                                                                                               | 0                                 | 0                         | 0                                                                                      |
| Charges constatées d'avance                | 5 798           | 5 798        | 0                                                                                                   | 0                                 | 0                         | 5 798                                                                                  |
| Autres actifs                              | 8               | 8            | 8                                                                                                   | 0                                 | 0                         | 0                                                                                      |
| Instruments financiers dérivés actifs      | 7 636           | 7 636        | 0                                                                                                   | 2 802                             | 4 834                     | 0                                                                                      |
| VMP et autres placements                   | 262             | 262          | 262                                                                                                 | 0                                 | 0                         | 0                                                                                      |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie    | 7 876           | 7 876        | 7 876                                                                                               | 0                                 | 0                         | 0                                                                                      |

## Annexes aux comptes consolidés annuels

|                                                                 |                 |              | Passifs financiers relevant du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers |                                   |                           | Passifs exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                 | Valeur au Bilan | Juste valeur | Coût amorti                                                                                          | Juste valeur par capitaux propres | Juste valeur par résultat |                                                                                         |
| (en milliers d'euros)                                           |                 |              |                                                                                                      |                                   |                           |                                                                                         |
| Passif non courant                                              |                 |              |                                                                                                      |                                   |                           |                                                                                         |
| Dettes financières                                              | 384 961         | 385 569      | 358 084                                                                                              | 3 241                             | 24 244                    | 0                                                                                       |
| Dette financière hors dérivés                                   | 380 503         | 381 112      | 358 084                                                                                              | 0                                 | 23 028                    | 0                                                                                       |
| Instruments financiers dérivés passifs                          | 4 457           | 4 457        | 0                                                                                                    | 3 241                             | 1 216                     | 0                                                                                       |
| Autres passifs non courants                                     | 15 907          | 15 907       | 347                                                                                                  | 0                                 | 0                         | 15 560                                                                                  |
| Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation | 15 560          | 15 560       | 0                                                                                                    | 0                                 | 0                         | 15 560                                                                                  |
| Dettes diverses                                                 | 347             | 347          | 347                                                                                                  | 0                                 | 0                         | 0                                                                                       |
| Passif courant                                                  |                 |              |                                                                                                      |                                   |                           |                                                                                         |
| Fournisseurs et autres créditeurs divers                        | 558 336         | 558 336      | 558 336                                                                                              | 0                                 | 0                         | 0                                                                                       |
| Dettes financières courantes                                    | 165 931         | 165 943      | 161 635                                                                                              | 1 080                             | 3 229                     | 0                                                                                       |
| Dette financière hors dérivés                                   | 162 310         | 162 323      | 161 635                                                                                              | 0                                 | 688                       | 0                                                                                       |
| Instruments financiers dérivés passifs courants                 | 3 620           | 3 620        | 0                                                                                                    | 1 080                             | 2 541                     | 0                                                                                       |
| Autres passifs courants                                         | 2 050           | 2 050        | 0                                                                                                    | 0                                 | 0                         | 2 050                                                                                   |
| Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation | 2 050           | 2 050        | 0                                                                                                    | 0                                 | 0                         | 2 050                                                                                   |

**COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS  
FINANCIERS (AMENDEMENT IFRS 7) :**

Le groupe souscrit des dérivés de gré à gré avec des banques de première catégorie dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces accords de compensation conditionnels ne répondent pas aux critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des instruments dérivés actifs et passifs au bilan. Ils entrent cependant dans le champ d'application des informations à fournir au titre d'IFRS 7.13 sur la compensation des actifs et passifs financiers. À ce titre, les effets des accords de compensation sont les suivants :

- montant net des instruments financiers dérivés actifs selon la norme IFRS 7.13 : 23,0 millions d'euros ;

- montant net des instruments financiers dérivés passifs selon la norme IFRS 7.13 : - 0,7 million d'euros.

La juste valeur de 23 millions d'euros enregistrée au bilan, relative aux instruments financiers dérivés actifs, concerne principalement les *cross currency swaps* en dollars américains. Ces derniers ont été mis en place pour couvrir la dette obligataire américaine d'un nominal de 145 millions de dollars.

Ces opérations sont réparties de façon équilibrée sur trois partenaires bancaires de premier rang.



**NOTE 17****Autres actifs financiers non courants**

Les mouvements des valeurs brutes et des pertes de valeur s'analysent de la façon suivante :

| (en milliers d'euros)                  | Au 30/06/2013 | Acquisition<br>ou dotation | Cession<br>ou reprise | Autres <sup>(3)</sup> | Au 30/06/2014 |
|----------------------------------------|---------------|----------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|
| <b>Valeurs brutes <sup>(2)</sup></b>   |               |                            |                       |                       |               |
| Titres de participation <sup>(1)</sup> | 17 317        | 0                          | (72)                  | 0                     | 17 245        |
| Instruments financiers dérivés actifs  | 7 156         | 0                          | 0                     | 398                   | 7 554         |
| Autres immobilisations financières     | 5 259         | 641                        | (372)                 | 157                   | 5 685         |
|                                        | <b>29 732</b> | <b>641</b>                 | <b>(444)</b>          | <b>555</b>            | <b>30 484</b> |
| <b>Pertes de valeur</b>                |               |                            |                       |                       |               |
| Titres de participation <sup>(1)</sup> | 1 134         | 0                          | (59)                  | 0                     | 1 075         |
| Autres immobilisations financières     | 243           | 0                          | 0                     | 227                   | 470           |
|                                        | <b>1 377</b>  | <b>0</b>                   | <b>(59)</b>           | <b>227</b>            | <b>1 545</b>  |
| <b>Valeurs nettes</b>                  |               |                            |                       |                       |               |
| Titres de participation <sup>(1)</sup> | 16 183        | 0                          | (13)                  | 0                     | 16 170        |
| Instruments financiers dérivés actifs  | 7 156         | 0                          | 0                     | 398                   | 7 554         |
| Autres immobilisations financières     | 5 016         | 641                        | (372)                 | (70)                  | 5 215         |
|                                        | <b>28 354</b> | <b>641</b>                 | <b>(385)</b>          | <b>328</b>            | <b>28 939</b> |

| (en milliers d'euros)                  | Au 30/06/2014 | Acquisition<br>ou dotation | Cession<br>ou reprise | Autres <sup>(3)</sup> | Au 30/06/2015 |
|----------------------------------------|---------------|----------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|
| <b>Valeurs brutes <sup>(2)</sup></b>   |               |                            |                       |                       |               |
| Titres de participation <sup>(1)</sup> | 17 245        | 0                          | 0                     | 1                     | 17 246        |
| Instruments financiers dérivés actifs  | 7 554         | 0                          | 0                     | 15 161                | 22 715        |
| Autres immobilisations financières     | 5 685         | 494                        | (445)                 | (296)                 | 5 438         |
|                                        | <b>30 484</b> | <b>494</b>                 | <b>(445)</b>          | <b>14 865</b>         | <b>45 398</b> |
| <b>Pertes de valeur</b>                |               |                            |                       |                       |               |
| Titres de participation <sup>(1)</sup> | 1 075         | 110                        | 0                     | (0)                   | 1 185         |
| Autres immobilisations financières     | 470           | 0                          | 0                     | 0                     | 470           |
|                                        | <b>1 545</b>  | <b>110</b>                 | <b>0</b>              | <b>(0)</b>            | <b>1 655</b>  |
| <b>Valeurs nettes</b>                  |               |                            |                       |                       |               |
| Titres de participation <sup>(1)</sup> | 16 170        | (110)                      | 0                     | 1                     | 16 061        |
| Instruments financiers dérivés actifs  | 7 554         | 0                          | 0                     | 15 161                | 22 715        |
| Autres immobilisations financières     | 5 215         | 494                        | (445)                 | (296)                 | 4 968         |
|                                        | <b>28 939</b> | <b>384</b>                 | <b>(445)</b>          | <b>14 865</b>         | <b>43 743</b> |

(1) Cette rubrique représente la valeur comptable des principaux titres des sociétés non consolidées détenus par le groupe.

(2) Les principes de valorisation sont précisés dans la note 2.

(3) Variations de périmètre, reclassements et juste valeur des instruments financiers dérivés actifs.

## NOTE 18

## Stocks et encours

| (en milliers d'euros)     | Valeurs<br>brutes | Provisions      | Valeurs<br>nettes au<br>30/06/2014 | Valeurs<br>brutes | Provisions      | Valeurs<br>nettes au<br>30/06/2015 |
|---------------------------|-------------------|-----------------|------------------------------------|-------------------|-----------------|------------------------------------|
| Matières et emballages    | 131 436           | (2 145)         | 129 291                            | 138 223           | (2 141)         | 136 082                            |
| Encours et produits finis | 413 556           | (14 142)        | 399 414                            | 454 268           | (15 355)        | 438 914                            |
|                           | <b>544 992</b>    | <b>(16 287)</b> | <b>528 705</b>                     | <b>592 491</b>    | <b>(17 496)</b> | <b>574 995</b>                     |

## ■ Détail des provisions pour dépréciation des stocks et encours

|                                   | Au 30/06/2014   | Au 30/06/2015   |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Matières et emballages</b>     |                 |                 |
| À l'ouverture de l'exercice       | (1 840)         | (2 145)         |
| Dotations                         | (777)           | (681)           |
| Reprises                          | 470             | 684             |
| Écarts de conversion et autres    | 2               | 0               |
| <b>À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b> | <b>(2 145)</b>  | <b>(2 141)</b>  |
| <b>Encours et produits finis</b>  |                 |                 |
| À l'ouverture de l'exercice       | (9 470)         | (14 142)        |
| Dotations                         | (5 482)         | (1 813)         |
| Reprises                          | 595             | 827             |
| Écarts de conversion et autres    | 215             | (226)           |
| <b>À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b> | <b>(14 142)</b> | <b>(15 355)</b> |

**NOTE 19****Clients et autres débiteurs**

Les clients et autres débiteurs se décomposent comme suit :

| (en milliers d'euros)                        | Valeurs<br>brutes | Provisions     | Valeurs<br>nettes au<br>30/06/2014 | Valeurs<br>brutes | Provisions      | Valeurs<br>nettes au<br>30/06/2015 |
|----------------------------------------------|-------------------|----------------|------------------------------------|-------------------|-----------------|------------------------------------|
| Clients                                      | 256 084           | (5 590)        | 250 494                            | 256 517           | (4 916)         | 251 601                            |
| Créances fiscales et sociales                | 48 487            | 0              | 48 487                             | 45 625            | 0               | 45 625                             |
| Autres créances                              | 38 110            | (581)          | 37 528                             | 31 956            | (6 159)         | 25 797                             |
| <b>TOTAL CLIENTS ET AUTRES<br/>DÉBITEURS</b> | <b>342 681</b>    | <b>(6 172)</b> | <b>336 509</b>                     | <b>334 097</b>    | <b>(11 075)</b> | <b>323 022</b>                     |

**■ Variation des pertes de valeurs sur clients et autres débiteurs**

| (en milliers d'euros)             | Au 30/06/2014  | Au 30/06/2015  |
|-----------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Clients</b>                    |                |                |
| À l'ouverture de l'exercice       | (5 483)        | (5 590)        |
| Dotations                         | (1 959)        | (425)          |
| Reprises                          | 1 662          | 841            |
| Écarts de conversion et autres    | 190            | 258            |
| <b>À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b> | <b>(5 590)</b> | <b>(4 916)</b> |
| <b>Autres créances</b>            |                |                |
| À l'ouverture de l'exercice       | (363)          | (581)          |
| Dotations                         | (218)          | (5 796)        |
| Reprises                          | 0              | 218            |
| Écarts de conversion et autres    | 0              | 0              |
| <b>À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b> | <b>(581)</b>   | <b>(6 159)</b> |

**■ Échéanciers des clients et comptes rattachés**

| (en milliers d'euros)                     | Au 30/06/2014  | Au 30/06/2015  |
|-------------------------------------------|----------------|----------------|
| Non échues                                | 212 902        | 216 952        |
| Échues                                    |                |                |
| • moins de 30 jours                       | 30 460         | 26 009         |
| • entre 30 et 90 jours                    | 3 524          | 6 257          |
| • plus de 90 jours                        | 3 608          | 2 382          |
| <b>TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS</b> | <b>250 494</b> | <b>251 601</b> |

**NOTE 20**

## Instruments financiers dérivés

Afin de gérer son exposition au risque de change et de taux d'intérêt, le groupe utilise des instruments dérivés conclus de gré à gré. La politique du groupe est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

### Dérivés de Taux

#### COUVERTURES DE JUSTE VALEUR

Parmi les emprunts obligataires du groupe émis à taux fixe, deux ont été swappés pour partie à taux variable dès l'émission. Ces swaps répondent aux critères de la comptabilité de couverture de juste valeur au sens de la norme IAS 39. La quote-part de dette sous-jacente et les swaps sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché.

#### COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE

En août 2010, le groupe a émis un emprunt obligataire de type USPP de 145 millions de dollars à taux fixe. S'agissant de la quote-part de dette couverte par un instrument dérivé ramenant un taux fixe dollar en taux fixe euro, dans la mesure où les tests prospectifs ont validé l'efficacité de la relation de couverture, les variations de valeur de ces instruments sont enregistrées directement en capitaux propres.

#### COUVERTURES NON ÉLIGIBLES À LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE IFRS

La dette du groupe est pour partie composée d'encours de dettes swappées à taux variable. Le groupe est donc exposé aux hausses de taux d'intérêt en euros. Pour couvrir ce risque, le groupe a mis en place des instruments optionnels de type tunnels, ou caps, permettant de se prémunir d'une hausse importante des taux d'intérêt. Dans certains cas, ces dérivés ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture de flux futurs au sens de la norme IAS 39. Ils ont donc été classés en instruments détenus à des fins de transaction et leurs variations de juste valeur passent en résultat de l'année.

### Dérivés de Change

#### COUVERTURES DE JUSTE VALEUR

Le groupe est exposé au risque de variation de valeur en fonction de l'évolution de la parité EUR/USD sur l'emprunt obligataire en dollar américain émis en 2010. Des instruments dérivés : change à terme ou *cross currency swap*, répondant aux critères de la comptabilité de couverture au sens IAS 39, ont été mis en place pour couvrir ce risque à hauteur de la totalité du nominal résiduel.

#### COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les ventes du groupe sont essentiellement libellées en euro. Toutefois, dans certains pays, le groupe peut facturer en devises, pour l'essentiel en dollar américain et canadien, en forint hongrois, en rouble russe et en zloty polonais. Le groupe publie ses comptes en euros, et les variations de valeur de ces devises par rapport à l'euro peuvent avoir un impact sur son résultat consolidé. Pour limiter la sensibilité de son résultat, le groupe met en place des couvertures de flux de trésorerie en négociant des dérivés fermes et optionnels.

À l'instar des années précédentes, le groupe a mis en place des couvertures de change et de taux sur les financements intra-groupe couvrant les besoins de certaines de ses filiales situées en dehors de la zone euro (Canada, Russie, Brésil, Hongrie, Pologne, USA). Ces financements intra-groupe en devises font l'objet d'une couverture systématique et intégrale du risque de change, de telle sorte que les variations de valeur du sous-jacent (le prêt/emprunt intra-groupe en devises) soient parfaitement et intégralement compensées par les variations de valeur inverses de l'élément de couverture. Typiquement ces couvertures ont été réalisées par le biais de *cross currency swaps* ou ventes à terme.

Les *cross currency swaps* englobent également une composante « taux d'intérêt » dans la couverture. Lorsqu'il s'agit de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie en les figeant à l'aide d'un taux fixe, ces couvertures sont éligibles à un traitement de type *cash flow hedge* ; les variations de valeur sont alors enregistrées en capitaux propres, puis recyclées en résultat au fur et à mesure de la survenance des flux couverts.

#### COUVERTURES NON ÉLIGIBLES À LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE IFRS

Certains dérivés mis en place par le groupe en couverture des flux de trésorerie futurs ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39. Il s'agit essentiellement de stratégies optionnelles en dehors de la monnaie. Dans ce cas, les variations de valeur sont enregistrées directement en résultat.

## ■ Instruments dérivés au 30/06/2014

| (en milliers d'euros)                                          | Notionnel | Valeur de marché |        | Valeur comptable |        |
|----------------------------------------------------------------|-----------|------------------|--------|------------------|--------|
|                                                                |           | Actif            | Passif | Actif            | Passif |
| Dérivés de taux (A)                                            |           |                  |        |                  |        |
| Couvertures de Flux de trésorerie                              | 268 575   | 6                | 5 313  | 6                | 5 313  |
| Couvertures de Juste Valeur                                    | 128 886   | 6 506            | 0      | 6 506            | 0      |
| Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS | 13 759    | 0                | 2 423  | 0                | 2 423  |
| Dont instruments fermes : Basis swaps                          | 31 149    | 0                | 1 337  | 0                | 1 337  |
| Dont instruments conditionnels : Caps                          | 25 000    | 0                | 0      | 0                | 0      |
| Dont instruments conditionnels : Floors                        | (42 390)  | 0                | 1 086  | 0                | 1 086  |
| Dont Courant                                                   |           |                  |        | 981              | 395    |
| Dont Non courant                                               |           |                  |        | 5 531            | 7 341  |
| Dérivés de change (B)                                          |           |                  |        |                  |        |
| Couvertures de Flux de trésorerie                              | 40 081    | 602              | 20     | 602              | 20     |
| Dont instruments à terme                                       | 28 301    | 457              | 20     | 457              | 20     |
| Dont instruments optionnels                                    | 11 780    | 146              | 0      | 146              | 0      |
| Couvertures de Juste Valeur                                    | 196 507   | 2 848            | 6 896  | 2 848            | 6 896  |
| Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS | 91 931    | 982              | 2 403  | 982              | 2 403  |
| Dont instruments à terme                                       | 80 011    | 646              | 1 793  | 646              | 1 793  |
| Dont instruments optionnels                                    | 11 920    | 336              | 610    | 336              | 610    |
| Dont Courant                                                   |           |                  |        | 2 410            | 2 421  |
| Dont Non courant                                               |           |                  |        | 2 022            | 6 897  |
| TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS (A + B)                              |           |                  |        |                  |        |
| Dont Courant                                                   |           |                  |        | 3 391            | 2 816  |
| Dont Non courant                                               |           |                  |        | 7 554            | 14 238 |

## ■ Instruments dérivés au 30/06/2015

| (en milliers d'euros)                                          | Notionnel | Valeur de marché |        | Valeur comptable |              |
|----------------------------------------------------------------|-----------|------------------|--------|------------------|--------------|
|                                                                |           | Actif            | Passif | Actif            | Passif       |
| <b>Dérivés de taux (A)</b>                                     |           |                  |        |                  |              |
| Couvertures de Flux de trésorerie                              | 211 059   | 23               | 3 391  | 23               | 3 391        |
| Couvertures de Juste Valeur                                    | 124 905   | 6 409            | 0      | 6 409            | 0            |
| Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS | 26 990    | 0                | 1 202  | 0                | 1 202        |
| <i>Dont instruments fermes : Basis swaps</i>                   | 26 990    | 0                | 759    | 0                | 759          |
| <i>Dont instruments conditionnels : Caps</i>                   | 25 000    | 0                | 0      | 0                | 0            |
| <i>Dont instruments conditionnels : Floors</i>                 | (25 000)  | 0                | 443    | 0                | 443          |
| <b>Dont Courant</b>                                            |           |                  |        | <b>503</b>       | <b>259</b>   |
| <b>Dont Non courant</b>                                        |           |                  |        | <b>5 929</b>     | <b>4 334</b> |
| <b>Dérivés de change (B)</b>                                   |           |                  |        |                  |              |
| Couvertures de Flux de trésorerie                              | 71 170    | 2 084            | 478    | 2 084            | 478          |
| <i>Dont instruments à terme</i>                                | 48 536    | 1 982            | 373    | 1 982            | 373          |
| <i>Dont instruments optionnels</i>                             | 22 634    | 103              | 104    | 103              | 104          |
| Couvertures de Juste Valeur                                    | 163 533   | 17 736           | 0      | 17 736           | 0            |
| Couvertures non éligibles à la comptabilité de couverture IFRS | 192 136   | 4 098            | 3 008  | 4 098            | 3 008        |
| <i>Dont instruments à terme</i>                                | 174 400   | 3 270            | 1 828  | 3 270            | 1 828        |
| <i>Dont instruments optionnels</i>                             | 17 736    | 828              | 1 179  | 828              | 1 179        |
| <b>Dont Courant</b>                                            |           |                  |        | <b>7 133</b>     | <b>3 361</b> |
| <b>Dont Non courant</b>                                        |           |                  |        | <b>16 786</b>    | <b>124</b>   |
| <b>TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS (A + B)</b>                       |           |                  |        |                  |              |
| <b>Dont Courant</b>                                            |           |                  |        | <b>7 636</b>     | <b>3 620</b> |
| <b>Dont Non courant</b>                                        |           |                  |        | <b>22 714</b>    | <b>4 457</b> |

## ■ Position nette de change du groupe à moins d'un an \* (hors exposition patrimoniale)

| (en milliers d'euros)           | 30/06/2014 |         |          |         |         |         |
|---------------------------------|------------|---------|----------|---------|---------|---------|
|                                 | USD/EUR    | HUF/EUR | USD/CAD  | RUB/EUR | PLN/EUR | AUTRES  |
| Position nette avant couverture | 112 635    | 22 893  | (12 849) | (7 629) | 6 736   | (2 160) |
| Position nette après couverture | 429        | (871)   | 0        | 281     | 722     | (45)    |

| (en milliers d'euros)           | 30/06/2015 |         |         |          |         |         |
|---------------------------------|------------|---------|---------|----------|---------|---------|
|                                 | USD/EUR    | HUF/EUR | USD/CAD | RUB/EUR  | PLN/EUR | AUTRES  |
| Position nette avant couverture | 137 737    | 25 207  | (8 267) | (38 020) | 15 797  | (6 953) |
| Position nette après couverture | 239        | (291)   | 0       | (1 909)  | 2 125   | (1 378) |

\* Les positions à plus d'un an sont actuellement couvertes à 100 %.

- = Exposition à la baisse de la devise.

+ = Exposition à la hausse de la devise.



**NOTE 21**

## Endettement net

## 1. Ventilation par nature de l'endettement net

## ■ Au 30/06/2014

| (en milliers d'euros)                                                    | Nominal        | < 6 mois      | < 1 an        | 1 à 5 ans      | > 5 ans        | Total          |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------|---------------|----------------|----------------|----------------|
| Dette Obligataire USPP                                                   | 188 235        | 5 197         | 15 738        | 66 850         | 99 927         | 187 711        |
| EURO PP                                                                  | 145 000        | 0             | 0             | 144 539        | 0              | 144 539        |
| Locations Financements                                                   | 2 819          | 0             | 275           | 664            | 1 880          | 2 819          |
| Autres emprunts auprès des établissements de crédit                      | 97 344         | 0             | 10 897        | 86 447         | 0              | 97 344         |
| Emprunts et dettes financières diverses                                  | 5 171          | 0             | 2 586         | 2 586          | 0              | 5 171          |
| Intérêts courus                                                          | 4 297          | 2 593         | 1 704         | 0              | 0              | 4 297          |
| Concours bancaires courants                                              | 85 266         | 85 266        | 0             | 0              | 0              | 85 266         |
| <b>Total endettement Brut avant dérivés</b>                              | <b>528 132</b> | <b>93 056</b> | <b>31 199</b> | <b>301 087</b> | <b>101 807</b> | <b>527 148</b> |
| <b>Dérivés – Passifs</b>                                                 |                | <b>2 149</b>  | <b>666</b>    | <b>4 362</b>   | <b>9 877</b>   | <b>17 054</b>  |
| <i>Dont Dérivés couvrant une dette en fair value hedge</i>               |                | 0             | 0             | 0              | 6 896          | 6 896          |
| <i>Dont autres dérivés</i>                                               |                | 2 149         | 666           | 4 362          | 2 981          | 10 159         |
| <b>Total endettement Brut après juste valeur des instruments dérivés</b> |                | <b>95 205</b> | <b>31 865</b> | <b>305 448</b> | <b>111 684</b> | <b>544 202</b> |
| <b>Dérivés - Actifs</b>                                                  |                | <b>1 536</b>  | <b>1 855</b>  | <b>4 270</b>   | <b>3 284</b>   | <b>10 944</b>  |
| <i>Dont Dérivés couvrant une dette en fair value hedge</i>               |                | 765           | 216           | 1 962          | 3 284          | 6 227          |
| <i>Dont autres dérivés</i>                                               |                | 770           | 1 639         | 2 308          | 0              | 4 718          |
| <b>VMP</b>                                                               | <b>269</b>     | <b>269</b>    | <b>0</b>      | <b>0</b>       | <b>0</b>       | <b>269</b>     |
| <b>Disponibilités</b>                                                    | <b>8 426</b>   | <b>8 426</b>  | <b>0</b>      | <b>0</b>       | <b>0</b>       | <b>8 426</b>   |
| <b>TOTAL ENDETTEMENT NET</b>                                             |                | <b>84 974</b> | <b>30 010</b> | <b>301 178</b> | <b>108 400</b> | <b>524 563</b> |

## Annexes aux comptes consolidés annuels

## ■ Au 30/06/2015

| (en milliers d'euros)                                                        | Nominal        | < 6 mois       | < 1 an        | 1 à 5 ans      | > 5 ans       | Total          |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|---------------|----------------|---------------|----------------|
| Dette Obligataire USPP                                                       | 168 235        | 5 111          | 15 553        | 80 384         | 89 580        | 190 628        |
| EURO PP                                                                      | 145 000        | 0              | 0             | 144 637        | 0             | 144 637        |
| Locations Financements                                                       | 2 543          | 137            | 137           | 2 269          | 0             | 2 543          |
| Autres emprunts auprès<br>des établissements de crédit                       | 108 925        | 23 449         | 26 147        | 59 329         | 0             | 108 925        |
| Emprunts et dettes financières diverses                                      | 4 329          | 13             | 13            | 4 304          | 0             | 4 329          |
| Intérêts courus                                                              | 3 163          | 1 459          | 1 704         | 0              | 0             | 3 163          |
| Concours bancaires courants                                                  | 88 588         | 88 588         | 0             | 0              | 0             | 88 588         |
| <b>Total endettement Brut avant dérivés</b>                                  | <b>520 783</b> | <b>118 757</b> | <b>43 553</b> | <b>290 923</b> | <b>89 580</b> | <b>542 813</b> |
| <b>Dérivés – Passifs</b>                                                     |                | <b>2 653</b>   | <b>967</b>    | <b>3 226</b>   | <b>1 232</b>  | <b>8 078</b>   |
| <i>Dont Dérivés couvrant une dette<br/>    en fair value hedge</i>           |                | 0              | 0             | 0              | 0             | 0              |
| <i>Dont autres dérivés</i>                                                   |                | 2 653          | 967           | 3 226          | 1 232         | 8 078          |
| <b>Total endettement Brut après juste<br/>valeur des instruments dérivés</b> |                | <b>121 410</b> | <b>44 520</b> | <b>294 148</b> | <b>90 812</b> | <b>550 891</b> |
| <b>Dérivés - Actifs</b>                                                      |                | <b>6 774</b>   | <b>862</b>    | <b>9 939</b>   | <b>12 775</b> | <b>30 350</b>  |
| <i>Dont Dérivés couvrant une dette<br/>    en fair value hedge</i>           |                | 1 510          | 194           | 9 671          | 12 771        | 24 145         |
| <i>Dont autres dérivés</i>                                                   |                | 5 264          | 668           | 268            | 4             | 6 205          |
| <b>VMP</b>                                                                   | <b>262</b>     | <b>262</b>     | <b>0</b>      | <b>0</b>       | <b>0</b>      | <b>262</b>     |
| <b>Disponibilités</b>                                                        | <b>7 876</b>   | <b>7 876</b>   | <b>0</b>      | <b>0</b>       | <b>0</b>      | <b>7 876</b>   |
| <b>TOTAL ENDETTEMENT NET</b>                                                 |                | <b>106 498</b> | <b>43 658</b> | <b>284 209</b> | <b>78 037</b> | <b>512 402</b> |

## 2. Ventilation par taux des dettes financières nettes

| (en milliers d'euros)            | 30/06/2014     | 30/06/2015     |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Dettes financières nettes</b> | <b>524 563</b> | <b>512 402</b> |
| <b>Avant couverture de taux</b>  |                |                |
| Taux fixe                        | 344 538        | 345 301        |
| Taux variable                    | 180 025        | 167 102        |
| <b>Après couverture de taux</b>  |                |                |
| Taux fixe                        | 392 869        | 297 379        |
| Taux variable *                  | 131 694        | 215 024        |

\* Net de disponibilités.

## 3. Ventilation par devise des dettes financières nettes

| (en milliers d'euros)/ (-) = disponibilités | 30/06/2014     | 30/06/2015     |
|---------------------------------------------|----------------|----------------|
| EUR *                                       | 395 747        | 362 793        |
| USD                                         | 2 313          | 17 000         |
| CAD                                         | 87 912         | 67 024         |
| HUF                                         | 21 019         | 30 256         |
| RUB                                         | (5 390)        | 16 358         |
| BRL                                         | 8 292          | 10 693         |
| PLN                                         | 14 670         | 8 279          |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>524 563</b> | <b>512 402</b> |

\* Net de disponibilités.

## 4. Endettement net \*

| (en milliers d'euros)                              | 30/06/2014     | 30/06/2015     |
|----------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>À l'ouverture de l'exercice</b>                 | <b>591 914</b> | <b>524 563</b> |
| Augmentation                                       | 150 749        | 11 289         |
| Remboursements diminutions                         | (216 667)      | (20 000)       |
| Variations de périmètre                            |                |                |
| Variations de Juste Valeur de la dette             | (4 736)        | 23 014         |
| Variations de Juste Valeur des instruments dérivés | 8 177          | (28 383)       |
| Écarts de conversion                               | (4 874)        | 1 919          |
| <b>À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>                  | <b>524 563</b> | <b>512 402</b> |

\* Y compris instruments dérivés.

## 5. Valeur de marché des actifs et passifs financiers hors dérivés

| (en milliers d'euros)                            | Au 30/06/2014   |                  |                  |
|--------------------------------------------------|-----------------|------------------|------------------|
|                                                  | Valeur nominale | Valeur de marché | Valeur comptable |
| <b>Passifs</b>                                   |                 |                  |                  |
| <b>Dettes</b>                                    |                 |                  |                  |
| Dettes Obligataire USPP                          | 188 235         | 199 239          | 187 711          |
| EURO PP                                          | 145 000         | 144 539          | 144 539          |
| Emprunts auprès des établissements de crédit     | 100 163         | 100 163          | 100 163          |
| Emprunts et dettes financières diverses          | 5 171           | 5 171            | 5 171            |
| Intérêts courus                                  | 4 297           | 4 297            | 4 297            |
| Concours bancaires courants                      | 85 266          | 85 266           | 85 266           |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>528 132</b>  | <b>538 676</b>   | <b>527 148</b>   |
| <i>Dont Dette Couverte en Juste valeur</i>       |                 | <b>145 412</b>   | <b>136 262</b>   |
| <i>Dont Dette Couverte en Flux de Trésorerie</i> |                 | <b>220 200</b>   | <b>217 822</b>   |
| <b>Actifs</b>                                    |                 |                  |                  |
| Disponibilités et VMP                            | 8 695           | 8 695            | 8 695            |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>8 695</b>    | <b>8 695</b>     | <b>8 695</b>     |

Pour tous les autres actifs et passifs non repris dans ce tableau, valeur de marché et valeur comptable correspondent à la valeur nominale.

| (en milliers d'euros)                            | Au 30/06/2015   |                  |                  |
|--------------------------------------------------|-----------------|------------------|------------------|
|                                                  | Valeur nominale | Valeur de marché | Valeur comptable |
| <b>Passifs</b>                                   |                 |                  |                  |
| <b>Dettes</b>                                    |                 |                  |                  |
| Dettes Obligataire USPP                          | 168 235         | 193 536          | 190 628          |
| EURO PP                                          | 145 000         | 144 637          | 144 637          |
| Emprunts auprès des établissements de crédit     | 111 468         | 111 468          | 111 468          |
| Emprunts et dettes financières diverses          | 4 329           | 4 329            | 4 329            |
| Intérêts courus                                  | 3 163           | 3 163            | 3 163            |
| Concours bancaires courants                      | 88 588          | 88 588           | 88 588           |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>520 783</b>  | <b>545 721</b>   | <b>542 813</b>   |
| <i>Dont Dette Couverte en Juste valeur</i>       |                 | <b>139 662</b>   | <b>131 053</b>   |
| <i>Dont Dette Couverte en Flux de Trésorerie</i> |                 | <b>127 612</b>   | <b>133 313</b>   |
| <b>Actifs</b>                                    |                 |                  |                  |
| Disponibilités et VMP                            | 8 139           | 8 139            | 8 139            |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>8 139</b>    | <b>8 139</b>     | <b>8 139</b>     |

Pour tous les autres actifs et passifs non repris dans ce tableau, valeur de marché et valeur comptable correspondent à la valeur nominale.

## 6. Échéancier de la dette obligataire

| Échéance Notionnel Devises |      |         |     | < 1 an  |            | 1 à 5 ans |            | > 5 ans |            | TOTAL   |            |
|----------------------------|------|---------|-----|---------|------------|-----------|------------|---------|------------|---------|------------|
|                            |      |         |     | Nominal | Intérêts * | Nominal   | Intérêts * | Nominal | Intérêts * | Nominal | Intérêts * |
| Émissions publiques        |      |         |     | -       |            |           |            |         |            |         |            |
| Émissions privées          |      |         |     |         |            |           |            |         |            |         |            |
|                            | 2016 | 25 000  | EUR | 5 000   | 377        | 5 000     | 126        | 0       | 0          | 10 000  | 503        |
|                            | 2017 | 75 000  | EUR | 15 000  | 1 245      | 15 000    | 623        | 0       | 0          | 30 000  | 1 868      |
|                            | 2019 | 145 000 | EUR | 0       | 5 554      | 145 000   | 16 661     | 0       | 0          | 145 000 | 22 214     |
|                            | 2022 | 145 000 | USD | 0       | 7 308      | 58 000    | 26 309     | 87 000  | 6 577      | 145 000 | 40 194     |
|                            | 2022 | 15 175  | EUR | 0       | 723        | 6 070     | 2 606      | 9 105   | 653        | 15 175  | 3 981      |

\* Montants exprimés avant couverture de taux ; les intérêts à taux variable sont calculés sur la base du taux Euribor forward du 30 juin 2015.

### Au 30 juin 2015

Les émissions sont soumises à des *covenants* financiers, principalement une clause d'exigibilité anticipée en cas de défaut sur remboursement de dette financière (*cross default*) et en cas de non-respect des ratios suivants :

- ratio de dettes long terme sur capitaux permanents inférieur ou égal à 0,60 ;
- ratio d'actifs courants consolidés sur passifs courants consolidés supérieur ou égal à 1,10.

Au 30 juin 2015, le groupe respecte ces *covenants*.

## 7. Liquidités

Au 30 juin 2015, le RCF (*Revolving Credit Facility*) est utilisé à hauteur de 30 millions d'euros.

Le Groupe Bonduelle a signé en date du 28 juillet 2014 avec les établissements constituant son pool bancaire un amendement à son contrat de financement *Revolving Credit Facility* d'un montant de 300 millions d'euros et d'une durée de 5 ans, signé en juillet 2012. Cet aménagement prévoit, d'une part, une baisse sensible de la marge de crédit et, d'autre part, une extension de 2 ans (2019) avec une option additionnelle de deux ans pouvant porter la maturité finale du crédit à juillet 2021.

Par ailleurs, à cette même date, le groupe bénéficie de plusieurs ouvertures de crédits bancaires confirmées à échéances comprises entre 1 et 4 ans portant le montant des lignes bancaires confirmées (y compris RCF) à 471 millions d'euros (536 millions d'euros au 30 juin 2014), utilisées à hauteur de 85,4 millions d'euros au 30 juin 2015 (95,7 millions d'euros au 30 juin 2014).

Les tirages réalisés dans le cadre des lignes de crédits bancaires (y compris RCF) confirmées à plus d'un an, sont classés au bilan consolidé en dettes financières non courantes.

## NOTE 22

## Engagements envers le personnel

## 1. Régimes à cotisations définies

Le groupe participe à la constitution des retraites de son personnel conformément aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du groupe exercent leur activité. Les engagements correspondent aux cotisations dues. Le montant s'élève à 28 070 milliers d'euros au 30 juin 2015, contre 26 904 milliers d'euros au 30 juin 2014.

## 2. Régimes à prestations définies

Le groupe a, par ailleurs principalement des engagements contractuels d'indemnités de départ et de fin de carrière dont il a la responsabilité. Les engagements sont évalués selon la méthode des Unités de Crédit Projetées.

La description des plans se trouve note 2.K.

L'évolution de la situation financière des régimes à prestations définies est la suivante :

| (en milliers d'euros)                             | 2013-2014  | 2014-2015    |
|---------------------------------------------------|------------|--------------|
| <b>Compte de résultat : Charge de Retraite</b>    |            |              |
| Coût des services rendus dans l'année             | 813        | 1 027        |
| Effet de l'actualisation                          | 626        | 679          |
| Rendement attendu des actifs du régime            | (222)      | (230)        |
| (Gains)/ Pertes liés à la liquidation du régime   | (586)      | 0            |
| <b>CHARGE (PRODUIT) DE RETRAITE COMPTABILISÉE</b> | <b>631</b> | <b>1 476</b> |

| (en milliers d'euros)                                                                 | 2013-2014     | 2014-2015     |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Variation de la valeur actualisée de l'obligation</b>                              |               |               |
| <b>Valeur actualisée de l'obligation DBO <sup>(1)</sup> au 1<sup>er</sup> juillet</b> | <b>31 567</b> | <b>23 102</b> |
| Coût des services rendus dans l'année                                                 | 813           | 1 027         |
| Effet de l'actualisation                                                              | 626           | 679           |
| Cotisations employés                                                                  | 0             | 0             |
| Liquidation du régime                                                                 | (8 380)       | 0             |
| Effet de change                                                                       | 6             | 1             |
| Prestations versées                                                                   | (532)         | (1 375)       |
| (Gains)/ Pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques         | 0             | 11            |
| (Gains)/ Pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses actuarielles           | (677)         | 3 260         |
| (Gains)/ Pertes actuariels liés à des écarts d'expérience                             | (321)         | (283)         |
| <b>VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION DBO <sup>(1)</sup> AU 30 JUIN</b>                | <b>23 102</b> | <b>26 423</b> |

(1) DBO : Defined benefit obligation.



|                                                                    | 2013-2014     | 2014-2015    |
|--------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|
| <b>Variation de la juste valeur des actifs du régime</b>           |               |              |
| <b>Juste valeur des actifs du régime au 1<sup>er</sup> juillet</b> | <b>15 911</b> | <b>7 710</b> |
| Rendement attendu des actifs du régime                             | 222           | 230          |
| Cotisations employeur                                              | 0             | 0            |
| Cotisations employés                                               | 0             | 0            |
| Liquidation du régime                                              | (7 794)       | 0            |
| Prestations versées                                                | (403)         | (1 081)      |
| Gains/(Pertes) actuariels liés à des écarts d'expérience           | (226)         | 22           |
| <b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME AU 30 JUIN</b>                | <b>7 710</b>  | <b>6 881</b> |

|                                                                       | 2013-2014       | 2014-2015       |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Réconciliation du montant reconnu au bilan</b>                     |                 |                 |
| <b>Situation financière nette : surplus/(déficit)</b>                 | <b>(15 392)</b> | <b>(19 542)</b> |
| Effet de la limitation des surplus ( <i>asset ceiling</i> IAS 19 #58) | 0               | 0               |
| <b>(Provision) au 30 juin</b>                                         | <b>(15 392)</b> | <b>(19 542)</b> |
| <b>ACTIF NET AU 30 JUIN</b>                                           | <b>0</b>        | <b>0</b>        |

|                                                                                  | 2013-2014 | 2014-2015 |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| <b>Écarts Actuariels</b>                                                         |           |           |
| (Gains)/Pertes actuariels générés au 1 <sup>er</sup> juillet                     | 3 352     | 2 721     |
| Liquidation du régime                                                            | 141       | 0         |
| (Gains)/Pertes actuariels générés entre le 1 <sup>er</sup> juillet et le 30 juin | (772)     | 2 967     |

|                                                                        | 2013-2014       | 2014-2015       |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Évolution des montants inscrits au bilan au cours de l'exercice</b> |                 |                 |
| (Passif) Actif net d'ouverture                                         | (15 684)        | (15 392)        |
| (Charge) Produit de retraite                                           | (631)           | (1 476)         |
| Prestations payées par l'employeur                                     | 129             | 294             |
| Effet de change                                                        | (6)             | (1)             |
| Effet de la limitation des surplus ( <i>asset ceiling</i> IAS 19 #58)  | 28              | 0               |
| Reconnaissance des écarts actuariels par capitaux propres              | 772             | (2 967)         |
| <b>(PASSIF) ACTIF NET DE CLÔTURE</b>                                   | <b>(15 392)</b> | <b>(19 542)</b> |

Pour les hypothèses actuarielles en fin d'exercice, se référer à la note 2.K.

Les actifs de couverture sont les actifs gérés par des établissements financiers en couverture des engagements d'indemnités de départ en retraite (IDR), adossés sur l'actif général.

Au 30 juin 2015, la sensibilité des provisions pour engagements de retraite au taux d'actualisation était la suivante : une hausse de 0,50 point du taux d'actualisation aurait diminué la dette du groupe de 1 844 milliers d'euros. À l'inverse, une baisse de 0,50 point aurait augmenté la dette du groupe de 1 482 milliers d'euros. L'impact sur la charge de l'exercice serait non significatif.

**NOTE 23**

## Paielements fondés sur des actions

La Gérance de Bonduelle SCA peut octroyer à certains dirigeants et collaborateurs du groupe des options d'achat d'actions et des actions gratuites de la société Bonduelle.

L'attribution d'actions gratuites est fonction de la performance économique du *cash flow* exprimé en % du chiffre d'affaires consolidé du groupe obtenu lors du deuxième exercice clos suivant la date d'attribution.

### ■ Caractéristiques des plans d'options

|                                                                                                                                                                                                                     | Plan N° 14     | Plan N° 15     | Plan N° 16     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Date d'Assemblée :                                                                                                                                                                                                  | 03/12/2009     | 03/12/2009     | 03/12/2009     |
| Date du Conseil de Gérance                                                                                                                                                                                          | 24/06/2010     | 07/12/2010     | 15/12/2011     |
| Nombre initial d'actions attribuées                                                                                                                                                                                 | 197 800        | 188 800        | 207 600        |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Dont nombre d'actions attribuées à M. Christophe Bonduelle, Président de Bonduelle SAS, représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle, Gérant de Bonduelle SCA</li> </ul> | 34 000         | 32 000         | 23 600         |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Dont nombre d'actions attribuées à l'ensemble du Comité Exécutif</li> </ul>                                                                                                  | 83 000         | 87 600         | 21 600         |
| Nombre d'actions annulées <sup>(1)</sup>                                                                                                                                                                            | (8 800)        | (8 000)        | (26 400)       |
| <b>Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées</b>                                                                                                                                                   | <b>189 000</b> | <b>180 800</b> | <b>181 200</b> |
| Point de départ d'exercice des options                                                                                                                                                                              | 25/06/2014     | 08/12/2014     | 16/12/2015     |
| Date d'expiration                                                                                                                                                                                                   | 24/06/2016     | 07/12/2016     | 15/12/2017     |
| Prix de souscription                                                                                                                                                                                                | 19,11          | 15,90          | 15,73          |
| <b>Nombre d'actions souscrites au 30 juin 2015</b>                                                                                                                                                                  | <b>113 000</b> | <b>86 009</b>  | <b>0</b>       |

(1) Les annulations correspondent à des actions attribuées à des personnes ayant quitté le groupe avant la période d'exercice.

## ■ Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites

|                                                                                                                                                                                                                     | Plan n° 1     | Plan n° 2     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Date d'Assemblée :                                                                                                                                                                                                  | 02/12/2010    | 02/12/2010    |
| Date du Conseil de Gérance                                                                                                                                                                                          | 02/01/2012    | 02/01/2013    |
| Nombre initial d'actions attribuées                                                                                                                                                                                 | 5 040         | 13 600        |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Dont nombre d'actions attribuées à M. Christophe Bonduelle, Président de Bonduelle SAS, représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle, Gérant de Bonduelle SCA</li> </ul> | 2640          | 7 200         |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Dont nombre d'actions attribuées à l'ensemble du Comité Exécutif</li> </ul>                                                                                                  | 2400          | 6 400         |
| <b>Nombre total d'actions gratuites attribuées</b>                                                                                                                                                                  | <b>13 600</b> | <b>13 600</b> |
| Date d'attribution effective <sup>(2)</sup>                                                                                                                                                                         | 04/01/2014    | 02/01/2015    |
| Date de première cession possible                                                                                                                                                                                   | 04/01/2016    | 02/01/2017    |
| <b>Nombre d'actions effectivement attribuées au 30 juin 2015</b>                                                                                                                                                    | <b>2 520</b>  | <b>12 600</b> |

(2) L'attribution d'actions gratuites est fonction de la performance économique du cash flow exprimé en % du chiffre d'affaires consolidé du groupe, obtenu lors du deuxième exercice clos suivant la date d'attribution.

## ■ Valorisations des plans d'option et d'attribution d'actions gratuites

Comme indiqué en partie P de la note 2, les options d'achat d'actions et actions gratuites accordées aux salariés sont valorisées à leur juste valeur à la date d'attribution, en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes. La juste valeur des actions gratuites est également calculée sur la base de conditions de présence et de performance déterminées par la Direction générale.

La charge IFRS 2 de la période s'élève à 158 milliers d'euros nette d'impôt.

## NOTE 24

## Autres provisions

| (en milliers d'euros)               | 30/06/2014    | Dotation     | Reprises<br>utilisées | Reprises<br>non<br>utilisées | Autre <sup>(1)</sup> | 30/06/2015    |
|-------------------------------------|---------------|--------------|-----------------------|------------------------------|----------------------|---------------|
| Risques commerciaux                 | 2 213         | 904          | (472)                 | (468)                        | (1)                  | 2 176         |
| Risques fiscaux <sup>(2)</sup>      | 3 994         | 2 789        | (506)                 | (673)                        | (338)                | 5 265         |
| Risques sociaux                     | 3 099         | 1 108        | (515)                 | (722)                        | 5                    | 2 975         |
| Restructurations et réorganisations | 2 398         | 0            | (62)                  | (160)                        | (37)                 | 2 139         |
| Titres mis en équivalence           | 3 170         | 282          | 0                     | 0                            | 0                    | 3 452         |
| Risques agro-industriels            | 2 756         | 1 136        |                       | (924)                        | (110)                | 2 858         |
| Autres risques                      | 3 262         | 39           | (243)                 | (93)                         | 106                  | 3 072         |
|                                     | <b>20 892</b> | <b>6 257</b> | <b>(1 799)</b>        | <b>(3 040)</b>               | <b>(375)</b>         | <b>21 936</b> |

| (en milliers d'euros)               | Courant      | Non courant   | 30/06/2015    |
|-------------------------------------|--------------|---------------|---------------|
| Risques commerciaux                 | 563          | 1 614         | 2 176         |
| Risques fiscaux <sup>(2)</sup>      | 66           | 5 199         | 5 265         |
| Risques sociaux                     | 309          | 2 665         | 2 975         |
| Restructurations et réorganisations | 2 089        | 50            | 2 139         |
| Titres mis en équivalence           | 0            | 3 452         | 3 452         |
| Risques agro-industriels            | 129          | 2 729         | 2 858         |
| Autres risques                      | 1 799        | 1 273         | 3 072         |
|                                     | <b>4 955</b> | <b>16 981</b> | <b>21 936</b> |

(1) Écarts de conversion, variations de périmètre et transferts de poste à poste.

(2) Les provisions pour risques fiscaux correspondent à des contrôles fiscaux en cours provisionnés compte tenu de l'analyse des dossiers par le groupe.

## NOTE 25

## Fournisseurs et autres créditeurs

| (en milliers d'euros)                          | Au 30/06/2014  | Au 30/06/2015  |
|------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Dettes fournisseurs                            | 354 233        | 381 978        |
| Dettes sur acquisitions d'actifs               | 24 951         | 18 838         |
| Dettes fiscales et sociales                    | 130 830        | 102 888        |
| Autres dettes                                  | 28 963         | 54 632         |
| <b>TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS</b> | <b>538 977</b> | <b>558 336</b> |

## NOTE 26

Honoraires des Commissaires  
aux Comptes

La loi française a institué un contrôle légal de caractère permanent par deux Commissaires aux Comptes indépendants. La vérification de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des comptes constitue l'objectif principal de ce contrôle.

Les Commissaires aux Comptes sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de six exercices et sont rééligibles.

Bonduelle SCA a pour Commissaires aux Comptes :

**Mazars**

Représenté par M. Jean-Maurice El Nouchi, 61 rue Henri Regnault – 92400 COURBEVOIE.

Suppléant : M. Jérôme de Pastors, 61 rue Henri Regnault – 92075 PARIS LA DEFENSE.

**Deloitte & Associés**

Représenté par M. Gérard Badin, 67 rue de Luxembourg – 59777 EURALILLE.

Suppléant : BEAS, 7/9 Villa Houssay – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Il n'existe ni dépendance juridique, ni dépendance économique entre eux.

Le mandat des Commissaires aux Comptes nommés par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 6 décembre 2012 se poursuivra jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires des Commissaires aux Comptes du groupe correspondant aux prestations effectuées au titre des exercices 2013-2014 et 2014-2015.

|                                                                                            | Mazars     |              |            |              | Deloitte & Associés |              |            |              | Total        |              |              |              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------|------------|--------------|---------------------|--------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|                                                                                            | 2013-2014  |              | 2014-2015  |              | 2013-2014           |              | 2014-2015  |              | 2013-2014    |              | 2014-2015    |              |
|                                                                                            | Montant    | %            | Montant    | %            | Montant             | %            | Montant    | %            | Montant      | %            | Montant      | %            |
| <i>(en milliers d'euros)</i>                                                               |            |              |            |              |                     |              |            |              |              |              |              |              |
| <b>Audit</b>                                                                               |            |              |            |              |                     |              |            |              |              |              |              |              |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés      |            |              |            |              |                     |              |            |              |              |              |              |              |
| • Émetteur                                                                                 | 177        | 22 %         | 171        | 22 %         | 154                 | 19 %         | 149        | 19 %         | 331          | 20 %         | 320          | 20 %         |
| • Filiales intégrées globalement                                                           | 597        | 72 %         | 583        | 73 %         | 589                 | 70 %         | 560        | 70 %         | 1 186        | 71 %         | 1 143        | 72 %         |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes |            |              |            |              |                     |              |            |              |              |              |              |              |
| • Émetteur                                                                                 |            |              |            |              |                     |              |            |              |              |              |              |              |
| • Filiales intégrées globalement                                                           | 10         | 1 %          | 1          | 0 %          | 53                  | 6 %          | 35         | 4 %          | 63           | 4 %          | 36           | 2 %          |
| <b>Sous-total</b>                                                                          | <b>784</b> | <b>95 %</b>  | <b>755</b> | <b>95 %</b>  | <b>796</b>          | <b>95 %</b>  | <b>744</b> | <b>94 %</b>  | <b>1 580</b> | <b>95 %</b>  | <b>1 499</b> | <b>94 %</b>  |
| <b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>       |            |              |            |              |                     |              |            |              |              |              |              |              |
| • Juridique, fiscal, social                                                                | 42         | 5 %          | 40         | 5 %          | 45                  | 5 %          | 51         | 6 %          | 87           | 5 %          | 91           | 6 %          |
| • Autres                                                                                   |            |              |            |              |                     |              |            |              |              |              |              |              |
| <b>Sous-total</b>                                                                          | <b>42</b>  | <b>5 %</b>   | <b>40</b>  | <b>5 %</b>   | <b>45</b>           | <b>5 %</b>   | <b>51</b>  | <b>6 %</b>   | <b>87</b>    | <b>5 %</b>   | <b>91</b>    | <b>6 %</b>   |
| <b>TOTAL DES HONORAIRES</b>                                                                | <b>826</b> | <b>100 %</b> | <b>795</b> | <b>100 %</b> | <b>841</b>          | <b>100 %</b> | <b>795</b> | <b>100 %</b> | <b>1 667</b> | <b>100 %</b> | <b>1 590</b> | <b>100 %</b> |

## NOTE 27

## Engagements conditionnels et éventualités

| (en milliers d'euros)                            | Au 30/06/2014 | Au 30/06/2015 |
|--------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Engagements donnés</b>                        |               |               |
| Avals et cautions donnés (nets des utilisations) | 70 731        | 71 115        |
| <b>Engagements reçus</b>                         |               |               |
| Avals et cautions reçus (nets des utilisations)  | 1 435         | 1 377         |

La variation de nos engagements correspond à la couverture de nos activités courantes.

## Locations simples

| (en milliers d'euros)                            | 30/06/2015 | 30/06/2016 | 30/06/2017 | 30/06/2018 | 30/06/2019 | 30/06/2020 |
|--------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Engagements donnés en matière de location simple | 30 293     | 6 509      | 6 245      | 5 006      | 4 790      | 4 572      |

## Environnement

Les activités du groupe ne génèrent pas de passifs majeurs en termes d'environnement.

Le groupe fait face ponctuellement aux charges engendrées par la remise en état des sites industriels fermés.

**Gaz à effet de serre :** En l'absence de traitement comptable IFRS défini, les quotas de gaz à effet de serre ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes consolidés. Pour l'année 2014, le volume des émissions soumises à quotas s'est élevé à 40 816 teqCO<sub>2</sub>, selon la comptabilité du système européen *Emission Trading Scheme* (directive n° 2009-29). Bonduelle a respecté son engagement de les restituer au 1<sup>er</sup> mai 2015.

## NOTE 28

## Risques et litiges

Bonduelle peut être impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et litiges dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Bonduelle fait également l'objet de certaines demandes et/ou actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par Bonduelle du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'appréciation du bien-fondé des demandes, de l'évolution des procédures et/ou litiges et des arguments de défense présentés et fait l'objet de vérifications par les Commissaires aux Comptes, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Consécutivement aux investigations menées par la Commission européenne concernant des pratiques anticoncurrentielles sur le marché du champignon en conserve aux marques de distributeurs au sein de l'Espace économique européen, et relativement à celles menées sur le marché de la conserve de légumes en Europe hors champignons, mentionnées dans le document de référence 2012-2013, le Groupe Bonduelle a déposé une demande d'immunité d'amende auprès de la Commission et a obtenu de celle-ci une immunité conditionnelle. Le Groupe Bonduelle a l'intention de continuer à coopérer pleinement avec la Commission et n'anticipe donc pas de sanctions financières dans le cadre de cette autre procédure.

**NOTE 29**

## Transactions avec les parties liées

### Filiales et sociétés associées

La liste des filiales et sociétés associées du groupe figure à la note 31.

Les transactions entre la société mère et ses filiales ainsi que celles entre les filiales sont éliminées lors de la consolidation.

Les transactions avec les sociétés Huerta Gama et Bonduelle Espagnola sont non significatives pour le groupe.

Pour les sociétés mises en équivalence Gelagri et OP OASI, UltraCongelados de la Ribera, les principales transactions réalisées, ainsi que les créances et les dettes vis-à-vis de ces dernières sont les suivantes :

| (en milliers d'euros)     | Au 30/06/2014 | Au 30/06/2015 |
|---------------------------|---------------|---------------|
| <b>Bilan</b>              |               |               |
| Clients                   | 5 224         | 4 751         |
| Fournisseurs              | 14 874        | 14 340        |
| <b>Compte de résultat</b> |               |               |
| Ventes                    | 23 290        | 19 111        |
| Achats                    | (93 755)      | (99 429)      |

Les transactions avec les autres parties liées sont non significatives.

### Organes de direction et de contrôle

Ils sont constitués des organisations suivantes :

1. la Gérance, Pierre et Benoît Bonduelle SAS ;
2. le Conseil de Surveillance, constitué de 8 membres ;
3. le Comité Exécutif, constitué de 7 membres.

Le compte courant créateur avec Pierre et Benoît Bonduelle SAS s'élève à 21 948 milliers d'euros.

Il n'y a pas d'autre engagement vis-à-vis de cette dernière.

### Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux

#### AVANTAGES À COURT TERME

Ils se composent :

- de la rémunération de la Gérance, déterminée par l'article 17 des Statuts de la société, au titre de laquelle il a été versé la somme de 228 milliers d'euros pour l'exercice 2014-2015 ;
- des jetons de présence perçus par les membres du Conseil de Surveillance, au cours de l'exercice 2014-2015, pour la somme de 48 milliers d'euros. Cette rémunération est fixée par l'Assemblée Générale ;
- des rémunérations brutes fixes et variables versées au Comité Exécutif.

Le Conseil d'Administration fixe la rémunération du Président sur proposition du Comité des Rémunérations. La rémunération des autres membres du Comité Exécutif est fixée par le Président sur avis du Comité des Rémunérations. La partie variable des rémunérations est basée sur l'évolution des performances du groupe et des filiales en matière, notamment, de progression du chiffre d'affaires, de la rentabilité et des *cash flows*.

| (en euros)                                                   | 2013-2014 | 2014-2015 |
|--------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Rémunérations brutes versées à l'ensemble du Comité Exécutif | 3 348 758 | 3 803 283 |



### AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le groupe a mis en place un contrat de retraite complémentaire à cotisations définies (contrat article 83) pris en charge pour une très large partie par les bénéficiaires concernés et pour solde par le groupe.

La contribution de la société au titre de ce contrat pour l'exercice 2014-2015 est non significative.

### AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Néant.

### INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les avantages sont constitués des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail dont bénéficient l'ensemble des salariés au titre des conventions collectives rattachées à leurs contrats de travail. Au titre de l'exercice 2014-2015, ils représentent une somme de 969 milliers d'euros pour les membres du Comité Exécutif.

### PAIEMENTS EN ACTIONS

a) Plans d'options attribuées antérieurement.

Les options d'achat attribuées aux membres du Comité Exécutif au titre des plans de *stock-options* antérieurs sont décrites en note 23 de l'annexe aux comptes consolidés.

b) Les attributions d'options sur les actions de la société intervenues au cours de l'exercice pour l'ensemble des membres du Comité Exécutif sont décrites en note 23 de l'annexe aux comptes consolidés.

c) Levées d'options de l'ensemble des membres du Comité Exécutif.

Au 30 juin 2015, 93 400 options ont été exercées par les membres du Comité Exécutif et 12 600 actions gratuites ont été effectivement attribuées.

Par ailleurs, il n'y a pas eu d'acquisition par la société en vue d'une cession à ses salariés, ni de cession par la société à ses salariés de ses propres actions, hors levée de stocks options et attribution effective d'actions gratuites.

Le Groupe Bonduelle adhère aux principes du Code Afep-Medef en matière de rémunération.

## NOTE 30

### Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

**NOTE 31**

## Liste des sociétés du groupe

GRI - G4 - 17

Les sociétés du groupe ont été consolidées de la façon suivante :

|                                                                                           | % d'intérêts<br>30/06/2014 | % contrôle<br>30/06/2015 | % d'intérêts<br>30/06/2015 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------------|
| <b>1. PAR INTÉGRATION GLOBALE</b>                                                         |                            |                          |                            |
| <b>France</b>                                                                             |                            |                          |                            |
| Bonduelle SAS                                                                             | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| Champiloire SAS                                                                           | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| Sud Ouest Alliance - Soléal SAS <sup>(1)</sup>                                            | 47,85 %                    | 100,00 %                 | 47,85 %                    |
| Bonduelle Frais Traiteur SAS                                                              | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| Bonduelle Frais France SAS                                                                | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| Bonduelle Traiteur International SAS                                                      | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| Revoisson SCI (fusion avec Bonduelle Frais France SAS)                                    | 100 %                      | 0 %                      | 0 %                        |
| Bonduelle Surgelé International SAS<br>(fusion avec Bonduelle Conserve International SAS) | 100 %                      | 0 %                      | 0 %                        |
| Bonduelle Europe Long Life SAS<br>(ex-Bonduelle Conserve International SAS)               | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| Bonduelle Development SAS                                                                 | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| SCA Champignonnières de Dampierre                                                         | 64,92 %                    | 64,92 %                  | 64,92 %                    |
| SCA Cultures France Champignon                                                            | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| SAS Champignonnières des Roches                                                           | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| SCA Champignonnières de l'Est                                                             | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| SAS Champignonnières de la Vienne                                                         | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| SCA Champignonnières de Rou Marson                                                        | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| SCA des Champignonnières du Moulin                                                        | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| SCA Culture de la Vienne                                                                  | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| SAS Champiland                                                                            | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| SAS Euromycel                                                                             | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| GIE Champifor                                                                             | 77,06 %                    | 77,06 %                  | 77,06 %                    |
| SCA des Hureaux                                                                           | 65 %                       | 65 %                     | 65 %                       |
| <b>Étranger</b>                                                                           |                            |                          |                            |
| Bonduelle Northern Europe, Belgique                                                       | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| Bonduelle Nederland, Pays-Bas                                                             | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| Bonduelle Deutschland GmbH, Allemagne                                                     | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| BFP GmbH, Allemagne                                                                       | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| Bonduelle Österreich, Autriche                                                            | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| Bonduelle Nordic, Danemark                                                                | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| Bonduelle Limited, Royaume-Uni                                                            | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| BUKH Limited, Royaume-Uni                                                                 | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |

## Annexes aux comptes consolidés annuels

|                                                            | % d'intérêts<br>30/06/2014 | % contrôle<br>30/06/2015 | % d'intérêts<br>30/06/2015 |
|------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------|----------------------------|
| Bonduelle Italia, Italie                                   | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| Agricola Lombarda, Italie                                  | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| Bonduelle Iberica SAU, Espagne                             | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| BF Agrícola 4G, Espagne                                    | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| Bonduelle Portugal, Portugal                               | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| Bonduelle Polska, Pologne                                  | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| Bonduelle Ceska Republika, République Tchèque              | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| Bonduelle Central Europe, Hongrie                          | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| BDV Hungary Trading, Hongrie (liquidée)                    | 100 %                      | 0 %                      | 0 %                        |
| Corn Foods, Hongrie (fusion avec Bonduelle Central Europe) | 100 %                      | 0 %                      | 0 %                        |
| Bonduelle Kuban, Russie                                    | 100 %                      | 95 %                     | 100 %                      |
| Coubanskie Conservi Russie, Russie                         | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| Bonduelle Incorporated, USA                                | 100 %                      | 0 %                      | 0 %                        |
| Bonduelle USA Inc., USA                                    | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| Bonduelle US Holding, USA                                  | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| Bonduelle Argentina, Argentine                             | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| Primeurop Argentina, Argentine                             | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| Bonduelle Do Brasil Produtos Alimenticios, Brésil          | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| Bonduelle Canada Inc, Canada                               | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| Bonduelle Ontario Inc, Canada                              | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |
| Terricole Inc, Canada                                      | 100 %                      | 100 %                    | 100 %                      |

**2. PAR MISE EN ÉQUIVALENCE****France**

|                                 |         |         |         |
|---------------------------------|---------|---------|---------|
| Gelagri France <sup>(1)</sup>   | 35,50 % | 35,50 % | 35,50 % |
| Gelagri Bretagne <sup>(1)</sup> | 35,50 % | 35,50 % | 35,50 % |

**Étranger**

|                                                                 |         |         |         |
|-----------------------------------------------------------------|---------|---------|---------|
| OP OASI, Italie                                                 | 35,00 % | 35,00 % | 35,00 % |
| Huerta Gama SC, Espagne                                         | 14,29 % | 16,66 % | 16,66 % |
| Gelagri Ibérica, Espagne <sup>(1)</sup> (ex-Gelagri Industrial) | 35,50 % | 35,50 % | 35,50 % |
| UltraCongelados de la Ribera                                    | 50 %    | 50 %    | 50 %    |
| Bonduelle Espagnola                                             | 50 %    | 50 %    | 50 %    |

(1) Voir note 1.

## 5.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Bonduelle, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les modalités de première application de certaines normes au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 2-A, 2-J, 11, 13 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés exposent l'approche retenue par le groupe en matière d'évaluation des *goodwill*, des autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et des impôts différés, approches qui impliquent des estimations. Nous avons notamment vérifié le caractère approprié de ces approches et avons apprécié les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, revu les calculs effectués par le groupe et examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.
- Les notes 2-L, 24 et 28 de l'annexe aux comptes consolidés exposent la situation de certains risques et litiges ainsi que l'approche retenue par le groupe en matière d'évaluation des provisions courantes et non courantes, approche qui implique des jugements et estimations.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir par sondage les calculs effectués par la société, à prendre connaissance des procédures d'élaboration et d'approbation des estimations comptables faites par la Direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les données et hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Lille, le 25 septembre 2015

Les Commissaires aux Comptes

**MAZARS**

Jean-Maurice EL NOUCHI

**Deloitte & Associés**

Gérard BADIN

# 6

## Comptes sociaux



|            |                                                                 |            |            |            |                                                                                                    |            |            |
|------------|-----------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>6.1</b> | <b>Compte de résultat</b>                                       | <b>RFA</b> | <b>180</b> | <b>6.6</b> | <b>Résultats financiers des cinq derniers exercices</b>                                            | <b>RFA</b> | <b>202</b> |
| <b>6.2</b> | <b>Bilan</b>                                                    | <b>RFA</b> | <b>181</b> |            |                                                                                                    |            |            |
|            | Actif                                                           |            | 181        | <b>6.7</b> | <b>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels</b>                                | <b>RFA</b> | <b>203</b> |
|            | Passif                                                          |            | 181        |            |                                                                                                    |            |            |
| <b>6.3</b> | <b>Tableau de flux de trésorerie</b>                            | <b>RFA</b> | <b>182</b> | <b>6.8</b> | <b>Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés</b> | <b>RFA</b> | <b>205</b> |
| <b>6.4</b> | <b>Annexes aux comptes sociaux annuels</b>                      | <b>RFA</b> | <b>183</b> |            |                                                                                                    |            |            |
| <b>6.5</b> | <b>Renseignements concernant les filiales et participations</b> | <b>RFA</b> | <b>201</b> |            |                                                                                                    |            |            |

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme **RFA**

## Compte de résultat

## 6.1 Compte de résultat

| (en milliers d'euros)                                                    | 30/06/2014<br>12 mois          | 30/06/2015<br>12 mois |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------|
| Chiffre d'affaires HT                                                    |                                |                       |
| Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges           | 1 391                          | 757                   |
| Autres produits d'exploitation                                           |                                |                       |
| <b>Produits d'exploitation</b>                                           | <b>1 391</b>                   | <b>757</b>            |
| Autres achats et charges externes                                        | 1 847                          | 853                   |
| Impôts et taxes                                                          | 7                              | 11                    |
| Dotations aux provisions pour risques et charges                         | 757                            | 447                   |
| Autres charges                                                           | 549                            | 365                   |
| <b>Charges d'exploitation</b>                                            | <b>3 160</b>                   | <b>1 676</b>          |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                                           | <b>(1 768)</b>                 | <b>(919)</b>          |
| Perte transférée                                                         |                                |                       |
| Produits financiers de participations                                    | 30 015                         | 30 002                |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé |                                |                       |
| Autres intérêts et produits assimilés                                    |                                |                       |
| Produits d'intérêts relatifs aux emprunts obligataires                   | 2 740                          |                       |
| Reprises sur provisions et transferts de charge                          |                                |                       |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement            | 1                              |                       |
| <b>Produits financiers</b>                                               | <b>32 755</b>                  | <b>30 002</b>         |
| Dotations aux provisions sur actifs financiers.                          |                                |                       |
| Intérêts et charges assimilés                                            | 797                            | 1 905                 |
| Charges d'intérêts relatifs aux emprunts obligataires                    | 5 877                          | 5 549                 |
| <b>Charges financières</b>                                               | <b>6 674</b>                   | <b>7 455</b>          |
| <b>Résultat financier</b>                                                | <b>Note 9</b><br><b>26 081</b> | <b>22 548</b>         |
| <b>Résultat courant</b>                                                  | <b>24 313</b>                  | <b>21 629</b>         |
| Sur opérations de gestion                                                |                                |                       |
| Sur opérations en capital                                                | 98                             | 706                   |
| Reprises sur provisions et transferts de charges                         |                                | 95                    |
| <b>Produits exceptionnels</b>                                            | <b>Note 10</b><br><b>98</b>    | <b>801</b>            |
| Sur opérations de gestion                                                |                                |                       |
| Sur opérations en capital                                                | 144                            | 392                   |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions               |                                |                       |
| <b>Charges exceptionnelles</b>                                           | <b>Note 11</b><br><b>144</b>   | <b>392</b>            |
| <b>Résultat exceptionnel</b>                                             | <b>(45)</b>                    | <b>409</b>            |
| Impôts sur les bénéfices                                                 | Note 13<br>58                  | (5 701)               |
| <b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>                                            | <b>24 210</b>                  | <b>27 739</b>         |



## 6.2 Bilan

### Actif

|                                          |               | 30/06/2015        |                |                                       |
|------------------------------------------|---------------|-------------------|----------------|---------------------------------------|
|                                          |               | 30/06/2014<br>Net | Brut           | Amortissements<br>& provisions<br>Net |
| <i>(en milliers d'euros)</i>             |               |                   |                |                                       |
| <b>Immobilisations corporelles</b>       | <b>Note 2</b> | <b>12</b>         | <b>12</b>      | <b>12</b>                             |
| Terrains                                 |               | 12                | 12             | 12                                    |
| Constructions                            |               |                   |                |                                       |
| <b>Immobilisations financières</b>       | <b>Note 3</b> | <b>612 725</b>    | <b>610 063</b> | <b>610 063</b>                        |
| Participations                           |               | 582 429           | 582 429        | 582 429                               |
| Créances rattachées à des participations |               | 1                 | 1              | 1                                     |
| Autres titres immobilisés                |               | 30 296            | 27 634         | 27 634                                |
| Prêts                                    |               |                   |                |                                       |
| Autres immobilisations financières       |               |                   |                |                                       |
| <b>Actif immobilisé</b>                  |               | <b>612 737</b>    | <b>610 074</b> | <b>610 074</b>                        |
| <b>Créances</b>                          |               | <b>14 971</b>     | <b>20 365</b>  | <b>20 365</b>                         |
| Clients et comptes rattachés             |               |                   |                |                                       |
| Autres créances                          | Note 4        | 14 971            | 20 365         | 20 365                                |
| <b>Valeurs mobilières</b>                | <b>Note 5</b> | <b>402</b>        | <b>263</b>     | <b>263</b>                            |
| <b>Disponibilités</b>                    |               | <b>62</b>         |                |                                       |
| <b>Charges constatées d'avance</b>       | <b>Note 4</b> | <b>49</b>         | <b>39</b>      | <b>39</b>                             |
| <b>Actif circulant</b>                   |               | <b>15 484</b>     | <b>20 667</b>  | <b>20 667</b>                         |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                  |               | <b>628 221</b>    | <b>630 741</b> | <b>630 741</b>                        |

### Passif

|                                                        |               | 30/06/2014<br>Avant répartition | 30/06/2015<br>Avant répartition |
|--------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------|---------------------------------|
| <i>(en milliers d'euros)</i>                           |               |                                 |                                 |
| <b>Capitaux propres</b>                                | <b>Note 6</b> | <b>368 404</b>                  | <b>362 618</b>                  |
| Capital social                                         |               | 56 000                          | 56 000                          |
| Primes                                                 |               | 22 646                          | 22 646                          |
| <b>Réserves</b>                                        |               |                                 |                                 |
| Écarts de réévaluation                                 |               | 947                             | 947                             |
| Réserve légale                                         |               | 5 600                           | 5 600                           |
| Réserves réglementées                                  |               |                                 |                                 |
| Autres réserves                                        |               | 50 209                          | 28 280                          |
| Report à nouveau                                       |               | 208 793                         | 221 407                         |
| Résultat de l'exercice                                 |               | 24 210                          | 27 738                          |
| <b>Provisions pour risques et charges</b>              | <b>Note 7</b> | <b>40 634</b>                   | <b>39 409</b>                   |
| <b>Dettes</b>                                          |               | <b>219 183</b>                  | <b>228 714</b>                  |
| Emprunts Obligataires                                  | Note 8        | 145 000                         | 145 000                         |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | Note 8        |                                 |                                 |
| Emprunts, dettes financières divers                    | Note 8        | 1 704                           | 1 699                           |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés               | Note 8        | 267                             | 176                             |
| Dettes fiscales et sociales                            | Note 8        | 2                               | 4                               |
| Autres dettes                                          | Note 8        | 72 209                          | 81 835                          |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                 |               | <b>628 221</b>                  | <b>630 741</b>                  |

## Tableau de flux de trésorerie

## 6.3 Tableau de flux de trésorerie

| (en milliers d'euros)                                             | 30/06/2014<br>12 mois | 30/06/2015<br>12 mois |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Opérations d'exploitation</b>                                  |                       |                       |
| Résultat net de l'exercice                                        | 24 210                | 27 738                |
| Dotations aux amortissements                                      |                       |                       |
| Dotations/Reprises provisions pour risques et charges             | 757                   | (405)                 |
| Dotations/Reprises provisions immobilisations financières et VMP  |                       |                       |
| Dotations/Reprises Provisions pour Impôt                          | 5 401                 | (820)                 |
| <b>Marge brute d'autofinancement</b>                              | <b>30 367</b>         | <b>26 514</b>         |
| Plus-values sur cession d'actif                                   |                       |                       |
| <b>Capacité d'autofinancement</b>                                 | <b>30 367</b>         | <b>26 514</b>         |
| Variation sur clients et autres créances                          | (5 261)               | (5 384)               |
| Variation des provisions pour risques et charges                  |                       |                       |
| Variation sur fournisseurs et autres dettes                       | 59 435                | 9 536                 |
| Variation des intérêts courus sur emprunts                        | (82)                  | (5)                   |
| <b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>                  | <b>54 092</b>         | <b>4 147</b>          |
| <b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>                          | <b>84 459</b>         | <b>30 660</b>         |
| <b>Opérations d'investissements</b>                               |                       |                       |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles       |                       |                       |
| Acquisitions d'immobilisations financières                        | (221 849)             | (5 165)               |
| Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles           |                       |                       |
| Cessions ou remboursements des immobilisations financières        | 341 793               | 7 828                 |
| <b>Flux de trésorerie sur opérations d'investissements</b>        | <b>119 944</b>        | <b>2 662</b>          |
| <b>Opérations de financement</b>                                  |                       |                       |
| Dividendes                                                        | (11 312)              | (11 596)              |
| Dividendes à verser                                               |                       |                       |
| Variation des capitaux propres                                    |                       | (21 928)              |
| Encaissements de nouveaux emprunts (y compris concours bancaires) |                       |                       |
| Remboursements d'emprunts                                         | (196 668)             |                       |
| <b>Flux de trésorerie sur opérations de financement</b>           | <b>(207 980)</b>      | <b>(33 524)</b>       |
| <b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>                                    | <b>(3 577)</b>        | <b>(202)</b>          |
| Trésorerie à la clôture                                           | 464                   | 263                   |
| Trésorerie à l'ouverture                                          | 4 041                 | 464                   |
| <b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>                                    | <b>(3 577)</b>        | <b>(202)</b>          |

## 6.4 Annexes aux comptes sociaux annuels

### SOMMAIRE

|                |                                    |     |                |                                                                                |     |
|----------------|------------------------------------|-----|----------------|--------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>NOTE 1</b>  | Activité de la société             | 183 | <b>NOTE 11</b> | Charges exceptionnelles                                                        | 191 |
| <b>NOTE 2</b>  | Immobilisations corporelles        | 186 | <b>NOTE 12</b> | Informations concernant les entreprises liées et les participations            | 192 |
| <b>NOTE 3</b>  | Immobilisations financières        | 186 | <b>NOTE 13</b> | Ventilation de l'impôt                                                         | 192 |
| <b>NOTE 4</b>  | État des créances                  | 187 | <b>NOTE 14</b> | Intégration fiscale                                                            | 193 |
| <b>NOTE 5</b>  | Valeurs mobilières de placement    | 188 | <b>NOTE 15</b> | Situation fiscale latente                                                      | 193 |
| <b>NOTE 6</b>  | Capitaux propres                   | 189 | <b>NOTE 16</b> | Rémunérations des dirigeants                                                   | 194 |
| <b>NOTE 7</b>  | Provisions pour risques et charges | 189 | <b>NOTE 17</b> | Engagements hors bilan                                                         | 199 |
| <b>NOTE 8</b>  | Dettes                             | 190 | <b>NOTE 18</b> | Information sur les plans de <i>stock-options</i> et plans d'actions gratuites | 199 |
| <b>NOTE 9</b>  | Résultat financier                 | 190 |                |                                                                                |     |
| <b>NOTE 10</b> | Produits exceptionnels             | 191 |                |                                                                                |     |

### NOTE 1

#### Activité de la société

La société Bonduelle SCA est une société à caractère de holding ayant pour objet :

- l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou agricoles ;
- l'accès aux marchés financiers pour la levée de fonds nécessaires aux développements des activités du groupe.

La société Bonduelle SCA est la société consolidante du Groupe Bonduelle.

#### Faits marquants

1. En date du 27 mars 2015, la société Bonduelle SCA a procédé au rachat en bloc de 1 016 350 BSAAR auprès de son actionnaire de référence, la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS au prix de 18 euros l'unité soit un total de 18 294 300 euros et a ouvert une offre de désintéressement au bénéfice des autres porteurs de bons.

Dans le cadre de cette offre de désintéressement, Bonduelle s'est engagé irrévocablement à racheter les BSAAR pendant une période de 10 jours de Bourse, soit du 30 mars 2015 au 14 avril 2015 inclus. À l'issue de cette période, Bonduelle SCA a racheté un total de 201 893 BSAAR pour un total de 3 634 074 euros.

Dans les comptes sociaux individuels de Bonduelle SCA, cette opération a impacté les capitaux propres pour un total de 21 928 374 euros.

2. La société a perçu de sa filiale Bonduelle SAS un dividende de 30 002 milliers d'euros en date du 3 décembre 2014.

#### Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément aux principes généralement admis en France et définis par le Plan Comptable Général, et mis à jour des règlements émis par l'Autorité des normes comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

#### Changement de méthodes

Aucun changement de méthode notable n'est intervenu sur l'exercice.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition ou d'apport.

Les amortissements sont pratiqués en linéaire ; les durées d'utilisation couramment retenues sont de 10 ans pour les constructions.

## Immobilisations financières

### TITRES DE PARTICIPATIONS

Les titres de participation et autres titres immobilisés figurent pour leur valeur d'acquisition.

Une provision est constituée quand la valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'inventaire. La valeur d'utilité des titres de participation est déterminée à partir de différents éléments, tels que la situation nette, l'existence de plus-values latentes et les perspectives de résultats prévisionnels validés par la Direction.

### LES ACTIONS PROPRES

Il est appliqué le règlement ANC 2014-03 afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés.

De ce fait, les actions propres acquises sont comptabilisées en fonction de leur destination, soit en titres immobilisés, soit en valeurs mobilières de placement.

Sont ainsi classées en immobilisations financières les actions propres détenues dans le cadre de contrats de liquidité ou détenues en vue d'opérations de croissance externe.

Les titres affectés à la couverture des plans d'options d'achat sont reclassés en valeurs mobilières de placement à la valeur nette comptable à la date de leur affectation par la Gérance.

### ACTIONS PROPRES DÉTENUES DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITÉ ET DANS LE CADRE DE LA CROISSANCE EXTERNE

Les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité ou en vue d'opérations de croissance externe sont comptabilisées à leur prix d'achat.

À la clôture de l'exercice une dépréciation est comptabilisée si le cours de Bourse moyen du dernier mois est inférieur au cours moyen d'acquisition de l'ensemble de ces actions propres ainsi que de celles affectées à des plans de stocks options dont la levée est non probable.

## Créances

Les créances sont inscrites à l'actif pour leur valeur nominale. Une provision est constituée, le cas échéant, afin de couvrir les risques de non-recouvrement.

## Provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français et notamment des dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif aux passifs. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues de tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

## Conversion des éléments en devises

Les créances et les dettes en devises sont converties au taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les écarts résultant de cette actualisation sont inscrits en « écarts de conversion » au bilan.

## Valeurs mobilières de placement

### ACTIONS PROPRES AFFECTÉES AUX PLANS DE STOCKS OPTIONS

Les actions propres sont comptabilisées :

- à leur prix d'achat si elles sont acquises pour être affectées directement à la couverture des plans d'options d'achat ;
- à la valeur nette comptable à la date de leur affectation par la Gérance, à la couverture des plans d'options, si ces actions avaient été acquises précédemment ou prélevées sur les actions propres inscrites dans les titres immobilisés.

Les titres sont affectés dans des sous catégories distinctes en fonction de l'appréciation du caractère probable ou non probable de la levée des options d'achat par les bénéficiaires au regard du cours moyen de Bourse du dernier mois.

Les titres affectés aux plans d'options d'achat dont l'exercice est probable, font l'objet d'une provision pour charge inscrite au passif si le prix d'exercice est inférieur à la valeur comptable. La probabilité de levée d'option s'apprécie plan par plan, compte tenu des dispositions de chaque plan. Le montant global de cette charge future, est étalé linéairement sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires. La charge correspondante est comptabilisée dans le résultat d'exploitation dans la rubrique « dotations aux provisions pour risques et charges ».

Cette provision est compensée par la constatation d'un produit à recevoir de même montant sur les sociétés du groupe à raison du personnel bénéficiaire.

Les coûts supportés sont facturés selon les mêmes règles. Ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation dans la rubrique « transfert de charges ».

Les actions propres affectées à des plans de stocks options dont l'exercice par les salariés est improbable font l'objet d'une dépréciation si le cours de Bourse moyen du dernier mois à la clôture est inférieur au cours moyen de l'ensemble des actions propres dont la levée n'est pas probable et des actions non affectées dès l'origine à la couverture d'un plan d'options spécifiques.

L'ensemble de ces méthodes est conforme au règlement 2014-03 de l'ANC.

## AUTRES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur montant d'acquisition.

Une provision est constituée quand la valeur d'usage est inférieure à la valeur d'inventaire.

## Emprunts Obligataires

1. Début avril 2009, la société a procédé à une émission d'OBSAAR (obligations à bon de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables) d'un montant de 140 000 milliers d'euros représenté par 233 333 obligations de 600 euros de valeur nominale.

Ces obligations étaient cotées sur Euronext Paris.

Ces obligations ont été intégralement remboursées en avril 2014.

Chaque obligation était assortie de 3 BSAAR détachables, soit un total de 699 999 BSAAR.

Chaque BSAAR donne le droit de souscrire ou d'acquérir quatre actions de la société portant jouissance courante, au prix de 20 euros.

Ces BSAAR sont exerçables du 7 avril 2011 au 8 avril 2016 inclus. Ensuite, ils deviendront caducs de plein droit. En cas d'exercice, la société peut à son gré remettre des actions nouvelles ou existantes.

Au cours de l'exercice 2014-2015, les mouvements suivants sont intervenus :

- 5 512 BSAAR 2009 ont été exercés donnant lieu à la remise de 22 048 actions existantes de la société au prix de 20 euros,
- 1 016 350 BSAAR 2009 ont été rachetés en bloc auprès de Pierre et Benoît Bonduelle SAS,
- 201 893 BSAAR 2009 ont été rachetés suite à la procédure de désintéressement auprès d'autres porteurs de bons.

Au 30 juin 2015, il reste en circulation 207 716 BSAAR 2009.

Ces BSAAR sont cotés sur Euronext Paris depuis le 8 octobre 2010.

En cas d'exercice de la totalité des BSAAR 2009 restant en circulation soit 207 716 BSAAR par souscription d'actions nouvelles, il serait créé 830 864 actions ordinaires Bonduelle de 1,75 euro de nominal, soit un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 1 454 012 euros représentant 2,60 % du capital actuel de la société.

2. Début septembre 2012, la société a émis un Placement Privé Européen de 145 000 milliers d'euros.

Cet emprunt est émis pour une durée de 6,5 années. Il est remboursable en une fois *in fine* le 11 mars 2019.

## Événements postérieurs à la clôture

Néant.

## NOTE 2

## Immobilisations corporelles

Les mouvements des valeurs brutes et amortissements cumulés s'analysent de la façon suivante :

| (en milliers d'euros) | Au 30/06/2014 | Acquisition ou<br>dotation | Fusion et<br>apport | Cession ou<br>reprise | Au 30/06/2015 |
|-----------------------|---------------|----------------------------|---------------------|-----------------------|---------------|
| <b>Valeurs brutes</b> |               |                            |                     |                       |               |
| Terrains              | 12            |                            |                     |                       | 12            |
| Constructions         |               |                            |                     |                       |               |
|                       | <b>12</b>     |                            |                     |                       | <b>12</b>     |
| <b>Amortissements</b> |               |                            |                     |                       |               |
| Terrains              |               |                            |                     |                       |               |
| Constructions         |               |                            |                     |                       |               |
| <b>Valeurs nettes</b> |               |                            |                     |                       |               |
| Terrains              | 12            |                            |                     |                       | 12            |
| Constructions         |               |                            |                     |                       |               |
|                       | <b>12</b>     |                            |                     |                       | <b>12</b>     |

## NOTE 3

## Immobilisations financières

Les mouvements des valeurs brutes et des provisions s'analysent de la façon suivante :

| (en milliers d'euros)                                                      | Valeurs<br>brutes au<br>30/06/2014 | Acquisition  | Cession        | Remboursement,<br>reclassement<br>et autres | Valeurs<br>brutes au<br>30/06/2015 |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------|----------------|---------------------------------------------|------------------------------------|
| <b>Titres de participation</b>                                             | <b>582 429</b>                     |              |                |                                             | <b>582 429</b>                     |
| Bonduelle SAS                                                              | 582 429                            |              |                |                                             | 582 429                            |
| <b>Autres créances immobilisées</b>                                        | <b>1</b>                           |              | (0)            |                                             | <b>1</b>                           |
| Créances rattachées à des participations                                   |                                    |              |                |                                             |                                    |
| Autres – Compte espèces chez Exane                                         | 1                                  |              | (0)            |                                             | 1                                  |
| <b>Autres Immobilisations financières</b>                                  |                                    |              |                |                                             |                                    |
| Prêts                                                                      |                                    |              |                |                                             |                                    |
| <b>Actions propres détenues dans le cadre :</b>                            |                                    |              |                |                                             |                                    |
| • d'un contrat de liquidité                                                | 371                                | 4 029        | (4 001)        |                                             | 400                                |
| • de croissance externe                                                    | 29 924                             |              | (3 776)        | (19 768)                                    | 6 380                              |
| • couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions |                                    |              | (50)           | 14 512                                      | 14 462                             |
| • couverture d'options d'achats d'actions                                  |                                    | 1 136        |                | 5 256                                       | 6 392                              |
|                                                                            | <b>612 725</b>                     | <b>5 165</b> | <b>(7 827)</b> |                                             | <b>610 063</b>                     |

| (en milliers d'euros)                                                         | Valeurs brutes<br>au 30/06/2015 | Provisions au<br>30/06/2014 | Dotations | Reprise | Valeurs nettes<br>au 30/06/2015 |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|-----------|---------|---------------------------------|
| Titres de participation                                                       | 582 429                         |                             |           |         | 582 429                         |
| Autres Créances Immobilisées                                                  | 1                               |                             |           |         | 1                               |
| Autres Immobilisations financières                                            |                                 |                             |           |         |                                 |
| Actions propres détenues dans le cadre :                                      |                                 |                             |           |         |                                 |
| • d'un contrat de liquidité                                                   | 400                             |                             |           |         | 400                             |
| • de croissance externe                                                       | 6 380                           |                             |           |         | 6 380                           |
| • couverture de valeurs mobilières donnant<br>droit à l'attribution d'actions | 14 462                          |                             |           |         | 14 462                          |
| • couverture d'options d'achats d'actions                                     | 6 392                           |                             |           |         | 6 392                           |
|                                                                               | <b>610 063</b>                  |                             |           |         | <b>610 063</b>                  |
| <b>Évaluation à la clôture :</b>                                              |                                 |                             |           |         |                                 |
| Actions propres                                                               |                                 |                             |           |         | 37 451                          |

| (en nombre d'actions)                                                         | Au 30/06/2014    | Augmentation   | Diminution       | Reclassement | Au 30/06/2015    |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------|------------------|--------------|------------------|
| Actions propres détenues dans le cadre :                                      |                  |                |                  |              |                  |
| • d'un contrat de liquidité                                                   | 17 346           | 182 633        | (182 444)        |              | 17 535           |
| • de croissance externe                                                       | 1 736 768        |                | (219 165)        | (1 135 775)  | 381 828          |
| • couverture de valeurs mobilières donnant<br>droit à l'attribution d'actions |                  |                | (2 920)          | 833 784      | 830 864          |
| • couverture d'options d'achats d'actions                                     |                  | 50 000         |                  | 301 991      | 351 991          |
|                                                                               | <b>1 754 114</b> | <b>232 633</b> | <b>(404 529)</b> |              | <b>1 582 218</b> |
| Cours moyen des transactions de la période                                    |                  | 22,11 €        | 19,35 €          |              |                  |

## NOTE 4

## État des créances

| (en milliers d'euros)                    | Montant brut  | À 1 an au plus | À plus d'1 an |
|------------------------------------------|---------------|----------------|---------------|
| <b>Actif circulant</b>                   |               |                |               |
| Autres créances clients                  |               |                |               |
| <i>Dont produits à recevoir</i>          |               |                |               |
| Groupe et associés                       |               |                |               |
| <i>Dont produits à recevoir</i>          |               |                |               |
| État – Impôts et Taxes                   | 19 471        | 19 471         |               |
| Divers – Fournisseurs débiteurs          |               |                |               |
| Groupe et associés                       |               |                |               |
| Divers – Débiteurs divers <sup>(1)</sup> | 892           | 892            |               |
| Divers – Charges constatées d'avance     | 39            | 39             |               |
|                                          | <b>20 402</b> | <b>20 402</b>  |               |

(1) Stock-options : facturation aux sociétés du Groupe Bonduelle de la charge liée aux levées d'actions (cf. note 18).



**NOTE 5**

## Valeurs mobilières de placement

| (en milliers d'euros)                                                     | Au 30/06/2014 | Au 30/06/2015 |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Actions propres détenues dans le cadre de stocks options                  | 133           |               |
| Dépréciation des actions propres détenues dans le cadre de stocks options |               |               |
|                                                                           | <b>133</b>    |               |
| <b>Évaluation à la clôture :</b>                                          |               |               |
| Des actions propres détenues dans le cadre de stocks options              | 195           |               |

| (en nombre d'actions)                                                                                                                          | Au 30/06/2014 | Augmentation | Diminution   | Reclassement | Au 30/06/2015 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| 502.1 : Actions propres détenues dans le cadre de stocks options destinées à être attribuées aux salariés et affectées à des plans déterminés. |               |              |              |              |               |
| 502.2 : Actions propres détenues dans le cadre de stocks options disponibles pour être attribuées aux salariés                                 | 9 100         |              | 9 100        |              |               |
| <b>NOMBRE TOTAL</b>                                                                                                                            | <b>9 100</b>  |              | <b>9 100</b> |              |               |

| (en milliers d'euros)                                                                                                                          | Au 30/06/2014 | Augmentation | Diminution | Reclassement <sup>(1)</sup> | Au 30/06/2015 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|------------|-----------------------------|---------------|
| 502.1 : Actions propres détenues dans le cadre de stocks options destinées à être attribuées aux salariés et affectées à des plans déterminés. |               |              |            |                             |               |
| 502.2 : Actions propres détenues dans le cadre de stocks options disponibles pour être attribuées aux salariés                                 | 133           |              | 133        |                             |               |
| <b>MONTANT TOTAL</b>                                                                                                                           | <b>133</b>    |              | <b>133</b> |                             |               |

(1) Les actions propres dont la levée est probable sont reclassées à la valeur nette comptable. Les dépréciations éventuellement opérées ne sont pas reprises en résultat.

## NOTE 6

## Capitaux propres

| (en milliers d'euros)         | Au 30/06/2014  | Affectation<br>Résultat<br>2013-2014 | Rachats<br>de BSAAR | Variation     | Au 30/06/2015  |
|-------------------------------|----------------|--------------------------------------|---------------------|---------------|----------------|
| Capital social                | 56 000         |                                      |                     |               | 56 000         |
| Prime d'émission/fusion       | 22 646         |                                      |                     |               | 22 646         |
| Écarts de réévaluation        | 947            |                                      |                     |               | 947            |
| Réserve légale                | 5 600          |                                      |                     |               | 5 600          |
| Réserves réglementées         |                |                                      |                     |               |                |
| Autres réserves               | 50 209         |                                      | (21 928)            |               | 28 280         |
| Report à nouveau              | 208 793        | 12 614                               |                     |               | 221 407        |
| <b>Résultat de l'exercice</b> |                |                                      |                     |               |                |
| 30/06/2014                    | 24 210         | (24 210)                             |                     |               |                |
| 30/06/2015                    |                |                                      |                     | 27 739        | 27 739         |
| Dividendes                    |                | 11 596                               |                     |               |                |
|                               | <b>368 404</b> |                                      | <b>(21 928)</b>     | <b>27 739</b> | <b>362 619</b> |

Les dividendes versés s'élèvent à 11 354 milliers d'euros pour les autres actionnaires et 242 milliers d'euros pour l'Associé commandité.

## Capital social

Au 30 juin 2015, le capital se composait de 32 000 000 actions de 1,75 euro selon la répartition suivante :

- 15 638 065 actions ordinaires ;
- 16 361 935 actions à droit de vote double.

Les 32 000 000 actions composant le capital de la société représentent 48 361 935 droits de vote.

## NOTE 7

## Provisions pour risques et charges

| (en milliers d'euros)                                     | Au 30/06/2014 | Dotation     | Reprise    |              | Au 30/06/2015 |
|-----------------------------------------------------------|---------------|--------------|------------|--------------|---------------|
|                                                           |               |              | Utilisée   | Non Utilisée |               |
| Provision pour risque liée aux <i>stock-options</i>       | 757           | 447          |            | 757          | 447           |
| Provision pour impôt – Intégration Fiscale <sup>(1)</sup> | 39 738        | 9 079        | 900        | 8 955        | 38 962        |
| Provision pour impôt – Contrôle Fiscal                    | 139           |              |            | 139          |               |
|                                                           | <b>40 634</b> | <b>9 526</b> | <b>900</b> | <b>9 851</b> | <b>39 409</b> |

(1) La provision pour impôt est liée à l'utilisation des déficits des sociétés membres du périmètre d'intégration fiscale.

## NOTE 8

## Dettes

| (en milliers d'euros)                            | 30/06/2014     | 30/06/2015     |                |                         |
|--------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------|
|                                                  |                | Montant brut   | À 1 an au plus | + 1 an et 5 ans au plus |
| Emprunts <sup>(1)</sup>                          | 146 704        | 146 699        | 1 699          | 145 000                 |
| Concours bancaires                               |                |                |                |                         |
| Fournisseurs et comptes rattachés <sup>(2)</sup> | 267            | 176            | 176            |                         |
| Dettes fiscales et sociales                      | 2              | 4              | 4              |                         |
| Autres dettes <sup>(3)</sup>                     | 72 209         | 81 835         | 81 835         |                         |
|                                                  | <b>219 183</b> | <b>228 714</b> | <b>83 714</b>  | <b>145 000</b>          |

(1) Le 10/09/2012, Bonduelle SCA a émis un Placement Privé Européen pour 145 000 K€ à 3,83 % sur une durée de 6,5 ans, remboursable in fine le 11/03/2019. Cet emprunt a été émis pour les besoins de financement du groupe.

(2) La dette fournisseurs est exigible à moins de trente jours.

(3) Inclus le compte-courant avec Bonduelle SAS.

## NOTE 9

## Résultat financier

| (en milliers d'euros)                                                    | Au 30/06/2014 | Au 30/06/2015 |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Produits financiers</b>                                               |               |               |
| Produits financiers de participation                                     |               |               |
| • Bonduelle SAS                                                          | 30 015        | 30 002        |
| • Revenus des prêts                                                      |               |               |
|                                                                          | <b>30 015</b> | <b>30 002</b> |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé |               |               |
| Produits d'Intérêts relatifs aux OBSAAR et EURO PP <sup>(1)</sup>        | 2 740         |               |
| Reprises sur provisions et transfert de charges                          |               |               |
| Autres intérêts et produits assimilés                                    |               |               |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement            | 1             | 0             |
|                                                                          | <b>32 755</b> | <b>30 003</b> |
| <b>Charges financières</b>                                               |               |               |
| Dotations financières amortissements et provisions                       |               |               |
| Intérêts et charges assimilées                                           | 797           | 1 905         |
| Charges d'Intérêts relatives à l'EURO PP                                 | 5 877         | 5 549         |
|                                                                          | <b>6 674</b>  | <b>7 455</b>  |
| <b>RÉSULTAT FINANCIER</b>                                                | <b>26 081</b> | <b>22 548</b> |

(1) Intérêts payés et courus refacturés à Bonduelle SAS.

**NOTE 10**

## Produits exceptionnels

| <i>(en milliers d'euros)</i>                                                     | <b>Au 30/06/2014</b> | <b>Au 30/06/2015</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>                          |                      |                      |
| <b>Produits exceptionnels sur opérations en capital</b>                          |                      |                      |
| • Produits des cessions d'immobilisations corporelles                            |                      |                      |
| • Produits des cessions d'immobilisations financières (Boni sur actions propres) | 98                   | 706                  |
| <b>Reprise sur provision pour risques et charges</b>                             |                      | 95                   |
| <b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>                                          | <b>98</b>            | <b>801</b>           |

**NOTE 11**

## Charges exceptionnelles

| <i>(en milliers d'euros)</i>                                                 | <b>Au 30/06/2014</b> | <b>Au 30/06/2015</b> |
|------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</b>                     |                      |                      |
| <b>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</b>                     |                      |                      |
| • Sorties d'actif des immobilisations corporelles                            |                      |                      |
| • Sorties d'actif des immobilisations financières (Mali sur actions propres) | 144                  | 392                  |
| • Sorties d'actif des titres de participation                                |                      |                      |
| <b>Provisions pour risques et charges</b>                                    |                      |                      |
| • Provision Pénalités – Contrôle Fiscal                                      |                      |                      |
| <b>Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions</b>            |                      |                      |
| <b>Total des charges exceptionnelles</b>                                     | <b>144</b>           | <b>392</b>           |
| <b>TOTAL RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>                                           | <b>(45)</b>          | <b>409</b>           |

**NOTE 12**

## Informations concernant les entreprises liées et les participations

| Postes<br>(en milliers d'euros)          | Montant concernant les entreprises |                                                          |
|------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------------------------------|
|                                          | Liées                              | Avec lesquelles la société<br>a un lien de participation |
| Participations :                         |                                    |                                                          |
| • valeur brute                           | 582 429                            |                                                          |
| • valeur nette                           | 582 429                            |                                                          |
| Créances rattachées à des participations |                                    |                                                          |
| Autres créances                          | 892                                |                                                          |
| Autres dettes                            | 81 811                             |                                                          |
| Dettes d'exploitation                    | 2                                  |                                                          |
| Produits financiers de participation     |                                    |                                                          |
| Produits financiers                      | 30 002                             |                                                          |
| Charges financières                      | 1 905                              |                                                          |

**NOTE 13**

## Ventilation de l'impôt

| (en milliers d'euros)           | Résultat Courant | Résultat<br>exceptionnel | Total         |
|---------------------------------|------------------|--------------------------|---------------|
| <b>Résultat avant impôt</b>     | 21 628           | 409                      | 22 037        |
| I.S. théorique                  |                  |                          |               |
| Avoir fiscal                    |                  |                          |               |
| <b>Total I.S. théorique</b>     |                  |                          |               |
| Effet intégration fiscale       |                  |                          | 4 881         |
| Provision pour Impôt            |                  |                          | 820           |
| <b>Total de l'impôt</b>         |                  |                          | 5 701         |
| <b>RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT</b> |                  |                          | <b>27 738</b> |

**NOTE 14**

## Intégration fiscale

La société Bonduelle SCA est intégrée fiscalement, en tant que société mère, au sein d'un groupe de sociétés composé ainsi :

| Dénomination                         | Adresse                                         |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Bonduelle SAS                        | La Woestyne – 59173 Renescure                   |
| Bonduelle Europe Long Life SAS       | La Woestyne – 59173 Renescure                   |
| Bonduelle Development SAS            | La Woestyne – 59173 Renescure                   |
| Bonduelle Frais Traiteur SAS         | La Woestyne – 59173 Renescure                   |
| Bonduelle Frais France SA            | 90, rue André-Citroën – 69740 Genas             |
| Bonduelle Traiteur International SAS | 67, route de Concarneau BP 27 – 29140 Rosporden |
| SAS Champiloire                      | Chantemerle – Bagneux – 49400 Saumur            |
| Euromycel SAS                        | Chantemerle – Bagneux – 49400 Saumur            |
| Champignonnières des Roches SAS      | Chantemerle – Bagneux – 49400 Saumur            |
| Champignonnières de la Vienne SAS    | Chantemerle – Bagneux – 49400 Saumur            |
| Champiland SAS                       | 390, rue Joseph-Lacoste – 40990 Herm            |
| Coviju 1 SAS                         | La Woestyne – 59173 Renescure                   |
| Coviju 2 SAS                         | La Woestyne – 59173 Renescure                   |

Selon la convention, la répartition de l'impôt sur le résultat d'ensemble des sociétés intégrées s'effectue ainsi :

- les sociétés verseront à la société Bonduelle SCA une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat et/ou leur plus-value nette à long terme de l'exercice si elles étaient imposables distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les sociétés intégrées auraient bénéficié en l'absence d'intégration ;
- la société Bonduelle SCA n'a pas généré d'impôt sur les sociétés sur son propre résultat au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015.

## Résultat fiscal d'ensemble et déficits reportables

Le résultat fiscal d'ensemble est une perte de 641 milliers d'euros.

Le cumul des déficits antérieurs restant à reporter est de 7 150 milliers d'euros.

**NOTE 15**

## Situation fiscale latente

Néant.

## NOTE 16

## Rémunérations des dirigeants

## ■ Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

| (en euros)                                                                                               | Exercice 2013-2014 | Exercice 2014-2015 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Christophe Bonduelle</b> <sup>(1)</sup>                                                               |                    |                    |
| Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA                            |                    |                    |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)                                      | 930 017            | 625 166            |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice <sup>(2)</sup> | Néant              | Néant              |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)                     | Néant              | Néant              |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)      | Néant              | Néant              |
| <b>TOTAL</b>                                                                                             | <b>930 017</b>     | <b>625 166</b>     |

(1) Bonduelle SCA ne comprend aucun salarié. La rémunération est due au titre du mandat social chez Bonduelle SAS. Aucune rémunération n'est versée au titre du mandat de représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA.

(2) Mécanisme d'intéressement long terme sur les exercices 2013 à 2016. Plan à 3 ans basé sur le critère de rentabilité des capitaux employés d'un montant à l'objectif de 50 % du salaire fixe.

## ■ Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social de l'émetteur

| (en euros)                                                                    | Exercice 2013-2014 |                 | Exercice 2014-2015 |                 |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------|--------------------|-----------------|
|                                                                               | Montants dus       | Montants versés | Montants dus       | Montants versés |
| <b>Christophe Bonduelle</b>                                                   |                    |                 |                    |                 |
| Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA |                    |                 |                    |                 |
| Rémunération fixe <sup>(1)</sup>                                              | 614 880            | 614 880         | 620 000            | 620 000         |
| • Rémunération variable annuelle <sup>(2)</sup>                               | 310 000            | 227 000         | Non calculée       | Non applicable  |
| • Rémunération variable pluriannuelle <sup>(3)</sup>                          | Néant              | Néant           | Néant              | Néant           |
| Rémunération exceptionnelle                                                   | Néant              | Néant           | Néant              | Néant           |
| Jetons de présence                                                            |                    |                 |                    |                 |
| Avantages en nature : voiture                                                 | 5 137              | 5 137           | 5 166              | 5 166           |
| <b>TOTAL</b>                                                                  | <b>930 017</b>     | <b>847 017</b>  | <b>625 166</b>     | <b>625 166</b>  |

(1) Le montant de la rémunération fixe fait l'objet d'un examen chaque année par le Comité des Rémunérations de Bonduelle SAS.

(2) Les éléments variables de rémunération sont déterminés par le Conseil d'Administration de Bonduelle SAS sur proposition du Comité des Rémunérations postérieurement à l'émission du présent document et fixés principalement sur base de l'évolution du chiffre d'affaires, de la rentabilité et des cash flows. Le niveau de réalisation attendu des critères, principalement quantitatifs, a été arrêté par le conseil de façon précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Cette rémunération variable ne pourra excéder 50 % de la rémunération fixe, en ce inclus les avantages en nature.

Dans le cadre de la politique de rémunération visant à l'amélioration continue des performances du groupe, la très grande majorité des collaborateurs bénéficient de rémunérations variables.

(3) Mécanisme d'intéressement long terme sur les exercices 2013 à 2016. Plan à 3 ans basé sur le critère de rentabilité des capitaux employés d'un montant à l'objectif de 50 % du salaire fixe et conditionné par la présence dans les effectifs à la date de versement du plan.



**Tableau 3 : Jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants**

| Mandataires sociaux (en euros)        | Montants versés au cours de l'exercice 2013-2014 | Montants versés au cours de l'exercice 2014-2015 |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <b>Isabelle DANJOU</b>                |                                                  |                                                  |
| Jetons de présence                    | 6 600                                            | 8 000                                            |
| Autres rémunérations                  |                                                  |                                                  |
| <b>Daniel BRACQUART</b>               |                                                  |                                                  |
| Jetons de présence                    | 6 600                                            | 8 000                                            |
| Autres rémunérations                  |                                                  |                                                  |
| <b>Louis BONDUELLE</b>                |                                                  |                                                  |
| Jetons de présence                    | 1 300                                            | 0                                                |
| Autres rémunérations                  |                                                  |                                                  |
| <b>Laurent BONDUELLE</b>              |                                                  |                                                  |
| Jetons de présence                    | 0                                                | 3 300                                            |
| Autres rémunérations                  |                                                  |                                                  |
| <b>Martin DUCROQUET</b>               |                                                  |                                                  |
| Jetons de présence                    | 2 200                                            | 5 100                                            |
| Autres rémunérations                  |                                                  |                                                  |
| <b>Matthieu DURIEZ</b>                |                                                  |                                                  |
| Jetons de présence                    | 2 200                                            | 3 600                                            |
| Autres rémunérations                  |                                                  |                                                  |
| <b>Elisabeth MINARD</b>               |                                                  |                                                  |
| Jetons de présence                    | 2 200                                            | 3 600                                            |
| Autres rémunérations                  |                                                  |                                                  |
| <b>Yves TACK</b>                      |                                                  |                                                  |
| Jetons de présence                    | 6 600                                            | 8 400                                            |
| Autres rémunérations                  |                                                  |                                                  |
| <b>Marie-France TISSEAU</b>           |                                                  |                                                  |
| Jetons de présence                    | 6 600                                            | 8 000                                            |
| Autres rémunérations                  |                                                  |                                                  |
| <b>Pierre et Benoît BONDUELLE SAS</b> |                                                  |                                                  |
| Jetons de présence                    |                                                  |                                                  |
| Autres rémunérations <sup>(1)</sup>   | 1 302 350                                        | 228 285                                          |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>1 336 650</b>                                 | <b>276 985</b>                                   |

Une part prépondérante des jetons de présence est attribuée en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance et des comités spécialisés.

(1) La rémunération de la Gérance est déterminée par l'article 17 des Statuts de la société et est composée de deux éléments :

- une rémunération égale à 1,5 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent ;
- une rémunération complémentaire égale à 1 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent, dès lors que celui-ci est supérieur à 1,5 % du chiffre d'affaires net consolidé.

Elle est payable par mensualités d'égale montant.

**■ Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe**

| Nom du dirigeant mandataire social | N° et date du plan | Nature des options (achat ou souscription) | Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros) | Nombre d'options attribuées durant l'exercice | Prix d'exercice (en euros) | Période d'exercice |
|------------------------------------|--------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|----------------------------|--------------------|
| <b>TOTAL</b>                       |                    |                                            | <b>NÉANT</b>                                                                             |                                               |                            |                    |

En l'absence d'attribution d'options de souscription et d'achat d'actions la condition de performance prévue par le Code Afep-Medef et déterminée par le Comité des Rémunérations est non applicable.

Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.

**■ Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social**

| Nom du dirigeant mandataire social | N° et date du plan          | Nombre d'options levées durant l'exercice | Prix d'exercice (en euros) |
|------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------|----------------------------|
| M Christophe BONDUELLE             | Plan n° 14<br>du 24/06/2010 | 34 000                                    | 19,11                      |
| <b>TOTAL</b>                       |                             | <b>34 000</b>                             |                            |

**■ Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque mandataire social durant l'exercice**

| Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative) | N° et date du plan | Nombre d'actions attribuées durant l'exercice | Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros) | Date d'acquisition | Date de disponibilité | Conditions de performance |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------------|---------------------------|
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                                              |                    |                                               | <b>NÉANT</b>                                                                             |                    |                       |                           |

Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.

## ■ Tableau 7 : Actions de performance attribuées à chaque mandataire social devenues disponibles

| Actions de performance devenues disponibles<br>pour chaque mandataire social | N° et date du plan | Nombre d'actions<br>devenues<br>disponibles<br>durant l'exercice | Conditions<br>d'acquisition |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| <b>TOTAL</b>                                                                 |                    | <b>NÉANT</b>                                                     |                             |

En l'absence d'actions de performance attribuées devenues disponibles, l'engagement de conservation prévu par le Code Afep-Medef et déterminé par la Comité des Rémunérations n'est pas applicable.

## ■ Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

### Information sur les options de souscription ou d'achat

Date d'Assemblée Plans 14 à 16

Date du Conseil de Gérance

Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées

Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :

#### Le mandataire social

##### Christophe Bonduelle

Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA

Cf. note 23  
de l'annexe  
aux comptes

Point de départ d'exercice des options

Date d'expiration

Prix de souscription ou d'achat

Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)

Nombre d'actions souscrites ou achetées au 30 juin 2015 (date la plus récente)

Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques

Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice

L'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions antérieurement attribués n'est pas soumis à des critères de performance.

## ■ Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

|                                                                                                                                                                                                                                                                  | Nombre total<br>d'options attribuées/<br>d'actions souscrites<br>ou achetées |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé. | Néant                                                                        |
| Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.                                  | 95 809                                                                       |

## ■ Tableau 10 : Historique des attributions gratuites d'actions

| Information sur les actions attribuées gratuitement                                                                                       | Plan AGA n° 1 | Plan AGA n° 2 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Date d'Assemblée                                                                                                                          | 02/12/2010    | 02/12/2010    |
| Date du Conseil de Gérance                                                                                                                | 04/01/2012    | 02/01/2013    |
| Nombre total d'actions attribuées gratuitement                                                                                            | 5 040         | 13 600        |
| dont le nombre attribué à <i>Christophe Bonduelle</i><br><i>Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle, Gérant de Bonduelle SCA</i> | 2 640         | 7 200         |
| dont le nombre attribué à <i>l'ensemble du Comité Exécutif</i> (hors mandataire social)                                                   | 2 400         | 6 400         |
| Date d'acquisition des actions <sup>(1)</sup>                                                                                             | 04/01/2014    | 02/01/2015    |
| Date de fin de période de conservation                                                                                                    | 04/01/2016    | 02/01/2017    |
| Nombre d'actions ayant fait l'objet d'une acquisition définitive au 30 juin 2015                                                          | 2 520         | 12 600        |
| Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques                                                                                              | 2 520         | 1 000         |
| Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice                                                                               | 0             | 0             |

(1) L'attribution d'actions gratuites est fonction de la performance économique du cash-flow exprimé en % du chiffre d'affaires consolidé du groupe, obtenu lors du deuxième exercice clos suivant la date d'attribution.  
Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.

## ■ Tableau 11

|                                                                                                                                                                    | Contrat de travail <sup>(1)</sup> |     | Régime de retraite supplémentaire <sup>(2)</sup> |     | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions <sup>(3)</sup> |     | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence <sup>(3)</sup> |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----|--------------------------------------------------|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|---------------------------------------------------------------------|-----|
|                                                                                                                                                                    | Oui                               | Non | Oui                                              | Non | Oui                                                                                                                          | Non | Oui                                                                 | Non |
| <b>Dirigeants mandataires sociaux</b>                                                                                                                              |                                   |     |                                                  |     |                                                                                                                              |     |                                                                     |     |
| <b>Christophe Bonduelle</b><br><i>Représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS,</i><br><i>Gérant de Bonduelle SCA</i><br><i>Président de Bonduelle SAS</i> |                                   | X   | X                                                |     | X                                                                                                                            |     |                                                                     | X   |
| Date de début de mandat <sup>(4)</sup>                                                                                                                             |                                   |     |                                                  |     |                                                                                                                              |     |                                                                     |     |
| Date de fin de mandat <sup>(4)</sup>                                                                                                                               |                                   |     |                                                  |     |                                                                                                                              |     |                                                                     |     |

(1) Le contrat de travail au titre de Bonduelle SAS de M. Christophe Bonduelle a été suspendu au 31/12/2009.

(2) Le groupe a mis en place un contrat de retraite complémentaire à cotisations définies (contrat article 83) pris en charge pour une très large partie par les bénéficiaires concernés et pour le solde par le groupe. La contribution du groupe au titre de ce contrat pour l'exercice 2014-2015 est non significative.

(3) Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions égales à 2 années de rémunération. Il ne sera pas perçu dans ce cadre d'indemnité supplémentaire au titre d'une clause de non-concurrence. Les salariés de Bonduelle SAS bénéficient d'une indemnité de fin de carrière et d'une médaille du travail. Ces dernières représentent pour M. Christophe Bonduelle la somme de 438 551 euros.

(4) Mandat à durée indéterminée.

**NOTE 17**

## Engagements hors bilan

Au 30/06/2015

néant

**NOTE 18**Information sur les plans de *stock-options* et plans d'actions gratuitesA. Plans de *stocks options*

|                                                                                                                                             | Plan n° 14     | Plan n° 15     | Plan n° 16      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|-----------------|
| Date d'Assemblée :                                                                                                                          | 03/12/2009     | 03/12/2009     | 03/12/2009      |
| Date du Conseil de Gérance                                                                                                                  | 24/06/2010     | 07/12/2010     | 15/12/2011      |
| Nombre initial d'actions attribuées                                                                                                         | 197 800        | 188 800        | 207 600         |
| Dont nombre d'actions attribuées à M. Christophe Bonduelle représentant<br>légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA | 34 000         | 32 000         | 23 600          |
| <b>Nombre d'actions annulées <sup>(1)</sup></b>                                                                                             | <b>(8 800)</b> | <b>(8 000)</b> | <b>(26 400)</b> |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées                                                                                  | 189 000        | 180 800        | 181 200         |
| Point de départ d'exercice des options                                                                                                      | 25/06/2014     | 08/12/2014     | 16/12/2015      |
| Date d'expiration                                                                                                                           | 24/06/2016     | 07/12/2016     | 15/12/2017      |
| Prix de souscription                                                                                                                        | 19,11          | 15,90          | 15,73           |
| Valeur de l'action (assiette de la contribution patronale sur les plans d'actions)                                                          | 3,18           | 2,92           | 2,74            |
| <b>NOMBRE D' ACTIONS SOUSCRITES AU 30/06/2015</b>                                                                                           | <b>113 000</b> | <b>86 009</b>  | <b>0</b>        |

(1) Les annulations correspondent à des actions attribuées à des personnes ayant quitté le groupe avant la période d'exercice ou non souscrites à l'échéance du plan.

## B. Plans d'actions gratuites

|                                                                                                                                          | Plan n° 1    | Plan n° 2     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|
| Date d'Assemblée :                                                                                                                       | 02/12/2010   | 02/12/2010    |
| Date du Conseil de Gérance                                                                                                               | 04/01/2012   | 02/01/2013    |
| Nombre initial d'actions attribuées                                                                                                      | 5 040        | 13 600        |
| Dont nombre d'actions attribuées à M. Christophe Bonduelle représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA | 2 640        | 7 200         |
| Dont nombre actions attribuées à l'ensemble du Comité Exécutif (hors mandataire social)                                                  | 2 400        | 6 400         |
| <b>Nombre total d'actions gratuites attribuées</b>                                                                                       | <b>5 040</b> | <b>13 600</b> |
| Date d'attribution effective <sup>(2)</sup>                                                                                              | 04/01/2014   | 02/01/2015    |
| Date de première cession possible                                                                                                        | 04/01/2016   | 02/01/2017    |
| Valeur de l'action (assiette de la contribution patronale sur les plans d'actions)                                                       | 10,73        | 12,71         |
| <b>NOMBRE D' ACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ACQUISITION DÉFINITIVE AU 30/06/2015</b>                                                   | <b>2 520</b> | <b>12 600</b> |
| Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques                                                                                             | 2 520        | 1 000         |
| Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice                                                                              | 0            | 0             |

(2) L'attribution d'actions gratuites est fonction de la performance économique du cash flow exprimé en % du chiffre d'affaires consolidé du groupe, obtenu lors du deuxième exercice clos suivant la date d'attribution.

## C. Autres informations sur les plans d'actions

### A. MONTANT DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU COURS DE L'EXERCICE ET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les *boni* et *mali* réalisés sur *stock-options* sont enregistrés dans le résultat exceptionnel.

Les levées d'options réalisées sur l'exercice ont généré une perte de 101 milliers d'euros.

### B. PASSIFS ÉVENTUELS

Une provision pour risques et charges est constituée à la clôture du 30 juin 2015 pour 447 milliers d'euros (plans n° 15 et 16).

Cette provision est couverte par un produit à recevoir de même montant constaté en débiteurs divers (cf. note 1 et note 4).

Ce produit à recevoir correspond au montant qui sera refacturé aux filiales qui ont pour salariés les bénéficiaires de *stock-options* lors des levées d'options sur les plans concernés.

### C. DÉTAIL DU COMPTE 502 ACTIONS PROPRES

La note 5 communique l'ensemble des informations.

## 6.5 Renseignements concernant les filiales et participations

(en milliers d'euros)

| Sociétés                                                                      | Nombre de titres détenus | Devises | Capital <sup>(1)</sup> | Capitaux propres autres que et le résultat de l'exercice <sup>(1)</sup> | Quote-part du capital détenue<br>(en %) | Valeurs comptables des titres |         | Avances consenties par la société | Cautions données | Chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice écoulé | Résultat du dernier exercice clos | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------|------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------|---------|-----------------------------------|------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------------------|
|                                                                               |                          |         |                        |                                                                         |                                         | Brute                         | Nette   |                                   |                  |                                                   |                                   |                                                            |
|                                                                               |                          |         |                        |                                                                         |                                         |                               |         |                                   |                  |                                                   |                                   |                                                            |
| A. Titres dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société mère       |                          |         |                        |                                                                         |                                         |                               |         |                                   |                  |                                                   |                                   |                                                            |
| 1. Filiales détenues à plus de 50 %                                           |                          |         |                        |                                                                         |                                         |                               |         |                                   |                  |                                                   |                                   |                                                            |
| Bonduelle SAS                                                                 | 2 347 598                | EURO    | 234 761                | 438 404                                                                 | 100                                     | 582 429                       | 582 429 |                                   |                  | 29 246                                            | 4 466                             | 30 002                                                     |
| 2. Participation détenue entre 10 et 50 %                                     |                          |         |                        |                                                                         |                                         |                               |         |                                   |                  |                                                   |                                   |                                                            |
| B. Titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société mère |                          |         |                        |                                                                         |                                         |                               |         |                                   |                  |                                                   |                                   |                                                            |
| 1. Filiales françaises                                                        |                          |         |                        |                                                                         |                                         |                               |         |                                   |                  |                                                   |                                   |                                                            |
| 2. Filiales étrangères                                                        |                          |         |                        |                                                                         |                                         |                               |         |                                   |                  |                                                   |                                   |                                                            |
| 3. Participations dans des sociétés françaises                                |                          |         |                        |                                                                         |                                         |                               |         |                                   |                  |                                                   |                                   |                                                            |

(1) Dans la monnaie locale de la société.



## 6.6 Résultats financiers des cinq derniers exercices

| (en milliers d'euros)                                                         | 30/06/2011 | 30/06/2012 | 30/06/2013 | 30/06/2014 | 30/06/2015          |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|---------------------|
| <b>Situation financière en fin d'exercice</b>                                 |            |            |            |            |                     |
| Capital social                                                                | 56 000     | 56 000     | 56 000     | 56 000     | 56 000              |
| Nombre d'actions émises en unités                                             | 8 000 000  | 8 000 000  | 32 000 000 | 32 000 000 | 32 000 000          |
| <b>Résultat global des opérations effectuées</b>                              |            |            |            |            |                     |
| Revenus des filiales                                                          | 29 980     | 5 169      | 39 000     | 30 015     | 30 002              |
| Chiffre d'affaires hors taxes                                                 |            |            |            |            |                     |
| Bénéfice avant impôts, participation, amortissements et provisions            | 28 025     | 4 056      | 37 489     | 23 633     | 21 632              |
| Impôts sur les bénéfices                                                      | (3 732)    | 3 626      | (1 189)    | 58         | (5 701)             |
| Participation des salariés                                                    |            |            |            |            |                     |
| Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions            | 31 979     | 57         | 38 601     | 24 210     | 27 739              |
| Montant des bénéfices distribués                                              | 12 000     | 12 000     | 12 000     | 12 000     | 13 760              |
| <b>Résultat des opérations réduit à une seule action</b>                      |            |            |            |            |                     |
| (en euros)                                                                    |            |            |            |            |                     |
| Bénéfice après impôts, participation, mais avant amortissements et provisions | 3,97       | 0,05       | 1,21       | 0,74       | 0,85                |
| Bénéfice après impôts, participation, amortissements et provisions            | 4,00       | 0,01       | 1,21       | 0,76       | 0,87                |
| Dividende versé à chaque action                                               | 1,50       | 1,50       | 0,38       | 0,38       | 0,43 <sup>(1)</sup> |

(1) Projet soumis à l'Assemblée Générale.

### Projet d'affectation du résultat

La Gérance propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice soit 27 738 217,70 euros de la manière suivante :

|                                      |                  |
|--------------------------------------|------------------|
| ● bénéfice de l'exercice             | 27 738 217,70 €  |
| ● report à nouveau                   | 221 406 527,94 € |
| ● bénéfice distribuable              | 249 144 745,64 € |
| ● affectation à l'Associé commandité | 277 382,18 €     |
| ● dividende aux actionnaires         | 13 760 000,00 €  |
| ● report à nouveau                   | 235 107 363,46 € |

Et d'approuver la distribution d'un dividende, au titre de l'exercice 2014-2015, de 0,43 € par action, étant précisé que l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

Le dividende sera mis en paiement le 8 janvier 2016.

## 6.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bonduelle, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### Estimations comptables

- La note 1 « Immobilisations financières » de l'annexe expose l'approche retenue par la société en matière de suivi de la valorisation des immobilisations financières, approche qui implique des estimations.

Nous avons notamment vérifié le caractère approprié de cette approche et nous avons, en tant que de besoin, apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, revu les calculs effectués par la société et examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

- La note 1 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe expose par ailleurs l'approche retenue par la société en matière d'évaluation des provisions pour risques et charges, approche qui implique des jugements et estimations.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à prendre connaissance des procédures d'élaboration et d'approbation des estimations comptables faites par la Direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les données et hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lille et Courbevoie, le 25 septembre 2015

Les Commissaires aux Comptes

**Deloitte & Associés**

Gérard Badin

**Mazars**

Jean-Maurice El Nouchi

## 6.8 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 226-10 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

#### ACHAT D'UN BLOC DE BSAAR

Personnes concernées : Pierre & Benoît Bonduelle SAS, gérant de Bonduelle SCA

Nature, objet et modalités : Bonduelle SCA a acheté hors bourse le 27 mars 2015, un bloc de 1 016 350 BSAAR détenus par la société Pierre & Benoît Bonduelle SAS, au prix unitaire de 18 €, soit un prix compris dans la fourchette mentionnée dans le rapport de l'Expert indépendant, Associés en Finance, qui a attesté de l'intérêt social de l'opération pour la société, et de son équité tant pour les actionnaires que pour les porteurs de BSAAR.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance lors de sa réunion en date du 27 mars 2015 au motif que :

- Cette convention s'exécute dans le cadre d'une opération conforme à l'intérêt social de l'entreprise et respecte l'équité tant pour les actionnaires que pour les porteurs de BSAAR ;
- Les modalités de l'opération, à savoir procédure de rachat d'un bloc suivie d'une procédure de désintéressement ouverte à l'ensemble des porteurs de BSAAR est plus adaptée qu'une offre publique d'achat simplifiée.

#### ACHAT D'ACTIONS BONDUELLE

Personnes concernées : Bonduelle SAS, dont Bonduelle SCA détient directement ou indirectement plus de 10 % des droits de vote et Pierre & Benoît Bonduelle SAS, gérant de Bonduelle SCA et directeur général de Bonduelle SAS.

Nature, objet et modalités : Bonduelle SCA a acheté hors marché et hors bourse, le 26 juin 2015, 50 000 de ses propres actions auprès de la société Bonduelle SAS pour un montant total de 1 136 000 euros.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance lors de sa réunion en date du 26 juin 2015 au motif que :

- La société Bonduelle SAS n'a pas vocation à détenir des titres de sa société mère, Bonduelle SCA ;
- Le rachat d'actions par Bonduelle SCA s'inscrit dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 4 décembre 2014.

## Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 226-2 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **CAUTIONNEMENT PAR BONDUELLE SCA D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE ÉMIS PAR BONDUELLE SAS**

Personnes concernées : Bonduelle SAS, dont Bonduelle SCA détient directement ou indirectement plus de 10 % des droits de vote et Pierre & Benoît Bonduelle SAS, gérant de Bonduelle SCA et directeur général de Bonduelle SAS.

Nature, objet et modalités : Les 3 août et 2 septembre 2010, Bonduelle SAS a émis un emprunt obligataire aux Etats-Unis d'une durée de 12 ans par placement privé en deux tranches d'un montant total de 165 millions de dollars. Bonduelle SCA s'est porté caution de cette émission. Ce cautionnement n'est pas rémunéré.

Cette convention a été réexaminée par votre Conseil de Surveillance lors de la réunion du 25 septembre 2015. Constatant que les conditions économiques de ladite convention n'ont pas évolué, il n'y a pas lieu de la soumettre à nouveau à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale.

Fait à Lille et Courbevoie, le 7 octobre 2015

Les Commissaires aux Comptes

**Mazars**

Jean-Maurice EL NOUCHI

**Deloitte & Associés**

Gérard BADIN

# 7

## Information sur la société et son capital

### 7.1 Renseignement concernant le capital RFA 208

|       |                                                      |     |
|-------|------------------------------------------------------|-----|
| 7.1.1 | Historique du capital                                | 208 |
| 7.1.2 | Montant du capital souscrit                          | 209 |
| 7.1.3 | Délégations et autorisations données<br>à la Gérance | 209 |
| 7.1.4 | Capital potentiel                                    | 217 |

### 7.2 Actionnariat RFA 218

|       |                                              |     |
|-------|----------------------------------------------|-----|
| 7.2.1 | Répartition du capital et des droits de vote | 218 |
| 7.2.2 | Code de déontologie boursière                | 219 |
| 7.2.3 | Pacte d'actionnaires                         | 219 |

### 7.3 Action Bonduelle et dividendes 221

|       |                              |     |
|-------|------------------------------|-----|
| 7.3.1 | Évolution du cours de Bourse | 221 |
| 7.3.2 | Dividendes                   | 222 |

### 7.4 Descriptif du programme de rachat d'actions RFA 223

|       |                                                                                                 |     |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 7.4.1 | Répartition par objectifs des titres<br>de capital détenus arrêtée à la date<br>du 31 août 2015 | 223 |
| 7.4.2 | Nouveau programme de rachat d'actions                                                           | 223 |

### 7.5 Renseignements de caractère général concernant la société RFA 224

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA

## Renseignement concernant le capital

# 7.1 Renseignement concernant le capital

## 7.1.1 Historique du capital

| Année                | Opération                                                                                                                                                                              | Montant nominal | Prime           | Montants successifs du capital | Nombre cumulé d'actions |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|--------------------------------|-------------------------|
| <b>Au 01/01/1993</b> |                                                                                                                                                                                        |                 |                 | <b>307 392 400</b>             | <b>439 132</b>          |
| <i>(en francs)</i>   |                                                                                                                                                                                        |                 |                 |                                |                         |
| 1995                 | Rachat de 68 068 actions                                                                                                                                                               | (47 467 600)    | (95 295 200)    | 259 744 800                    | 371 064                 |
| 1997                 | Incorporation de réserves et élévation du nominal de 700 F à 760 F                                                                                                                     | 22 263 840      |                 | 282 008 640                    | 371 064                 |
|                      | Division du nominal de 760 F à 40 F                                                                                                                                                    |                 |                 | 282 008 640                    | 7 050 216               |
|                      | Absorption de Financière Bonduelle Dalle et création de 146 325 actions                                                                                                                | 5 853 000       | 6 303 103       | 287 861 640                    | 7 196 541               |
|                      | Apport d'actions Bonduelle SA par le FCP Bonduelle Valeurs                                                                                                                             | 10 372 880      | 14 938 800      | 298 234 520                    | 7 455 863               |
|                      | Apport d'actions Bonduelle SA par des salariés et divers                                                                                                                               | 7 142 720       | 10 675 640      | 305 647 240                    | 7 641 181               |
| 1998                 | Émission de 358 819 actions                                                                                                                                                            | 14 352 760      | 30 499 615      | 320 000 000                    | 8 000 000               |
| <i>(en euros)</i>    |                                                                                                                                                                                        |                 |                 |                                |                         |
| 2001                 | Incorporation au capital d'une somme de 47 335 920 F prélevée sur le compte prime d'émission en vue de la conversion en euros                                                          |                 |                 | 56 000 000                     | 8 000 000               |
| 2005                 | Augmentation de capital suite à la fusion avec la société Montecourt                                                                                                                   | 2 068 948       | 17 269 806,14   | 58 068 948                     | 8 295 564               |
| 2005                 | Annulation des actions de la société reçues par elle au titre de sa fusion avec la société Montecourt                                                                                  | (2 068 948)     | (17 269 806,14) | 56 000 000                     | 8 000 000               |
| 2012                 | Augmentation de capital suite à la fusion avec la société L'Angevine                                                                                                                   | 1 596 000       | 13 933 080      | 57 596 000                     | 8 228 000               |
|                      | Augmentation de capital suite à la fusion avec la société La Houssaie                                                                                                                  | 539 588         | 4 710 603,23    | 58 135 588                     | 8 305 084               |
|                      | Augmentation de capital suite à la fusion avec la société La Marjolaine                                                                                                                | 646 170         | 5 641 043,42    | 58 781 758                     | 8 397 394               |
|                      | Augmentation de capital suite à la fusion avec la société Pecarrère                                                                                                                    | 359 464         | 3 138 125,23    | 59 141 222                     | 8 448 746               |
|                      | Réduction de capital par annulation des actions propres de la société reçues au titre des fusions                                                                                      | 3 124 709       | (27 278 709,57) | 56 016 513                     | 8 002 359               |
|                      | Réduction de capital par annulation d'actions autodétenues                                                                                                                             | 16 513          |                 | 56 000 000                     | 8 000 000               |
| 2013                 | Réduction de la valeur nominale de l'action par échange de chacune des actions ordinaires de 7 € existant actuellement contre 4 actions nouvelles de 1,75 € de valeur nominale chacune |                 |                 | 56 000 000                     | 32 000 000              |



## 7.1.2 Montant du capital souscrit

Au 31 août 2015, le capital social est fixé à 56 000 000 euros.

Il est divisé en 32 000 000 d'actions ordinaires de 1,75 euro chacune, entièrement libérées et de même catégorie représentant 48 356 979 droits de vote théoriques et 46 784 761 droits de vote exerçables en Assemblée Générale.

Cet écart est lié à 1 572 218 actions autodétenues, privées de droit de vote.

## 7.1.3 Délégations et autorisations données à la Gérance

### **CAPITAL AUTORISÉ ET NON ÉMIS ET AUTRES AUTORISATIONS**

L'Assemblée Générale Mixte du 4 décembre 2014 a consenti à la Gérance les délégations et autorisations suivantes :

#### **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER À LA GÉRANCE POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES ET/OU PRIMES**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport de la Gérance, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. délègue à la Gérance, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'elle déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités ;
2. décide qu'en cas d'usage par la Gérance de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation ;
3. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
4. décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 17 500 000 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée ;

5. confère à la Gérance tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des Statuts ;
6. prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER À LA GÉRANCE POUR ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL ET/OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE, AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de ses articles L. 225-129-2, L. 228-92 et L. 225-132 et suivants :

1. délègue à la Gérance sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'elle appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies,
  - d'actions ordinaires,
  - et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance,
  - et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre par la société.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires à émettre par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

2. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
3. décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par la Gérance de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 17 500 000 euros.

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Le plafond visé ci-dessus est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée ;

**Renseignement concernant le capital**

4. en cas d'usage par la Gérance de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1. ci-dessus :

- a/ décide que la ou les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
- b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1., la Gérance pourra utiliser les facultés suivantes :
  - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
  - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
  - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

5. décide que la Gérance disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions et déterminer le prix d'émission, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des Statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière ;

6. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

**DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER À LA GÉRANCE POUR ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL ET/OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION PAR OFFRE AU PUBLIC.**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment ses articles L. 225-129-2, L. 225-136, L. 225-148 et L. 228-92 :

1. délègue à la Gérance sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'elle appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- d'actions ordinaires,
- et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre par la société.

Ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires à émettre par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

- 2. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
- 3. le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 17 500 000 euros.

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la treizième résolution (délégation qui suit – placement privé) ;

- 4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois à la Gérance la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi ;
- 5. décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où la Gérance mettra en œuvre la délégation ;
- 6. décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que la Gérance disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soule en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission ;
- 7. décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1., la Gérance pourra utiliser les facultés suivantes :
  - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
  - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

8. décide que la Gérance disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des Statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière ;
9. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

**DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER À LA GÉRANCE POUR ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL ET/OU DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION PAR UNE OFFRE VISÉE AU II DE L'ARTICLE L. 411-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment ses articles L. 225-129-2, L. 225-136 et L. 228-92 :

1. délègue à la Gérance sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'elle appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- d'actions ordinaires,
- et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre par la société.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires à émettre par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

2. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
3. le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 17 500 000 euros, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital par an.

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la douzième résolution (délégation qui précède – offre au public) ;

4. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution ;
5. décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où la Gérance mettra en œuvre la délégation ;
6. décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1., la Gérance pourra utiliser les facultés suivantes :
  - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
  - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
7. décide que la Gérance disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des Statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière ;
8. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

**DÉTERMINATION DES MODALITÉS DE FIXATION DU PRIX DE SOUSCRIPTION EN CAS DE SUPPRESSION DU DPS DANS LA LIMITE ANNUELLE DE 10 % DU CAPITAL**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1°, alinéa 2, du Code de commerce autorise la Gérance, qui décide une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en application des douzième et treizième résolutions à déroger, dans la limite de 10 % du capital social par an, aux conditions de fixation du prix prévues par les résolutions susvisées et à fixer le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre selon les modalités suivantes :

Le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre de manière immédiate ou différée ne pourra être inférieur, au choix de la Gérance :

- soit à la moyenne des cours de clôture de l'action de la société sur le marché Euronext Paris constatée sur une période maximale de six mois précédant l'émission ;
- soit au cours moyen pondéré de l'action de la société sur le marché Euronext Paris constaté lors des trois dernières séances de Bourse précédant l'émission avec une décote maximale de 15 %.

**Renseignement concernant le capital****AUTORISATION D'AUGMENTER LE MONTANT DES ÉMISSIONS EN CAS DE DEMANDES EXCÉDENTAIRES**

Pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital décidées en application des onzième à treizième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par les articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, lorsque la Gérance constate une demande excédentaire.

**DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER À LA GÉRANCE POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DE DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT DES ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 3332-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6, L. 225-138-1 et L. 228-92 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1. délègue sa compétence à la Gérance à l'effet, si elle le juge opportun, sur ses seules décisions, d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail ;
2. supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation ;
3. fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation ;
4. limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente délégation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision de la Gérance de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. À ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la société ;
5. décide que le prix des actions à émettre, en application du 1. de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant la décision de la Gérance relative à l'augmentation de

capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne ;

6. décide, en application des dispositions de l'article L. 3332-21 du Code du travail, que la Gérance pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis au premier paragraphe ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote ;
7. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

La Gérance pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

L'Assemblée Générale Mixte du 5 décembre 2013 a consenti à la Gérance la délégation suivante :

**DÉLÉGATION À DONNER À LA GÉRANCE POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL DANS LA LIMITE DE 10 % EN VUE DE RÉMUNÉRER DES APPORTS EN NATURE DE TITRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la Gérance et des Commissaires aux Comptes et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

1. autorise la Gérance à procéder, sur rapport du Commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
2. fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
3. décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social au jour de la présente Assemblée, compte non tenu de la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. Ce plafond est indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital ;
4. délègue tous pouvoirs à la Gérance, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des Statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière ;
5. prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.



## OPTION DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHATS D'ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 6 décembre 2012 a consenti à la Gérance l'autorisation suivante :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise la Gérance, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ci-après indiqués, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi ;
- fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente autorisation ;
- décide que les bénéficiaires de ces options ne pourront être que :
  - d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société Bonduelle et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce,
  - d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce ;
- le nombre total des options pouvant être octroyées par la Gérance au titre de la présente délégation ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 3 % du capital social existant au jour de la première attribution ;
- décide que le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par la Gérance et ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des cours de clôture cotés aux 20 séances de Bourse précédant le jour où l'option est consentie ;
- décide qu'aucune option ne pourra être consentie :
  - ni dans le délai de dix séances de Bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés sont rendus publics,
  - ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de Bourse à celle où cette information est rendue publique,
  - moins de vingt séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;
- prend acte de ce que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;
- délègue tous pouvoirs à la Gérance pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour :

- fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires tels que prévus ci-dessus ; fixer, le cas échéant, les conditions d'ancienneté que devront remplir ces bénéficiaires ; décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions devront être ajustés notamment dans les hypothèses prévues aux articles R. 225-137 à R. 225-142 du Code de commerce,
- fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, étant précisé que la durée des options ne pourra excéder une période de 8 ans à compter de leur date d'attribution,
- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les Statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire,
- sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- prend acte que la présente autorisation prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

## ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 5 décembre 2013 a consenti à la Gérance l'autorisation suivante :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise la Gérance, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ;
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 3 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par la Gérance, étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires de la société ne pourra dépasser 1 % du capital au sein de ce plafond.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par la Gérance, celle-ci ne pouvant être inférieure à deux ans, les bénéficiaires devant conserver ces actions pendant une durée fixée par la Gérance, étant précisé que le délai de conservation ne pourra être inférieur à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

**Renseignement concernant le capital**

Toutefois, l'Assemblée Générale autorise la Gérance, dans la mesure où la période d'acquisition pour tout ou partie d'une ou plusieurs attributions serait au minimum de quatre ans, à n'imposer aucun délai de conservation pour les actions en cause.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés à la Gérance à l'effet de :

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
- le cas échéant :
  - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
  - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
  - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
  - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
  - et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Elle prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

**ANNULATION D'ACTIONS**

L'Assemblée Générale Mixte du 5 décembre 2013 a consenti à la Gérance l'autorisation suivante :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport des Commissaires aux Comptes :

1. donne à la Gérance l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois

précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

2. fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 4 décembre 2015, la durée de validité de la présente autorisation ;
3. donne tous pouvoirs à la Gérance pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les Statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

**PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS**

L'Assemblée Générale Mixte du 4 décembre 2014 a consenti à la Gérance l'autorisation suivante :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, autorise cette dernière, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'elle déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée à la Gérance par l'Assemblée Générale du 5 décembre 2013 dans sa neuvième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bonduelle par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 décembre 2013 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que la Gérance appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 30 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement

des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 96 000 000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à la Gérance à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

## ■ Délégations/autorisations données à la Gérance en matière d'augmentation de capital

| Nature de la résolution                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Date de l'AG                               | Durée de la<br>délégation /<br>autorisation<br>donnée à la<br>Gérance | Date<br>d'expiration | Observation | Utilisation<br>au cours des<br>exercices<br>précédents | Utilisation<br>au cours de<br>l'exercice<br>2013-2014 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Délégation de compétence donnée à la Gérance pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes.<br>Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 M d'actions soit 31,25 % du capital).                                                                                                                                                                                                                                     | 04/12/2014<br>(10 <sup>e</sup> résolution) | 26 mois                                                               | 03/02/2017           |             | -                                                      | -                                                     |
| Délégation de compétence donnée à la Gérance pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription.<br>Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 M d'actions soit 31,25 % du capital).                                                                                                             | 04/12/2014<br>(11 <sup>e</sup> résolution) | 26 mois                                                               | 03/02/2017           |             | -                                                      | -                                                     |
| Délégation de compétence donnée à la Gérance pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.<br>Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 M d'actions soit 31,25 % du capital).<br>Plafond commun avec délégation qui suit.                                          | 04/12/2014<br>(12 <sup>e</sup> résolution) | 26 mois                                                               | 03/02/2017           |             | -                                                      | -                                                     |
| Délégation de compétence donnée à la Gérance pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.<br>Maximum de 17,5 M€ en nominal (soit 10 M d'actions soit 31,25 % du capital).<br>Maximum de 20 % du capital par an.<br>Plafond commun avec délégation qui précède. | 04/12/2014<br>(13 <sup>e</sup> résolution) | 26 mois                                                               | 03/02/2017           |             | -                                                      | -                                                     |



## Renseignement concernant le capital

| Nature de la résolution                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Date de l'AG                               | Durée de la<br>délégation /<br>autorisation<br>donnée à la<br>Gérance | Date<br>d'expiration | Observation | Utilisation<br>au cours des<br>exercices<br>précédents | Utilisation<br>au cours de<br>l'exercice<br>2013-2014 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|-------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Délégation donnée à la Gérance pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou valeurs mobilières.                                                                                                                                                                   | 05/12/2013<br>(11 <sup>e</sup> résolution) | 26 mois                                                               | 04/02/2016           |             | -                                                      | -                                                     |
| Délégation de compétence donnée à la Gérance pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 du Code du travail.<br>Maximum de 3 % du montant du capital social.                                                                                                                                                                  | 04/12/2014<br>(16 <sup>e</sup> résolution) | 26 mois                                                               | 03/02/2017           |             | -                                                      | -                                                     |
| Autorisation donnée à la Gérance en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux.<br>Maximum de 3 % du montant du capital social à la date de décision d'attribution des actions gratuites par la Gérance, étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires ne pourra dépasser 1 % du capital au sein de ce plafond. | 05/12/2013<br>(12 <sup>e</sup> résolution) | 38 mois                                                               | 04/02/2017           |             | -                                                      | -                                                     |
| Autorisation donnée à la Gérance en vue d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux. Maximum de 3 % du montant du capital social existant au jour de la première attribution.                                                                                                                                                              | 06/12/2012<br>(20 <sup>e</sup> résolution) | 38 mois                                                               | 05/02/2016           |             | -                                                      | -                                                     |

### 7.1.4 Capital potentiel

Début avril 2009, la société a procédé à une émission d'OBSAAR (obligations à bon de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables) d'un montant de 140 000 milliers d'euros représenté par 233 333 obligations de 600 euros de valeur nominale. Ces obligations étaient cotées sur Euronext Paris. Ces obligations ont été intégralement remboursées en avril 2014.

Chaque obligation était assortie de 3 BSAAR détachables, soit un total de 699 999 BSAAR.

Chaque BSAAR donne le droit de souscrire ou d'acquérir quatre actions de la société portant jouissance courante, au prix de 20 euros.

Ces BSAAR sont exerçables du 7 avril 2011 au 8 avril 2016 inclus. Ensuite, ils deviendront caducs de plein droit. En cas d'exercice, la société peut à son gré remettre des actions nouvelles ou existantes.

Au cours de l'exercice 2014-2015, les mouvements suivants sont intervenus :

- 5 512 BSAAR 2009 ont été exercés donnant lieu à la remise de 22 048 actions existantes de la société au prix de 20 euros ;
- 1 016 350 BSAAR 2009 ont été rachetés en bloc auprès de Pierre et Benoît Bonduelle SAS ;
- 201 893 BSAAR 2009 ont été rachetés suite à la procédure de désintéressement auprès d'autres porteurs de bons.

Au 30 juin 2015, il reste en circulation 207 716 BSAAR 2009.

Ces BSAAR sont cotés sur Euronext Paris depuis le 8 octobre 2010.

En cas d'exercice de la totalité des BSAAR 2009 restant en circulation soit 207 716 BSAAR par souscription d'actions nouvelles, il serait créé 830 864 actions ordinaires Bonduelle de 1,75 euro de nominal, soit un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 1 454 012 euros représentant 2,60 % du capital actuel de la société.

#### ■ Tableau récapitulatif des instruments dilutifs arrêté à la date du 31 août 2015

| Instruments dilutifs | Nombre maximum<br>d'actions<br>susceptibles<br>d'être émises | Dilution<br>potentielle<br>maximale<br>(en % du capital) |
|----------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| <b>207 716 BSAAR</b> | <b>830 864</b>                                               | <b>2,60 %</b>                                            |

Compte tenu des actions d'autocontrôle affectées à l'objectif de couverture de valeur mobilière donnant droit à l'attribution d'actions, le risque de dilution est limité.

## 7.2 Actionnariat

### 7.2.1 Répartition du capital et des droits de vote

#### ■ Au 30 juin 2013

| 2013                                          | Nombre<br>d'actions | %              | Droits de vote    | %              |
|-----------------------------------------------|---------------------|----------------|-------------------|----------------|
| La Plaine <sup>(1)</sup>                      | 7 155 904           | 22,36 %        | 14 311 808        | 30,05 %        |
| Pierre et Benoît Bonduelle SAS <sup>(2)</sup> | 1 685 036           | 5,27 %         | 3 370 072         | 7,31 %         |
| <b>Total Pierre et Benoît Bonduelle SAS</b>   | <b>8 840 940</b>    | <b>27,63 %</b> | <b>17 681 880</b> | <b>38,36 %</b> |
| Autres familles Bonduelle                     | 7 959 848           | 24,87 %        | 13 896 024        | 30,15 %        |
| Salariés                                      | 1 104 008           | 3,45 %         | 2 090 816         | 4,54 %         |
| Autodétention                                 | 1 999 312           | 6,25 %         | 0                 | 0,00 %         |
| Public                                        | 12 095 892          | 37,80 %        | 12 422 316        | 26,95 %        |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>32 000 000</b>   | <b>100 %</b>   | <b>46 091 036</b> | <b>100 %</b>   |

(1) La Plaine est contrôlée par la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS à hauteur de 53,33 %, le solde étant détenu par les actionnaires familiaux, dont aucun ne détient plus de 5 % du capital et des droits de vote.

(2) La société Bonduelle a le statut de société en commandite par actions. L'associé commandité est la SAS Pierre et Benoît Bonduelle dont les parts sont détenues par les actionnaires familiaux. La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS est gérante de Bonduelle SCA.

#### ■ Au 30 juin 2014

| 2014                                                                | Nombre<br>d'actions | %              | Droits<br>de vote<br>théoriques | %              | Droits<br>de vote<br>exerçables<br>en AG | %              |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------|---------------------------------|----------------|------------------------------------------|----------------|
| La Plaine <sup>(1)</sup>                                            | 7 155 904           | 22,36 %        | 14 311 808                      | 29,58 %        | 14 311 808                               | 30,70 %        |
| Pierre et Benoît Bonduelle SAS <sup>(2)</sup>                       | 1 685 036           | 5,27 %         | 3 370 072                       | 6,96 %         | 3 370 072                                | 7,23 %         |
| <b>Total Pierre et Benoît Bonduelle SAS</b>                         | <b>8 840 940</b>    | <b>27,63 %</b> | <b>17 681 880</b>               | <b>36,54 %</b> | <b>17 681 880</b>                        | <b>37,92 %</b> |
| Autres actionnaires familiaux –<br>Action de concert <sup>(3)</sup> | 6 081 394           | 19,00 %        | 10 380 320                      | 21,45 %        | 10 380 320                               | 22,26 %        |
| <b>Sous-total Concert</b>                                           | <b>14 922 334</b>   | <b>46,63 %</b> | <b>28 062 200</b>               | <b>57,99 %</b> | <b>28 062 200</b>                        | <b>60,19 %</b> |
| Autres actionnaires familiaux – Non<br>concertistes                 | 1 840 769           | 5,75 %         | 3 709 796                       | 7,67 %         | 3 709 796                                | 7,96 %         |
| <b>Total actionnaires familiaux</b>                                 | <b>16 763 103</b>   | <b>52,38 %</b> | <b>31 771 996</b>               | <b>65,66 %</b> | <b>31 771 996</b>                        | <b>68,14 %</b> |
| Total Autodétention                                                 | 1 763 214           | 5,51 %         | 1 763 214                       | 3,64 %         | 0                                        | 0,00 %         |
| Total FCPE                                                          | 1 056 800           | 3,30 %         | 2 058 400                       | 4,25 %         | 2 058 400                                | 4,41 %         |
| Total Public                                                        | 12 416 883          | 38,80 %        | 12 795 232                      | 26,44 %        | 12 795 232                               | 27,44 %        |
| <b>TOTAL</b>                                                        | <b>32 000 000</b>   | <b>100 %</b>   | <b>48 388 842</b>               | <b>100 %</b>   | <b>46 625 628</b>                        | <b>100 %</b>   |

(1) La Plaine est contrôlée par la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS à hauteur de 53,33 %, le solde étant détenu par les actionnaires familiaux, dont aucun ne détient plus de 5 % du capital et des droits de vote.

(2) La société Bonduelle a le statut de société en commandite par actions. L'associé commandité est la SAS Pierre et Benoît Bonduelle dont les parts sont détenues par les actionnaires familiaux. La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS est gérante de Bonduelle SCA.

(3) Personnes signataires du pacte pour la totalité des actions détenues.

## ■ Au 30 juin 2015

| 2015                                                                | Nombre<br>d'actions | %              | Droits<br>de vote<br>théoriques | %              | Droits<br>de vote<br>exerçables<br>en AG | %              |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------|---------------------------------|----------------|------------------------------------------|----------------|
| La Plaine <sup>(1)</sup>                                            | 7 155 904           | 22,36 %        | 14 311 808                      | 29,59 %        | 14 311 808                               | 30,59 %        |
| Pierre et Benoît Bonduelle SAS <sup>(2)</sup>                       | 1 695 372           | 5,30 %         | 3 380 408                       | 6,99 %         | 3 380 408                                | 7,23 %         |
| <b>Total Pierre et Benoît Bonduelle SAS</b>                         | <b>8 851 276</b>    | <b>27,66 %</b> | <b>17 692 216</b>               | <b>36,58 %</b> | <b>17 692 216</b>                        | <b>37,82 %</b> |
| Autres actionnaires familiaux –<br>Action de concert <sup>(3)</sup> | 5 833 302           | 18,23 %        | 10 276 034                      | 21,25 %        | 10 276 034                               | 21,97 %        |
| <b>Sous-total Concert</b>                                           | <b>14 684 578</b>   | <b>45,89 %</b> | <b>27 968 250</b>               | <b>57,83 %</b> | <b>27 968 250</b>                        | <b>59,79 %</b> |
| Autres actionnaires familiaux –<br>Non concertistes                 | 2 032 085           | 6,35 %         | 3 756 146                       | 7,77 %         | 3 756 146                                | 8,03 %         |
| <b>Total actionnaires familiaux</b>                                 | <b>16 716 663</b>   | <b>52,24 %</b> | <b>31 724 396</b>               | <b>65,60 %</b> | <b>31 724 396</b>                        | <b>67,82 %</b> |
| Total Autodétention                                                 | 1 582 218           | 4,94 %         | 1 582 218                       | 3,27 %         | 0                                        | 0,00 %         |
| Total FCPE                                                          | 1 070 911           | 3,35 %         | 2 079 311                       | 4,30 %         | 2 079 311                                | 4,44 %         |
| Total Public                                                        | 12 630 208          | 39,47 %        | 12 976 010                      | 26,83 %        | 12 976 010                               | 27,74 %        |
| <b>TOTAL</b>                                                        | <b>32 000 000</b>   | <b>100 %</b>   | <b>48 361 935</b>               | <b>100 %</b>   | <b>46 779 717</b>                        | <b>100 %</b>   |

(1) La Plaine est contrôlée par la société Pierre et Benoît Bonduelle SAS à hauteur de 53,33 %, le solde étant détenu par les actionnaires familiaux, dont aucun ne détient plus de 5 % du capital et des droits de vote.

(2) La société Bonduelle a le statut de société en commandite par actions. L'associé commandité est la SAS Pierre et Benoît Bonduelle dont les parts sont détenues par les actionnaires familiaux. La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS est gérante de Bonduelle SCA.

(3) Personnes signataires du pacte pour la totalité des actions détenues.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital et des droits de vote. Il n'y a pas eu de variation significative dans cette répartition depuis la clôture jusqu'à la date d'établissement du présent document. La société est contrôlée comme décrit ci-dessus. Les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive sont :

- la présence d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration de la société Bonduelle SAS, holding animatrice du groupe ;
- la présence de membres indépendants au sein du Conseil de Surveillance de la société Bonduelle SCA ;
- la présence de comités spécialisés ;
- l'existence d'un flottant significatif.

La société a réalisé une enquête EUROCLEAR sur les titres au porteur au 30 juin 2015. Cette étude a porté sur 9 204 actionnaires au porteur. 23 % du capital est détenu par des actionnaires au porteur résidant en France et DOM et 15 % du capital est détenu par des actionnaires au porteur résidant à l'étranger et TOM. Par ailleurs lorsque l'analyse est faite par type de détenteur, l'étude montre que 8 % du capital est détenu par des actionnaires au porteur particuliers ; que 30 % du capital est détenu par des investisseurs institutionnels.

## 7.2.2 Code de déontologie boursière

Fidèle à ses valeurs, le Groupe Bonduelle a adopté depuis de nombreuses années des règles de gouvernance et a adhéré en 2008 aux principes du Code de gouvernance Afep-Medef. Dans cet esprit, et en ligne avec les recommandations de l'AMF, le groupe a mis en œuvre un Code de déontologie boursière, en septembre 2011, disponible sur le site [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com).

## 7.2.3 Pacte d'actionnaires

### ■ SÉQUESTRE

La société Bonduelle a le statut de commandite par actions. L'Associé commandité est la société « Pierre et Benoît Bonduelle SAS » dont les actions sont détenues directement par 3 familles.

La SAS commanditée représentée par son Président Christophe Bonduelle, est Gérant de Bonduelle SCA.

Conformément à l'article 14.3 des Statuts de Bonduelle SCA, il a été déposé en séquestre pour le compte de la société « Pierre et Benoît Bonduelle SAS » au moins, 6 080 000 droits démembrés (équivalent à 1 520 000 actions non démembrées avant division par 4 du nominal des actions intervenue le 28 mars 2013) soit 3 040 000 actions Bonduelle (usufruit ou nue-propriété ou les deux), représentant 9,5 % du capital social.

**Actionnariat****ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES**

Au-delà de ces engagements de séquestre, une première convention dite de blocage a été signée le 26 mai 1998 par 102 actionnaires familiaux « souhaitant créer un noyau stable et durable ». Les signataires s'engageaient à bloquer pour une période de 10 ans une partie de leurs actions. Celle-ci a pris fin le 26 mai 2008.

Un second accord qui a recueilli la signature de 144 actionnaires familiaux avait pour objet de réguler le volume des actions présentées sur le marché, d'assurer une continuité dans la gestion de la société et de maintenir l'affectio societatis au sein de l'actionnariat familial. Il a été signé le 27 mars 1998 pour une durée de 5 ans et s'est poursuivi depuis d'année en année, toute partie pouvant dénoncer son adhésion un an avant chaque renouvellement.

Un troisième accord, annulant et remplaçant les précédents accords et en aménageant certaines dispositions, a été mis en place en 2008 pour une durée initiale de 5 ans, renouvelable annuellement

à l'expiration de cette période, avec faculté pour chaque partie de sortir de cet accord avec préavis d'un an. Le Conseil des Marchés Financiers a considéré que les clauses de cet accord caractérisent une action de concert entre les signataires.

Compte tenu de ces accords, l'action de concert telle que constatée par le Conseil des Marchés Financiers représente au 30 juin 2015 45,89 % du capital et 57,83 % des 48 361 935 droits de votes théoriques.

**PACTE DUTREIL**

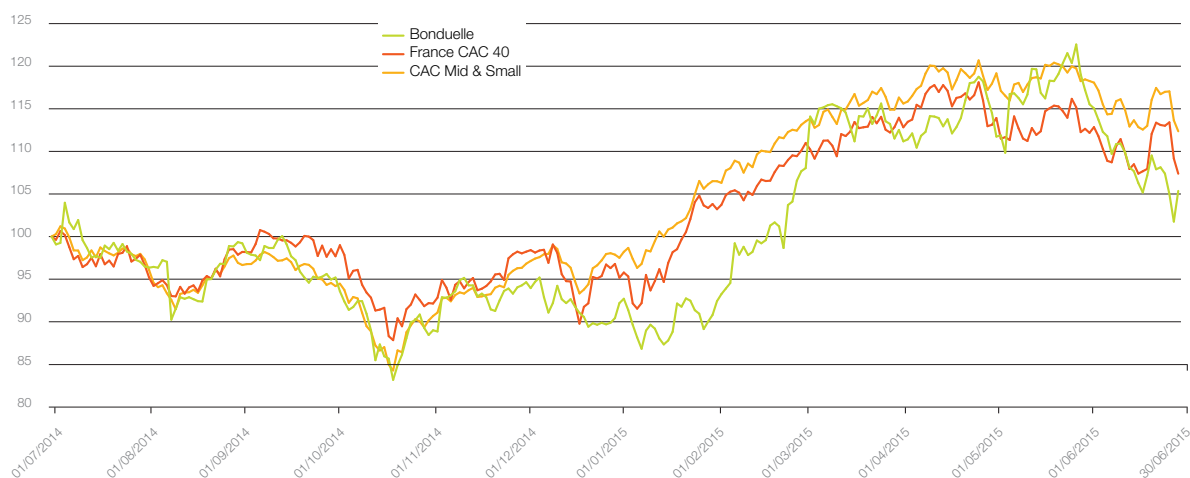
Bonduelle informe ses actionnaires que, dans le cadre de la loi Dutreil votée en 2003, Bonduelle SCA a pris un engagement collectif de conservation de la totalité des actions de sa filiale Bonduelle SAS pour une durée de 2 ans. Cet engagement collectif a été renouvelé en décembre 2013. Conformément à la loi, les actionnaires de Bonduelle SCA peuvent bénéficier de cet engagement collectif de conservation.

## 7.3 Action Bonduelle et dividendes

### 7.3.1 Évolution du cours de Bourse

#### ■ Évolution du titre Bonduelle par rapport aux indices CAC 40 et CAC Mid & Small

(base 100, juillet 2014)



#### ■ Données boursières \*

| Cours de l'action                                         | 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 |
|-----------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Plus haut (en euros)                                      | 18,72     | 20,44     | 22,78     | 26,52     |
| Plus bas (en euros)                                       | 14,71     | 16,38     | 17,17     | 18,-      |
| Dernier cours de l'exercice (en euros)                    | 16,60     | 18,36     | 21,41     | 22,80     |
| Capitalisation boursière au 30 juin (en millions d'euros) | 531,28    | 587,52    | 685,12    | 729,60    |
| Moyenne des échanges journaliers en euros                 | 431 668   | 304 697   | 330 184   | 257 382   |

Place de cotation : Euronext Paris  
 Marché : Euronext valeurs locales  
 Type : Compartiment B  
 Code ISIN : FR 0000063935  
 Code Reuters : BOND.PA

Code Bloomberg : BON FP  
 Titres en circulation : 32 000 000  
 Indices : CAC Mid & Small, CAC All Shares, CAC All Tradable  
 Éligible : SRD long only

\* Retraitées de la division du nominal.

**Action Bonduelle et dividendes**

## 7.3.2 Dividendes

Nous vous informons que les dividendes mis en distribution au cours des 5 derniers exercices sont les suivants :

|                                                                  | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 | 2012-2013 | 2013-2014 |
|------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Dividende par action (éligible à la réfaction) <i>(en euros)</i> | 1,50      | 1,50      | 1,50      | 0,375 *   | 0,375     |
| Montant global du dividende versé <i>(en milliers d'euros)</i>   | 12 000 ** | 12 000 ** | 12 000 ** | 12 000 ** | 12 000 ** |

\* Il a été décidé une division par quatre du nominal des actions qui est passé de 7 euros à 1,75 euro le 28 mars 2013.

\*\* Ce montant inclut le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

La société distribuera de façon constante une fraction limitée de son bénéfice net favorisant ainsi le financement de ses investissements et de sa croissance externe.



## 7.4 Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 3 décembre 2015. L'avis de réunion sera publié au BALO du 26 octobre 2015.

### 7.4.1 Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 31 août 2015

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 1 572 218 titres représentant 4,91 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 10 735 ;
- opérations de croissance externe : 381 828 ;
- couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 348 791 ;
- couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 830 864 ;
- annulation : 0.

### 7.4.2 Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée Générale du 3 décembre 2015
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital (soit 3 200 000 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 1 572 218 (soit 4,91 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être

achetées sera de 1 627 782 actions (soit 5,09 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

- **Prix maximum d'achat** : 35 euros
- **Montant maximal du programme** : 112 000 000 euros
- **Modalités des rachats** : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur

- **Objectifs** :
  - assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Bonduelle par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
  - conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
  - assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
  - assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
  - procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 décembre 2013 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 3 décembre 2015 soit jusqu'au 2 juin 2017.

La présente publication est disponible sur le site de la société [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com), ainsi qu'auprès de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE – Service aux émetteurs – BP 81236, 32, rue du Champ de Tir, 44312 Nantes Cedex 03, assurant le service titres de notre société, pour toute personne en faisant la demande.

Elle est également intégrée au document de référence.

Pour toute information :  
[finance@bonduelle.com](mailto:finance@bonduelle.com)  
 Tél. : (33) 03 20 43 60 60

## 7.5 Renseignements de caractère général concernant la société

### Dénomination sociale

Bonduelle

### Siège social

« La Woestyne »

59173 – Renescure

Tél. : +33 (0)3 28 42 60 60

### Siège administratif

rue Nicolas Appert

BP 30173

59653 – Villeneuve-d'Ascq

### Forme juridique

Bonduelle est une société en commandite par actions, de nationalité française, régie par le Code de commerce.

### Date de constitution et durée

La société a été constituée le 19 janvier 1972 pour une durée de 99 ans qui prendra fin le 18 janvier 2071, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

### Numéro d'identification

La société est inscrite au registre du commerce et des sociétés de DUNKERQUE sous le numéro 447 250 044.

Code APE : 6420 Z

### Exercice social

Du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de chaque année.

### Objet social (article 2 des Statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la propriété et la gestion de toutes valeurs mobilières et droits sociaux émis par toutes les sociétés françaises ou étrangères ;
- tous investissements financiers et industriels ;
- l'administration d'entreprises ; et
- plus généralement, toutes opérations de toute nature susceptibles de contribuer à son développement.

La société peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et/ou contribuent à sa réalisation.

### Documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices

Les Statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social et au siège administratif.

### Répartition statutaire des bénéfices (article 25 des Statuts)

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice écoulé, le cas échéant les comptes consolidés, et constate l'existence de bénéfices distribuables.

Dans la limite de son résultat distribuable, la société verse à l'Associé commandité une somme égale à 1 % du résultat net de l'exercice.

Si le résultat distribuable d'un exercice ne permet pas le versement de tout ou partie de la quote-part du résultat revenant à l'Associé commandité telle que définie ci-dessus, celle-ci sera cumulative et le solde impayé sera reporté sur le ou les exercices ultérieurs jusqu'à apurement complet.

Les sommes dues à l'Associé commandité seront versées aux époques et lieux désignés par la Gérance dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

Après versement des sommes revenant à l'Associé commandité, le solde du bénéfice distribuable revient aux actionnaires. Son affectation est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition de l'Associé commandité.

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions, dans les conditions fixées par la loi.

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale peut décider le prélèvement sur le solde des résultats revenant aux actionnaires des sommes qu'elle juge convenable de reporter à nouveau au profit des actionnaires ou d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, non productifs d'intérêts, sur lesquels les associés commandités n'ont, en cette qualité, aucun droit.

Sur proposition de l'Associé commandité, ce ou ces fonds de réserve peuvent, sur décision de l'Assemblée Ordinaire, être distribués aux actionnaires ou affectés à l'amortissement total ou partiel des actions. Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les actions anciennes à l'exception du droit au remboursement du capital.

Ce ou ces fonds de réserve peuvent également être incorporés au capital.

Les dividendes sont mis en paiement aux époques et lieux désignés par la Gérance dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, sous réserve de la prolongation de ce délai par justice.

## Assemblées Générales (article 23 des Statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Leur réunion a lieu au siège social ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné, à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Peuvent également assister aux Assemblées toutes personnes invitées par la Gérance ou par le Président du Conseil de Surveillance.

L'Associé commandité est représenté par l'un de ses représentants légaux ou par toute personne, actionnaire ou non, mandatée par l'un de ceux-ci.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque la Gérance décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée Générale.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, à son défaut, par le Vice-président de ce conseil ou, encore à défaut, par la Gérance.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, statuant dans les conditions prévues par la loi, exercent leurs fonctions conformément à celle-ci.

Sauf pour la nomination et la révocation des membres du Conseil de Surveillance, la nomination et la révocation des Commissaires aux Comptes et l'approbation des conventions soumises à autorisation, aucune décision des Assemblées n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par écrit par l'Associé commandité au plus tard à la clôture de l'Assemblée ayant voté la décision en cause.

La Gérance de la société a tous pouvoirs pour constater cette approbation ; elle annexe le document la comportant au procès-verbal de l'Assemblée concernée.

## Répartition du capital – Franchissement de seuils statutaires (article 11 des Statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 2 % ou 4 % du capital ou des droits de vote, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient. Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social.

Pour plus d'informations sur la répartition du capital : se reporter au tableau 1.1.9 « Répartition du capital et des droits de vote ».

## Droit de vote double (article 12 des Statuts)

Les titulaires d'actions nominatives entièrement libérées, inscrites à leur nom depuis plus de trois ans bénéficieront d'un droit de vote double. Ce droit de vote double s'appliquera à l'occasion de toutes les Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires.

Par ailleurs, les dispositions légales concernant le droit de vote double sont rappelées ci-après :

- en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double peut être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées

**Renseignements de caractère général concernant la société**

gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. (article L. 225-123 du Code de commerce) ;

- toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double attribué en application de l'article L. 225-123. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai mentionné au premier alinéa de l'article L. 225-123. Il en est de même, sauf stipulation contraire des Statuts de la société ayant attribué le droit de vote double, en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les Statuts de celles-ci l'ont institué. (article L. 225-124 du Code de commerce).

## Répartition des droits de vote entre usufruitier et nu propriétaire (article 12 des Statuts)

Les Statuts prévoient actuellement sauf convention contraire notifiée à la société, en cas de démembrement de la propriété des actions, le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions collectives relatives à l'affectation des bénéfices de la société pour lesquelles il appartient à l'usufruitier.

Cependant, les titulaires d'actions dont la propriété est démembrée peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux Assemblées Générales. Dans ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la société par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au siège social à l'attention de la Gérance, la société étant tenue de respecter cette convention pour toute décision collective qui interviendrait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, la mention de la poste faisant foi de la date de première présentation.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, le nu-propriétaire a le droit de participer à toutes les décisions collectives d'associés.

## Obligation de séquestre par l'Associé commandité (article 14-3 des Statuts)

Sauf à perdre automatiquement et de plein droit sa qualité d'Associé commandité, « Pierre et Benoît Bonduelle SAS » doit maintenir dans ses Statuts les clauses, dans leur rédaction initiale ou dans toute nouvelle rédaction qui pourra être approuvée par le Conseil de Surveillance de la présente société statuant à la majorité des trois

quarts des voix des membres présents ou représentés, stipulant que :

- chaque associé de « Pierre et Benoît Bonduelle SAS » doit avoir effectué ou fait effectuer pour son compte un dépôt d'actions de Bonduelle (SCA). Ce dépôt sera réalisé par une inscription des titres sous forme nominative et apposition d'une mention particulière dans les registres du teneur des comptes de titres de la société. Il sera matérialisé par une convention de séquestre conclue entre l'Associé commandité et chaque déposant ;
- les dépôts effectués par l'ensemble des associés de « Pierre et Benoît Bonduelle SAS » ou pour leur compte doivent porter ensemble sur au moins 1 520 000 droits démembrés d'actions de la société. Par droits démembrés, il est ici entendu, soit l'usufruit, soit la nue-propriété, soit l'usufruit et la nue-propriété incorporés dans les actions dont le déposant a la pleine propriété.

Les dépôts sont faits pour une durée minimum irrévocable expirant le 31 décembre 2005. Passé cette date, chaque déposant ne pourra libérer du dépôt, au cours de chaque année civile, qu'au maximum 10 % du nombre de droits démembrés figurant au crédit de son compte dépôt au 31 décembre 2005.

Tout associé pourra, à tout moment, effectuer ou faire effectuer un dépôt en remplacement du dépôt effectué par l'un d'entre eux.

Tout mouvement sur ces droits sera notifié sans délai à l'Associé commandité, la date retenue sera celle de l'inscription dans les registres du teneur de compte.

Dès lors que le nombre total de droits démembrés déposé sera inférieur, pendant une période continue de plus de trois mois, de moitié à la quantité ci-dessus, « Pierre et Benoît Bonduelle SAS » perdra automatiquement et de plein droit sa qualité d'Associé commandité de la présente société, sous réserve de ce qui est dit ci-après en cas de variation du nombre d'actions.

En cas de variation du nombre d'actions pour quelque cause que ce soit, le nombre de titres déposés ne sera pas modifié. Toutefois, en cas de réduction de capital pour cause de perte par réduction du nombre total d'actions, ou de remboursement au profit de tous les actionnaires, ou en cas de regroupement d'actions, le nombre d'actions faisant l'objet de l'obligation de dépôt sera réduit au prorata.

Toutefois, ne feront pas perdre à cette société sa qualité d'Associé commandité, même si elles sont décidées sans agrément du Conseil de Surveillance de la présente société, les modifications des clauses ci-dessus visées qui résulteraient d'une disposition légale ou réglementaire impérative ou d'une décision de Justice.

Les dépôts visés ci-dessus pourront être faits par :

- soit l'associé lui-même ;
- soit toute autre personne physique ou morale acceptant de déposer pour son compte.

Les titulaires des titres et droits déposés conserveront les droits de vote et les droits financiers qui leur sont attachés.

## Identification des titres au porteur (article 9 des Statuts)

La société est autorisée à faire usage des dispositions prévues par les articles L. 228-2 et L. 228-3 du Code de commerce sur les sociétés commerciales en matière d'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires.

## Gérance (article 15 des Statuts)

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés commandités ou étrangers à la société. Dans le cas de plusieurs gérants, toute disposition des présents Statuts visant le « gérant » s'applique à chacun d'eux, qui peuvent agir ensemble ou séparément.

Le gérant peut être une personne physique ou une personne morale y compris l'Associé commandité lui-même.

Les fonctions du ou des gérants personnes physiques ont une durée de trois exercices qui expirent à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes du 2<sup>e</sup> exercice suivant celui au cours duquel est intervenue la désignation de gérant. Les fonctions du ou des gérants personnes morales ont une durée indéterminée.

Au cours de l'existence de la société, la nomination du ou des gérants est de la compétence exclusive de l'Associé commandité.

Les fonctions du gérant prennent fin par le décès, l'incapacité, l'interdiction, le redressement ou la liquidation judiciaire, la révocation, la démission ou le dépassement de l'âge de 75 ans.

La société n'est pas dissoute en cas de cessation des fonctions d'un gérant pour quelque cause que ce soit.

Le gérant qui démissionne doit prévenir l'Associé commandité et le Conseil de Surveillance six mois au moins à l'avance, par lettre recommandée, ceci sauf réduction de ce délai accordée par l'Associé commandité après avoir recueilli l'avis motivé du Conseil de Surveillance.

La révocation de tout gérant est prononcée par l'Associé commandité.

## Pouvoirs de la Gérance (article 16 des Statuts)

### RAPPORTS AVEC LES TIERS

La Gérance est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Elle les exerce dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées Générales d'actionnaires.

### RAPPORTS ENTRE LES ASSOCIÉS

Dans les rapports entre les associés, la Gérance détient les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes de gestion dans l'intérêt de la société et dans le respect des pouvoirs attribués par les présents Statuts à l'Associé commandité à l'article « Responsabilité et pouvoirs de l'Associé commandité » et au Conseil de Surveillance à l'article « Pouvoirs du Conseil de Surveillance ».

### DÉLÉGATIONS

La Gérance peut procéder, sous sa responsabilité, à toutes délégations de pouvoirs qu'elle juge nécessaire au bon fonctionnement de la société et de son groupe.

Elle peut procéder, avec l'accord de l'Associé commandité, à une délégation générale, comportant ou non des limitations, à un ou plusieurs cadres de la société qui prennent alors le titre de Directeur général.

## Rémunération de la Gérance (article 17 des Statuts)

La rémunération statutaire annuelle brute de la Gérance est composée de deux éléments :

- une rémunération égale à 1,5 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent ;
- une rémunération complémentaire égale à 1 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice précédent, dès lors que celui-ci est supérieur à 1,5 % du chiffre d'affaires net consolidé.

Elle est payable par mensualités d'égal montant.

Cette rémunération est répartie entre les gérants par parts égales, sauf accord contraire entre eux.

Toutefois, si un ou plusieurs gérants sont des personnes morales, l'intégralité de la rémunération sera versée à ce seul ou à ces seuls gérants personnes morales par parts égales sauf accord contraire entre eux.

Toute rémunération supplémentaire de la Gérance doit être décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire avec l'accord de l'Associé commandité.

## Conseil de Surveillance (article 18 des Statuts)

La société est dotée d'un Conseil de Surveillance composé de 3 à 18 membres, choisis parmi les actionnaires n'ayant ni la qualité d'Associé commandité, ni celle de représentant légal de l'Associé commandité, ni celle de dirigeant de Pierre et Benoît Bonduelle SAS.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être des personnes physiques ou morales.



**Renseignements de caractère général concernant la société**

Les personnes morales doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était membre du Conseil de Surveillance en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés ou leurs mandats renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. L'Associé commandité peut, à tout moment, proposer la nomination d'un ou plusieurs nouveaux membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est renouvelé par tiers tous les trois ans au cours d'une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle. Toute nomination, qu'elle intervienne au titre du remplacement d'un membre du Conseil de Surveillance ou non, est faite jusqu'au prochain renouvellement du Conseil de Surveillance relatif au mandat en question.

Nul ne peut être nommé membre du Conseil de Surveillance si, ayant dépassé l'âge de 75 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres ayant dépassé cet âge.

Les membres du Conseil de Surveillance ne sont révocables par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire que sur proposition faite pour juste motif conjointement par l'Associé commandité et le Conseil de Surveillance.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance, ce dernier peut pourvoir au remplacement à titre provisoire, dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance.

Toutefois, s'il ne reste pas plus de deux membres du Conseil de Surveillance en fonction, le ou les membres en fonction, ou, à défaut, le gérant ou le ou les Commissaires aux Comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

## Délibération du Conseil de Surveillance (article 19 des Statuts)

Le Conseil de Surveillance nomme, parmi ses membres, un Président, personne physique et un Vice-président.

Il désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors de son sein.

En cas d'absence du Président, le Vice-président remplit ses fonctions.

Le Conseil de Surveillance se réunit sur convocation de son Président ou de la Gérance aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins deux fois par an, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les convocations sont faites par tous moyens établissant preuve en matière commerciale, 7 jours ouvrables au moins avant la réunion. Ce délai peut être réduit avec l'accord unanime du Président du Conseil de Surveillance ou du Vice-président, de l'Associé commandité et du gérant.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut donner, par tous moyens établissant preuve en matière commerciale, mandat à l'un de ses collègues pour le représenter à une séance du conseil. Chaque membre ne peut disposer au cours d'une même séance, que d'une seule procuration. Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale membre du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Toutefois, le Conseil de Surveillance approuve ou refuse toute proposition de nouvelle rédaction de certaines clauses des Statuts de l'Associé commandité à la majorité des trois-quarts de ses membres présents ou représentés et ce, conformément aux stipulations de l'article « responsabilité et pouvoirs de l'Associé commandité ».

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions fixées par la législation et la réglementation applicable aux sociétés anonymes.

Le gérant doit être convoqué et peut assister aux séances du Conseil de Surveillance, mais sans voix délibérative.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial paraphé, et signés par le Président et le secrétaire.

## Pouvoirs du Conseil de Surveillance (article 20 des Statuts)

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société. Il dispose, à cet effet, des mêmes pouvoirs que les Commissaires aux Comptes et est saisi, en même temps que ceux-ci, des mêmes documents. De plus la Gérance doit lui remettre, au moins une fois l'an, un rapport détaillé sur l'activité de la société.

Le Conseil de Surveillance peut émettre des avis auprès de la Gérance sur toutes questions d'intérêt général pour le Groupe Bonduelle et sur la proposition d'affectation du bénéfice à l'Assemblée Générale.

Le Conseil de Surveillance approuve ou refuse toute proposition de nouvelle rédaction de certaines clauses des Statuts de l'Associé commandité et ce, conformément aux stipulations de l'article « responsabilité et pouvoirs de l'Associé commandité ».

Le Conseil de Surveillance fait chaque année à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires un rapport dans lequel il signale, s'il y a lieu, les irrégularités et inexactitudes relevées dans les comptes de l'exercice et commente la gestion de la société.

Ce rapport est mis, ainsi que les autres documents prévus par la loi, à la disposition des actionnaires qui peuvent en prendre connaissance au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée Générale.

Le Conseil de Surveillance peut convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires toutes les fois qu'il le juge convenable.

Les fonctions du Conseil de Surveillance n'entraînent aucune immixtion dans la Gérance, ni aucune responsabilité à raison des actes de la gestion et de leurs résultats.

## Rémunération du Conseil de Surveillance (article 21 des Statuts)

Il peut être alloué au Conseil de Surveillance, sur proposition de l'Associé commandité, une rémunération annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est déterminé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et demeure maintenu jusqu'à décision contraire de cette Assemblée.

Le conseil répartit ces jetons de présence entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables.

## Modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires peuvent être modifiés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

## Historique du groupe

### 1853-1926

#### LES ORIGINES : LA NAISSANCE D'UNE LÉGENDE

L'entreprise a deux fondateurs : Louis Bonduelle-Dalle (1802-1880) et Louis Lesaffre-Roussel (1802-1869). Tous deux sont issus d'une famille du Nord d'origine paysanne.

En 1853, les deux hommes décident de créer une distillerie de grains et de genièvre à Marquette-lez-Lille.

En 1862, ils achètent une ferme située à Renescure qui sera transformée en distillerie d'alcools de grains.

### 1926-1946

#### LES DÉBUTS DE LA CONSERVERIE

En 1926, une première batteuse à pois et des autoclaves sont installés dans la ferme familiale de la Woestyne.

Bonduelle met en boîte 20 hectares de petits pois, ce qui correspond à une production d'environ 120 tonnes par an.

Dès 1936, l'exploitation agricole est portée à 230 hectares et la conserverie s'agrandit sensiblement.

### 1947-1962

#### DE L'ARTISANAT À L'INDUSTRIE : UNE MARQUE À L'ÉCOUTE DES CONSOMMATEURS

Au lendemain de la guerre, les affaires reprennent vite. La société Bonduelle s'affranchit du réseau commercial d'un confrère, La Rochefortaise qui assurait jusque-là la commercialisation de ses produits, et lance sa propre marque.

En 1957, Bonduelle décide de mettre en boîte un mélange de petits pois et de carottes. Cette grande première dans l'univers de la conserve va asseoir la réussite commerciale de l'entreprise.

### 1963-1974

#### UNE PÉRIODE DE FORTE EXPANSION

En 1968, une nouvelle prouesse technologique est réalisée : la surgélation des légumes qui va connaître par la suite un énorme succès.

Fin des années soixante et début des années soixante-dix, des filiales européennes sont créées : 1969, l'Allemagne, 1972, l'Italie et 1973, l'Angleterre, d'autres pays suivront.

Ainsi en 1973, Bonduelle réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires à l'export.

### 1975-1984

#### L'ÈRE DU REDÉPLOIEMENT : AU-DELÀ DE LA PICARDIE

Bonduelle entreprend des projets de développement qui l'amènent à s'implanter dans le Sud-Ouest, l'Oise, puis la Belgique.

Cette extension géographique conduit l'entreprise à investir dans deux nouveaux domaines : le maïs et les champignons.

En 1980, Bonduelle se porte acquéreur de Marie-Thumas, principal conserveur belge de légumes, et marque leader et centenaire sur ce marché.

En 1983, sa capacité de production est optimisée : 350 000 tonnes de conserves et 9 000 tonnes de surgelés. Sa position de leader européen en légumes transformés est bien solide !

### 1985-1993

#### À LA CONQUÊTE DE L'EUROPE

Création d'une filiale espagnole en 1986, en 1988, c'est le tour du Portugal.

Fin 1989, Bonduelle acquiert Cassegrain.

La conquête de l'Est est engagée : l'ex-RDA, la République Tchèque, puis bientôt la Pologne en 1992 rejoignent le large club des pays où sont vendus des produits Bonduelle.

En 1986, les usines de Renescure et de Bordères obtiennent la certification ISO 9002, les autres sites industriels du groupe suivront rapidement.



## Renseignements de caractère général concernant la société

**1994-1999****LA CROISSANCE**

En 1995, la marque opte pour une identité visuelle symbole de renouveau : un soleil rayonnant et une frange de verdure, évoquant la nature, le plaisir et le bien-être.

Après l'ouverture d'une filiale commerciale au Brésil en 1994, c'est l'Argentine qui découvre les produits en 1996.

Bonduelle élargit son savoir-faire à une nouvelle technologie : le légume frais élaboré. Une participation majoritaire est prise dans Salade Minute.

En 1998, lancement de la marque Bonduelle en frais en France et signature d'un accord de partenariat avec Cielo e Campo, le numéro 2 de la 4<sup>e</sup> gamme en Italie. En juin 1999, les légumes 4<sup>e</sup> gamme à la marque Bonduelle feront leur apparition dans les linéaires italiens.

Au printemps 1998 le groupe est introduit en au second marché de la Bourse de Paris.

En novembre 1999, Bonduelle participe à la restructuration de la profession des conserveurs de légumes en France et reprend les actifs d'Avril/Cirio France (Marques De Distributeurs en France).

Pour développer son image, en octobre 1999, Bonduelle décide de construire un multicoque et choisit le skipper breton Jean Le Cam pour se lancer dans la voile, univers aux valeurs en phase avec celles de Bonduelle : naturalité, bien-être, technologie, dynamisme.

**2000 À 2012****CROISSANCE ET ÉVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE  
DU GROUPE****2000**

- Organisation du groupe en fédération de filiales ;
- Prise de contrôle de Cielo e Campo (Frais, Italie), déjà partenaire depuis 1998 ;
- Création de Bonduelle Frische (Frais, Allemagne).

**2001**

- Rachat de Frudesa et de son usine de surgelés de Benimodo (Espagne) ;
- Fusion Cielo e Campo/Ortobell (n° 1 italien du Frais) qui apporte ses 2 usines de San Paolo d'Argon (Bergame) et Battipaglia en construction (Salerno).

**2003**

- Rachat de Vita, leader du marché du légume frais 4<sup>e</sup> gamme en Allemagne et de ses usines de Reutlingen et de Wanzleben ;
- 150<sup>e</sup> anniversaire ;
- Acquisition de l'usine de Békéscsaba en Hongrie ;
- Acquisition de Michel Caugant – Création d'une 6<sup>e</sup> filiale ;
- Sponsoring sportif : lancement du programme de construction d'un monocoque dans l'optique de participer, en 2004, au Vendée Globe Challenge.

**2004**

- Démarrage de l'usine de Novotitarovskaya en Russie.

**2005-2006**

Bonduelle Surgelé International (BSI), la filiale du Groupe Bonduelle spécialisée dans le légume surgelé en Europe fait l'acquisition des activités de surgelé (hors crèmes glacées) d'Unilever en Espagne.

**2006-2007****À LA CONQUÊTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD**

Le Groupe Bonduelle a acquis, en juin 2006, une participation minoritaire chez son confrère Aliments Carrière, leader canadien des légumes en conserves et des légumes surgelés avec plus de 70 % de parts de marché.

La société privée Aliments Carrière, forte de 985 collaborateurs, et dont le siège social est installé à Saint-Denis de Richelieu, au Québec, exploite 7 usines de transformation de légumes dont 4 sont situées au Québec et 3 en Ontario.

Dès juillet 2006, profitant d'un euro fort, Bonduelle a augmenté sa participation minoritaire chez Aliments Carrière à 23 % du capital de cette société.

**2007-2008**

Le 12 juillet 2007, le Groupe Bonduelle a pris le contrôle à 100 % du leader canadien des légumes en conserve et surgelé. Cette acquisition permet au Groupe Bonduelle de s'implanter durablement sur le continent nord-américain.

**2008-2009**

Le 15 septembre 2008, rapprochement avec la société Gelagri, filiale du groupe coopératif Triskalia, visant la mise en commun de leurs activités industrielles et commerciales dans le surgelé à la marque de distributeur en Europe.

Le nouvel ensemble constitué, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2009, est détenu à 35,5 % par Bonduelle.

Novembre 2008, acquisition de la société belge de production et de commercialisation de conserves La Corbeille, spécialisée dans les marques de distributeurs en Europe du Nord.

**2009-2010****BONDUELLE, LEADER EUROPÉEN DU CHAMPIGNON TRANSFORMÉ****Acquisition de France Champignon**

Le groupe a procédé sur l'exercice à l'acquisition du groupe France Champignon.

Le groupe France Champignon est leader européen du champignon transformé (environ 200 millions d'euros de chiffre d'affaires).

France Champignon produit et commercialise des champignons sous toutes les formes (conserves, frais, pasteurisés ou déshydratés) et de toute nature (champignons de Paris et champignons sylvestres) en Europe.

## 2010-2011

### DÉPLOIEMENT AU BRÉSIL, PARTENARIAT EN SURGELÉ

#### *Implantation industrielle et développement commercial au Brésil*

Le groupe est présent au Brésil depuis le milieu des années 1990 tant en conserve qu'en surgelé sur la base essentiellement de produits importés et dispose de positions commerciales fortes et d'une notoriété importante.

L'implantation industrielle, effective en septembre 2010, comprend la construction d'une unité de production de conserves, principalement en pois et maïs, dans la région de Brasilia. Cette zone bénéficie de conditions climatologiques favorables permettant d'envisager des productions sur une période étendue de l'année, réduisant ainsi les capitaux nécessaires (outil de production et portage des stocks).

La commercialisation des produits locaux a démarré en novembre 2010, la production ayant elle commencé en septembre 2010.

#### *Bonduelle et Ardo créent une joint-venture industrielle en Espagne*

Le Groupe Bonduelle a annoncé le 6 avril 2011 la création d'une joint-venture industrielle en Espagne à parité avec le leader européen du légume surgelé Ardo. Conjointement, le groupe a annoncé céder ses marques Frudesa et Salto en Espagne à Lion Capital, alors propriétaire de la marque Findus (hors Italie).

Ces deux opérations sont devenues effectives au 1<sup>er</sup> juillet 2011 et ont pour objectif de favoriser la consolidation du marché surgelé.

Engagée par Bonduelle avec la mise en œuvre d'une première joint-venture avec le groupe Coopératif Triskalia dans Gelagri en 2009, cette consolidation se poursuit avec cette deuxième opération qui améliorera la compétitivité de l'usine de Benimodo, apportée à la joint-venture.

## 2011-2012

### 3 ACQUISITIONS QUI ACCENTUENT L'INTERNATIONALISATION DU GROUPE

Le groupe annoncé au 2<sup>e</sup> semestre de l'exercice 2011-2012 trois acquisitions en Hongrie, Russie et États-Unis.

En Hongrie et en Russie, les acquisitions des actifs industriels de Kelet-Food et des actifs commerciaux et agro-industriels de Cecab permettent de sécuriser l'approvisionnement des marchés à forte croissance en Europe centrale et orientale, en y renforçant la présence commerciale du groupe.

Aux États-Unis, l'acquisition des actifs surgelés d'Allens permet à la Filiale Bonduelle Amérique du Nord d'accentuer sa présence aux États-Unis et de devenir un acteur de référence dans cette technologie en Amérique du Nord.

## 2012 À AUJOURD'HUI

### VEGEGO! UNE AMBITION POUR 2025

En 2012, Bonduelle a initié une nouvelle phase de son développement et défini une vision pour le groupe en 2025. Une démarche impliquant d'une part les actionnaires familiaux, et d'autre part les membres du Comité Exécutif – 300 managers et des experts extérieurs au groupe – a abouti fin 2012 au lancement du projet VegeGo!.

Programme visionnaire et fédérateur, VegeGo! a pour ambition de faire du Groupe Bonduelle « Le référent mondial qui assure le bien-vivre par l'alimentation végétale », assumant pleinement ses responsabilités vis-à-vis de ses actionnaires, ses collaborateurs, ses partenaires, ses clients et l'environnement.

Organisé depuis 2013 en *business units* dédiées chacune à un couple technologie/géographie, le groupe favorise ainsi l'autonomie et l'agilité des entités opérationnelles en charge de l'exécution de la stratégie de développement.

## 2012-2015

### ACTIVITÉS ET RENTABILITÉS RECORDS

Désormais internationalisé à raison d'un tiers de ses ventes en France, un tiers en Europe hors de France et un tiers hors Europe, Bonduelle marque en 2012-2013 ses 160 ans d'histoire agro-industrielle et 15 ans de présence sur les marchés financiers par un record historique de son chiffre d'affaires et de sa rentabilité opérationnelle courante, performance qu'il surpasse durant l'exercice 2013-2014 à taux de change constants et à nouveau en 2014-2015 tant à taux de change courants que constants confortant ainsi les objectifs VegeGo!.



# 8

## Informations complémentaires

### 8.1 Responsable du document de référence et du rapport financier annuel 234

|                                       |     |
|---------------------------------------|-----|
| Personne responsable des informations | 234 |
| Attestation du responsable            | 234 |

### 8.2 Contrôleurs légaux 235

### 8.3 Documents accessibles aux actionnaires et au public 236

|                                           |     |
|-------------------------------------------|-----|
| Contact                                   | 236 |
| Calendrier des communications financières | 236 |

### 8.4 Tables de concordance 237

|                                                                                                                                                                 |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Table de concordance du document de référence                                                                                                                   | 237 |
| Table de concordance du rapport financier annuel                                                                                                                | 239 |
| Table de concordance du rapport de gestion                                                                                                                      | 240 |
| Table de concordance du rapport de Responsabilité sociétale d'entreprise avec <i>Global Reporting Initiative GRI G4 Content Index</i> et article 225 Grenelle 2 | 242 |

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme 

## 8.1 Responsable du document de référence et du rapport financier annuel

### Personne responsable des informations

Le Gérant : La société « Pierre et Benoît Bonduelle SAS » dont le siège statutaire est fixé à Renescure (59173) – Lieu-dit « la Woestyne », représentée par son Président, Monsieur Christophe Bonduelle.

### Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport de la Gérance dont les différentes rubriques sont mentionnées dans la table de concordance figurant pages 240 à 241 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 177 à 178.

En application de l'article 28 du règlement européen 809/2004 les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

- le rapport des cabinets Mazars et Deloitte & Associés sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2014 ainsi que les comptes historiques correspondants figurent dans le rapport financier inclus dans le document de référence n° D. 14-1001, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 octobre 2014 ;
- le rapport des cabinets Mazars et Deloitte & Associés sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 30 juin 2013 ainsi que les comptes historiques correspondants figurent dans le rapport financier inclus dans le document de référence n° D. 13-0995, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 octobre 2013.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Le 20 octobre 2015

Le Gérant

**La société Pierre et Benoît Bonduelle SAS**

*Représentée par son Président, M. Christophe Bonduelle*

## 8.2 Contrôleurs légaux

La loi française a institué un contrôle légal de caractère permanent par deux Commissaires aux Comptes indépendants. La vérification de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des comptes constitue l'objectif principal de ce contrôle.

Les Commissaires aux Comptes sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de six exercices et sont rééligibles.

Bonduelle SCA a pour Commissaires aux Comptes :

### **Mazars**

Représenté par M. Jean-Maurice EL NOUCHI, 61 rue Henri Regnault – 92400 COURBEVOIE

Suppléant : M. Jérôme DEPASTORS, 61 rue Henri Regnault – 92075 PARIS LA DÉFENSE

### **Deloitte & Associés**

Représenté par M. Gérard BADIN, 67 rue de Luxembourg – 59777 EURALILLE

Suppléant : BEAS, 7/9 Villa Houssay – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Il n'existe ni dépendance juridique, ni dépendance économique entre eux.

Nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 décembre 2012, leur mandat se poursuivra jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018.

## 8.3 Documents accessibles aux actionnaires et au public

Plusieurs sources d'information sont mises à la disposition des actionnaires et du public. Le rapport d'activité et de développement durable, édité en français et en anglais, commente les événements qui ont marqué l'exercice, explique la stratégie du groupe et permet une présentation détaillée de l'activité de chacune des filiales. Il renseigne également sur les activités menées dans le cadre de la responsabilité sociale et environnementale. Ces supports et le document de référence, qui présente l'ensemble des états financiers annuels, sont consultables et téléchargeables sur l'espace « Investisseurs » de [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com). Ce site Internet donne également une information en temps réel sur le cours de l'action. Il permet un accès à l'ensemble des données portant sur l'actualité du groupe.

Depuis 1998, une lettre d'information annuelle reprend les principales informations financières, fait un point sur l'actualité récente du groupe et sur la vie des filiales, en présentant notamment les derniers lancements de produits. Elle est envoyée à l'ensemble des actionnaires au porteur et inscrits au nominatif répertoriés lors du dernier recensement. Cette lettre est téléchargeable en versions française et anglaise sur l'espace « Investisseurs » du site Internet de Bonduelle.

La Direction de l'entreprise rencontre par ailleurs des investisseurs à l'occasion de réunions d'information ou de présentations individuelles, tant en France qu'à l'étranger.

### Calendrier des communications financières

#### ● Pour l'exercice 2014-2015

|            |                             |
|------------|-----------------------------|
| 03/12/2015 | Assemblée Générale annuelle |
|------------|-----------------------------|

#### ● Pour l'exercice 2015-2016

|            |                                                 |
|------------|-------------------------------------------------|
| 05/11/2015 | Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre |
| 04/02/2016 | Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> semestre  |
| 01/03/2016 | Résultats du 1 <sup>er</sup> semestre           |
| 04/05/2016 | Chiffre d'affaires du 3 <sup>e</sup> trimestre  |
| 04/08/2016 | Chiffre d'affaires annuel                       |
| 04/10/2016 | Résultats annuels                               |
| 01/12/2016 | Assemblée Générale annuelle                     |

### Contact

Groupe Bonduelle  
Direction financière  
Rue Nicolas Appert – BP 30173  
59653 Villeneuve-d'Ascq Cedex  
France  
Tél. : +33 (0)3 20 43 60 60  
Fax : +33 (0)3 20 43 60 00  
Mail : [finance@bonduelle.com](mailto:finance@bonduelle.com)

En savoir plus : [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com)



## 8.4 Tables de concordance

### Table de concordance du document de référence

Selon règlement européen n° 809/2004

|                                                                             | N°<br>de pages           | N°<br>de chapitres |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------|
| <b>1. Personnes responsables</b>                                            |                          |                    |
| 1.1 Personne responsable des informations                                   | 234                      | 8                  |
| 1.2 Attestation du responsable                                              | 234                      | 8                  |
| <b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>                                    |                          |                    |
| 2.1 Noms et coordonnées                                                     | 235                      | 8                  |
| 2.2 Changement éventuel                                                     | N/A                      |                    |
| <b>3. Informations financières sélectionnées</b>                            |                          |                    |
| 3.1 Informations financières historiques                                    | 4-5                      | 1                  |
| 3.2 Informations financières intermédiaires                                 | N/A                      |                    |
| <b>4. Facteurs de risques</b>                                               | <b>120-123</b>           | <b>4</b>           |
| <b>5. Informations concernant l'émetteur</b>                                |                          |                    |
| 5.1 Histoire et évolution de la société                                     |                          |                    |
| 5.1.1 Raison sociale                                                        | 224                      | 7                  |
| 5.1.2 Enregistrement                                                        | 224                      | 7                  |
| 5.1.3 Date de création et durée                                             | 224                      | 7                  |
| 5.1.4 Siège social                                                          | 224                      | 7                  |
| 5.1.5 Historique du groupe                                                  | 229-231                  | 7                  |
| 5.2 Investissements                                                         |                          |                    |
| 5.2.1 Réalisés                                                              | 6-7, 46, 50, 54, 114-115 | 1, 2, 4            |
| 5.2.2 En cours                                                              | N/A                      |                    |
| 5.2.3 Programmés                                                            | 18                       | 1                  |
| <b>6. Aperçu des activités</b>                                              |                          |                    |
| 6.1 Principales activités                                                   |                          |                    |
| 6.1.1 Opérations et principales activités                                   | 9-10, 14-15, 17-19       | 1                  |
| 6.1.2 Nouveaux produits                                                     | 19-20                    | 1                  |
| 6.2 Principaux marchés                                                      | 11-13                    | 1                  |
| 6.3 Événements exceptionnels                                                | N/A                      |                    |
| 6.4 Dépendance                                                              | 122                      | 4                  |
| 6.5 Position concurrentielle                                                | 13                       | 1                  |
| <b>7. Organigramme</b>                                                      |                          |                    |
| 7.1 Description sommaire du groupe                                          | 16                       | 1                  |
| 7.2 Liste des filiales importantes                                          | 175-176                  | 5                  |
| <b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>                    |                          |                    |
| 8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées        | 149-150                  | 5                  |
| 8.2 Questions environnementales                                             | 26, 40-60                | 2                  |
| <b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>                  |                          |                    |
| 9.1 Situation financière                                                    | 6, 114-115               | 1, 4               |
| 9.2 Résultat d'exploitation                                                 | 6, 114-115               | 1, 4               |
| 9.2.1 Facteurs importants                                                   | 114-115                  | 4                  |
| 9.2.2 Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets | 114                      | 4                  |
| 9.2.3 Influences extérieures                                                | 114-116                  | 4                  |
| <b>10. Trésorerie et capitaux</b>                                           |                          |                    |
| 10.1 Informations sur les capitaux                                          | 115                      | 4                  |
| 10.2 Flux de trésorerie                                                     | 115                      | 4                  |
| 10.3 Conditions de financement                                              | 114-115, 161-165         | 4, 5               |
| 10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux                              | N/A                      |                    |
| 10.5 Sources de financement                                                 | 185-189                  | 5                  |

N/A : Non applicable

## Tables de concordance

|                                                                                                                      | N°<br>de pages                  | N°<br>de chapitres |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------|
| <b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>                                                           | <b>9, 19-20, 28, 43-44, 115</b> | <b>1, 2, 4</b>     |
| <b>12. Informations sur les tendances</b>                                                                            |                                 |                    |
| 12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice                                                         | 7, 118                          | 1, 4               |
| 12.2 Événement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives                                               | 118                             | 4                  |
| <b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>                                                                     | <b>N/A</b>                      |                    |
| <b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale</b>                           |                                 |                    |
| 14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de Direction de la société                  | 94-103                          | 3                  |
| 14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de la direction générale            | 103                             | 3                  |
| <b>15. Rémunérations et avantages</b>                                                                                |                                 |                    |
| 15.1 Rémunération versée et avantages en nature                                                                      | 194-198                         | 6                  |
| 15.2 Provisions pour retraites et autres                                                                             | 173-174                         | 5                  |
| <b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction</b>                                               |                                 |                    |
| 16.1 Date d'expiration des mandats                                                                                   | 98-100                          | 3                  |
| 16.2 Contrats de service                                                                                             | 103                             | 3                  |
| 16.3 Informations sur les comités d'audit et de rémunération                                                         | 95, 97, 106-107                 | 3                  |
| 16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur                                                    | 105                             | 3                  |
| <b>17. Salariés</b>                                                                                                  |                                 |                    |
| 17.1 Nombre de salariés                                                                                              | 82-83                           | 2                  |
| 17.2 Participations et <i>stock-options</i>                                                                          | 196-200                         | 6                  |
| 17.3 Accord de participation au capital                                                                              | 213-214                         | 7                  |
| <b>18. Principaux actionnaires</b>                                                                                   |                                 |                    |
| 18.1 Répartition du capital                                                                                          | 94, 118, 218-220                | 3, 4, 7            |
| 18.2 Droits de vote multiples                                                                                        | 225-226                         | 7                  |
| 18.3 Contrôle de l'émetteur                                                                                          | 118, 218-220                    | 4, 7               |
| 18.4 Accords d'actionnaires                                                                                          | 220                             | 7                  |
| <b>19. Opérations avec des apparentés</b>                                                                            | <b>173-174</b>                  | <b>5</b>           |
| <b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société</b> |                                 |                    |
| 20.1 Informations financières historiques                                                                            | 126-202                         | 5, 6               |
| 20.2 Informations financières <i>pro forma</i>                                                                       | N/A                             |                    |
| 20.3 États financiers                                                                                                | 126-202                         | 5, 6               |
| 20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles                                                 |                                 |                    |
| 20.4.1 Déclarations                                                                                                  | 177-178, 203-204                | 5, 6               |
| 20.5 Dates des dernières informations financières                                                                    | 126, 180                        | 5, 6               |
| 20.6 Informations financières intermédiaires et autres                                                               | N/A                             |                    |
| 20.7 Politique de distribution de dividendes                                                                         | 202, 222                        | 6, 7               |
| 20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage                                                                           | 172                             | 5                  |
| 20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale                                               | 174                             | 5                  |
| <b>21. Informations complémentaires</b>                                                                              |                                 |                    |
| 21.1 Capital social                                                                                                  |                                 |                    |
| 21.1.1 Capital souscrit et autorisé                                                                                  | 208-209                         | 7                  |
| 21.1.2 Autres actions                                                                                                | 217                             | 7                  |
| 21.1.3 Actions auto-détenues                                                                                         | 119, 214, 219, 223              | 4, 7               |
| 21.1.4 Valeurs mobilières                                                                                            | 164-165, 168-169, 217           | 5, 7               |
| 21.1.5 Conditions d'acquisition                                                                                      | 208-209, 219-220, 223           | 7                  |
| 21.1.6 Options ou accords                                                                                            | 208-209, 219-220, 223           | 7                  |
| 21.1.7 Historique du capital                                                                                         | 208                             | 7                  |

N/A : Non applicable

|                                                                                               | N°<br>de pages      | N°<br>de chapitres |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------|
| 21.2 Actes constitutifs et statuts                                                            |                     |                    |
| 21.2.1 Objet social                                                                           | 224                 | 7                  |
| 21.2.2 Règlement organes de gestion et de contrôle                                            | 227-229             | 7                  |
| 21.2.3 Droits et privilèges des actions                                                       | 225-226             | 7                  |
| 21.2.4 Modifications des droits des actionnaires                                              | 229                 | 7                  |
| 21.2.5 Assemblées Générales                                                                   | 225                 | 7                  |
| 21.2.6 Éléments de changement de contrôle                                                     | 227                 | 7                  |
| 21.2.7 Seuils de participation                                                                | 225                 | 7                  |
| 21.2.8 Conditions régissant les modifications statutaires                                     | N/A                 |                    |
| <b>22. Contrats importants</b>                                                                | <b>N/A</b>          |                    |
| <b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b> |                     |                    |
| 23.1 Déclarations d'experts                                                                   |                     |                    |
| 23.2 Autres déclarations                                                                      | N/A                 |                    |
| <b>24. Documents accessibles au public</b>                                                    | <b>236</b>          | <b>8</b>           |
| <b>25. Informations sur les participations</b>                                                | <b>175-176, 201</b> | <b>5, 6</b>        |

N/A : Non applicable

## Table de concordance du rapport financier annuel

Selon article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier

|                                                                                                      | N°<br>de pages          | N°<br>de chapitres |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------|
| <b>1. Rapport de gestion</b>                                                                         |                         |                    |
| • analyse de l'évolution des affaires                                                                | 4-5, 114-119            | 1, 4               |
| • analyse des résultats                                                                              | 114-115                 | 4                  |
| • analyse de la situation financière                                                                 | 114-119                 | 4                  |
| • principaux risques et incertitudes                                                                 | 120-123                 | 4                  |
| • indicateurs clés relatifs aux questions d'environnement et de personnel                            | 26-91                   | 2                  |
| • structure du capital et éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique        | 208-220, 224-231        | 7                  |
| • rachats par la société de ses propres actions                                                      | 119, 223                | 4, 7               |
| <b>2. Comptes consolidés</b>                                                                         | <b>126-176</b>          | <b>5</b>           |
| <b>3. Comptes sociaux</b>                                                                            | <b>180-202</b>          | <b>6</b>           |
| <b>4. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés</b>    | <b>177-178, 203-204</b> | <b>5, 6</b>        |
| <b>5. Honoraires des contrôleurs légaux des comptes</b>                                              | <b>171</b>              | <b>5</b>           |
| <b>6. Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité du rapport financier annuel</b> | <b>234</b>              | <b>8</b>           |

## Tables de concordance

## Table de concordance du rapport de gestion

| Textes de référence                                   |                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | N° de pages               | N° de chapitres |
|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----------------|
| <b>Commentaires sur l'exercice</b>                    |                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                           |                 |
| Code de commerce                                      | L. 225-100, L. 225-100-2, L. 232-1, L. 233-6 et L. 233-26 | Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et du groupe                                                                                                                                                                            | 4-5, 114-119              | 1, 4            |
| Code de commerce                                      | L. 225-100 et L. 225-100-2                                | Indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société                                                                                                                                                                                                     | 26-91                     | 2               |
| Code de commerce                                      | L. 233-6                                                  | Prises de participations significatives durant l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français                                                                                                                                                                                 |                           | -               |
| Code de commerce                                      | L. 232-1 et L. 233-26                                     | Événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle est établi le rapport                                                                                                                                                                                           | 118, 174                  | 4, 5            |
| Code de commerce                                      | L. 232-1 et L. 233-26                                     | Évolution prévisible de la situation de la société et du groupe                                                                                                                                                                                                                                                | 6-7, 118                  | 1, 4            |
| Code général des impôts                               | 243 bis                                                   | Dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices éligibles à l'abattement de 40 %                                                                                                                                      | 202, 222                  | 6, 7            |
| <b>Éléments de présentation du groupe</b>             |                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                           |                 |
| Code de commerce                                      | L. 225-100 et L. 225-100-2                                | Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée                                                                                                                                                                                                                          | 120-123                   | 4               |
| Code de commerce                                      | L. 225-100 et L. 225-100-2                                | Utilisation des instruments financiers par l'entreprise : objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers                                                                                                                                                                                  | 107-109, 120-121, 139-140 | 3, 4, 5         |
| Code de commerce                                      | L. 225-100 et L. 225-100-2                                | Exposition de la société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie                                                                                                                                                                                                                         | 120-121                   | 4               |
| Code de commerce                                      | L. 225-102-1, L. 225-102-2 et R. 225-104                  | Conséquences sociales et environnementales de l'activité (y compris installations « Seveso »)                                                                                                                                                                                                                  | 26-91                     | 2               |
| Code de commerce                                      | L. 232-1                                                  | Activités en matière de recherche et développement                                                                                                                                                                                                                                                             | 19-20, 28, 43-44, 115     | 1, 2, 4         |
| <b>Éléments relatifs au gouvernement d'entreprise</b> |                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                           |                 |
| Code de commerce                                      | L. 225-102-1                                              | Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice                                                                                                                                                                                        | 98-100                    | 3               |
| Code de commerce                                      | L. 225-102-1                                              | Rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social                                                                                                                                                                                                     | 194-198                   | 6               |
| Code de commerce                                      | L. 225-102-1                                              | Engagements de toutes natures, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci | 173-174, 198              | 5, 6            |
| Code de commerce                                      | L. 225-184                                                | Options consenties, souscrites ou achetées durant l'exercice par les mandataires sociaux et chacun des dix premiers salariés de la société non mandataires sociaux, et options consenties à l'ensemble des salariés bénéficiaires, par catégorie                                                               | 197, 199-200              | 6               |
| Code de commerce                                      | L. 225-185                                                | Conditions de levées et de conservation des options par les dirigeants mandataires sociaux                                                                                                                                                                                                                     | N/A                       | 6               |
| Code de commerce                                      | L. 225-197-1                                              | Conditions de conservation des actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux                                                                                                                                                                                                                 | N/A                       | 6               |
| Code monétaire et financier                           | L. 621-18-2                                               | Opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la société                                                                                                                                                                                                                                      | 119                       | 4               |

N/A : Non applicable

Textes de  
référence

## N° de pages

## N° de chapitres

## Informations sur la société et le capital

|                  |                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                    |      |
|------------------|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------|
| Code de commerce | L. 225-100-3              | Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ou du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la société                                                                                                                                                  | 227-228            | 7    |
| Code de commerce | L. 225-100-3              | Pouvoirs du Conseil d'Administration ou du Directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions                                                                                                                                                                                                              | 209-217<br>227-228 | 7    |
| Code de commerce | L. 225-211                | Détail des achats et ventes d'actions propres au cours de l'exercice                                                                                                                                                                                                                                                 | 119                | 4    |
| Code de commerce | R. 228-90                 | Ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachats d'actions ou d'opérations financières                                                                                                                                                                                               |                    | -    |
| Code de commerce | L. 225-100                | Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration ou au Directoire dans le domaine des augmentations de capital                                                                                                             | 215-216            | 7    |
| Code de commerce | L. 225-100-3 et L. 233-13 | Structure et évolution du capital de la société                                                                                                                                                                                                                                                                      | 208                | 7    |
| Code de commerce | L. 225-100-3              | Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société                                                                                                                                                              | 225-226            | 7    |
| Code de commerce | L. 225-100-3              | Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance                                                                                                                                                                                                                         | 218-220            | 7    |
| Code de commerce | L. 225-102                | État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise | 119, 218-219       | 4, 7 |
| Code de commerce | L. 225-100-3              | Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci                                                                                                                                                                                                              |                    | -    |
| Code de commerce | L. 225-100-3              | Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier                                                                                                                                                                  |                    | -    |
| Code de commerce | L. 225-100-3              | Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote                                                                                                                                                        | 219-220            | 7    |
| Code de commerce | L. 225-100-3              | Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts                                                                             |                    | -    |
| Code de commerce | L. 225-100-3              | Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique                                                                       | 198                | 6    |
| Code de commerce | L. 464-2                  | Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles                                                                                                                                                                                                                                         | 122                | 4    |

## Éléments relatifs aux états financiers

|                  |            |                                                                                                                      |              |      |
|------------------|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------|
| Code de commerce | L. 232-6   | Modifications éventuelles intervenues dans la présentation des comptes comme dans les méthodes d'évaluation retenues | 130-131, 183 | 5, 6 |
| Code de commerce | R. 225-102 | Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices                                                         | 202          | 6    |

N/A : Non applicable

## Tables de concordance



**Materiality  
Disclosures**  
Groupe Bonduelle

Oct 2015  
Service

## Table de concordance du rapport de Responsabilité sociétale d'entreprise avec Global Reporting Initiative GRI G4 Content Index et article 225 Grenelle 2

● : indicateur complet – ◐ : indicateur partiel

| GRI G4 Content Index            |                                                                    | Art 225 Grenelle 2                                                                           | Degré de<br>réponse<br>GRI G4<br>Content<br>Index | Correspondance<br>GRI G4 Content Index<br>dans le document<br>de référence | Vérification externe                                                  | N° de<br>pages |
|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>Stratégie et analyse</b>     |                                                                    |                                                                                              |                                                   |                                                                            |                                                                       |                |
| G4-1                            | Déclaration du décideur<br>le plus haut placé de<br>l'organisation | Organisation de<br>l'entreprise pour prendre<br>en compte les questions<br>environnementales | ●                                                 | 1.2                                                                        | Message de la<br>Direction générale                                   | 6              |
|                                 |                                                                    |                                                                                              |                                                   | 2.1                                                                        | Le Groupe Bonduelle<br>et la Responsabilité<br>sociétale d'entreprise | 26             |
|                                 | Description des principaux<br>impacts, risques et<br>opportunités  |                                                                                              | ●                                                 | 1.3.2                                                                      | Stratégie et politiques                                               | 9              |
|                                 |                                                                    |                                                                                              |                                                   | 4.2.4                                                                      | Risques industriels et<br>environnementaux                            | 122            |
| <b>Profil de l'organisation</b> |                                                                    |                                                                                              |                                                   |                                                                            |                                                                       |                |
| G4-3                            | Nom de l'organisation                                              |                                                                                              | ●                                                 | 7.5                                                                        | Renseignements<br>de caractère général<br>concernant la société       | 224            |
| G4-4                            | Principales marques,<br>produits et/ou services                    |                                                                                              | ●                                                 | 1.7                                                                        | Nos activités                                                         | 17             |
|                                 |                                                                    |                                                                                              |                                                   | 7.5                                                                        | Historique du groupe                                                  | 229            |
|                                 |                                                                    |                                                                                              |                                                   | 1.5                                                                        | Bonduelle dans<br>le monde                                            | 14             |
| G4-5                            | Localisation du siège social                                       |                                                                                              | ●                                                 | 7.5                                                                        | Renseignements<br>de caractère général<br>concernant la société       | 224            |
| G4-6                            | Nombre de pays où<br>l'organisation est implantée                  |                                                                                              | ●                                                 | 1.6                                                                        | Organisation<br>du groupe                                             | 16             |
|                                 |                                                                    |                                                                                              |                                                   | 1.5                                                                        | Bonduelle dans<br>le monde                                            | 14             |
| G4-7                            | Nature du capital et forme<br>juridique                            |                                                                                              | ●                                                 | 7.5                                                                        | Renseignements<br>de caractère général<br>concernant la société       | 224            |
| G4-8                            | Marchés où l'organisation<br>opère                                 |                                                                                              | ●                                                 | 1.7                                                                        | Nos activités                                                         | 17             |
| G4-9                            | Taille de l'organisation<br>évaluée                                |                                                                                              | ●                                                 | 1.7                                                                        | Nos activités                                                         | 17             |
|                                 |                                                                    |                                                                                              |                                                   | 5                                                                          | Comptes consolidés                                                    | 125            |
|                                 |                                                                    |                                                                                              |                                                   | 5.5                                                                        | Annexes aux comptes<br>consolidés - note 7                            | 142            |
|                                 |                                                                    |                                                                                              |                                                   | 2.8.7                                                                      | Résultats<br>de l'ensemble des<br>indicateurs - partie B              | 79             |
|                                 |                                                                    |                                                                                              |                                                   | 2.8.3                                                                      | Périmètre                                                             | 70             |
|                                 |                                                                    |                                                                                              |                                                   | 2.8.7                                                                      | Résultats<br>de l'ensemble des<br>indicateurs - partie F              | 82             |
|                                 |                                                                    |                                                                                              |                                                   | 7.2                                                                        | Actionnariat                                                          | 218            |

| GRI G4 Content Index                    |                                                                                                                                  | Art 225 Grenelle 2                                                                                               |  | Degré de<br>réponse<br>GRI G4<br>Content<br>Index | Correspondance<br>GRI G4 Content Index<br>dans le document<br>de référence                            | Vérification externe      | N° de<br>pages  |
|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----------------|
| G4-10                                   | Effectif total par type d'emploi, contrat de travail, zone géographique et par sexe                                              | Effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique                         |  | ►                                                 | 2.8.7 Résultats de l'ensemble des indicateurs - partie F                                              | 2.8.6 Rapport d'assurance | 82              |
| G4-11                                   | Pourcentage de salariés couverts par une convention collective                                                                   | Le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT (n° 87 et 98)<br>Bilan des accords collectifs |  | ►                                                 | 2.7.7 Droits de l'Homme<br>2.7.4 Politique salariale et dialogue social                               |                           | 68<br>66        |
| G4-12                                   | Chaîne d'approvisionnements de l'organisation                                                                                    |                                                                                                                  |  | ●                                                 | 2.1.3 Engagements et objectifs 2013-2017                                                              |                           | 28              |
| G4-13                                   | Évolutions significatives au cours de la période                                                                                 |                                                                                                                  |  | ●                                                 | 4.1.7 Faits marquants de l'exercice                                                                   |                           | 166             |
| G4-14                                   | Explications sur la position de l'organisation quant à la démarche ou au principe de précaution et sur ses actions en la matière |                                                                                                                  |  | ●                                                 | 3.5 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques                                          |                           | 107             |
| G4-15                                   | Chartes, principes et initiatives extérieures auxquelles l'organisation a souscrit ou donné son aval                             |                                                                                                                  |  | ●                                                 | 2.1.3 Engagements et objectifs 2013-2017 – Exigences de transparence                                  |                           | 29              |
| G4-16                                   | Affiliation à des associations ou adhésion à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts             |                                                                                                                  |  | ●                                                 | 2.2.1 Relations permanentes avec les parties prenantes<br>2.9.3 Acronymes                             |                           | 32<br>91        |
| <b>Aspects et périmètres identifiés</b> |                                                                                                                                  |                                                                                                                  |  |                                                   |                                                                                                       |                           |                 |
| G4-17                                   | Entités incluses dans les états financiers consolidés et dans le rapport                                                         |                                                                                                                  |  | ●                                                 | 1.6 Organisation du groupe<br>5.5 Annexes aux comptes consolidés annuels - note 31<br>2.8.3 Périmètre |                           | 16<br>175<br>70 |
| G4-18                                   | Processus de contenu et de périmètre des Aspects                                                                                 |                                                                                                                  |  | ●                                                 | 2.2.2 Élaboration d'une matrice de matérialité                                                        |                           | 38              |
| G4-19                                   | Aspects identifiés                                                                                                               |                                                                                                                  |  | ●                                                 | 2.2.2 Élaboration d'une matrice de matérialité                                                        |                           | 38              |
| G4-20                                   | Périmètre des Aspects au sein de l'organisation                                                                                  |                                                                                                                  |  | ●                                                 | 2.1.2 Démarche pionnière<br>2.2.2 Élaboration d'une matrice de matérialité<br>2.8.3 Périmètre         |                           | 27<br>39<br>70  |
| G4-21                                   | Périmètre des Aspects en dehors de l'organisation                                                                                |                                                                                                                  |  | ●                                                 | 2.1.2 Démarche pionnière<br>2.2.2 Élaboration d'une matrice de matérialité<br>2.8.3 Périmètre         |                           | 27<br>39<br>70  |
| G4-22                                   | Reformulation des indicateurs                                                                                                    |                                                                                                                  |  | ●                                                 | 2.8.3 Périmètre                                                                                       |                           | 70              |
| G4-23                                   | Évolutions de périmètres                                                                                                         |                                                                                                                  |  | ●                                                 | 2.8.3 Périmètre                                                                                       |                           | 70              |



## Tables de concordance

| GRI G4 Content Index                                                                               | Art 225 Grenelle 2                                                                                                                                                                               | Degré de<br>réponse<br>GRI G4<br>Content<br>Index | Correspondance<br>GRI G4 Content Index<br>dans le document<br>de référence                                       | Vérification externe | N° de<br>pages |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------|
| <b>Implication des parties prenantes</b>                                                           |                                                                                                                                                                                                  |                                                   |                                                                                                                  |                      |                |
| G4-24 Liste des parties prenantes en lien avec l'organisation                                      | Les conditions du dialogue avec les parties prenantes                                                                                                                                            | ●                                                 | 2.2.1 Relations permanentes avec les parties prenantes - Parties prenantes et modalités d'échanges               |                      | 34             |
| G4-25 Base d'identification et sélection des parties prenantes avec lesquelles dialoguer           | Les conditions du dialogue avec les parties prenantes                                                                                                                                            | ●                                                 | 2.2.1 Relations permanentes avec les parties prenantes                                                           |                      | 32             |
| G4-26 Type de partenariat avec les parties prenantes                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les conditions du dialogue avec les parties prenantes</li> <li>Les actions de soutien, de partenariat ou de mécénat avec les parties prenantes</li> </ul> | ●                                                 | 2.2.1 Relations permanentes avec les parties prenantes - Parties prenantes et modalités d'échanges               |                      | 34             |
| G4-27 Questions et préoccupations clés soulevées <i>via</i> le dialogue avec les parties prenantes | Les conditions du dialogue avec les parties prenantes                                                                                                                                            | ●                                                 | 2.2.1 Relations permanentes avec les parties prenantes - Parties prenantes et modalités d'échanges               |                      | 34             |
| <b>Paramètres du rapport</b>                                                                       |                                                                                                                                                                                                  |                                                   |                                                                                                                  |                      |                |
| G4-28 Période de <i>reporting</i>                                                                  |                                                                                                                                                                                                  | ●                                                 | 2.8.1 Contexte et objectifs                                                                                      |                      | 69             |
| G4-29 Date du dernier rapport publié, le cas échéant                                               |                                                                                                                                                                                                  | ●                                                 | 2.8.1 Contexte et objectifs<br>2.8.5 Calendrier 2015                                                             |                      | 69<br>74       |
| G4-30 Périodicité des rapports                                                                     |                                                                                                                                                                                                  | ●                                                 | 2.8.1 Contexte et objectifs                                                                                      |                      | 69             |
| G4-31 Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu                       |                                                                                                                                                                                                  | ●                                                 | 2.8.1 Contexte et objectifs<br>2.8.5 Calendrier 2015                                                             |                      | 69<br>74       |
| G4-32 Conformité du rapport                                                                        |                                                                                                                                                                                                  | ●                                                 | 2.1.3 Engagements et objectifs 2013-2017 – Exigences de transparence<br>2.8.1 Contexte et objectifs              |                      | 29<br>69       |
| G4-33 Vérification du rapport                                                                      |                                                                                                                                                                                                  | ●                                                 | 2.8.6 Rapport d'assurance                                                                                        |                      | 75             |
| <b>Gouvernance</b>                                                                                 |                                                                                                                                                                                                  |                                                   |                                                                                                                  |                      |                |
| G4-34 Structure de gouvernance de l'organisation                                                   |                                                                                                                                                                                                  | ●                                                 | 3.1 Organes d'administration, de direction et de contrôle<br>3.2 Informations concernant les mandataires sociaux |                      | 94<br>98       |

| GRI G4 Content Index                      | Art 225 Grenelle 2                                                                              | Degré de<br>réponse<br>GRI G4<br>Content<br>Index               | Correspondance<br>GRI G4 Content Index<br>dans le document<br>de référence | Vérification externe                                                                              | N° de<br>pages |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>Éthique</b>                            |                                                                                                 |                                                                 |                                                                            |                                                                                                   |                |
| G4-56                                     | Missions ou valeurs, codes de bonne conduite et principes définis en interne par l'organisation | ●                                                               | 2.1.3 Engagements et objectifs 2013-2017 – Exigences de transparence       |                                                                                                   | 28             |
| <b>Élément d'information spécifique :</b> |                                                                                                 | <b>catégorie économie, aspect impacts économiques indirects</b> |                                                                            | <b>Correspondance avec les enjeux matériels de Bonduelle : Relation avec les producteurs</b>      |                |
| G4-DMA                                    | Approche managériale                                                                            | ●                                                               | 2.6 Entretenir un lien durable avec les parties prenantes locales          |                                                                                                   | 61             |
| G4-EC8                                    | Compréhension et description des impacts économiques indirects significatifs                    | ●                                                               | 2.6 Entretenir un lien durable avec les parties prenantes locales          |                                                                                                   | 61             |
|                                           |                                                                                                 |                                                                 | 2.7.4 Politique salariale et dialogue social                               |                                                                                                   | 66             |
|                                           |                                                                                                 |                                                                 | 2.5.3 Approvisionnement en matières premières                              |                                                                                                   | 58             |
| <b>Élément d'information spécifique :</b> |                                                                                                 | <b>catégorie environnement, aspect Matières</b>                 |                                                                            | <b>Correspondance avec les enjeux matériels de Bonduelle : Qualité et sécurité des emballages</b> |                |
| G4-DMA                                    | Approche managériale                                                                            | ●                                                               | 2.4.2 Politique du groupe et moyens mis en œuvre                           |                                                                                                   | 46             |
|                                           |                                                                                                 |                                                                 | 2.4.7 Du bon usage des emballages                                          |                                                                                                   | 52             |
| G4-EN2                                    | Pourcentage de matériaux recyclés dans les matériaux utilisés                                   | ►                                                               | 2.4.7 Du bon usage des emballages                                          |                                                                                                   | 52             |
|                                           |                                                                                                 |                                                                 | 2.8.7 Résultats de l'ensemble des indicateurs – Partie B                   | <b>2.8.6 Rapport d'assurance</b>                                                                  | 77             |
| <b>Élément d'information spécifique :</b> |                                                                                                 | <b>catégorie environnement, aspect énergie</b>                  |                                                                            | <b>Correspondance avec les enjeux matériels de Bonduelle : Économie d'énergie</b>                 |                |
| G4-DMA                                    | Approche managériale                                                                            | ●                                                               | 2.4.1 Enjeux et objectifs                                                  |                                                                                                   | 45             |
|                                           |                                                                                                 |                                                                 | 2.4.2 Politique du groupe et moyens mis en œuvre                           |                                                                                                   | 46             |
|                                           |                                                                                                 |                                                                 | 2.4.4 Consommation d'énergies                                              |                                                                                                   | 47             |
| G4-EN3                                    | Consommation d'énergie au sein de l'organisation                                                | ●                                                               | 2.4.4 Consommation d'énergies                                              |                                                                                                   | 47             |
|                                           |                                                                                                 |                                                                 | 2.8.7 Résultats de l'ensemble des indicateurs – Partie B                   | <b>2.8.6 Rapport d'assurance</b>                                                                  | 79             |

## Tables de concordance

| GRI G4 Content Index                      |                                                                                                | Art 225 Grenelle 2                                                                 | Degré de<br>réponse<br>GRI G4<br>Content<br>Index | Correspondance<br>GRI G4 Content Index<br>dans le document<br>de référence           | Vérification externe             | N° de<br>pages |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------|
| <b>Élément d'information spécifique :</b> |                                                                                                | <b>catégorie environnement, aspect eau</b>                                         |                                                   | <b>Correspondance avec les enjeux matériels de Bonduelle : Préservation de l'eau</b> |                                  |                |
| G4-DMA                                    | Approche managériale                                                                           | Adaptation aux conséquences du changement climatique                               | ●                                                 | 2.4.1 Enjeux et objectifs                                                            |                                  | 45             |
|                                           |                                                                                                |                                                                                    |                                                   | 2.4.2 Politique du groupe et moyens mis en œuvre                                     |                                  | 46             |
|                                           |                                                                                                |                                                                                    |                                                   | 2.4.5 Consommation et traitement de l'eau                                            | <b>2.8.6 Rapport d'assurance</b> | 49             |
| G4-EN8                                    | Consommation d'eau totale par source                                                           | Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales | ●                                                 | 2.8.7 Résultats de l'ensemble des indicateurs - partie B                             | <b>2.8.6 Rapport d'assurance</b> | 79             |
| <b>Élément d'information spécifique :</b> |                                                                                                | <b>catégorie environnement, aspect biodiversité</b>                                |                                                   |                                                                                      |                                  |                |
| G4-DMA                                    | Approche managériale                                                                           | Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité                        | ●                                                 | 2.3.1 Enjeux et objectifs                                                            |                                  | 40             |
|                                           |                                                                                                |                                                                                    |                                                   | 2.3.2 Politique du groupe et moyens mis en œuvre                                     |                                  | 41             |
|                                           |                                                                                                |                                                                                    |                                                   | 2.3.5 Préparer l'agriculture de demain                                               |                                  | 43             |
| G4-EN12                                   | Descriptions des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité |                                                                                    | ►                                                 | 2.3.5 Préparer l'agriculture de demain                                               |                                  | 43             |
| <b>Élément d'information spécifique :</b> |                                                                                                | <b>catégorie environnement, aspect émissions</b>                                   |                                                   |                                                                                      |                                  |                |
| G4-DMA                                    | Approche managériale                                                                           | Adaptation aux conséquences du changement climatique                               | ●                                                 | 2.4.1 Enjeux et objectifs                                                            |                                  | 45             |
|                                           |                                                                                                |                                                                                    |                                                   | 2.4.2 Politique du groupe et moyens mis en œuvre                                     |                                  | 46             |
|                                           |                                                                                                |                                                                                    |                                                   | 2.4 Réduire l'empreinte environnementale du groupe                                   |                                  | 45             |
|                                           |                                                                                                |                                                                                    |                                                   | 2.4.4 Consommation d'énergies                                                        |                                  | 47             |
|                                           |                                                                                                |                                                                                    |                                                   | 2.4.8 Optimisation des flux de transport                                             |                                  | 52             |
| G4-EN15                                   | Émissions directes de gaz à effet de serre (Scope 1)                                           | Rejets de gaz à effet de serre                                                     |                                                   | 2.8.7 Résultats de l'ensemble des indicateurs - partie B                             | <b>2.8.6 Rapport d'assurance</b> | 79             |
| G4-EN16                                   | Émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 2) liées à l'énergie                       | Rejets de gaz à effet de serre                                                     | ●                                                 | 2.8.7 Résultats de l'ensemble des indicateurs - partie B                             | <b>2.8.6 Rapport d'assurance</b> | 79             |

|                                       |                                                                   |                                                                                                                                            | Degré de<br>réponse<br>GRI G4<br>Content<br>Index | Correspondance<br>GRI G4 Content Index<br>dans le document<br>de référence                                                                  | Vérification externe      | N° de<br>pages |
|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------|
| GRI G4 Content Index                  | Art 225 Grenelle 2                                                |                                                                                                                                            |                                                   |                                                                                                                                             |                           |                |
| Élément d'information<br>spécifique : | catégorie environnement,<br>aspect effluents et<br>déchets        |                                                                                                                                            |                                                   | Correspondance avec les enjeux matériels de Bonduelle :<br>Pollution de l'eau ; Utilisation des intrants agricoles                          |                           |                |
| G4-<br>DMA                            | Approche managériale                                              |                                                                                                                                            | ●                                                 | 2.4.1 Enjeux et objectifs                                                                                                                   |                           | 45             |
|                                       |                                                                   |                                                                                                                                            |                                                   | 2.4.2 Politique du groupe et<br>moyens mis en œuvre                                                                                         |                           | 46             |
|                                       |                                                                   |                                                                                                                                            |                                                   | 2.4.6 Gérer les déchets ou<br>sous-produits                                                                                                 |                           | 50             |
|                                       |                                                                   |                                                                                                                                            |                                                   | 2.4.5 Consommation et<br>traitement de l'eau                                                                                                |                           | 49             |
| G4-<br>EN22                           | Total des rejets dans l'eau,<br>par type et par destination       | Mesures de prévention, de<br>réduction ou de réparation<br>de rejets dans l'air, l'eau et<br>le sol affectant gravement<br>l'environnement | ●                                                 | 2.8.7 Résultats de<br>l'ensemble des<br>indicateurs - partie B                                                                              | 2.8.6 Rapport d'assurance | 79             |
|                                       |                                                                   |                                                                                                                                            |                                                   | 2.4.5 Consommation et<br>traitement de l'eau                                                                                                |                           | 49             |
|                                       |                                                                   |                                                                                                                                            |                                                   | 2.4.4 Consommation<br>d'énergies                                                                                                            |                           | 47             |
| G4-<br>EN23                           | Masse totale de déchets,<br>par type et par mode de<br>traitement | Mesures de prévention,<br>de recyclage et<br>d'élimination des déchets                                                                     | ●                                                 | 2.8.7 Résultats de<br>l'ensemble des<br>indicateurs - partie B                                                                              | 2.8.6 Rapport d'assurance | 79             |
|                                       |                                                                   |                                                                                                                                            |                                                   | 2.4.6 Gérer les déchets et<br>sous-produits                                                                                                 |                           | 50             |
| Élément d'information<br>spécifique : | catégorie environnement,<br>aspect généralités                    |                                                                                                                                            |                                                   | Correspondance avec les enjeux matériels de Bonduelle :<br>Préservation des sols ; Adhésion des équipes aux<br>engagements de RSE du groupe |                           |                |
| G4-<br>DMA                            | Approche managériale                                              |                                                                                                                                            | ●                                                 | 2.4.1 Enjeux et objectifs                                                                                                                   |                           | 45             |
|                                       |                                                                   |                                                                                                                                            |                                                   | 2.4.2 Politique du groupe et<br>moyens mis en œuvre                                                                                         |                           | 46             |
|                                       |                                                                   |                                                                                                                                            |                                                   | 2.3 Agriculture : Nourrir<br>9 milliards de<br>personnes à l'horizon<br>2050                                                                |                           | 40             |
|                                       |                                                                   |                                                                                                                                            |                                                   | 2.6.2 Politique du groupe et<br>moyens mis en œuvre<br>– Relations avec les<br>riverains                                                    |                           | 61             |

## Tables de concordance

| GRI G4 Content Index |                                                                                                 | Art 225 Grenelle 2                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Degré de<br>réponse<br>GRI G4<br>Content<br>Index | Correspondance<br>GRI G4 Content Index<br>dans le document<br>de référence             | Vérification externe | N° de<br>pages |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------|
| G4-<br>EN31          | Total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement, par type | <ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales</li> <li>Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement</li> <li>Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des polluants</li> </ul> | ●                                                 | 2.4.1 Enjeux et objectifs                                                              |                      | 45             |
|                      |                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                   | 2.4.2 Politique du groupe et moyens mis en œuvre                                       |                      | 46             |
|                      |                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                   | 2.8.7 Résultats de l'ensemble des indicateurs - partie B                               |                      | 77             |
|                      |                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                   | 2.6.2 Politique du groupe et moyens mis en œuvre – Relations avec les riverains        |                      | 61             |
|                      |                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                   | 4.2.4 Risques industriels et environnementaux                                          |                      | 122            |
|                      |                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                   | 5.5 Annexes aux comptes consolidés - note 27                                           |                      | 172            |
|                      |                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                   | 2.4.3 Évaluer l'empreinte carbone                                                      |                      | 46             |
|                      |                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                   | 2.4.4 Consommation d'énergies                                                          |                      | 47             |
|                      |                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                   | 2.4.5 Consommation et traitement de l'eau                                              |                      | 49             |
|                      |                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                   | 2.4.6 Gérer les déchets ou sous-produits                                               |                      | 50             |
|                      |                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                   | 2.8.7 Résultats de l'ensemble des indicateurs - partie B                               |                      | 77             |
|                      |                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                   | 2.4.2 Politique du groupe et moyens mis en œuvre                                       |                      | 46             |
|                      | Élément d'information spécifique :                                                              | catégorie environnement, aspect évaluation des fournisseurs                                                                                                                                                                                                                                                      | ●                                                 | Correspondance avec les enjeux matériels de Bonduelle : Relations avec les producteurs |                      |                |
|                      |                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                   | 2.4.1 Enjeux et objectifs                                                              |                      | 45             |
|                      |                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                   | 2.4.2 Politique du groupe et moyens mis en œuvre                                       |                      | 46             |
|                      |                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                   | 2.3.3 Bonduelle et ses partenaires agricoles                                           |                      | 41             |

| GRI G4 Content Index |                                                                                                                                                         | Art 225 Grenelle 2                                                                                                                                                                   | Degré de<br>réponse<br>GRI G4<br>Content<br>Index | Correspondance<br>GRI G4 Content Index<br>dans le document<br>de référence                                                                                                                                             | Vérification externe      | N° de<br>pages                   |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------------|
| G4-<br>EN32          | Fournisseurs contrôlés<br>à l'aide de critères<br>environnementaux                                                                                      |                                                                                                                                                                                      | ●                                                 | 2.8.7 Résultats de<br>l'ensemble des<br>indicateurs – Parties A<br>et D<br><br>2.3.3 Bonduelle et ses<br>partenaires agricoles                                                                                         |                           | 77<br><br>42                     |
|                      | Élément d'information<br>spécifique :                                                                                                                   | catégorie social, aspect<br>emploi                                                                                                                                                   |                                                   |                                                                                                                                                                                                                        |                           |                                  |
| G4-<br>DMA           | Approche managériale                                                                                                                                    | Organisation du temps de<br>travail                                                                                                                                                  | ●                                                 | 2.7.1 Enjeux et objectifs<br><br>2.7.2 Politique du groupe et<br>moyens mis en œuvre<br><br>2.6.2 Politique du groupe et<br>moyens mis en œuvre<br><br>2.8.7 Résultats de<br>l'ensemble des<br>indicateurs – Parties F |                           | 64<br><br>64<br><br>61<br><br>82 |
|                      |                                                                                                                                                         | Organisation du dialogue<br>social                                                                                                                                                   |                                                   | 2.7.4 Politique salariale et<br>dialogue social                                                                                                                                                                        |                           | 66                               |
| G4-<br>LA1           | Nombre total et<br>pourcentage de nouveaux<br>salariés embauchés et taux<br>de rotation du personnel par<br>tranche d'âge, sexe et zone<br>géographique | Embauches et<br>licenciements                                                                                                                                                        | ▶                                                 | 2.8.7 Résultats de<br>l'ensemble des<br>indicateurs – Parties F                                                                                                                                                        | 2.8.6 Rapport d'assurance | 82                               |
| G4-<br>LA2           | Avantages sociaux offerts<br>aux salariés à temps<br>plein par principaux sites<br>opérationnels                                                        | Rémunérations et évolution                                                                                                                                                           | ●                                                 | 2.8.7 Résultats de<br>l'ensemble des<br>indicateurs – Parties F                                                                                                                                                        |                           | 82                               |
|                      | Élément d'information<br>spécifique :                                                                                                                   | catégorie social, aspect<br>santé et sécurité au travail                                                                                                                             |                                                   | Correspondance avec les enjeux matériels de Bonduelle :<br>Santé et sécurité au travail                                                                                                                                |                           |                                  |
| G4-<br>DMA           | Approche managériale                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                      | ●                                                 | 2.7.1 Enjeux et objectifs<br><br>2.7.2 Politique du groupe et<br>moyens mis en œuvre<br><br>Conditions de santé au<br>travail                                                                                          |                           | 64<br><br>64<br><br>66           |
| G4-<br>LA6           | Taux d'accidents du<br>travail, de maladies<br>professionnelles,<br>d'absentéisme, etc.                                                                 | Taux de fréquence et de<br>gravité des accidents<br>du travail et maladies<br>professionnelles<br><br>Absentéisme                                                                    | ●                                                 | 2.8.7 Résultats de<br>l'ensemble des<br>indicateurs – Partie F                                                                                                                                                         | 2.8.6 Rapport d'assurance | 82                               |
| G4-<br>LA8           | Thèmes de santé et<br>de sécurité couverts par<br>des accords formels avec<br>les syndicats                                                             | Bilan des accords signés<br>avec les organisations<br>syndicales ou les<br>représentants du personnel<br>en matière de santé et de<br>sécurité au travail<br><br>Sécurité au travail | ●                                                 | 2.7.4 Politique salariale et<br>dialogue social<br><br>2.7.3 Sécurité et conditions<br>de travail                                                                                                                      |                           | 66<br><br>66                     |

## Tables de concordance

| GRI G4 Content Index                  |                                                                                                                                                                                                                                             | Art 225 Grenelle 2                                                                                                                                                                                                                     | Degré de<br>réponse<br>GRI G4<br>Content<br>Index | Correspondance<br>GRI G4 Content Index<br>dans le document<br>de référence                                   | Vérification externe      | N° de<br>pages |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------|
| Élément d'information<br>spécifique : |                                                                                                                                                                                                                                             | catégorie social, aspect<br>formation et éducation                                                                                                                                                                                     |                                                   |                                                                                                              |                           |                |
| G4-<br>DMA                            | Approche managériale                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                        | ●                                                 | 2.7.1 Enjeux et objectifs                                                                                    |                           | 64             |
|                                       |                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                        |                                                   | 2.7.2 Politique du groupe et<br>moyens mis en œuvre                                                          |                           | 64             |
|                                       |                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                        |                                                   | 2.7.5 Formation et<br>développement des<br>potentiels                                                        |                           | 67             |
| G4-<br>LA9                            | Nombre moyen d'heures<br>de formation par an, réparti<br>par salarié, par sexe et par<br>catégorie professionnelle                                                                                                                          | Nombre total d'heures<br>de formation                                                                                                                                                                                                  | ►                                                 | 2.8.7 Résultats de<br>l'ensemble des<br>indicateurs – Partie F                                               | 2.8.6 Rapport d'assurance | 77             |
| G4-<br>LA11                           | Pourcentage de salariés<br>bénéficiant d'entretiens<br>périodiques d'évaluation<br>et d'évolution de carrière,<br>par sexe et catégorie<br>professionnelle                                                                                  | Politiques mises en œuvre<br>en matière de formation                                                                                                                                                                                   | ●                                                 | 2.7.5 Formation et<br>développement des<br>potentiels                                                        |                           | 67             |
| Élément d'information<br>spécifique : |                                                                                                                                                                                                                                             | catégorie social, aspect<br>diversité et égalité des<br>chances                                                                                                                                                                        |                                                   |                                                                                                              |                           |                |
| G4-<br>DMA                            | Approche managériale                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                        | ●                                                 | 2.7.1 Enjeux et objectifs                                                                                    |                           | 64             |
|                                       |                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                        |                                                   | 2.7.2 Politique du groupe et<br>moyens mis en œuvre                                                          |                           | 64             |
|                                       |                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                        |                                                   | 2.7.6 Diversité                                                                                              |                           | 68             |
| G4-<br>LA12                           | Composition des instances<br>de gouvernance et<br>répartition des salariés par<br>catégorie professionnelle,<br>en fonction du sexe,<br>de la tranche d'âge, de<br>l'appartenance à une<br>minorité et d'autres<br>indicateurs de diversité | ●<br><ul style="list-style-type: none"><li>Mesures prises en faveur<br/>de l'égalité entre les<br/>femmes et les hommes</li><li>Mesures prises en<br/>faveur de l'emploi et de<br/>l'insertion des personnes<br/>handicapées</li></ul> | ●                                                 | 2.7.6 Diversité                                                                                              |                           | 68             |
|                                       |                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                        |                                                   | 2.8.7 Résultats de<br>l'ensemble des<br>indicateurs – Partie F                                               |                           | 77             |
| Élément d'information<br>spécifique : |                                                                                                                                                                                                                                             | catégorie Droits de<br>l'Homme, aspect<br>investissement                                                                                                                                                                               |                                                   | Correspondance avec les enjeux matériels de Bonduelle :<br>Respect des engagements internationaux au travail |                           |                |
| G4-<br>DMA                            | Approche managériale                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                        | ●                                                 | 2.7.1 Enjeux et objectifs                                                                                    |                           | 64             |
|                                       |                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                        |                                                   | 2.7.2 Politique du groupe et<br>moyens mis en œuvre                                                          |                           | 64             |
|                                       |                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                        |                                                   | 2.7.7 Droits de l'Homme                                                                                      |                           | 68             |
| G4-<br>HR1                            | Pourcentage et<br>nombre total d'accords<br>d'investissement<br>significatifs et de contrats<br>incluant des clauses de<br>respect des droits de<br>l'Homme                                                                                 | Actions engagées en faveur<br>des droits de l'Homme                                                                                                                                                                                    | ●                                                 | 2.5.3 Approvisionnement en<br>matières premières                                                             |                           | 58             |
|                                       |                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                        |                                                   | 2.8.7 Résultats de<br>l'ensemble des<br>indicateurs – partie E                                               |                           | 82             |



| GRI G4 Content Index                  |                                                                                                                                                                              | Art 225 Grenelle 2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Degré de<br>réponse<br>GRI G4<br>Content<br>Index | Correspondance<br>GRI G4 Content Index<br>dans le document<br>de référence                                   | Vérification externe | N° de<br>pages |
|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------|
| Élément d'information<br>spécifique : |                                                                                                                                                                              | catégorie Droits de<br>l'Homme, aspect non-<br>discrimination                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                   |                                                                                                              |                      |                |
| G4-<br>DMA                            | Approche managériale                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | ●                                                 | 2.7.1 Enjeux et objectifs                                                                                    |                      | 64             |
|                                       |                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                   | 2.7.2 Politique du groupe et<br>moyens mis en œuvre                                                          |                      | 64             |
|                                       |                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                   | 2.7.7 Droits de l'Homme                                                                                      |                      | 68             |
|                                       |                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                   | 2.7.6 Diversité                                                                                              |                      | 68             |
| G4-<br>HR3                            | Nombre total d'incidents<br>de discrimination et actions<br>correctives mises en place                                                                                       | Promotion et respect<br>des stipulations des<br>conventions fondamentales<br>de l'Organisation<br>internationale du travail<br>relatives à l'élimination des<br>discriminations en matière<br>d'emploi et de profession                                                                                                                                                                                                                                                                                       | ▶                                                 | 2.7.7 Droits de l'Homme                                                                                      |                      | 68             |
|                                       |                                                                                                                                                                              | Politique de lutte contre<br>les discriminations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                   | 2.7.6 Diversité                                                                                              |                      | 68             |
| Élément d'information<br>spécifique : |                                                                                                                                                                              | catégorie Droits de<br>l'Homme, aspect liberté<br>syndicale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                   | Correspondance avec les enjeux matériels de Bonduelle :<br>Respect des engagements internationaux au travail |                      |                |
| G4-<br>DMA                            | Approche managériale                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | ●                                                 | 2.7.1 Enjeux et objectifs                                                                                    |                      | 64             |
|                                       |                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                   | 2.7.2 Politique du groupe et<br>moyens mis en œuvre                                                          |                      | 64             |
|                                       |                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                   | 2.7.7 Droits de l'Homme                                                                                      |                      | 68             |
| G4-<br>HR4                            | Opérations et fournisseurs<br>majeurs identifiés pour<br>lesquels le droit à l'exercice<br>de la liberté syndicale et<br>de la négociation collective<br>pourrait être violé | <ul style="list-style-type: none"><li>● Promotion et respect<br/>des stipulations<br/>des conventions<br/>fondamentales<br/>de l'Organisation<br/>internationale du travail<br/>relatives au respect de la<br/>liberté d'association et<br/>du droit de négociation<br/>collective</li><li>● Importance de la<br/>sous-traitance et de la<br/>prise en compte dans<br/>les relations avec les<br/>fournisseurs et les<br/>sous-traitants de leur<br/>responsabilité sociale et<br/>environnementale</li></ul> | ●                                                 | 2.7.7 Droits de l'Homme                                                                                      |                      | 68             |
|                                       |                                                                                                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"><li>● Prise en compte dans<br/>la politique achats<br/>des enjeux sociaux et<br/>environnementaux</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                   | 2.5.3 Approvisionnement en<br>matières premières                                                             |                      | 58             |

## Tables de concordance

|                                               |                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Degré de<br>réponse<br>GRI G4<br>Content<br>Index | Correspondance<br>GRI G4 Content Index<br>dans le document<br>de référence                                           | Vérification externe | N° de<br>pages |
|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------|
| GRI G4 Content Index                          | Art 225 Grenelle 2                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                   |                                                                                                                      |                      |                |
| <b>Élément d'information<br/>spécifique :</b> | <b>catégorie Droits de<br/>l'Homme, aspect travail<br/>des enfants</b>                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                   | <b>Correspondance avec les enjeux matériels de Bonduelle :<br/>Respect des engagements internationaux au travail</b> |                      |                |
| G4-<br>DMA                                    | Approche managériale                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | ●                                                 | 2.7.1 Enjeux et objectifs                                                                                            |                      | 64             |
|                                               |                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                   | 2.7.2 Politique du groupe et<br>moyens mis en œuvre                                                                  |                      | 64             |
|                                               |                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                   | 2.7.7 Droits de l'Homme                                                                                              |                      | 68             |
| G4-<br>HR5                                    | Activités et fournisseurs<br>majeurs identifiés comme<br>présentant un risque<br>significatif impliquant le<br>travail des enfants, et<br>mesures prises menées<br>pour contribuer à<br>l'élimination effective du<br>travail des enfants | <ul style="list-style-type: none"><li>Promotion et respect<br/>des stipulations<br/>des conventions<br/>fondamentales<br/>de l'Organisation<br/>internationale du travail<br/>relatives à l'abolition<br/>effective du travail des<br/>enfants</li><li>Importance de la<br/>sous-traitance et de la<br/>prise en compte dans<br/>les relations avec les<br/>fournisseurs et les<br/>sous-traitants de leur<br/>responsabilité sociale et<br/>environnementale</li></ul> | ●                                                 | 2.7.7 Droits de l'Homme                                                                                              |                      | 68             |
|                                               |                                                                                                                                                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"><li>Prise en compte dans<br/>la politique achats<br/>des enjeux sociaux et<br/>environnementaux</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                   | 2.5.3 Approvisionnement en<br>matières premières                                                                     |                      | 58             |
| <b>Élément d'information<br/>spécifique :</b> | <b>catégorie Droits de<br/>l'Homme, aspect travail<br/>forcé</b>                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                   | <b>Correspondance avec les enjeux matériels de Bonduelle :<br/>Respect des engagements internationaux au travail</b> |                      |                |
| G4-<br>DMA                                    | Approche managériale                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | ●                                                 | 2.7.1 Enjeux et objectifs                                                                                            |                      | 64             |
|                                               |                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                   | 2.7.2 Politique du groupe et<br>moyens mis en œuvre                                                                  |                      | 64             |
|                                               |                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                   | 2.7.7 Droits de l'Homme                                                                                              |                      | 68             |

|            |                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Degré de<br>réponse<br>GRI G4<br>Content<br>Index | Correspondance<br>GRI G4 Content Index<br>dans le document<br>de référence              | Vérification externe | N° de<br>pages |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------|
|            | GRI G4 Content Index                                                                                                                                                                                                                        | Art 225 Grenelle 2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                   |                                                                                         |                      |                |
| G4-<br>HR6 | Activités et fournisseurs majeurs identifiés comme présentant un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire, et mesures prises pour contribuer à l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire | <ul style="list-style-type: none"><li>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives à l'élimination du travail forcé ou obligatoire</li><li>Importance de la sous-traitance et de la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale</li></ul> | ●                                                 | 2.7.7 Droits de l'Homme                                                                 |                      | 68             |
|            |                                                                                                                                                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"><li>Prise en compte dans la politique achats des enjeux sociaux et environnementaux</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                   | 2.5.3 Approvisionnement en matières premières                                           |                      | 58             |
|            | Élément d'information spécifique :                                                                                                                                                                                                          | catégorie société, aspect communautés locales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                   |                                                                                         |                      |                |
| G4-<br>DMA | Approche managériale                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | ●                                                 | 2.6 Entretien d'un lien durable avec les parties prenantes locales                      |                      | 61             |
| G4-<br>SO1 | Nature, portée et efficacité de tout programme et pratique d'évaluation et de gestion des impacts des activités, à tout stade d'avancement, sur les communautés                                                                             | Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales                                                                                                                                                                                                                                                                                               | ●                                                 | 2.6.2 Politique du groupe et moyens mis en œuvre                                        |                      | 61             |
|            |                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                   | 2.6.4 Participer à la vie locale des implantations                                      |                      | 63             |
|            | Élément d'information spécifique :                                                                                                                                                                                                          | catégorie société, aspect lutte contre la corruption                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                   |                                                                                         |                      |                |
| G4-<br>DMA | Approche managériale                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | ●                                                 | Correspondance avec les enjeux matériels de Bonduelle : Pratiques éthiques des affaires |                      |                |
|            |                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                   | 2.1.4 Gouvernance adaptée                                                               |                      | 29             |
|            |                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                   | 2.9.1 Comité d'Éthique                                                                  |                      | 87             |
|            |                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                   | 2.9.2 Charte Éthique du Groupe Bonduelle                                                |                      | 87             |
| G4-<br>SO4 | Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption                                                                                                                                        | Actions engagées pour prévenir toute forme de corruption                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | ▶                                                 | 2.1.4 Gouvernance adaptée                                                               |                      |                |
|            |                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                   | 2.9.1 Comité d'Éthique                                                                  |                      | 29             |
|            |                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                   | 2.9.2 Charte Éthique du Groupe Bonduelle                                                |                      | 87             |

## Tables de concordance

|                                               |                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                  | Degré de<br>réponse<br>GRI G4<br>Content<br>Index | Correspondance<br>GRI G4 Content Index<br>dans le document<br>de référence                                                                                               | Vérification externe | N° de<br>pages |
|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------|
| GRI G4 Content Index                          | Art 225 Grenelle 2                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                  |                                                   |                                                                                                                                                                          |                      |                |
| <b>Élément d'information<br/>spécifique :</b> | <b>catégorie produits, aspect<br/>santé et sécurité des<br/>consommateurs</b>                                                                                                                                     |                                                                                                                  |                                                   | <b>Correspondance avec les enjeux matériels Bonduelle :<br/>Qualité et sécurité des produits ; Composition nutritionnelle<br/>des produits ; Sécurité alimentaire</b>    |                      |                |
| G4-<br>DMA                                    | Approche managériale                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                  | ●                                                 | 2.9.2 Charte Éthique du<br>Groupe Bonduelle                                                                                                                              |                      | 87             |
|                                               |                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                  |                                                   | 2.5.4 Conception des<br>produits                                                                                                                                         |                      | 59             |
|                                               |                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                  |                                                   | 2.5.5 Information et<br>satisfaction des<br>consommateurs                                                                                                                |                      | 60             |
| G4-<br>PR1                                    | Part des catégories de<br>produits pour lesquelles les<br>impacts sur la santé sont<br>évalués                                                                                                                    | Loyauté des pratiques :<br>Les mesures prises<br>en faveur de la santé<br>et de la sécurité des<br>consommateurs | ●                                                 | 2.5.4 Conception des<br>produits – qualité<br>nutritionnelle                                                                                                             |                      | 59             |
| <b>Élément d'information<br/>spécifique :</b> | <b>catégorie produits, aspect<br/>étiquetage des produits et<br/>services</b>                                                                                                                                     |                                                                                                                  |                                                   | <b>Correspondance avec les enjeux matériels Bonduelle :<br/>Qualité et sécurité des produits ; Composition nutritionnelle<br/>des produits ; Traçabilité alimentaire</b> |                      |                |
| G4-<br>DMA                                    | Approche managériale                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                  | ●                                                 | 2.9.2 Charte Éthique du<br>Groupe Bonduelle                                                                                                                              |                      | 87             |
|                                               |                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                  |                                                   | 2.5.4 Conception des<br>produits                                                                                                                                         |                      | 59             |
|                                               |                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                  |                                                   | 2.5.5 Information et<br>satisfaction des<br>consommateurs                                                                                                                |                      | 60             |
| G4-<br>PR3                                    | Type d'information sur les<br>produits et les services<br>requis par les procédures<br>de l'organisation et<br>pourcentage de produits<br>et de services significatifs<br>soumis à ces exigences<br>d'information | Loyauté des pratiques :<br>Les mesures prises<br>en faveur de la santé<br>et de la sécurité des<br>consommateurs | ●                                                 | 2.5.4 Conception des<br>produits – qualité<br>nutritionnelle et éco-<br>responsabilité                                                                                   |                      | 59             |
|                                               |                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                  |                                                   | 2.5.5 Information et<br>satisfaction des<br>consommateurs                                                                                                                |                      | 60             |
| <b>Autres enjeux matériels de Bonduelle</b>   |                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                  |                                                   |                                                                                                                                                                          |                      |                |
|                                               | Conformité légale et<br>intégration des enjeux RSE<br>dans les relations avec<br>les clients                                                                                                                      |                                                                                                                  |                                                   |                                                                                                                                                                          |                      | 30             |





Crédits photo :  
Barbara Grossmann - Gettyimages/Hero Images - piotrszczepanek - Fotolia.com - Katya Anokhina - AFP Services  
Couverture : Eurokapi - [www.eurokapi.fr](http://www.eurokapi.fr)





Rue Nicolas Appert – BP 30173  
59653 Villeneuve-d'Ascq Cedex France  
Tél. : +33 (0)3 20 43 60 60 - Fax : +33 (0)3 20 43 60 00  
**[www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com)**